REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

JIRO SY RANO MALAGASY

LEAD

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'ELECTRICITE AU MOINDRE COÛT







PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

EXTENSION ET RENFORCEMENT DE RESEAU ELECTRIQUE (PERIURBAIN ET RURAL)

(ACTIVITÉS DE LA SOUS-COMPOSANTE 1b)

DIR FIANARANTSOA

RAPPORT FINAL

CEExI
Cabinet d'Etudes Environnementales et d'Expertise Industrielle
Lot IIR196ter – Betongolo. Antananarivo (101)
Tel : 034 01 725 49 / 032 02 695 62 / 033 11 549 75
Email : ceexi@ceexi.mg / zola.sdm@moov.mg
Website : www.ceexi.mg

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS ____ VII

RESUME NON TECHNIQUE ____ - 1 -

FAMINTINANA ____ - 19 -

SUMMARY ____ - 38 -

1. INTRODUCTION ____ 1

1.1 CONTEXTE GENERAL ____ 1

1.2 OBJECTIFS DE L'ETUDE ____ 2

1.3 DEMARCHE METHODOLOGIQUE ____ 2

1.3.1 Cadrage de l'étude - Documentation ____ 2

1.3.2 Investigations sur terrain ____ 3

1.3.3 Rédaction du rapport ____ 5

2. DESCRIPTION DU SOUS-PROJET ____ 7

2.1 RAPPEL SUR LE PROCESS SIMPLIFIE DE DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE ____ 7

2.2 SOUS-COMPOSANTE 1B DU PROJET LEAD ET ACTIVITES PREVUES DANS LA DIRECTION INTERREGIONALE DE FIANARANTSOA ____ 8

2.3 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DES ACTIVITES PREVUES DANS CHAQUE SITE ____ 8

2.3.1 Localisation des activités prévues à être réalisées par JIRAMA ____ 9

2.3.2 Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC ____ 15

2.4 DESCRIPTION DES ACTIVITES PREVUES POUR CHAQUE PHASE DU SOUS-PROJET ____ 26

2.4.1 Phase de préparation ____ 26

2.4.2 Phase de construction ____ 28

2.4.3 Phase de mise en service ____ 34

3. CADRE JURIDIQUE NATIONAL ET POLITIQUES DE SAUVEVARDE DE LA BANQUE MONDIALE DÉCLENCHÉS ____ 35

3.1 CADRE JURIDIQUE NATIONAL APPLICABLE AU SOUS-PROJET ____ 35

3.1.1 Législations environnementales de base ____ 35

3.1.2 Texte relatif au secteur électricité ____ 36

3.1.3 Autres textes sectoriels applicables ____ 37

3.2 POLITIQUES DE SAUVEGARDE DE LA BANQUE MONDIALE DECLENCHEES ____ 40

3.2.1 PO 4.01 – Évaluation environnementale ____ 40

3.2.2 PO 4.11 – Patrimoine culturel ____ 40

3.2.3 PO 4.12 – Réinstallation involontaire de personnes ____ 41

3.2.4 Politique d'accès à l'information de la Banque Mondiale (Juillet 2010) ____ 41

3.3 DIRECTIVES ENVIRONNEMENTALES SANITAIRES ET SECURITAIRES DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE ____ 41

3.3.1 Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales ____ 41

3.3.2 Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires pour le transport et la distribution de l'électricité 42
3.4 CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET LEAD (CGES) 43
4. DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT 44
4.1 ZONE D'ETUDE 44
4.2 CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DE LA ZONE D'ETUDE 46
4.2.1 Climat 46
4.2.2 Relief, géologie et pédologie 47
4.2.3 Hydrologie 47
4.3 CARACTERISTIQUES BIOLOGIQUES DE LA ZONE D'ETUDE 50
4.3.1 Flore et végetation 50
4.3.2 Faune 55
4.4 ASPECTS HUMAINS 56
4.4.1 Population et démographie 56
4.4.2 Infrastructures sociales principales 59
4.4.3 Sites culturels 62
4.4.4 Maisons d'habitation / Bâtiments 62
4.4.5 Activités économiques principales 63
5. CONSULTATIONS PUBLIQUES 67
5.1 OBJECTIF ET DEMARCHE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC 67
5.2 RÉSULTATS DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES 68
5.2.1 Perceptions du projet par les acteurs 68
5.2.2 Attentes / Préoccupations / Suggestions 68
6. ANALYSE DES IMPACTS ET MESURES PROPOSÉES 73
6.1 METHODE D'EVALUATION DES IMPACTS 73
6.1.1 Critères d'évaluation des impacts 73
6.1.2 Importance des impacts 74
6.2 IDENTIFICATION DES IMPACTS POTENTIELS 76
6.2.1 Sources d'impact 76
6.2.2 Impacts positifs attendus du projet et mesures d'optimisation 77
6.2.3 Impacts négatifs probables et mesures d'atténuation 80
7. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES) 94
7.1 PLAN DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE 95
7.2 PLAN DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL 107
7.3 MESURES DE SITUATION D'URGENCE 109
7.3.1 Identifier et prévenir les situations d'urgence 109
7.3.2 Préparer la capacité à répondre aux situations d'urgence 109
7.4 PLAN DE CIRCULATION DES ENGINS ET DES VEHICULES 111
7.5 RENFORCEMENT DES CAPACITES 111

7.5.1 Analyse des compétences existantes et besoin en renforcement des capacités 111
7.5.2 Proposition de Plan de renforcement des capacités 112
7.6 ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PGES (ROLES ET RESPONSABILITES) 113
7.7 MECANISME DE GESTION DES PLAINTES 115
7.7.1 Objectifs du mécanisme de gestion de plaintes 115
7.7.2 Principes du traitement des plaintes 116
7.7.3 Modalités de gestion des plaintes 116
7.7.4 Traitement des plaintes 118
7.7.5 Surveillance et suivi des plaintes 121
7.8 LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) 123
7.8.1 Considérations préliminaires 123
7.8.2 Analyse de la situation des VBG dans les zones du sous-projet 123
7.9 BUDGET ESTIMATIF POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PGES 127
8. BREF RÉSUMÉ DU PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION ABREGE (P.A.R.A) 128
8.1 INTRODUCTION 128
8.2 .ACTIVITES DONNANT LIEU A LA REINSTALLATION ET TYPES D'IMPACT 128
8.3 CADRE JURIDIQUE DE LA REINSTALLATION 129
8.4 PERSONNES AFFECTEES PAR LE SOUS-PROJET ET LEURS BIENS AFFECTES 129
8.5 PERSONNES VULNERABLES 130
8.6 CADRE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU P.A.R.A 130
8.7 ELIGIBILITE 130
8.8 EVALUATION DES PERTES ET INDEMNISATION 131
8.9 SUIVI ET EVALUATION DU P.A.R.A 131
8.9.1 Suivi de la mise en œuvre du PARa 131
8.9.2 Evaluation du PARa 132
8.10 BUDGET DE LA MISE EN ŒUVRE DU P.A.R.A 132
ANNEXES 133

INDEX DES ANNEXES

Annexe 1: Fiche d'examen environnemental et social 134
Annexe 2 : Clauses environnementales et sociales 139
Annexe 3 : Plan HSE COVID 19 pour les activités de construction 144
Annexe 4 : Formulaire de plaintes 149
Annexe 5 : Modèle de contenu de registre d'enregistrement de plaintes 150
Annexe 6 : Modèle de PV de réponse à l'endroit des Plaignants 151
Annexe 7 : Modèle de registre de suivi des déchets 152
Annexe 8 : Modèle de fiche de non conformité 153
Annexe 9: Entités spécialisées dans la prise en charge des VBG recensés dans les zones d'intervention du sous-projet 154
Annexe 10 : Récapitulation des prtéoccupations/suggestions - réponses lors des consultations publiques 156
Annexe 11: PV des consultations publiques 158
Annexe 12 : PV de focus-group_VBG 309
Annexe 13 : Lettre d'acceptation relative au poteau situé dans une cours privée 333
Annexe 14 : Lettre d'acceptation d'élagage 335
Annexe 15 : Personnes rencontrées 347
Annexe 16 : Cahiers de doléance 364
Annexe 17 : Spécifications techniques poteaux stipulés dans les DAO 367
Annexe 18 : Nombre de transformateurs à créer par centre 370
Annexe 19 : Liste des équipements électriques prévus 372
Annexe 20 : Hygiène, santé et sécurité - JIRAMA 378

INDEX DES PHOTOS

Photo 1 : Exemple de sites concernés par le renforcement et l'extension de la ligne BT 29
Photo 2 : Exemples de sites concernés par la création d'un nouveau poste 30
Photo 3 : Exemples de sites concernés par l'alimentation en énergie électrique 31
Photo 4 : Formations secondaires rencontrées dans les zones du sous-projet 51
Photo 5 : Savanes 52
Photo 6 : Végétation des zones humides 52
Photo 7 : Exemples de sites nécessitant un élagage pour les activités prévues à être réalisées par JIRAMA 53
Photo 8 : Exemples de sites nécessitant un élagage pour les activités prévues à être réalisées par EPC 54
Photo 9 : Poteaux existants à l'intérieur des enceintes privées 62
Photo 10 : Quelques consultations publiques réalisées dans la DIR Fianarantsoa 72
Photo 11 : «Quelques « focus group » menés dans la zone du sous-projet 124

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Schéma du process simplifié de distribution de l'électricité 7

Figure 2 : Carte de localisation générale des activités prévues à être réalisées par JIRAMA 11

Figure 3 : Localisation des activités prévues à être réalisées par JIRAMA dans le Centre d'Ambalavao 12

Figure 4 : Localisation des actions prévues à être réalisées par JIRAMA dans le Centre de Farafangana 12

Figure 5 : Localisation des activités prévues à être réalisées par JIRAMA dans le Centre de Vangaindrano 13

Figure 6 : Localisation des actions prévues à être réalisées par JIRAMA dans le Centre d'Iakora 13

Figure 7 : Localisation des actions prévues à être réalisées par JIRAMA dans le Centre d'Ihosy 14

Figure 8 : Localisation des actions prévues à être réalisées par JIRAMA dans le Centre de Mananjary 14

Figure 9 : Carte de localisation générale des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC - Direction interrégionale de JIRAMA Fianarantsoa 19

Figure 10 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre Ambalavao 20

Figure 11 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre Ambohimahasoa 20

Figure 12 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre Fianarantsoa 21

Figure 13 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre Farafangana 22

Figure 14 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre Vangaindrano 22

Figure 15 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre Ifanadiana 23

Figure 16 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre Mananjary 23

Figure 17 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre Nosy varika 24

Figure 18 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre Manakara 24

Figure 19 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre Vohipeno 25

Figure 20 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre d'Ihosy 25

Figure 21: Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre de Betroka 26

Figure 22 : Zone d'étude 45

Figure 23 :Carte relief de la zone du sous-projet 48

Figure 24 : Carte géologique de la zone du sous-projet 49

Figure 25 : Carte pédologique de la zone du sous-projet 49

Figure 26 : carte hydrologique de la zone du sous-projet 50
Figure 27 : Carte de végétation de la zone du sous-projet 55
Figure 28 : Schéma de la gestion des plaintes pour le projet LEAD 117
Figure 29 : Proportion des types de VBG rencontrées dans les zones d'intervention du sous-projet 125

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Localisation administrative des sites d'intervention et activités prévues à être réalisées par JIRAMA 10
Tableau 2 : Localisation administrative des sites d'intervention et activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC 16
Tableau 3 : Gestion des extrants 33
Tableau 4 : Population des communes concernées par le sous-projet 58
Tableau 5 : Infrastructures scolaires présentes dans les communes concernées par le sous-projet .. 59
Tableau 6 : Infrastructures sanitaires publiques présentes dans les communes concernées par le sous-projet 60
Tableau 7 : Données sur l'électricité dans les communes concernées 61
Tableau 8 : Dates et lieux des consultations publiques 67
Tableau 9 : Attentes, préoccupations et suggestions des parties consultées 69
Tableau 10 : Critères d'évaluation de l'importance des impacts 73
Tableau 11 : Tableau d'évaluation de l'importance des impacts 74
Tableau 12 : Evaluation des impacts positifs et mesures d'optimisation 79
Tableau 13 : Evaluation des impacts négatifs du projet sur l'Environnement et mesures d'atténuation 84
Tableau 14 : Plan de surveillance environnementale et sociale 95
Tableau 15 : Plan de suivi environnemental et social 107
Tableau 16 : Plan de renforcement des capacités 112
Tableau 17 : Rôles et responsables des institutions impliquées dans la mise en œuvre et le suivi du PGES 113
Tableau 18 : Processus de traitement des plaintes et doléances 122
Tableau 19 : Budget pour l'exécution du PGES 127

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEE	:	Alimentation en Energie Electrique
AL	:	Agent de Liaison
AMO	:	Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage
BM	:	Banque Mondiale
BT	:	Basse Tension
CECJ	:	Centre d'Ecoute et de Conseils Juridiques
CGES	:	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CHD	:	Centre Hospitalier de District
CHRR	:	Centre Hospitalier de Référence Régionale
CIGP	:	Comité Interrégional de Gestion de Plaintes
CNGP	:	Comité National de Gestion de Plaintes
CLD	:	Comité Local de Développement
CNP	:	Création d'un Nouveau Poste (de transformation électrique)
COVID-19	:	COronaVIrus Disease appeared in 2019.
CREAM	:	Centre de Recherches, d'Etudes et d'Appui à l'analyse économique à Madagascar
CR	:	Commune Rurale
CSB	:	Centre de Santé de Base
CU	:	Commune Urbaine
DAO	:	Dossier d'Appel d'Offre
dB	:	Décibel
DEEE	:	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DIR		Direction
DMT	:	Dispositif de Mise à la Terre
EHS	:	Environnement - Hygiène - Sécurité
EIE	:	Etude d'Impact Environnemental
EPC	:	Engineering Procurement and Construction
EPI	:	Equipements de Protection Individuelle
EPP	:	Ecole Primaire Publique
FB	:	Facebook
HSE	:	Hygiène - Sécurité – Environnement
HSQE	:	Hygiène - Sécurité – Qualité - Environnement
HSSE	:	Hygiène – Sécurité - Santé - Environnement
IACM	:	Interrupteur Aérien à Commande Manuelle
IFC	:	International Finance Corporation

IRA	:	Infections Respiratoires Aigües
IST	:	Infection sexuellement Transmissible
JIRAMA	:	Jiro sy Rano Malagasy (Société d'Electricité et Eau de Madagascar)
KV	:	Kilovolt
LEAD	:	Least-Cost Electricity Access Development
MECIE	:	Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement
MEH	:	Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures
MFB	:	Ministère des Finances et du Budget
MGP	:	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MT	:	Moyenne Tension
NPE	:	Nouvelle Politique de l'Energie
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PAGOSE	:	Projet d'Amélioration de la Gouvernance et des Opérations dans le Secteur de l'Electricité
PAP	:	Population affectée par le Projet
PAR	:	Plan d'Action de Réinstallation
PCB	:	PolyChloroBiphényle
PCEV	:	Plan de Circulation d'Engin et de Véhicule
PGES	:	Plan de Gestion Environnemental et Social
PPES	:	Plan de Protection Environnementale et Sociale
PREE	:	Programme d'Engagement Environnemental
PV	:	Procès-Verbal
RN	:	Route Nationale
TM	:	Terre des Masses
TN	:	Terre du Neutre
TP	:	Terre des Parafoudres
SIDA	:	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SLC	:	Structures Locales de Concertation
SRC	:	Structures Régionales de Concertation
UGP	:	Unité de Gestion du Projet
VBG/ ASE	:	Violence Basée sur le Genre / Abus Sexuel des Enfants
VBG/ EAS-HS	:	Violence Basée sur le Genre / Exploitation et Abus Sexuel – Harcèlement Sexuel
VIH	:	Virus de l'Immunodéficience Humaine

FANAFOHEZAN-TENY

DFTIFM	:	Drafitry Fitantanana ny Tontolo Iainana sy ny Fiaraha-Monina
FFF	:	Fomba Fitantanana ny Fitarainana
FFTI	:	Fampifaneranana ny Fampiasam-bola amin'ny Tontolo Iainana
HMM	:	Herisetra Miorina amin'ny Miralenta
RFTIFM	:	Rafitra Fitantanana ny Tontolo Iainana sy ny Fiaraha-Monina

ABBREVIATIONS

ARAP	:	Abbreviated Resettlement Action Plan
EES	:	Electrical Energy Supply
EHS	:	Environmental Health Safety
ESMF	:	Environmental and Social Management Framework
ESMP	:	Environmental and Social Management Plan
GBV / CSA	:	Gender-Based Violence / Child Sexual Abuse
GBV / SEA-SH	:	Gender-Based Violence / Sexual Exploitation and Abuse / Sexual Harassment

RESUME NON TECHNIQUE

Le présent document se rapporte au Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des activités prévues relatives à la composante 1b du Projet LEAD dans les zones couvertes par la Direction Interrégionale de la JIRAMA Fianarantsoa.

Selon la réglementation nationale et les Politiques de Sauvegarde de la Banque mondiale, ce sous-projet est classé en catégorie B.

La préparation de ce PGES a été faite en se basant sur les lignes directrices fournies dans le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) qui couvre le Projet LEAD (DEMOS).

Ainsi, ce PGES présente la description des activités prévues et de leurs milieux d'insertion dans les zones couvertes par la Direction Interrégionale de la JIRAMA Fianarantsoa ainsi que le cadre juridique national et les Politiques de la Banque mondiale déclenchées. Ensuite, il décrit les impacts environnementaux et sociaux et les mesures de bonification et d'atténuation y relatives. Enfin, il propose le plan de gestion environnementale et sociale contenant le plan de surveillance et de suivi environnementaux et sociaux, le besoin en renforcement de capacités, l'arrangement institutionnel et le budget nécessaire pour sa mise en œuvre. Le mécanisme de gestion des plaintes et la lutte contre les Violences basées sur le genre font aussi partie du PGES.

Les consultations publiques tenues lors de la conception et l'élaboration de ce PGES sont aussi présentées dans ce document.

I. APERÇU DES ACTIVITES PREVUES

I.1 Localisation

La zone d'influence de la sous-composante 1b du projet LEAD, dans la zone couverte par DIR Fianarantsoa, couvre 73 Fokontany, 27 communes et 16 districts répartis dans 6 régions dont :

- 6 districts de la Région Haute Matsiatra (Ambalavao, Ambohimahasoa, Fianarantsoa, Isandra, Lalangina et Vohibato),
- 2 districts de la Région Atsimo Atsinanana (Farafangana et Vangaindrano)
- 3 districts de la Région Vatovavy (Ifanadiana, Mananjary et Nosy Varika)
- 2 districts de la Région Fitovinany (Manakara et Vohipeno)
- 2 districts de la Région Ihorombe (Ihosy et Iakora)
- 1 district de la Région Anosy (Betroka).

I.2 Activités prévues

Les activités prévues dans ces sites consistent en l'augmentation du taux d'accès par extension et renforcement de réseau électrique (périurbain et rural).

L’exécution de ces activités sera assurée par JIRAMA et le prestataire EPC dont :

❖ Les activités prévues à être réalisées par JIRAMA sont :

- Le renforcement et l’extension du réseau BT
- La création d’un nouveau poste de transformation électrique (CNP).

❖ Les activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC sont :

- L’alimentation en énergie électrique (AEE)
- La création d’un nouveau poste de transformation électrique (CNP).

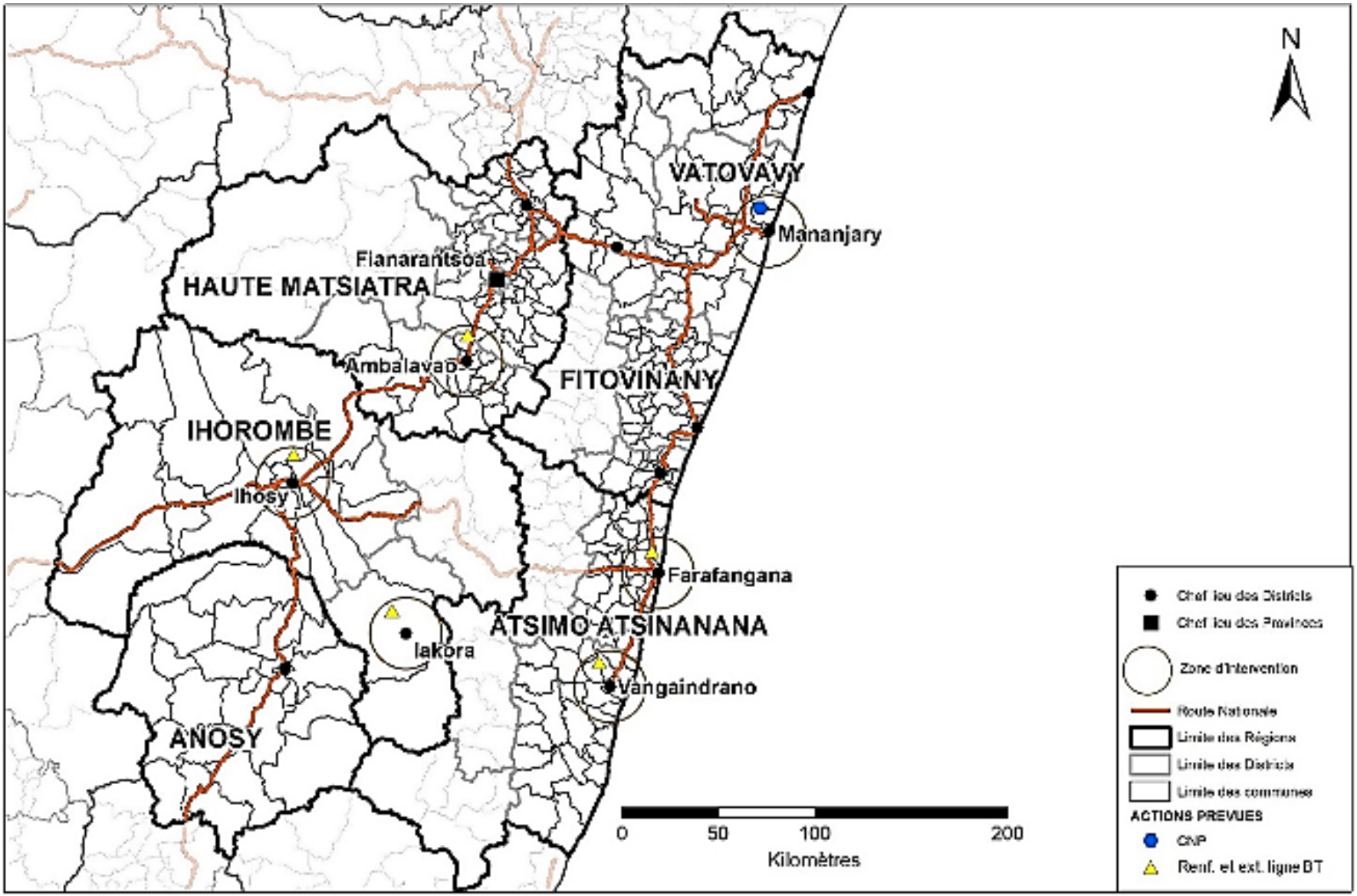

CARTE : CARTE DE LOCALISATION GENERALE DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA

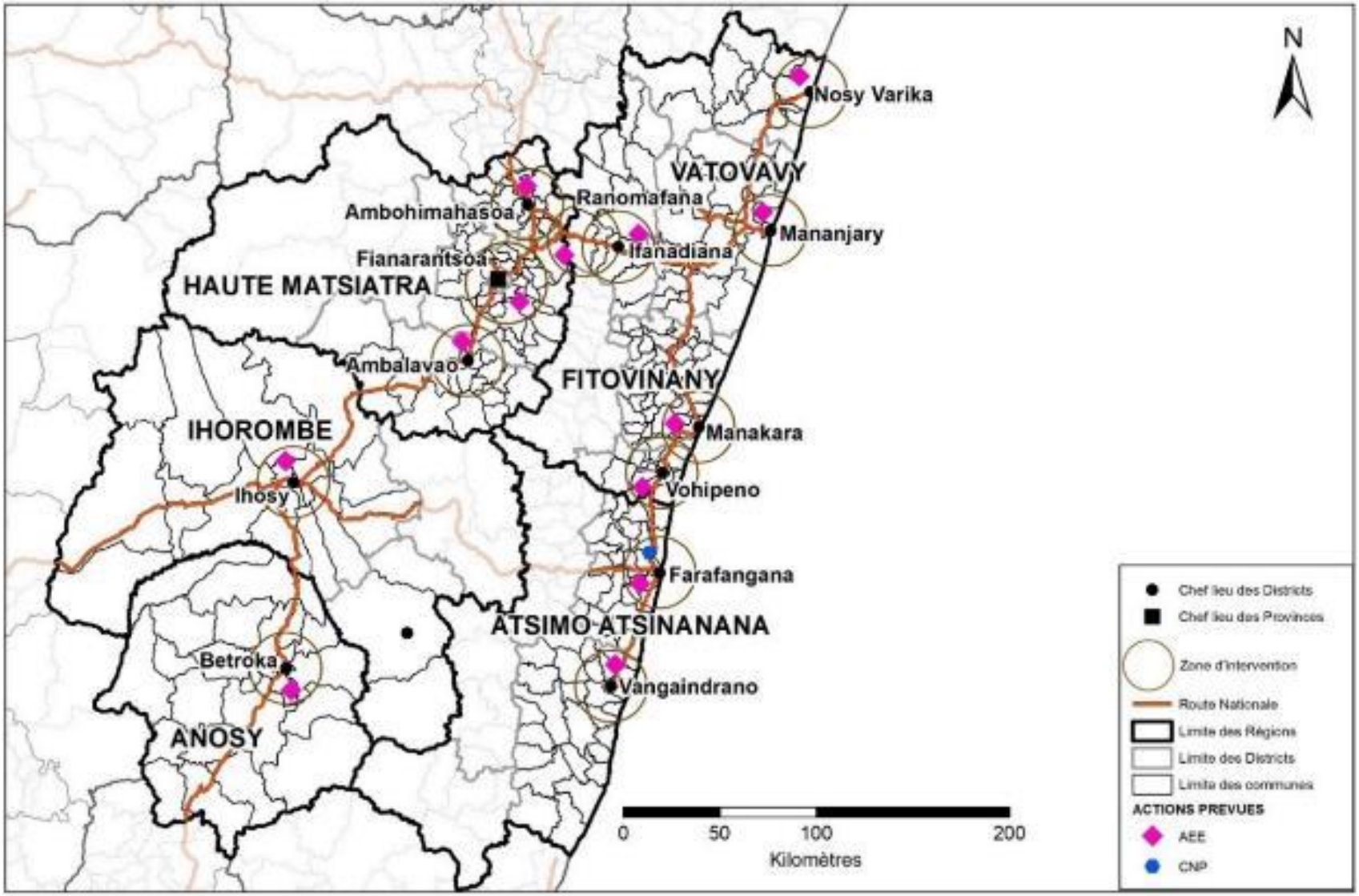

CARTE B : CARTE DE LOCALISATION GENERALE DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC

I.3 Description des activités prévues

I.3.1 Renforcement et extension du réseau BT

Cette activité consiste à renforcer le réseau basse tension. Ceci implique le remplacement des câbles de capacité insuffisante par des câbles de section plus grande avec l'extension d'une ligne BT raccordée à celle existante.

A l'exception du Centre Mananjary, cette activité concerne tous les 5 autres centres d'exécution de la JIRAMA prévus dans la Direction interrégionale de Fianarantsoa.

Trois (3) transformateurs et environ 8 098m de lignes seront créés pour cette activité de renforcement et extension du réseau BT dans la DIR Fianarantsoa.

I.3.2 Création d'un nouveau poste de transformation électrique (CNP)

Cette activité consiste à implanter de nouveaux poteaux en béton et/ou remplacement des poteaux en bois des lignes existantes par des poteaux en béton, de créer un poste de transformation MT/BT et des lignes MT et BT.

Cette activité est prévue à être réalisée par (i) JIRAMA à Mananjary où un transformateur et environ 5 157m de lignes seront créés pour cette activité et (ii) le prestatire EPC à Farafangana où un transformateur et environ 600m de lignes seront créés pour cette activité.

Au total, 2 transformateurs et environ 5 757m de lignes seront créés pour cette activité de CNP dans la DIR Fianarantsoa.

I.3.3 Alimentation en énergie électrique (AEE)

Cette activité consiste à étendre la couverture des réseaux électriques dans des nouvelles localités.. Elle concerne tous les centres d'exécution du prestataire EPC prévus dans la Direction interrégionale de Fianarantsoa.

Trente deux (32) transformateurs et environ 97 938m de lignes seront créés pour cette activité d'AEE dans la DIR Fianarantsoa

II. .BREVE DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT

II.1 Zone d'étude

La zone d'étude comprend (i) la zone d'influence directe du sous-projet qui correspond aux sites d'intervention dans lesquels seront concentrées les activités prévues ainsi que leurs environs immédiats et (ii) la zone d'influence indirecte qui est constitué par les zones où le sous-projet n'intervient pas physiquement mais ses activités peuvent avoir des impacts indirects (communautés locales, Communes périphériques)

II.2 Milieu physique

La zone touchée par le sous-projet se subdivise en trois écorégions bioclimatiques :

- Le climat de type tropical d'altitude regroupant les Districts de Fianarantsoa, Ambalavao et Ambohimahasoa concernés par le sous-projet dans la Région haute Matsiatra.

- Le climat tropical du type chaud et humide qui regroupe les districts concernés par le sous-projet dans les Régions Atsimo Atsinanana, Vatovavy et Fitovinany.
- Le climat tropical subhumide qui se rencontre dans les Districts de la Région Ihorombe concernés par le sous-projet (Iakora et Ihosy) et dans le District de Betroka, Région Anosy.

Toutes les activités du sous-projet prévues dans la Direction interrégionale de Fianarantsoa se trouvent sur des sols quasi-plats et aucune érosion des sols ne sera à craindre

La zone d'étude est sillonnée par plusieurs cours d'eau dont les Rivières suivantes se trouvent dans les zones d'influence directes des activités du sous-projet :

- Dans la Région Haute Matsiatra :
  - la Rivière Manantanana se trouve dans la zone d'influence directe de l'AEE du village Iaritsena prévue dans le Centre d'Ambalavao.
  - la Rivière Ankona Antohobe, affluent de Matsiatra, se trouve dans la zone d'influence directe de l'AEE des villages Namirana et Sahalava à Ambohimahasoa.
  - La Rivière Matsiatra se trouve dans la zone d'influence directe de l'AEE du village Soaindrana Vohibato.
- Dans la Région Vatovavy, la Rivière Mananjary se trouve dans la zone d'influence directe de l'AEE du village Ankatafana ainsi que de l'AEE Tsaravary à Mananjary.
- Dans la Région Atsimo Atsinanana, la Rivière Mattanana se trouve dans la zone d'influence directe de l'AEE du village Vohitrindry à Vohipeno.
- Dans la Région Ihorombe, la Rivière Anakosy, affluent de Zomandao, se trouve dans la zone d'influence directe de l'activité de renforcement et extension ligne BT Tanakopania Est Forêt à Ihosy.

II.3 Milieu biologique

Les principales formations végétales rencontrées dans la zone d'étude sont :

- les formations ligneuses secondaires ou « savoka » localisées spécifiquement à Nosy Varika, Mananjary et Manakara. Elles sont d'aspect et de composition très divers. Mais on les rencontre aussi dans certaines zones de la Haute Matsiatra et d'Atsimo Atsinanana où elles sont localisées aux abords des routes ;
- les savanes rencontrées dans toutes les régions concernées par le sous-projet ;
- la végétation des zones humides qui se trouve le long des berges des cours d'eau et dans le marécage localisé à Antafana, Mananjary ;
- les plantations d'arbres fruitiers et d'Eucalyptus qui se rencontrent presque dans toutes les régions concernées par le sous-projet.

La plupart des sites d'intervention du sous-projet sont des terrains nus. Sinon, les espèces végétales recensées directement dans les sites d'intervention des activités du sous-projet et leurs environs immédiats sont généralement formées par des végétations herbeuses et gra-

minéennes, des arbres fruitiers, des plants d'Eucalyptus et de pins et des végétations broussailleuses telles que *Lantana camara* quoique parfois, l'on rencontre des sisals et des cactus plantés pour limiter des terrains situés aux abords des routes.

Il est à noter que des élagages seront nécessaires au niveau de quelques sites d'intervention directs du sous-projet.suivants

- Au niveau des activités prévues à être réalisées par JIRAMA à :
  - Farafangana lors du renforcement et extension ligne BT à Vohitrarivo Amboanio.
  - Mananjary lors de l'AEE Tsaravary
- Au niveau des activités prévues à être réalisées par EPC à :
  - Fianarantsoa lors de :
    - l'AEE du village d'Andranomihadiloha
    - l'AEE du village d'Ampaly – Alakamisy Ambohimaha
    - l'AEE des villages Sahanovy et Ambatolahindravelo
    - l' AEE des villages Ambondrombato et Bemananasy
  - Manakara, lors de :
    - l'AEE du village Ambokala
    - l'AEE du village Analanjavidy
    - l'AEE du village Ampasimandroro
  - Mananjary lors de l'AEE Ankatafana
  - Nosy Varika : AEE des villages Ampahomanitra et Masondranokely
  - Vohipeno lors de :
    - l'AEE du village Amboanjo
    - l'AEE du village Vohitrindry
  - Vangaindrano lors de l'AEE du village Ambohipinoa
  - Ihosy lors de :
    - l'AEE des villages Soanatao et Tsarafidy,
    - l'AEE des villages Morafeno et Manjakandrianombana

Par ailleurs, au niveau de l'AEE du village de Maroharona – Nasandratrony – Isandra prévue à être réalisée par le prestataire EPC, l'abattage d'arbres est nécessaire à l'intérieur de l'emprise de la ligne.

Dans la zone d'étude, quelques espèces aviaires et reptiles ont été observées. Néanmoins, aucune aire protégée ne se trouve dans tous les sites d'intervention du sous-projet et, en outre, aucun lieu de concentration d'oiseau ni de couloir de migration des oiseaux n'existent dans tous les sites d'intervention du sous-projet. De même, aucune espèce d'oiseaux aquatiques et migrateurs n'a été inventoriée dans les cours d'eau se trouvant dans les zones d'influence des activités du sous-projet.

En conclusion, toutes les espèces végétales et animales rencontrées dans la zone d'étude ne sont pas des espèces rares. Elles sont toutes à large distribution géographique.

II.4 Aspects humains

- La zone d'étude est composée de plusieurs ethnies spécifiques de chaque région dont les Betsileo à Haute Matsiatra ; les Antambahoaka, Antaimoro et Tanala à Vatovavy ; les Antaifasy et Antaisaka à Fitovinany et les Bara à Ihorombe et à Betroka (Anosy). De ce fait, les coutumes et les traditions de la zone d'étude sont diversifiés. Cependant, il y a des pratiques communes à toutes les ethnies telles que la pratique du culte des ancêtres dans une ambiance fastueuse et la circoncision.

- Concernant les infrastructures sociales, toutes les communes concernées par le sous-projet disposent d'au moins une EPP par Fokontany dont le nombre est disproportionné par rapport aux établissements secondaires existants. En outre, elles possèdent d'au moins un Centre de santé public et les pathologies dominantes dans toutes les communes concernées sont généralement : le paludisme, l'IRA, les maladies diarrhéiques et les infections cutanées.

L'approvisionnement en eau dans les Chefs-lieux des districts concernés est assuré par la JIRAMA sauf les Districts de Lalangina, d'Isandra et de Vohibato où la population est approvisionnée, en général, par des puits, de l'eau des sources et des bornes fontaines. En outre, tous les Chefs-lieux des Districts concernés par le sous-projet sont aussi alimentés en énergie électrique à l'aide des centrales thermiques ou hydroélectriques de la JIRAMA. Sinon, dans la majorité des cas, la population des autres localités utilise des lampes à pétrole, des bougies et des plaques solaires.

Quant aux infrastructures routières, tous les districts concernés par le sous-projet sont accessibles malgré la dégradation partielle ou totale des infrastructures routières.

- Aucune maison d'habitation ne sera déplacée et aucun site culturel ni cultuel n'a été recensé dans les sites d'intervention des activités du sous-projet.

- Quant aux activités économiques de la population de la zone d'étude, l'agriculture est l'activité principale de la majeure partie des populations dans la zone d'étude dont la plupart des produits sont destinés à des fins commerciales.

Les activités d'élevage sont largement répandues dans toutes les zones d'étude. A l'exception des Bara qui sont des grands éleveurs de bovins, l'élevage est souvent pratiqué comme étant une activité complémentaire aux activités agriculturales et parfois comme activité d'appoint chez les ménages urbains.

Quant aux activités de pêche, elles varient suivant la position géographique de chaque zone. Si la pêche maritime est moins développée dans les zones d'étude, la pêche fluviale est pratiquée comme activité complémentaire, souvent secondaire, associée au travail de la terre. C'est une activité non négligeable surtout dans les Districts de Nosy Varika, Mananjary, Farafangana et Vangaindrano. Par ailleurs, la pêche en eau douce se pratique dans tous les districts concernés par le sous-projet.

Une grande partie des ménages tirent aussi leurs revenus dans le secteur commercial. En outre, d'autres activités, telles que les activités minières et les activités touristiques, sont aussi présentes dans les zones d'études.

III. CADRE JURIDIQUE NATIONAL ET POLITIQUES DE SAUVEGARDE DE LA BANQUE MONDIALE DECLENCHES

III.1 Cadre juridique national applicable au sous-projet

Les textes environnementaux et sectoriels que le projet devra prendre en compte sont :

- La Charte de l'Environnement Malagasy actualisée
- Le Décret MECIE
- L'Arrêté sur les zones sensibles
- L'Arrêté interministériel fixant les modalités et les procédures de participation du public à l'évaluation environnementale.
- Le Code de l'électricité et ses décrets d'application
- Le Code du Travail et ses textes d'application
- Les textes sur la propriété foncière
- Le Code de l'eau
- Le texte relatif à la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG)
- Le texte relatif à la protection, la sauvegarde et la conservation du patrimoine national
- L'Arrêté sur la lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail

III.2 Politiques de Sauvegarde de la Banque mondiale déclenchées

La Banque Mondiale s'est dotée d'un ensemble de politiques opérationnelles dont celles déclenchées dans le cadre de mise en œuvre de la sous-composante 1b du projet LEAD dans la Direction Interrégionale de Fianarantsoa sont les suivantes :

- PO4.01 : Evaluation Environnementale
- PO4.11 : Patrimoine culturel
- PO4.12 : Réinstallation involontaire de personnes
- Politique d'accès à l'information de la Banque mondiale

III.3 Directives Environnementales et Sanitaires et Sécuritaires du Groupe de la Banque mondiale

On note, les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales qui sont des documents de références techniques qui présentent des exemples de bonnes pratiques internationales. Ces directives EHS générales couvrent l'environnement, l'hygiène et sécurité au travail, la santé et sécurité des communautés et la construction et déclassement.

Les Directives EHS pour le transport et la distribution d'électricité contiennent des renseignements concernant, entre autres, la distribution de l'électricité.

III.4 Cadre de gestion environnementale et sociale du Projet LEAD (CGES)

Pour tous les sous projets de LEAD, un Cadre de gestion environnementale et sociale a été élaboré, validé et publié en 2019. Les études environnementales et sociales de la sous-composante 1b relative à l'augmentation du taux d'accès par extension et renforcement du réseau (périurbain et rural) doivent se référer à ce CGES.

IV. CONSULTATIONS PUBLIQUES

Durant l'élaboration de ce PGES, des entretiens ont été effectués au préalable auprès des Autorités locales (Régions, Districts, Communes, Fokontany) et qui ont eu pour but de leur communiquer une information juste sur le projet et le déroulement des études à réaliser.

Des consultations du public ont été ensuite menées dans toutes les communes concernées directement par les différentes activités prévues afin de pouvoir recueillir les préoccupations, perceptions et opinions des populations concernées. Toutes ces consultations publiques ont été verbalisées.

Toutes les parties prenantes rencontrées ont apporté un soutien massif à la mise en œuvre du projet. On peut donc conclure que les échanges avec les différentes parties laissent voir une acceptabilité sociale du projet.

Un cahier de registre de doléances a été aussi laissé pendant une période de 15 jours au niveau des communes concernées par le sous-projet afin que les absents ou autres puissent y inscrire leurs préoccupations et/ou suggestions.

V. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX ET MESURES PROPOSEES

Les impacts positifs de la mise en œuvre et de l'exploitation du sous-projet sont multiples et généralement, ils sont liés à la création d'emplois ; au développement des activités économiques ; à l'amélioration de la situation énergétique, des conditions de vie des populations, des services de santé et d'éducation, de la sécurité et du fonctionnement des services administratifs et des opérateurs économiques.

Afin d'optimiser ces impacts, des mesures de renforcement sont présentées dans le tableau n°11 de ce document.

Toutefois, toutes les actions prévues peuvent apporter des modifications sur certaines composantes physiques, biologiques et humaines. La plupart de ces impacts négatifs probables sur l'Environnement sont minimes à modérés. Ils sont réversibles et sont ressentis uniquement par un nombre limité de récepteurs. En outre, ces impacts se rencontreraient surtout durant les travaux, donc de courte durée.

Les impacts probables et les mesures proposées sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU A : IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX ET MESURES PROPOSEES

IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
PHASES DE PREPARATION ET DE TRAVAUX	
MILIEU PHYSIQUE	
Altération de la qualité de l'air par émissions de poussières, des fumées et des gaz	- Informer la population sur la tenue des travaux - Utiliser des véhicules en bon état de fonctionnement - Respecter les heures de travail

IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
Augmentation du niveau de bruit	- Limiter la vitesse de circulation à 30km/h sur les pistes et à 20km/h sur les chantiers - Bien entretenir le groupe électrogène et l'équiper d'un système silencieux répondant à la norme de 75 dB(A) au maximum à une distance de 7m. - Délimiter un périmètre autour de la source sonore à l'intérieur duquel le port de protection auditive serait nécessaire
Pollution des sols par des déchets solides, des huiles usagées et des hydrocarbures	- Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets et former le personnel à cet effet - Dans la mesure du possible, réaliser les entretiens/maintenance des véhicules/équipements uniquement dans les ateliers dédiés sinon collecter les huiles de vidange provenant de l'entretien des véhicules et du groupe électrogène dans un fût en vue de leur recyclage éventuel ou de leur expédition vers des filières de recyclage existantes - Mettre en place un dispositif de prévention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures - Former le personnel sur les procédures à suivre en cas de déversement accidentel - Rapporter dans les meilleurs délais tout déversement à la AMO/PIU pour une communication rapide dans les 48h à la Banque - Imperméabiliser le site de stockage d'hydrocarbures - Bien entretenir les véhicules utilisés - Maintenir la salubrité des sites pendant tous les travaux
Risques de pollution chimique	- Utiliser des produits absorbants pour neutraliser les fuites / déversement des huiles isolantes - Assurer une induction des chauffeurs qui transportent des transformateurs - Stocker les transformateurs sans PCB à réutiliser ou les nouveaux transformateurs dans un local sécurisé de JIRAMA (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette)
Pollutions des eaux par des déchets solides, des huiles usagées, des hydrocarbures et défecations	- Sensibiliser les ouvriers à ne pas polluer les eaux - Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets et former le personnel à cet effet - Mettre en place des latrines provisoires - Interdire le lavage des voitures et des outillages sur les bords des plans d'eau
MILIEU BIOLOGIQUE	
Diminution / destruction de la couverture végétale	- Limiter au strict minimum les surfaces affectées en évitant le débroussaillage et la coupe d'arbres ou d'arbustes en dehors de la limite requise - Se limiter à l'élagage d'arbres quand c'est possible - Informer les autorités locales et les propriétaires des arbres concernés sur les principes d'élagage
MILIEU HUMAIN	
Nuisances (bruits, poussières, fumées et gaz)	- Informer la population sur la tenue des travaux - Respecter les heures de travail - Eviter la réalisation de travaux bruyants en dehors des heures normales de travail - Maintenir les véhicules utilisés en bon état - Limiter la vitesse de circulation en passage des zones d'habitation à 20km/h - Former et sensibiliser les conducteurs sur les mesures d'atténuation proposées, incluant les PCEV et le plan de gestion des trafics routiers

IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
Risques de maladies respiratoires	- Doter les ouvriers travaillant dans les zones à risques de masques anti-poussières
Perturbation / Dérangement (gène) de la vie quotidienne Perturbation de la circulation dans les grandes villes	- Informer la population sur la tenue des travaux - Respecter la durée des travaux - Mettre des panneaux de signalisation des travaux et gérer le trafic si la circulation est alternée dans la zone des travaux - Mettre en place des cônes et signalisations appropriées pour les arrêts sur la voie de circulation - Baliser les sites d'intervention - Respecter les règles de la circulation (incluant horaires règlementaires pour les poids lourds) - Bien placer les poteaux de façon à ne pas causer des incidents aux piétons et usagers de la route - Réaliser une partie des travaux pendant les heures creuses - Eviter les jours du marché le long des axes d'intervention
Risques sur la sécurité des piétons et des animaux domestiques	- Informer la population sur la tenue du projet - Baliser les périmètres de sécurité - Mettre des panneaux de signalisation des travaux - Réaliser le levage des poteaux directement après les fouilles ou, le cas échéant, couvrir provisoirement les trous destinés aux poteaux
Perturbation due à des coupures du courant	- Limiter les temps de coupures - Communiquer la programmation des coupures par radio et/ou par voie d'affichage aux usagers
Arrêt temporaire des activités commerciales (Vohipeno, Vaingandrano)	- Mettre en œuvre un Plan d'action de réinstallation (Consulter l'autorité locale et les concernés ; compenser le manque à gagner) - Respecter le temps d'intervention sur le site
- Abattage de 86 pieds d'eucalyptus/pins à Isandra - Abattage d'un pied de letchis à Tsaravary, Mananjary - Perte de quelques portions de terrains de cultures/ rizières à Isandra, Vangaindrano et Mananjary	- Mettre en œuvre un Plan d'action de réinstallation (Consulter l'autorité locale et les concernés ; compenser la perte)
Risques d'accident de travail	- Circonscrire les zones de travaux par des Equipements de Protection Collective - Doter les ouvriers d'Equipements de Protection Individuelle (EPI)[1] adaptés à leur poste de travail et veiller à ce qu'ils les utilisent - Informer et sensibiliser tout le personnel de chantier sur les risques encourus par les travaux et sur les précautions à prendre à chaque poste de travail - Former et initier les ouvriers locaux sur la santé et sécurité au travail (manutentions charges lourdes, opérations de levage, manipulation des câbles, etc) - Mettre à la disposition du chantier une équipe de secouristes, une trousse de premiers soins et un véhicule en cas de blessures graves - Afficher les procédures d'urgence en cas d'accident - N'employer que des personnels qualifiés pour les installations des équipements et matériels - Adopter et respecter les consignes de sécurité liées à la manipulation des équipements

[1] *Casques, gants, chaussures, combinaisons, masques, vêtement haute visibilité, ceinture de sécurité, lunettes de sécurité, bracelet électrostatique, ancrage, harnais ou nacelle ou antichute, maintien au câble, etc*

IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
	- Accrocher les outillages pour éviter les chutes d'objet pouvant affecter les collègues au-dessousMettre en place le DMT (Dispositif de Mise à la Terre). - Former le personnel sur les procédures à suivre en prévention des incidents et en cas d'accident
Risques d'accident de circulation	- Limiter la vitesse de circulation des véhicules et engins en passage des zones d'habitation à 20km/h - Mettre des panneaux de signalisation et de limitation de vitesse aux endroits appropriés - Former et sensibiliser les conducteurs des véhicules du projet sur les limitations de vitesse, les règles de sécurité et sur la prévention des accidents - Appliquer le code de bonne conduite aux chauffeurs en cas d'infraction - En tant que de besoin, pour un convoi exceptionnel, assurer l'existence d'une tête de convoi avec gyrophare - Circonscrire les zones de travaux par des Equipements de Protection Collective - Former le personnel sur les procédures à suivre en cas d'accident.
Risques de Conflits sociaux	- Prioriser le recrutement des mains-d'œuvre locales selon leurs compétences - Sensibiliser les ouvriers à respecter les règles sociales de la zone d'intervention - Sensibiliser les ouvriers au maintien d'une bonne relation de travail et de cohabitation avec la population locale. - Elaborer un règlement intérieur et l'afficher visiblement dans tous les bureaux de chantier. Appliquer la procédure de pénalisation ou sanction en cas de manquements constatés à qui que ce soit - Organiser des réunions d'informations sur la tenue des travaux et de leurs avancements - Sensibiliser tous les employés à respecter les « fady » dans la zone d'intervention
Risques d'apparition de VGB	- Informer et sensibiliser les ouvriers sur les comportements responsables surtout vis-à-vis du comportement sexuel des travailleurs - Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action de prévention et de réponse à la VBG/EAS-HS - Adopter un Code de bonne conduite pour les ouvriers immigrés, les faire signer et procéder aux sensibilisations, au rappel, et au suivi de son application - Développer un protocole de prise en charge de cas de VBG et collaborer avec des entités spécialisées dans le traitement de cas de VBG
Immigrations / Risques de propagation des maladies transmissibles telles que l'IST et le VIH/SIDA	- Recours aux mains d'œuvre locales - Sensibiliser les ouvriers sur la lutte et la prévention sur les IST et VIH/SIDA - Mettre en œuvre un Plan de lutte et de prévention sur les IST et VIH/SIDA *- Information sur le Sida et les IST : modes transmission* *- Encourager la prévention par abstinence sinon : mise à disposition gratuite de condoms pour les ouvriers* *- Encourager le dépistage volontaire*
Risque de transmission locale du COVID	- Respecter les gestes de barrière recommandées par l'OMS - Elaborer un plan de prévention et de lutte contre le COVID

IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
Dommages et perturbations sur les réseaux divers (eau, télécommunication) enterrés	- Consulter, avant les travaux, les opérateurs téléphoniques, les Responsables de la JIRAMA ainsi que les Services Régionaux de l'Aménagement du Territoire pour s'informer de la présence des réseaux enterrés à l'intérieur de l'emprise de la ligne - Fournir le plan des réseaux enterrés et réaliser les travaux de fouille manuellement - Réparer les dégâts, en cas de dommages occasionnés par les travaux
PHASE D'EXPLOITATION	
MILIEU PHYSIQUE	
Risques de pollution chimique	- Utiliser des produits absorbants pour neutraliser les fuites / déversement des huiles isolantes - Assurer une induction des chauffeurs qui transportent des transformateurs - Stocker et transporter les transformateurs mis au rebut à Analamahitsy qui est le Centre spécialisé de la JIRAMA, tout en respectant le mode de stockage approprié déjà mis en place (accès limité aux agents de service, sol imperméabilisé, montés sur palette, EPI adéquat).
MILIEU HUMAIN	
Risques d'accident de travail	- Couper le courant avant toute intervention - Doter les ouvriers d'EPI adéquats selon leur poste de travail - Disposer d'une boîte à pharmacie lors des travaux d'entretien - Informer et former les personnels d'entretien sur les risques encourus lors de la manipulation des équipements et sur les mesures de sécurité - Autoriser uniquement les Spécialistes formés et certifiés pour les travaux d'entretien - Adopter et respecter les consignes de sécurité liées à la manipulation des équipements
Risques d'accident et coupure de courant dus aux chutes des câbles ou poteaux	- Respecter les dispositions légales et réglementaires sur les conditions techniques des installations de distribution
Risques de conflits sociaux lors du branchement des lignes aux abonnés	- Eviter autant que possible de surplomber des propriétés privées sinon, obtenir l'accord des propriétaires de terrains sur le passage des lignes.
Risques de conflits sociaux dus aux nuisances sonores et lumineuses	- Sensibiliser la population à réduire la période et la durée d'utilisation des éclairages au strict nécessaire - Réduire l'intensité en choisissant des luminaires produisant un éclairage sobre et uniforme dont l'intensité lumineuse n'est pas excessive - Privilégier l'utilisation de sources lumineuses de couleur ambrée à celles de couleur blanche - Sensibiliser les habitants aux bénéfices de l'éclairage « durable »
Coupure du courant	- Sensibiliser les collectivités locales à contribuer à la protection des biens publics et améliorer les collaborations entre les Communes et la JIRAMA - Informer et sensibiliser les populations riveraines sur les opportunités offertes par le sous-projet après les travaux. - Sensibiliser les riverains/usagers à signaler les coupures anormales pour différencier les pannes et les coupures programmées

VI. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Le PGES permet de mettre en œuvre les mesures d'atténuation proposées en fonction des impacts potentiels relevés. Ainsi, il présente les éléments suivants :

VI.1. Plan de surveillance environnementale et sociale

La surveillance environnementale et sociale consiste à s'assurer du respect et d'application des mesures d'atténuation des impacts négatifs requises. Dans ce cadre, un plan de surveillance environnementale se trouve dans le tableau n°13 du présent document.

VI.2. Plan de suivi environnemental et social

Le Plan de suivi environnemental et social du présent sous-projet se trouve dans le tableau n°14 du présent document. Il résume les paramètres à suivre pour détecter tout changement dans les composantes de l'Environnement affectées par les activités du sous-projet. Il vise à vérifier l'efficacité des mesures d'atténuation et à adopter les mesures de correction requises.

VI.3. Renforcement des capacités

Afin de cerner les compétences à acquérir ou à améliorer pour assurer que la capacité d'exécution et de suivi de la performance du PGES soit suffisante, le renforcement de capacité de toutes les personnes concernées est nécessaire.

Ainsi, tous les personnels de la JIRAMA Fianarantsoa qui seront impliquées par le sous-projet doivent avoir les connaissances, les compétences et l'expérience nécessaire à la mise en œuvre du PGES et du suivi environnemental et social du sous-projet.

La formation couvrira les phases de construction et d'exploitation. Ainsi, le prestataire EPC, la "JIRAMA construction" ainsi que l'AMO rejoindront aussi la formation afin d'élargir leurs connaissances sur la mise en œuvre du PGES et le suivi environnemental et social.

VI.4. Rôles des responsables de la mise en œuvre de ce PGES

Les institutions impliquées (Comité de coordination du Projet, UGP, MEH, JIRAMA, AMO, communes concernées, Prestataire EPC, "JIRAMA Construction", UEP, CRL) dans la mise en œuvre et le suivi du PGES et du PARa, leurs rôles et responsabilités respectifs sont consignées dans le tableau n°16 de ce document.

VI.5. Mécanisme de gestion des plaintes

Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) générées par la mise en œuvre du Projet LEAD a été élaboré par le Ministère chargé de l'Energie, en collaboration avec la JIRAMA.

Ce mécanisme de gestion des plaintes se veut permanent (le long du projet), transparent, rapide, efficace, participatif et accessible à toutes les parties prenantes, pour prévenir ou résoudre les conflits par voie de négociation, dialogue, enquête conjointe etc

Le processus de traitement des plaintes et des doléances générées par la mise en œuvre de la sous-composante 1b du Projet LEAD se résume dans le tableau qui suit :

TABLEAU A : PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PLAINTES ET DOLEANCES

Etape	Activités	Personnes responsables	Observation	Délai
Etape 0	Réception et enregistrement des plaintes au niveau du Maire ou du Chef fokontany, qu'elles soient anonymes ou non	Chef Fokontany, Agent au niveau de la Commune	Consignation des éléments de la plainte dans le registre déposé à cet effet.	0 à 3 Jours
Etape 1	Médiation par les sages du village ou du Fokontany, le chef Fokontany et des comités de quartier	Sages du Fokontany, Chef Fokontany, président comité de quartier, plaignant(s), un représentant du projet	PV de médiation à établir par le chef Fokontany ou les sages du Fokontany	1 jour à 1 semaine
Etape 2	Médiation du Maire assisté par le Représentant du Projet	Le Maire ou son représentant, le plaignant(s), un représentant du projet	PV de médiation à établir par la Commune sous l'assistance du représentant du Projet	2 jours à 3 semaines
Etape 3	Arbitrage par le SLC/SRC, assisté par le représentant du Projet	Le SLC/SRC qui peut s'adjoindre toute personne qu'elle juge compétente pour l'aider à la résolution du litige, le plaignant(s), un représentant du projet	PV de médiation à établir par le SLC/SRC assisté par le représentant du Projet.	3 jours à 4 semaines
Etape 4	Recours au niveau du tribunal de première instance	Le juge, le plaignant et le représentant du projet	PV à établir par le greffier du tribunal.	Au prorata
Etape commune à toutes les plaintes	• Restitution des résultats des traitements aux intéressés • Suivi des résolutions	SLC/SRC (en tant que de besoin)	Une copie des PV ou autres montrant les résolutions adoptées sera donnée aux intéressés	Au plus tard, 5 jours après la livraison des résultats des traitements

VI.6. Lutte contre les Violences basées sur le Genre

Une évaluation rapide de VBG a été réalisée lors de l'élaboration du présent PGES des activités de la sous-composante 1b du projet LEAD dans la DIR Fianarantsoa afin d'avoir une vision d'ensemble de la situation des VBG dans les zones d'intervention du sous-projet et de comprendre les risques de VBG / EAS-HS. Les principaux objectifs sont d'éviter toutes formes de VBG/EAS-HS durant la mise en œuvre des activités du sous-projet.

Pour ce faire, des *focus groups* ont été organisés avec des femmes et des jeunes filles sur des questions relatives aux VBG dans les districts d'intervention du sous-projet. En outre, des entretiens ont été réalisés au niveau des Services régionaux de la population et de quelques institutions œuvrant dans la prise en charge des cas de VBG existants dans les zones d'intervention du projet.

Les types de violences rencontrés dans la zone intervention du sous-projet sont principalement par ordre d'importance : les violences économiques (66%), les violences physiques (25%), les violences morales et psychologiques (6%), et les violences sexuelles (3%).

Des mesures de prévention des risques de VBG/EAS-HS sont proposées dans ce document et le MGP en cas de VBG est aussi présenté dans ce document.

VI.7. Budget nécessaire pour l'exécution de ce PGES.

Le budget de la mise en œuvre de ce PGES est estimé à 146 569 500 MGA ou 35,049 USD[2].

VII. BREF RESUME DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION ABREGE (PARa)

VII.1 Identification des personnes et leurs biens affectés

On distingue trois catégories de personnes affectées consultées, selon les activités du projet qui engendreront la réinstallation :

(i) Personnes ayant des terrains de cultures / rizières affectés par la mise en place de poteaux. Elles sont au nombre de 19 dont 01 dans le Centre de Fianarantsoa, 01 dans le Centre de Vangaindrano et 17 dans le Centre de Mananjary.

(ii) Personnes subissant une perte d'arbres situés à l'intérieur de l'emprise de la ligne et pouvant mettre en danger le projet de transmission électrique. Elles sont au nombre de 2 recensées dans les Centres de Fianarantsoa et de de Mananjary.

(iii) Personnes ayant des sources de revenu perturbées temporairement durant les travaux. Elles doivent arrêter temporairement leurs activités commerciales pendant les travaux : elles sont au nombre de 19 dont 7 localisés dans le Centre de Vohipeno et 12 dans le Centre de Vangaindrano.

Au total, 39 personnes seront affectées par la mise en œuvre des activités relatives à la sous-composante 1b du Projet LEAD dans la Direction interrégionale de Fianarantsoa.

[2] *1 USD = 4 181,89 MGA (Taux de change du 03 octobre 2022)*

VII.2 Budget de la mise en œuvre du PARa

Le budget de la mise en œuvre du PARa est estimé à 84 920 170 MGA ou 20,307 USD[3].

[3] *1 USD = 4 181,89 MGA (Taux de change du 03 octobre 2022)*

FAMINTINANA

Ity boky ity dia mifandraika amin'ny Drafitry Fitantanana ny Tontolo Iainana sy ny Fiaraha-Monina (DFTIFM) mikasika ireo asa mifandraika amin'ny singa 1b ny Tetikasa LEAD ao amin'ireo faritra voarakotry ny fitaleavana iraisam-paritry ny Fianarantsoa.

Araka ny Politikan'ny Fiarovana ny Banky Iraisam-pirenena sy ny fitsipiky ny firenena, ity tetikasa ity dia tafiditra anatin’ny sokajy B.

Ny fanomanana ity DFTIFM ity dia mifototra amin'ny torolalana nomena ao anatin'ny Rafitra Fitantanana ny Tontolo Iainana sy ny Fiaraha-Monina (RFTIFM) izay mandrakotra ny Tetikasa LEAD (DEMOS).

Arak’izany, ity DFTIFM ity dia mamaritra ny asa ho atao sy ny toerana hanaovana izany ao amin'ireo faritra voarakotry ny JIRAMA Fianarantsoa. Manolotra ihany koa ny rafitra mikasika ny lalàna nasionaly misy eto amin’ny firenena sy ny Politikan'ny Banky Iraisam-pirenena tokony ampiharina. Manarak’izany dia mamaritra ihany koa ny mety ho fiantraikan’ny tetikasa ho atao eo amin'ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina ary ireo fepetra fanalefahana mifandraika amin'izany. Farany, dia manolo-kevitra ny amin'ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina ahitana ny ireo drafitra fanaraha-maso sy fizohiana ny tontolo iainana, ny filàna ny fampivoarana ny fahaiza-manao, ny fandaminana ny andrim-panjakana voakasika ny tetikasa ary ny tetibola ilaina amin'ny fampiharana azy. Hita ao anatin’ity anatin’ity DFTIFM ity ihany koa ny Fomba Fitantanana ny Fitarainana (FFF) sy ny ady amin'ny Herisetra Miorina amin’ny Miralenta (HMM).

Hita ao anatin'ity boky ity ihany koa ny fakàna ny hevitry ny mponina natao nandritra ny famolavolana ity DFTIFM ity.

I ASA HO ATAO

I.1 Toerana

Ny singa 1b ny tetikasa LEAD ao anatin’ny faritra voarakotry ny JIRAMA Fianarantsoa dia mandrakotra fokontany 73, kaominina 27 ary distrika 16 miparitaka anatin’ny faritra 6 izay ahitana :

- Distrika enina ao anatin’ny Faritra Haute Matsiatra (Ambalavao, Ambohimahasoa, Fianarantsoa, Isandra, Lalangina et Vohibato)
- Distrika roa ao anatin’ny Faritra Atsimo Atsinanana ((Farafangana et Vangaindrano)
- Distrika telo ao anatin’ny Faritra Vatovavy (Ifanadiana, Mananjary et Nosy Varika)
- Distrika roa ao anatin’ny Faritra Fitovinany (Manakara et Vohipeno)
- Distrikta iray ao anatin’ny Faritra Anosy (Betroka).

I.2 Asa atao

Ny asa kasaina hatao amin'ireo toerana ireo dia fampitomboana ny taham-pahazoana herinaratra amin'ny alalan'ny fanitarana sy fanamafisana ny tambazotra mitondra herinaratra (manodidina ny renivohitra sy ambanivohitra).

Ny JIRAMA sy ny orinasa tsy miankina manana traikefa amin’izany (Orinasa EPC) no hiantoka ny fanatanterahana ireo asa ireo.

- Ireo asa ho tanterahan’ny JIRAMA
  - ❖ Fanamafisana sy fanitarana ny tambazotra BT
  - ❖ Famoronana « poste » vaovao

- Ireo asa ho tanterahan’ny orinasa EPC
  - ❖ Famatsiana herinaratra
  - ❖ Famoronana « poste » vaovao

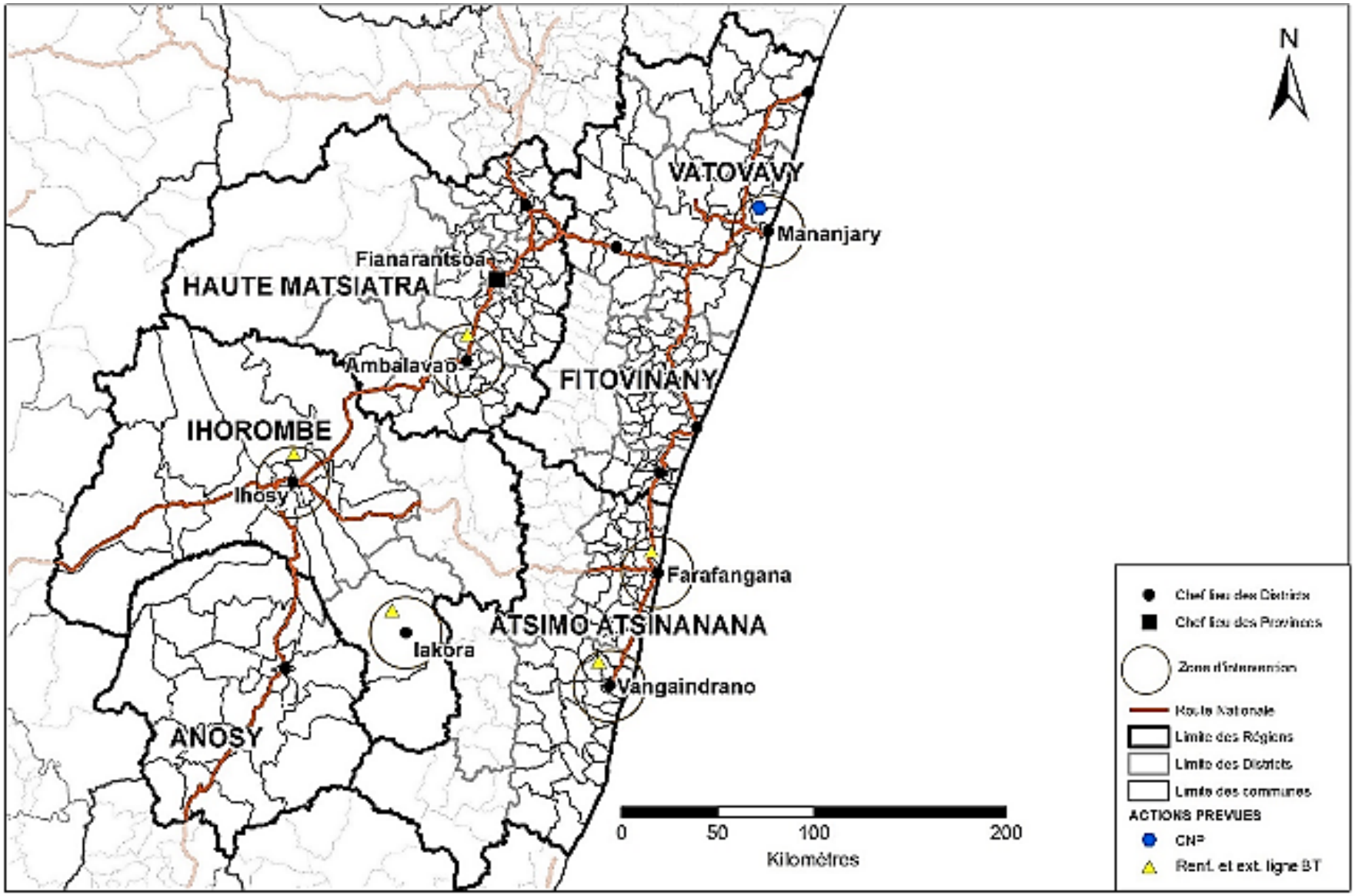

SARINTANY A: SARINTANY MANONDRO NY TOERANA ANKAPOBENY MISY IREO ASA HO TANTERAHAN'NY JIRAMA

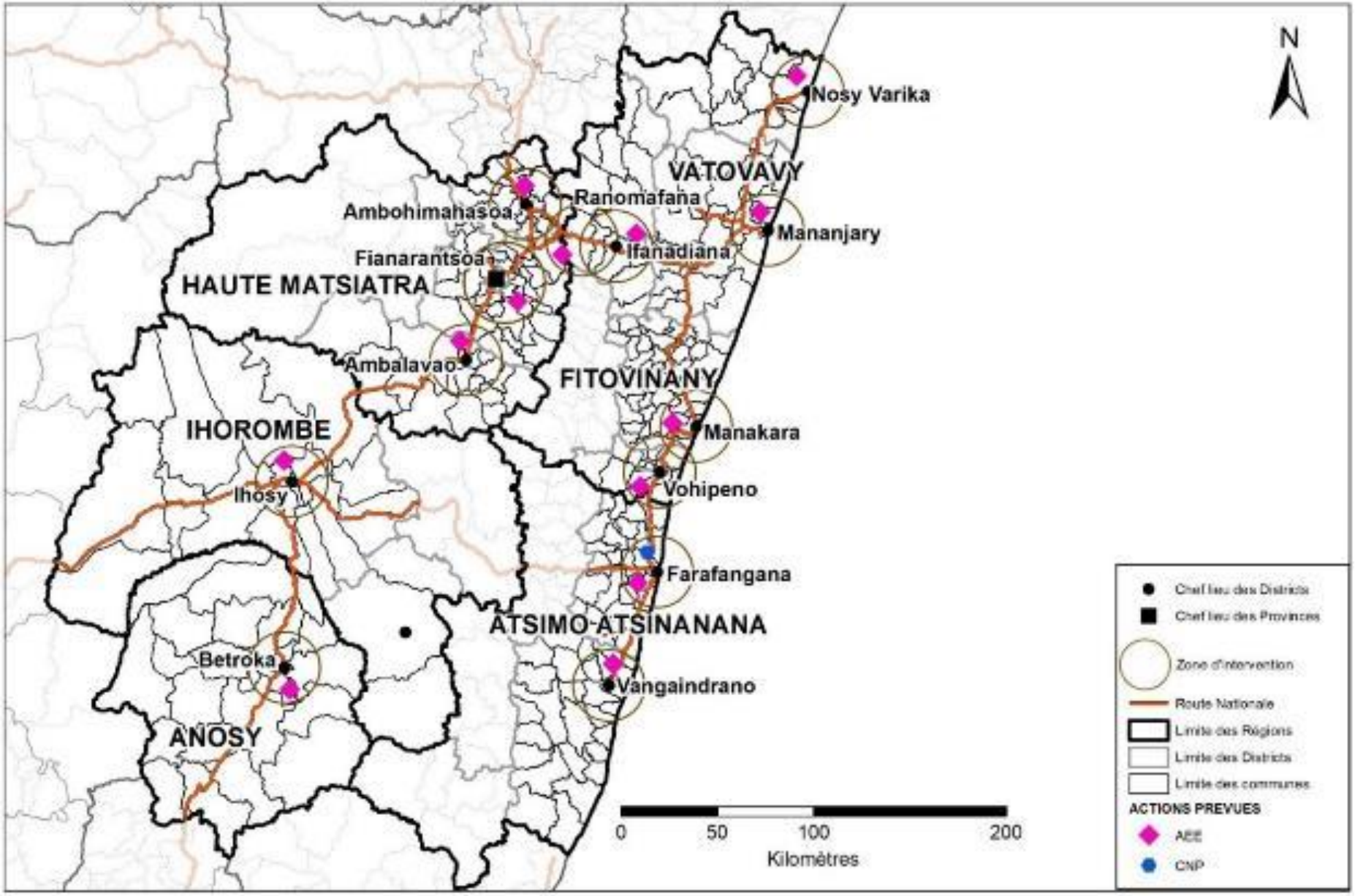

SARINTANY B: SARINTANY MANONDRO NY TOERANA ANKAPOBENY MISY IREO ASA HO TANTERAHAN'NY ORINASA EPC

I.3 Famaritana ny asa atao

I.3.1 Fanamafisana sy fanitarana ny tambazotra BT

Ny asa dia mahakasika ny fanamafisana ny tambazotra BT amin'ny alalan'ny fanitarana ny tambazotra ambany tanjaka sy ny fametrahana ny « poste ».

Ankoatra ny ivontoerana Mananjary, ny asa dia hahakasika ireo ivontoerana dimy hafa rehetra voarakotry ny JIRAMA Fianarantsoa izay hotanterahin'ny JIRAMA.

"Transformateur" telo (3) sy tariby mitondra herinaratra manana halavana manodidina ny 8 098m no hatsangana amin'ity asa fanamafisana sy fanitarana ny tambazotra BT ao anatin'ny DIR Fianarantsoa.

I.3.2 Famoronana « poste » vaovao

Ity asa ity dia mahakasika fametrahana andrinjiro « béton » vaovao sy/na fanoloana ireo andrinjiro hazo misy amin'ny andrinjiro « béton », fametrahana « poste MT/BT » sy tariby mitondra herinaratra MT sy BT.

Ity asa ity dia hotanterahin'ny (i) JIRAMA ao Mananjary, izay hisy "transformateur" iray sy tariby mitondra herinaratra manana halavana manodidina ny 5 157m ho hatsangana amin'ity asa ity ary (ii) ny orinasa EPC ao Farafangana izay hisy "transformateur" iray ihany koa sy tariby mitondra herinaratra manana halavana manodidina ny 600m ho hatsangana amin'ity asa ity.

Miisa roa (2) izany ny fitambaran'ny "transformateurs » ary tariby mitondra herinaratra manana halavana manodidina ny 5 757m no hatsangana amin'ity asa famoronana "poste" vaovao ity ao anatin'ny DIR Fianarantsoa

I.3.3 Famatsiana herinaratra

Ity asa ity dia mahakasika ny famatsiana herinaratra ny tanàna iray na maromaro izay hotanterahan'ny orinasa EPC ao amin'ny Ivontoerana rehetra voarakotry ny JIRAMA Fianarantsoa.

Miisa 32 izany ny fitambaran'ny "transformateurs » ary tariby mitondra herinaratra manana halavana manodidina ny 97 938m no hatsangana amin'ity asa famatsiana herinaratra ity ao anatin'ny DIR Fianarantsoa.

II FAMARITANA TSOTSOTRA MAHAKASIKA NY TONTOLO IAINANA

II.1 Toerana hanaovana ny fanadihadiana

Ny toerana nanaovana fanadihadiana dia ahitana (i) ny faritra voakasika mivantana ny tetikasa izay ahitana ny toerana hifantohan'ny asa atao sy ny manodidina azy avy hatrany, ary (ii) ny faritra voakasika ankolaka ahitana ireo faritra tsy hanaovana ny asa saingy mety hisy fiantraikan'ny tetikasa tsy mivantana (mponina ifotony, kaominina manodidina).

II.2 Lafiny fizika

Enina ny faritra voakasiky ny tetikasa día ny Faritra Haute Matsiatra, Atsimo Atsinanana, Vatovavy, Fitovinany, Ihorombe ary Anosy izay mizara toetrandro telo samihafa :

- Ny toetr'andro mafana amin’ny toerana avo izay ahitana ny Distrikan'i Fianarantsoa, Ambalavao ary Ambohimahasoa voakasika ny tetikasa atao ao anatin’ny Faritra Matsiatra Ambony.
- Ny toetr'andro mafana sy mando izay ahitana ireo distrika voakasika ny tetikasa atao ao anatin’ny Faritra Atsimo Atsinanana, Vatovavy ary Fitovinany.
- Ny toetr'andro mafana izay hita ao amin'ny Distrikan'i Ihorombe voakasiky ny tetikasa (Iakora sy Ihosy) sy ao amin'ny Distrikan'i Betroka, Faritra Anosy.

Ny asa rehetra izay atao ao anatin’ny faritra voarakotry ny JIRAMA ao Fianarantsoa dia hotanterahina eo amin’ny toerana maridrano avokoa izay tsy atahorana ny mety hisian’ny firotsahan’ny tany.

Ahitana renirano maromaro ny manodidina ny toerana hanaovana ny asa toy ireto manaraka ireto :.

- Ao anatin’ny Faritra Matsiatra Ambony
    - Ny reniranon'i Manantanana izay mandalo anatin’ny faritra mivantana misy ny famatsiana herinaratra ny tanànan'i Iaritsena ao ivontoerana Ambalavao.
    - Ny Renirano Ankona Antohobe, sakelidranon'i Matsiatra, izay mandalo anatin’ny faritra mivantana misy ny famatsiana herinaratra ny tanànan'i Namirana sy Sahalava ao Ambohimahasoa.
    - Ny reniranon'i Matsiatra izay mandalo anatin’ny faritra mivantana misy ny famatsiana herinaratra ny tanànan'i Soaindrana Vohibato.
- Ao anatin’ny Faritra Vatovavy, ny Renirano Mananjary izay mandalo anatin’ny faritra mivantana misy ny famatsiana herinaratra ny tanànan'i Ankatafana sy ny Tsaravary ao Mananjary.
- Ao anatin’ny Faritra Atsimo Atsinanana, ny reniranon'i Matitanana, izay mandalo anatin’ny faritra mivantana misy ny famatsiana herinaratra ny tanànan'i Vohitrindry hatrany Vohipeno.
- Ao anatin’ny Faritra Ihorombe, ny Renirano Anakosy, sakelidrano ao Zomandao, izay mandalo anatin’ny faritra mivantana misy ny fanamafisana sy fanitarana ny tambazotra BT Tanakopania Est Forêt ao Ihosy.

II.3 Lafiny biolozika

Ny zavamaniry hita ao amin'ireo toerana nanaovana fanadihadiana dia :

- Ireo zavamaniry atao hoe “savoka” hita manokana ao Nosy Varika, Mananjary ary Manakara. Hita manaraka ny sisindalana ihany koa io karazan-javamaniry io ao anatin’ny faritra sasany ao Matsiatra Ambony sy Atsimo Atsinanana ;

- Ireo zavamaniry anjakan’ny bozaka izay hita ao anatin’ireo faritra rehetra voakasiky ny tetikasa ;
- Ireo zavamaniry hita amin’ny faritra mando izay manamorona ny renirano sy ao amin’ny heniheny ao Antafana, Mananjary ;
- Ireo fambolena hazo fihinam-boa sy hazo kininina izay hita any amin'ny faritra rehetra voakasiky ny tetikasa.

Amin'ny ankapobeny, ny toerana hiasana dia toerana tsy misy zavamaniry. Ireo karazana zavamaniry ao anatin’ny faritra hiasana mivantana sy ny manodidina azy dia ahitana ireo bozaka, hazo hihinamboa, hazo kininina sy kesika ary koa ireo kirihitra ahitana ny zavamaniry toy ny radriaka na koa taretra sy raketa izay izay matetika hambolena hamefena ny tany manamorona ny lalana.

Tsara ny manamarika fa ilaina ny fandratsahana ny hazo ao anatin’ny faritra sasany izay hiasana. Ny karazan-kazo voakasik’izany amin’ny ankapobeny dia Kininina, Kesika, Harongana, Boanarambazaha ary Finesy.

- Eo amin'ireo toerana hiasan’ny JIRAMA :
  - Farafangana, mandritra ny asa fanamafisana sy ny fanitarana ny tambazotra BT ao Vohitrarivo Amboanio.
  - Mananjary, mandritra ny asa famatsiana herinaratra ao Tsaravary
- Eo amin'ireo toerana hiasan’ny orinasa EPC:
  - Fianarantsoa, mandritra ny asa :
    - Famatsiana herinaratra ny tanànan'i Andranomihadiloha
    - Famatsiana herinaratra ny tanànan'i Ampaly – Alakamisy Ambohimaha
    - Famatsiana herinaratra ny tanànan'i Sahanovy sy Ambatolahindravelo
    - Famatsiana herinaratra ny tanànan'i Ambondrombato sy Bemananasy.
  - Manakara, mandritra ny asa :
    - Famatsiana herinaratra ny tanànan'i Ambokala
    - Famatsiana herinaratra ny tanànan'i Analanjavidy
    - Famatsiana herinaratra ny tanàn’i Ampasimandroro
  - Mananjary mandritra ny asa famatsiana herinaratra ao Ankatafana
  - Nosy Varika mandritra ny asa famatsiana herinaratra ny tanàna’i Ampahomanitra sy Masondranokely
  - Vohipeno, mandritra ny asa :
    - Famatsiana herinaratra ny tanànan'i Amboanjo
    - Famatsiana herinaratra ao vohitrindry
  - Vangaindrano, mandritra ny Famatsiana herinaratra ny tanànan'i Ambohipinoa
  - Ihosy, mandritra ny asa :
    - Famatsiana herinaratra ny tanànan'i Soanatao sy Tsarafidy,
    - Famatsiana herinaratra ny tanànan'i Morafeno sy Manjakandrianombana

Mandritra ny asa famatsiana herinaratra ny tanànan'i Maroharona – Nasandratrony – Isandra, izay hotanterahin'ny orinasal EPC, dia ilaina ny fanapahana ireo hazo tafiditra ao anatin'ny faritra voaaro handalovan'ny tariby sy tsy manelingelina ny fampandehanan'ny herinaratra.

Ny faritra nanaovana ny fandinihana dia tsy nahitana afatsy ireo biby mandady sy ireo karazam-borona sasany ihany. Tsy misy faritra voaaro tafiditra anatin'ny toerana rehetra hiasan'ny tetikasa. Tsy ahitana ihany koa toerana fifantohana na lalan'ny vorona mpifindra monina ao amin'ny toerana rehetra hiasan'ny tetikasa.

Ny karazan-javamaniry sy ny karazana biby rehetra hita ao anatin'ny faritra nanaovana ny fanadihadiana dia tsy irony tsy fahita firy ireny fa kosa hita manerana ny faritry ny nosy rehetra.

II.4 Lafiny maha-olombelona

- Ny toerana nanaovana ny fanadihadiana dia ahitana karazana foko maro isam-paritra: ny Betsileo ao Matsiatra Ambony ; ny Antambahoaka, Antaimoro ary Tanala ao Vatovavy ; ny Antaifasy sy Antaisaka ao Fitovinany ary ny Bara ao Ihorombe sy Betroka (Anosy). Noho izany dia ahitana ireo karazana fomba amam-panao ihany koa saingy misy fomba iraisan'ny foko rehetra toy ny fangatahana tsodrano amin'ireo razambe sy ny famorana.

- Mahakasika ny fotodrafitrasa sosialy, ny kaominina rehetra voakasika ny tetikasa dia manana EPP iray farafahakeliny isakin'ny fokontany saingy hita ny tsy fahampian'ireo sekoly ambaratonga faharoa. Manana tobim-pahasalamana iray farafahakeliny ny kaominina rehetra ary ny aretina mpahazo ny mponina indrindra dia ny tazo mahery, ny aretina taovam-pisefoana mahery vaika, ny aretim-pivalanana ary ny aretin-koditra.

Ny Renivohitry ny Distrika rehetra voakasiky ny tetikasa dia vatsian'ny JIRAMA rano avokoa afatsy ny Distrikan'i Lalangina, Isandra ary Vohibato izay mamatsy rano amin'ny alalan'ny lavadrano, paompin-drano na loharano ihany koa. Ny Renivohitry ny Distrika rehetra koa dia manana famatsiana herinaratra amin'ny alalan'ny ny toby famokarana herinaratra an'ny JIRAMA. Raha tsy izany, amin'ny ankapobeny dia mampiasa jiro solitany, labozia na takelamasoandro ireo mponina amin'ny toerana hafa.

Ny fotodrafitrasa mahakasika ny lalana indray, ny distrika rehetra dia tongan'ny fiara na eo aza ny fahasimban'ny ampahany na ny lalana manontolo.

- Tsy hisy trano fonenana hafindra ary tsy misy toerana ara-kolontsaina na ara-pivavahana fantatra ao amin'ny toerana rehetra izay hanatanterahana ny tetikasa.

- Ny fambolena no asa fiveloman'ny ankamaroan'ny mponina ao amin'ny faritra nanaovana ny fanadihadiana. Ny vokatra moa amin'ny ankapobeny dia hamidy avokoa.

Miely patrana any amin'ny faritra rehetra nanaovana ny fanadihadiana ihany koa ny asa fiompiana. Ankoatra an'i Bara izay mpiompy omby be, dia matetika ny fiompiana dia atao ho asa fanampiny amin'ny asa fambolena na asa fanampiny ataon'ireo tokantrano maro ao andrenivohitra.

Mahakasika ny asa fanjonoana indray dia miova arakaraka ny toerana. Na dia tsy dia mandroso loatra aza ny jono an - dranomasina any amin'ireo faritra nanaovana ny fanadihadiana, ny jono amin'ireo renirano dia atao ho toy ny asa fanampiny amin'ny asa fambolena. Ny asa fanjonoana dia manan-daja ao anatin'ny Distrikan'i Nosy Varika, Mananjary, Farafangana ary

Vangaindrano. Fanampin'izany, ny fanjonoana anatin’ny ranomamy dia hia ao amin'ny distrika rehetra voakasika ny tetikasa.

Ankoatr’izay dia ampahany maro amin'ireo tokantrano no manao asa fivelomana amin’ny sehatra ara-barotra. Ahitana asa fivelomana hafa koa anatin’ny toerana nanaovana fanadihadiana toy ny fitrandrahana harena ankibontany sy ny fizahantany.

III RAFITRA MIKASIKA NY LALANA MISY ETO AMIN’NY FIRENENA SY NY POLITIKAN’NY NY BANKY IRAISAM-PIRENENA TOKONY AMPIHARINA

III.1 Rafitra mikasika ny lalàna misy eto amin’ny firenena ampiharina amin’ny tetikasa

Ny lalàna mikasika ny tontolo iainana sy ny sehatra hafa izay tsy maintsy hotaterin'ny tetikasa dia :

- Ny Sata mifehy ny tontolo iainana Malagasy nohavaozina
- Ny Didim-panjakana mikasika ny fampifaneranana ny fampiasam-bola amin’ny tontolo iainana (FFTI)
- Ny Didim-pitondrana anondroana ireo faritra mora voatohintohina
- Ny Didim-pitondrana iraisan’ny ministera mamaritra ny fepetra sy ny fomba fandraisana anjara ny vahoaka amin’ny fanombanana ny tontolo iainana.
- Ny Fehezan-dalàna momba ny herinaratra sy ny didy fampiharana azy
- Ny Fehezan-dalàna momba ny asa sy ny lalàna fampiharana azy
- Ny lalàna mikasika ny fananantany
- Ny Fehezan-dalàna momba ny rano
- Ny lalàna momba ny ady amin’ny herisetra miorina amin’ny miralenta
- Ny Hitsivolana momba ny fiarovana, ny fitsimbinana ary ny fikajiana ny harem-pirenena
- Ny Didim-pitondrana momba ny ady amin’ny VIH/SIDA eny amin’ny toeram-piasana.

III.2 Politika fitsimbinan’ny Banky iraisam-pirenena mihatra amin’ny tetikasa

Ny Banky iraisam-pirenena dia manana karazana politika fampandehanan-draharaha ka ny mihatra anatin’ny fanatanterahana ny singa 1b ny tetikasa LEAD ao anatin’ny faritra voarakotry ny JIRAMA Fianarantsoa dia ireto avy:

- PO4.01 : Fanombanana mikasika ny tontolo iainana
- PO4.11 : Harena ara-kolontsaina
- PO4.12 : Famindran-toerana tsy an-tsitrapo ny olona
- Politika fahazaoana antontam-pahalalana ny Banky iraisam-pirenena.

III.3 Torolalana momba ny Tontolo iainana, ny Fitandremam-pahasalamana ary ny Fiarovana an’ny Vondron’ny Banky iraisam-pirenena

Tsara marihina ny Torolalana ankapobeny momba ny Tontolo iainana, ny Fitandremam-pahasalamana ary ny Fiarovana izay tahirin-kevitra ara-teknika mampiseho ohatra maro mahakasika ny fomba fanao tsara iraisam-pirenena. Izany torolalana izany dia mandrakotra ny tontolo iainana, ny fitandremam-pahasalamana ary ny fiarovana eo anivon’ny asa sy ny fahasalamana syn y fiarovana eo anivon’ny fiarahamonina.

Ny fitsinjarana ny herinaratra dia anisany voarakitra ao anatin’ny torolalana momba ny tontolo iainana, ny fitandremam-pahasalamana ary ny fiarovana ho an’ny fitanterana sy ny fitsinjarana ny herinaratra.

III.4 Rafitra Fitantanana Tontolo Iainana sy ny Fiaraha-monina (RFTIFM) ny tetikasa LEAD

Ho an’ireo sampana tetikasa rehetra anatin’ny LEAD, dia nisy ny tahirin-kevitra momba ny RFTIFM novolavolaina, nankatoavina ary navoaka tamin’ny 2019. Ny fanadihadiana ara-tontolo iainana sy fiaraha-monina ny singa 1b mifandraika amin’ny fitomboan’ny taham-pahazoana herinaratra amin’ny alalan’ny fanitarana sy fanamafisana ny tambazotra (manodidina ny renivohitra sy ambanivohitra) día tokony hanaraka io rafitra io.

IV FAKANA NY HEVITRY NY MPONINA

Nandritra ny famolavolana ity DFTIFM ity, dia nisy ny firesahana mialoha niaraka tamin'ireo manampahefana ao an-toerana (Faritra, Distrika, Kaominina, Fokontany) mba hanazavana amin’izy ireo momba ny tetikasa sy ny fanadihadiana izay atao.

Avy eo dia nisy ny fakana ny hevitry ny mponina natao tany amin'ireo Kaominina rehetra voakasika ny tetikasa mba hahafahana manangona ireo ahiahy, fomba fijery ary ny hevitr'ireo vahoaka voakasik'izany mahakasika ny tetikasa. Ny fivoriana natao nandritra ny fakana ny hevitry ny mponina dia noraisina an-tsoratra avokoa.

Ny vokatr'ireo fakàna ny hevitry ny mponina ireo dia nampiseho fa tena manohana ny tetikasa izay efa nandrasan'izy ireo fatratra avokoa izy ireo.

Nisy ihany koa kahie napetraka isakin’ny kaominina voakasika mandritra ny tapabolana mba hahafahan’ireo tsy tonga na ireo izay mbola manankevitra haneho ny heviny anatin’izany. Nampahafatarina azy ireo moa mahakasika ny fisian’io kahie io tao anatin’ny Fihaonana

V FIANTRAIKA NY TETIKASA EO AMIN’NY TONTOLO IAINANA SY FIARAHA-MONINA – FEPETRA AROSO

Ny vokatra tsara ateraky ny fanatanterahana sy ny fiasan'ny tetikasa dia maro. Amin’ny ankapobeny, izany dia mifandraika amin’ny famoronana asa ; ny fampandrosoana ny asa ara-toekarena ; ny fanatsarana ny toe-draharaha mikasika ny angovo, ny faripiainan'ny mponina, ny sampan-draharaha misahana ny fahasalamana sy ny fanabeazana, ny fiarovana sy ny fiasan'ny sampan-draharaha misahana ny fitantanana ara-panjakana sy ny mpandraharaha ara-toekarena.

Misy fepetra entina hanamafisana ireo vokatra tsara ireo izay hita ao anatin’ny tabilio n°11 anatin’ity boky ity.

Na izany aza anefa, ny asa rehetra atao dia mety hitondra koa vokatra ratsy eo amin’ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina. Saingy, ny ankabeazan’izany vokatra ratsy izany dia tsy dia mavesa-danja. Azo averina amin’ny laoniny izany ary voafetra ny zavatra na ny olona mety ho voakasik’izany. Etsy andaniny koa, izany fiantraika ratsy izany dia tsy maharitra ela satria mandritra ny fotoana fanatanterahana ny tetikasa ihany no isehoany.

FAFANA A: FIANTRAIKA NY TETIKASA EO AMIN'NY TONTOLO IAINANA SY NY FIARAHA-MONINA ARY IREO FEPETRA AROSO

FIANTRAIKA	FEPETRA FANALEFAHANA
MANDRITRA NY FANOMANANA SY NY FANATANTERAHANA NY ASA	
LAFINY FIZIKA	
Ny fahasimban'ny kalitaon'ny rivotra amin'ny alalan'ny fisidinan’ny vovoka, setroka ary etona. Fitomboan’ny haavon’ny feo	- Fampahafantarina ny mponina ny momba ny hanatontosana ny asa. - Fampiasana fiara afaka miasa tsara. - Fanajana ny ora fiasana - Famehezana ho 30km/ora ny hafainganam-pandehan'ny fifamoivoizana eny amin'ny lalana ary 20km/ora amin'ny toeram-panorenana - Fikojakojana amin’ny ara-dalàna ny vata mpamokatra herinaratra sy fametrahana ny fitaovana manalefaka ny feo mivoaka manaraka ny fenitry 75 dB (A) ny feo ambony indrindra amin'ny halavirana 7m. - Famaritana ny toerana manodidina ny loharanon’ny tabataba ka ilaina fiarovana ny sofina
Fahalotoan'ny tany avy amin’ny fako, ny menaka maloto sy solika	- Famolavolana sy fampiharana ny drafitra itantanana ny fako sy fampiofanana ny mpiasa amin’izany. - Raha azo atao dia eny amin’ny toerana voatokana hanaovana ny fikojakojana ireo fitaovana sy ny fiara ihany no manao izany raha tsy izany dia hangononany menaka maloto azo avy amin'ny fikojakojana ny fiara sy ny vata mpamokatra herinaratra anatin’ny barika mandra-panodina azy ireo na fandefasana azy ireo any amin’ireo orinasa misy mpanodina izany.. - Fametrahana fitaovana entina hisorohana ny mety fiparitahan'ny solika tsy nahy. - Fanomezana fiofanana ireo mpiasa ny fepetra rehetra tokony arahina raha sendra izany. - Fampahafantarana malaky ny fisian’ny firarana solika any amin’ny AMO/PIU mba ahafahan’izy ireo mitatitra izany any amin’ny Banky iraisam-pirenena ao anatin’ny 48 ora - Fikojakojana araka ny tokony ho izy ireo fiara ampiasaina. - Fametrahana ny fitehirizana solika amin’ny toerana tsy tratran’ny hamandoana. - Fitandrovana ny fidiovan’ny toerana mandritra ny asa rehetra.
Mety ho fahalotoana avy amin’ny akora simika	- Fampiasana ireo zavatra afaka mitroka ireo solika miraraka - Fahazoana antoka tsara ireo mpamily mitatitra “transformateurs”. - Fitahirizana ireo “transformateurs” tsisy PCB ao amin'ny efitranon’ny JIRAMA azo antoka (toerana tsy azon’ny hamandoana, apetraka eo ambonin’ny hazo, tsy azon’ny olonkafa hidirana ankoatran’ny tompon’andraikitra)
Fahalotoan'ny rano.	- Fanentanana ireo mpiasa tsy handoto rano. - Famolavolana sy fampiharana ny drafitra itantanana ny fako sy fampiofanana ny mpiasa amin’izany - Fametrahana lavapiringy vonjimaika. - Fandraranany fanasana fiara sy fitaovam-piasana amoron’ny rano.
LAFINY BIOLOZIKA	
Fanenana / Fahasimban’ny zavamaniry	- Fanenana ireo faritra voakasik'izany amin'ny alalan'ny fisorohana ny fanapahana hazo ivelan'ny faritra ilaina.

FIANTRAIKA	FEPETRA FANALEFAHANA
	- Fandratsana fa tsy fanapahana ny hazo raha azo atao - Fampahafantarina ny tompon'andraikitra eo an-toerana sy ny tompon'ny hazo mikasika ny fitsipiky ny fandratsahana / fanapahana ny hazo.
LAFINY MAHA-OLOMBELONA	
Fanelingelenana (feo avo vovoka, setroka sy entona)	- Fampahafantarina ny mponina ny momba ny fanatontosana ny tetikasa. - Fanajana ny ora fiasana - Fisorohona ny asa mitabataba ivelan'ny ora fiasana mahazatra - Fkojakojana araka ny tokony ho izy ireo fiara ampiasaina - Famehezana ny hafainganam-pandeha ny fiara rehefa mandalo tanàna - Fanentanana sy fanomezana fiofanana an'ireo saofera mahakasika ny fanajana ireo fepetra natolotra ato anisan'izany ny drafitra fifamovoizan'ny milina sy ny fiara ary ny drafitra fintantanana ny fifamoivoizana
Mety ho fahazoana ny aretin'ny taovam - pisefoana	- Fanomezana fitaovana hiarovana amin'ny vovoka ho an'ireo ao anatin'ny faritra mety atahorana hisy izany.
Fanelingelenana ny fiainana andavanandro Fanelingelenana ny fifamoivozana an-tanan-dehibe	- Fampahafantarina ny mponina ny momba ny fanatontosana ny tetikasa. - Fanajana ny ora fiasana - Fametrahana takelaby manambara ny fisian'ny asa sy fandrindrana ny fifamoivozana raha ilaina - Fanatanterahana ny asa sasany mandritra ny tsy mahabe ny olona - Fametrahana ireo takelaka famatarana mifanaraka amin'ny toerana azo hijanonana eo amin'ny lalan'ny fifamoivoizana - Famefena ny toerana hiasana - Fanajana ny fitsipiky ny fifamoivoizana (anisan'izany ny ora fifamoivoizana ara-dalàna an'ireo kamio) - Fametrahana tsara ireo andrin-jiro tsy hanelingelina an'ireo mpandeha an-tongotra sy ireo mpampiasa ny lalana - Famefena ny toerana hiasana - Fisorohona ny andro tsena eny amin'ny toerana asiana ny tetikasa
Loza mitatao ho an'ny ny mpandeha an-tongotra sy ny biby fiompy	- Fampahafantarina ny mponina ny momba ny fanatontosana ny tetikasa - Famaritana ny faritra fiarovana - Fametrahana takelaby manambara ny fisian'ny asa - Fametrahana avy hatrany ny andrin-jiro rehefa voalavaka ny toerana asiana azy na fanasaromana ny lavaka raha mbola tsy tafapetraka ny andrin-jiro.
Fanelingelenana nohon'ny fahatapahan-jiro	- Famerana ny fotoana fitapahan-jiro - Fampilazana mialoha ny fotoana hanapahana ny jiro amin'ny alalan'ny onjam-peo sy/na amin'ny alalan'ny petadrindrina.
Fikatonana vetivety ireo mpivarotra mandritra ny asa (Vohipeno, Vaingandrano)	- Fanatanterahana ny drafitra famindran-toerana (fanatonana ireo manam-pahefana eny an-toerana sy ireo olona voakasika, fanonerana ny fananana voakitika) - Fanajana ny fepotoana hiasana
- Fanapahana hazo kininina / kesika 86 ao Isandra - Fanapahana fototra lotsia iray ao Tsaravary, Mananjary - Fahaverezana tanimboly / tanimbary / tany ao Isandra, Mananjary, Vaingandrano	- Fanatanterahana ny drafitra famindran-toerana (fanatonana ireo manam-pahefana eny an-toerana sy ireo olona voakasika, fanonerana ny fananana voakitika)
Mety loza ateraky ny asa	- Famefehana ny toerana hiasana amin'ny alalan'ireo fitaovana fiarovana iombonana - Fanomezana fitaovam-piarovana manokana [4]mifandraika amin'ny asa atao sy ny fanarahamaso ny fampiasana izany

[4] *Casques, gants, chaussures, combinaisons, masques, vêtement haute visibilité, ceinture de sécurité, lunettes de sécurité, bracelet électrostatique, ancrage, harnais antichute, maintien au câble, etc*

FIANTRAIKA	FEPETRA FANALEFAHANA
	- Fampahafantarina sy fanentanana ireo mpiasa rehetra mikasika ny loza mety hitranga amin'ny asa tsirairay avy sy ny fepetra tokony horaisina isaky ny toeram-piasana - Fanomezana fiofanana sy torohevitra ireo mpiasa eny an-toerana noraisina hiasa mahakasika ny lafin'ny fahasalamana sy ny fiarovana eo amin'ny asa (fibatana entana mavesatra, fampiakarana ny andrin-jiro, fikirakirana ny tariby mitondra herinaratra, sns.) - Fametrahana tarika mpamonjy voina, kitapo misy ny fitaovana famonjena vonjimaika sy fiara raha sendra misy maratra mafy - Fametrahana petadrindrina ireo dingana vonjy taitra raha sendra misy loza - Fahazoana antoka ny fahatapahan'ny hery elektrika alohan'ny hanaovana ny asa Fampiasana mpiasa mahafeno ny fepetra rehetra ihany amin'ny fametrahana ny fitaovana sy ny kojakoja - Fanarahana sy fanajana ny torolalana momban'ny fiarovana mifandraika amin'ny fikirakirana ny kojakoja - Fanatonana ireo fitaovana mba hialana mety ho fianjeran'izy ireo ka mety handratra ireo mpiasa miasa aty ambany - Fametrahana ny DMT - Fanofanana ireo mpiasa mba hialana amin'ireo loza mety hitranga - Fanofanana ireo mpiasa momba ireo fepetra tokony arahina raha sendra misy loza
Mety ho lozam-pifamoivoizana	- Famehezana ny hafainganam-pandeha ny fiara ho 20km/ora rehefa mandalo tanàna - Fametrahana takelaby manambara sy mametra ny hafainganam-pandeha eny amin'ny toerana tokony hisy izany - Fanentanana sy fanomezana fiofanana ireo mpamilin'ny fiaran'ny tetikasa amin'ny fetran'ny hafainganam-pandeha sy mikasika ireo fitsipika ny fiarovana sy ny fialana amin'ny mety loza. - Fampiarana ny fitsipi-pitondratena amin'ireo mpamily - Fahazoana antoka ny fisian'ny mpitarika mialohan'ny fiara mpitatitra hanazava ny lalana raha ilaina, raha toa ka manelingelina ny zavatra entina, - Famefehana ny toerana hiasana amoron'ireo lalana be mpandeha amin'ny alalan'ireo fitaovana fiarovana iombonana toy ny "balise" na fametrahana olona hitantana izany
Mety fisian'ny disadisa	- Fanomezana laharam-pahamehana ny fandraisana olona hiasa eny an-toerana araka ny fahaiza-manao - Fanentanana ireo mpiasa hanaja ny ny fitsipika ara-tsosialy ny faritra hiasana - Famolavolana fitsipika anatiny izay atao petadrinina mazava tsara amin'ny toeram-piasana rehetra. Fampiharana ny fanasaziana raha misy fandikan-dalàna hita na amin' iza na amin' iza. - Fivoriana fampahafantarana momba ny fanatanterahana ny asa sy ny fivoarany Fanabeazana ny mpiasa amin'ny fitazonana fifandraisana tsara sy fiarahana amin'ny mponina eo an-toerana. - Fanentanana ny mpiasa rehetra hanaja ny fady misy eny an-toerana hiasana.
Mety fisian'ny HMM	- Fampahafantarina sy fanentanana ny mpiasa ny fomba fitondrantena indrindra mikasika ny fitondratena ara-nofy. - Famolavolana sy fampiharina ny drafitra ho fisorohona sy ny fepetra mikasika ny HMM / Fanararaotana ara-nofo / Herisetra ara-nofo - Fametrahana fitsipi-pitondratena ho an'ireo mpiasa avy ety ivelany, fanaovana sonia izany, fanentanana sy fampahatsiahivana ary fanarahamaso ny fampiharana izany - Fanaovana fifanarahana amin'ny fitantanana sy ny fanohanana raha misy fitrangahana HMM sy fiaraha-miasa amin'ireo ONGs misahana manokana ny raharaha HMM
Fifindramonina / Loza ateraky ny fiparitahan'ny aretina azo avy amin'ny fifandraisana ara-nofo toy ny IST sy ny VIH/SIDA.	- Fampiasana olona hiasa avy eny an-toerana - Fanentanana ireo mpiasa mikasika ny ady sy ny fisorohana ny IST sy ny VIH/SIDA - Fanatanterahana ny drafitra hiadiana sy hisorohana amin'ny IST sy ny VIH/SIDA *- Fampahafantarina mahakasika ny SIDA syn y IST: fomba fifindrany* *- Famporisihina amin'ny tsy fanaovana firaisana raha tsy izany dia fanomezana maimaimpoana ny fimailo ho an'ireo mpiasa*

FIANTRAIKA	FEPETRA FANALEFAHANA
	- Famporisihina fanaovana fitiliana an-tsitrapo
Mety fifamindrahana ny ar-etina COVID eny an-toerana	- Fanajana ireo fepetra atolotry ny OMS - Famolavolana drafitra fisorohona sy ady amin'ny COVID
Fahasimbana sy fanel-ingelenana ireo tambazotra milevina (rano, fifand-raisandavitra)	- Fanantonana, alohan'ny hiasana, ireo mpandraharahan'ny telefonina sy ny JIRAMA ary ireo sampan-draharaham-paritra misahana ny fanajariana ny tany mahakasika ny fisian'ireo tambazotra milevina ao anatin'ny faritry ny hametrahana ny tariby mi-tondra herinaratra. - Fakana ny sarin'ireo toerana misy ny tambazotra milevina sy ny fanatanterahana ny asa amin'ny tanana - Fanamboarana avy hatrany raha misy fahasimbana avy amin'ny fanatanterahana ny asa.
MANDRITRA NY FITRANDRAHANA	
LAFINY FIZIKA	
Mety ho fahalotoana azo avy amin'ny akora simika	- Fampiasana ireo zavatra afaka mitroka ireo menaky ny "transformateurs" miraraka - Fahazoana antoka tsara ireo mpamily mitatitra "transformateurs". - Fitahirizana sy fitaterana ireo "transformateurs" tsy azo ampiasaina intsony ao Analamahitsy, ivotoeran'ny JIRAMA natokana amin'izany, ka hajaina ny fomba fitehirizana tsara efa misy eny an-toerana (toerana tsy azon'ny hamandoana, apetraka eo ambonin'ny hazo, tsy azon'ny olonkafa hidirana ankoatran'ny tom-pon'andraikitra, fitaovana fiarovana manokana sahaza) mandrapahitana vahaolana maharitra sy tetibola ilaina amin'izany.
LAFINY MAHA-OLOMBELONA	
Mety loza ateraky ny asa	- Fanapahana ny hery elektrika alohan'ny hanaovana ny asa - Fanomezana fitaovana fiarovana manokana sahaza an'ireo mpiasa araka ny toe-ram-piasany avy - Fametrahana kitapo misy ireo fanafody sy zavatra ilaina entina hitsaboana raha sendra misy ratra mandritra ny asa fikojakojana - Fampahafantarina sy fampianarana ireo mpiasa manao ny fikojakojana mikasika ny loza mety hitranga amin'ny fikirakirana ireo kojakoja sy ny fepetra tokony horaisina - Fampiasana mpiasa mahafeno ny fepetra rehetra izay voahofana sy manana mari-pahaizana ihany amin'ny fanaovana ny asa fikojakojana - Fanarahana sy fanajana ny torolalana momban'ny fiarovana mifandraika amin'ny fikirakirana ny kojakoja
Mety loza ateraky ny fian-jeran'ny tariby mitondra herinaratra na ny andrin-jiro	- Fanajana ireo fepetra ara-dalàna mahakasika ny fepetra ara-teknika ny fametra-hana fotodrafitrasa momba ny fitsinjarana herinaratra
Mety ho disadisa azo man-dritra ny fampidirana jiro eny amin'ny mpanjifa	- Fisorohona, raha azo atao, ny fandalovan'ny tariby mitondra herinaratra ambonin'ny tanin'olon-kafa raha tsy mahazo fahazoan-dalana avy amin'ny tompon'ny tany.
Mety ho disadisa azo avy amin'ny tabataba sy ny hazavana tafahoatra	- Fanentanana ny mponina ny amin'ny fampihenana ny fe-potoana sy ny faharetan'ny fampiasana jiro ho amin'izay tena ilaina - Fampihenana ny hamafin'ny hazavana amin'ny fisafidianana ny jiro mamokatra hazavana amin'ny antonony tsisy miovaova - Fampiasana ny loharanom-pahazavana miloko mavo nohon'ny miloko fotsy - Fanentanana ny mponina amin'ny tombontsoa azo avy amin'ny jiro "maharitra".
Fahatapahan-jiro	- Fanentanana ireo manampahefana ao an-toerana mba handray anjara amin'ny fia-rovana ny fananam-bahoaka sy fanatsarana ny fiaraha-miasa eo amin'ny kaominina sy ny JIRAMA - Fanajana ireo fepetra ara-dalàna mahakasika ny fepetra ara-teknika ny fametra-hana fotodrafitrasa momba ny fitsinjarana herinaratra - Fanentanana ireo mponina/mpampiasa herinaratra eny an-toerana hanao tatitra raha misy fahatapahan-jiro tsy ara-dalana mba hanavahana ny fahasimbana sy ny fahatapahana voarindra.

VI DRAFITRA FITANTANANA NY TONTOLO IAIINANA SY NY FIARAHA-MONINA (DFTIFM)

Ny DFTIMFM dia novolavolaina entina hanatanterahana ireo fepetra fanalefahana natolotra mifandraika amin’ny fiantraika hita. Io drafitra io dia hamaritra ireo olona tompon'andraikitra amin'ny fampiharana ireo fepetra ireo sy ny fijerena ary ny fanaraha-maso ny fanatanterahana izany. Manolotra ihany koa ny fomba hanatanterahana ny fepetra natolotra koa ny DFTIMFM.

VI.1. Drafitra fanarahamaso ny Tontolo Iainana sy ny Fiaraha-monina

Ny fanarahamaso ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina dia natao mba hiantohana ny fanajana sy ny fampiharana ireo fepetra fanalefahana ireo mety fiantraika ratsy ny tetikasa. Arak’izany dia nisy ny drafitra fanarahamaso ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina hita anatin’ny fafana n°13 amin’ity boky ity.

VI.2. Drafitra fizohiana ny Tontolo Iainana sy ny Fiaraha-monina

Ny drafitra fizohiana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina izay hita anatin’ny fafana n°14 amin’ity boky ity dia mamintina ireo singa eo amin’ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina nisy fiantraika ratsy ny tetikasa ka tokony arahina mba hamantarana izay mety ho fiovàna amin’izy ireo. Ny tanjony dia ny hanamarina ny fahombiazan'ireo fepetra fanalefahana notanterahina sy ny fametrahana ireo fepetra fanitsiana raha ilaina.

VI.3. Fanamafisana ny fahaiza-manao

Mba hamantarana ireo fahaiza-manao tokony hananana na hatsaraina mba hahazoana antoka fa ampy ny fahafahana manatanteraka sy manara-maso ny DFTIFM dia ilaina ny fahaiza-manaon'ireo olona rehetra voakasik'izany.

Noho izany, ny mpiasa rehetra ao amin'ny JIRAMA Fianarantsoa izay mandray anjara amin’ny fanatanterahana ny DFTIFM ny tetikasa dia tokony manana fahalalana, fahaiza-manao ary traikefa ilaina amin'ny fanatanterahana ny DFTIFM sy ny fanaraha-maso ny tontolo iainana sy fiaraha-monina.

Ny fanofanana dia handrakotra ny dingana fanorenana sy ny dingana fitrandrahana. Noho izany, handray anjara amin'ny fiofanana ihany koa ny orinasa EPC sy ny " JIRAMA Construction" ary ny AMO mba hanitarana ny fahalalan'izy ireo amin’ny fampiharana ny DFTIFM sy ny fanaraha-maso ny tontolo iainana sy fiaraha-monina.

VI.4. Anjara asan’ireo tompon’andraikitra amin’ny fanatanterahana ny DFTIFM

Voarakitra ao amin'ny fafana n°16 anatin’ity boky ity ireo tompon’andraikitra tafiditra amin'ny fampiharana sy fanaraha-maso ny DFTIFM (Kaomitin’ny fandrindrana ny tetikasa, UGP, MEH, JIRAMA, AMO, Kaominina voakasika, EPC, "JIRAMA Construction", UEP, CRL), ny anjara asa sy ny andraikin’ny tsirairay avy.

VI.5. Fomba Fitantanana ny Fitarainana (FFF)

Ny Ministeran'ny Angovo, izay miara-miasa amin’ny JIRAMA, no namolavola ny fomba fitantanana fitarainana izay ateraky ny fampiharana ny tetikasa LEAD.

Ity FFF ity dia natao haharitra (mandritra ny tetikasa), mangarahara, haingana, mahomby, handraisan’ny rehetra anjara ary azon'ny mpandray anjara rehetra idirana, mba hisorohana na hamahana ny fifandirana amin'ny alalan'ny fifampiraharahana, fifanakalozan-kevitra, fanadihadiana iraisana sns.

FAFANA B : DINGANA FITANTANANA NY FITARAINANA

Dingana	Asa atao	Olona tompon'andraikitra	Fanamarihina	Fepotoana
Dingana 0	Fandraisana sy fisoratana anarana amin'ny fitarainana eo amin'ny ambaratongan'ny Ben'ny tanàna na ny Lehiben'ny fokontany, na mitonona na tsy mitonona anarana	Lehiben'ny Fokontany, Mpiasa ao amin'ny kaominina	Ny fandraketana ireo fitarainana ao anatin'ny rejistra natao ho amin'izany	0 ka hatramin'ny 3 andro
Dingana 1	Fanelanelanana ataon'ireo zokiolona ao amin'ny Fokontany, ny Lehiben'ny Fokontany sy ny Komitin'ny tanàna	Zokiolona ao amin'ny Fokontany, Lehiben'ny Fokontany, Filohan'ny Komitin'ny tanàna, olona nametraka fitarainana, solontenan'ny tetikasa	PV ny fanelanelanana ataon'ny Lehiben'ny Fokontany na ny Zokiolona ao amin'ny Fokontany	1 andro ka hatramin'ny 1 herinandro
Dingana 2	Fanelanelanana ataon'ny Ben'ny tanàna ampian'ny Solontenan'ny Tetikasa	Ny Ben'ny tanàna na ny solontenany, olona nametraka fitarainana, solontenan'ny tetikasa	PV ny fanelanelanana ataon'ny Kaominina ampian'ny Solontenan'ny Tetikasa	2 andro ka hatramin'ny 3 herinandro
Dingana 3	Fanelanelanana ataon'ny SLC/SRC, ampian'ny Solontenan'ny Tetikasa	Ny SLC/SRC izay mety hangataka ny fanampian'ny olona rehetra izay lazainy fa manam-pahaizana amin'ny famahana ny olana, olona nametraka fitarainana, olontenan'ny tetikasa	PV ny fanelanelanana ataon'ny SLC/SRC ampian'ny Solontenan'ny Tetikasa	3 andro ka hatramin'ny 4 herinandro
Dingana 4	Fampakàrana eo amin'ny ambaratongan'ny fitsarana voalohany.	Ny mpitsara, ny olona nametraka fitarainana, ny solontenan'ny tetikasa	PV ataon'ny Greffier ny fitsarana.	Arakaraka ny zavamisy
Dingana amin'ny fitarainana rehetra	• Fanomezana ny vokatry ny fizotran'ny fitantanana ny fitarainana amin'ny olona voakasika izany • Fanarahamaso ny vahaolana	SLC/SRC (raha ilaina)	Ny dika mitovy ny PV na zavatra hafa mampiseho ny vahaolana noraisina dia omen any olona voakasika izany	Farafahatarany, 5 andro aorian'ny famoahana ny vokatry ny fanadihadiana.

VI.6. Ady atao amin’ny Herisetra Miorina amin’ny Miralenta (HMM)

Nisy fanombanana natao mikasika ny HMM nandritra ny famolavolana ity DFTIFM ity mba hahafahana mitopy maso amin’ny ankapobeny ny toe-draharaha mikasika ny HMM anatin’ny toerana hanaovana ny tetikasa ary koa mba hahafahana mahafantatra ny mety loza ateraky ny HMM / / Fanararaotana ara-nofo / Herisetra ara-nofo. Ny tanjona fototra dia ny mba hisorohana ny endrika HMM / Fanararaotana ara-nofo / Herisetra ara-nofo mandritra ny fanatanterahina ny tetikasa.

Nisy izany ny firesahana tamin’ireo renim-pianakaviana sy ireo tovovavy mahakasika ny HMM izay tamin’ireo distrika voakasika ny tetikasa. Nisy ihany koa firesahana natao tamin’ireo sampan-draharaham-paritra misahina ny mponina sy tamin’ireo andrim-panjakana hafa sy ireo fikambanana tsy miankina misahana ny fitantanana sy fanohanana ny HMM misy ao amin’n y faritra hanaovana ny asa.

Ny karazana herisetra hita anatin’ny toerana hanaovana ny asa di any: herisetra ara-toekarena (66%), ny herisetra ara-batana (25%), ny herisetra ara-moraly sy ara-tsaina (6%) ary ny herisetra ara-nofo (3%).

Misy fepetra ho fisorohana ny HMM / Fanararaotana ara-nofo / Herisetra ara-nofo natolotra anatin’ity boky ity. Hita ao koa ny fomba fitantanana ny fitarainana raha sendra misy HMM

VI.7 Tetibola ilaina amin'ny fampiharana ity DFTIMF ity.

Tombanana ho 146 569 500 MGA ou 35,049 USD[5] ny tetibola ho an'ny fanatanterahana ity DFTIFM ity.

VII FAMINTINANA FOHY MAHAKASIKA NY DRAFITRA FANDRINDRANA NY FAMINDRAN-TOERANA (DFFT)

VII.1 Ireo olona sy ny fananany voakasika

Misy sokajy telo ireo olona voakasika ny tetikasa :

(i) Olona manana tanimboly/tanimbary asiana ny andrin-jiro. Misy 19 izy ireo ka ny iray ao ivontoerana Fianarantsoa, ny iray ao ivontoerana Vangaindrano ary 17 ao ivontoerana Mananjary.

(ii) Ireo olona manana hazo tafiditra ao anatin'ny faritra hiarovana ny fampandehanan’ny tariby mitondra ny herinaratra. Misy 2 izy ireo no voakasika izany dia ao Fianarantsoa sy Mananjary.

(iii) Ireo olona manana fidiram-bola ara-barotra tsy maintsy ahato vetivety mandritra ny fotoana ny asa.: 19 amin'izy ireo no voakasika izany ka 7 ao ivontoerana Vohipeno ary 12 ao ivontoerana Vangaindrano.

Miisa 39 ny isan'ny mponina manana fananana na fidiram-bola voakasika ny fametrahana ny tetikasa LEAD ao amin'ny DIR Fianarantsoa.

---

[5] *1 USD = 4 181,89 MGA (Taham-panakalozana tamin’ny 03 oktobra 2022)*

VII.2 Tetibola ilaina amin'ny fampiharana ity DFFT ity

Tombanana ho 84 920 170 MGA na 20,307 USD[6] ny tetibola ho an'ny fanatanterahana ity DFFT ity.

[6] *1 USD = 4 181,89 MGA (Taham-panakalozana tamin'ny 03 oktobra 2022)*

SUMMARY

This document refers to the Environmental and Social Management Plan (ESMP) of the activities planned for Component 1b of the LEAD Project in the areas covered by the JIRAMA Interegional Directorate of Fianarantsoa.

According to the World Bank's Safeguard Policies and with reference to national legislations, this sub-project is classified as Category B.

The preparation of this ESMP was based on the guidelines provided in the Environmental and Social Management Framework (ESMF) that covers the LEAD Project (DEMOS).

Thus, this ESMP presents the description of the planned activities and their integration environments in the areas covered by the JIRAMA DIR Fianarantsoa as well as the national legal framework and the Policies of the World Bank triggered. It then describes the environmental and social impacts and the related enhancement and mitigation measures. Finally, it proposes the environmental and social management plan containing the environmental and social monitoring and follow-up plan, the capacity building requirement, the institutional arrangement and the budget required for its implementation. The complaints management mechanism and the fight against gender-based violence are also part of the ESMP.

The public consultations held during the design and development of this ESMP are also presented in this document.

I OVERVIEW OF PLANNED ACTIVITIES

I.1 Localization

The area of influence of subcomponent 1b of the LEAD project covers 73 Fokontany, 27 municipalities and 16 districts in 6 regions, including:

- 6 districts of the Haute Matsiatra Region (Ambalavao, Ambohimahasoa, Fianarantsoa, Isandra, Lalangina and Vohibato),
- 2 districts of the Atsimo Atsinanana Region (Farafangana and Vangaindrano),
- 3 districts of the Vatovavy Region (Ifanadiana, Mananjary and Nosy Varika)
- 2 districts of the Fitovinany Region (Manakara and Vohipeno)
- 2 districts of the Ihorombe Region (Ihosy and Iakora)
- 1 district of the Anosy Region (Betroka).

I.2 Activities planned

The activities planned in these sites consist of increasing the access rate by extension and reinforcement of the network (peri-urban and rural).

These activities will be carried out by JIRAMA and the EPC contractor.

❖ Activities planned to be carried out by JIRAMA

- LV network reinforcement and extension
- Creation of new substation.

❖ Activities planned to be carried out by EPC contractor

- Electrical Energy Supply
- Creation of new substation

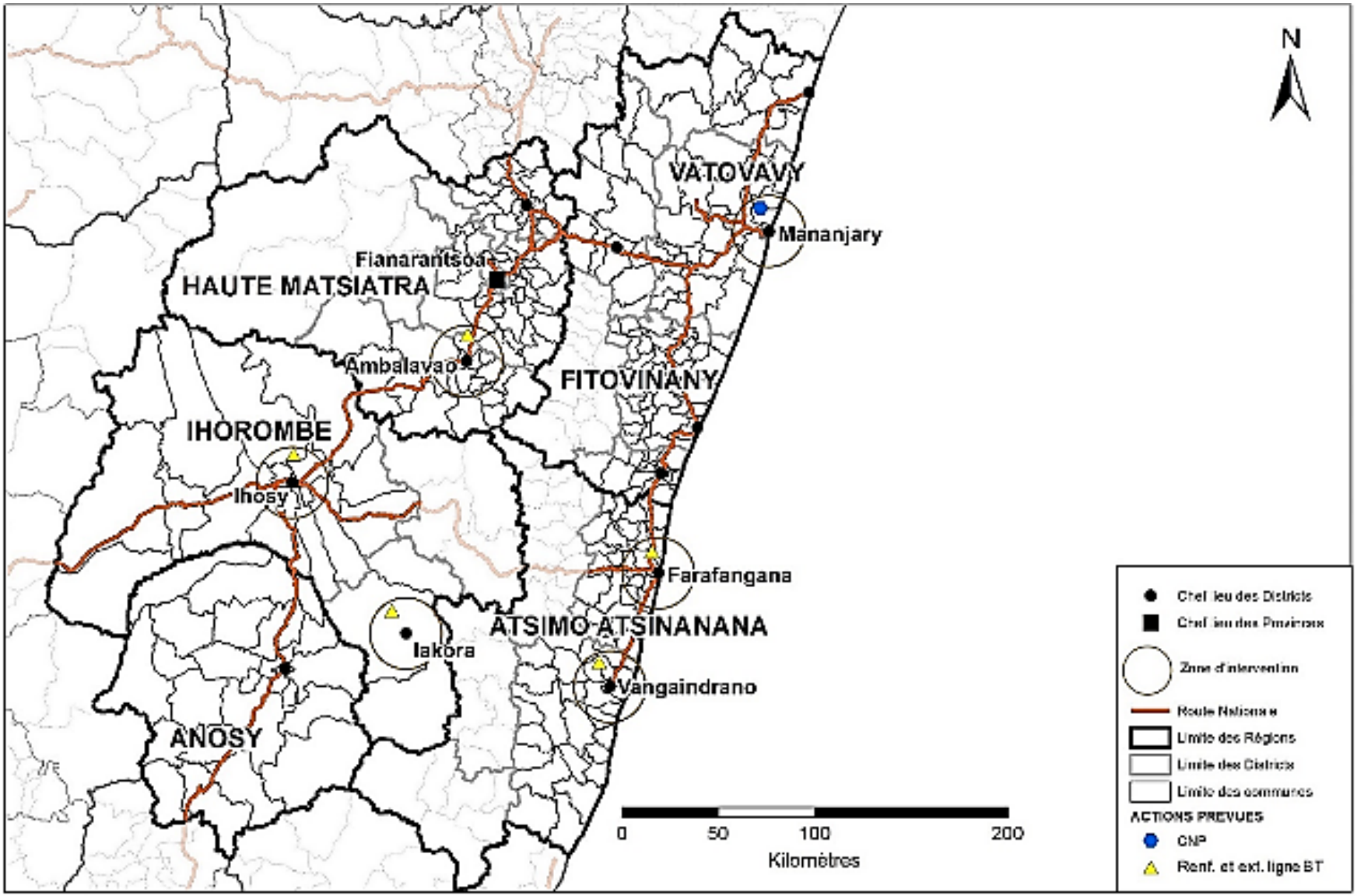

MAP A: GENERAL LOCATION MAP OF ACTIVITIES PLANNED TO BE CARRIED OUT BY JIRAMA

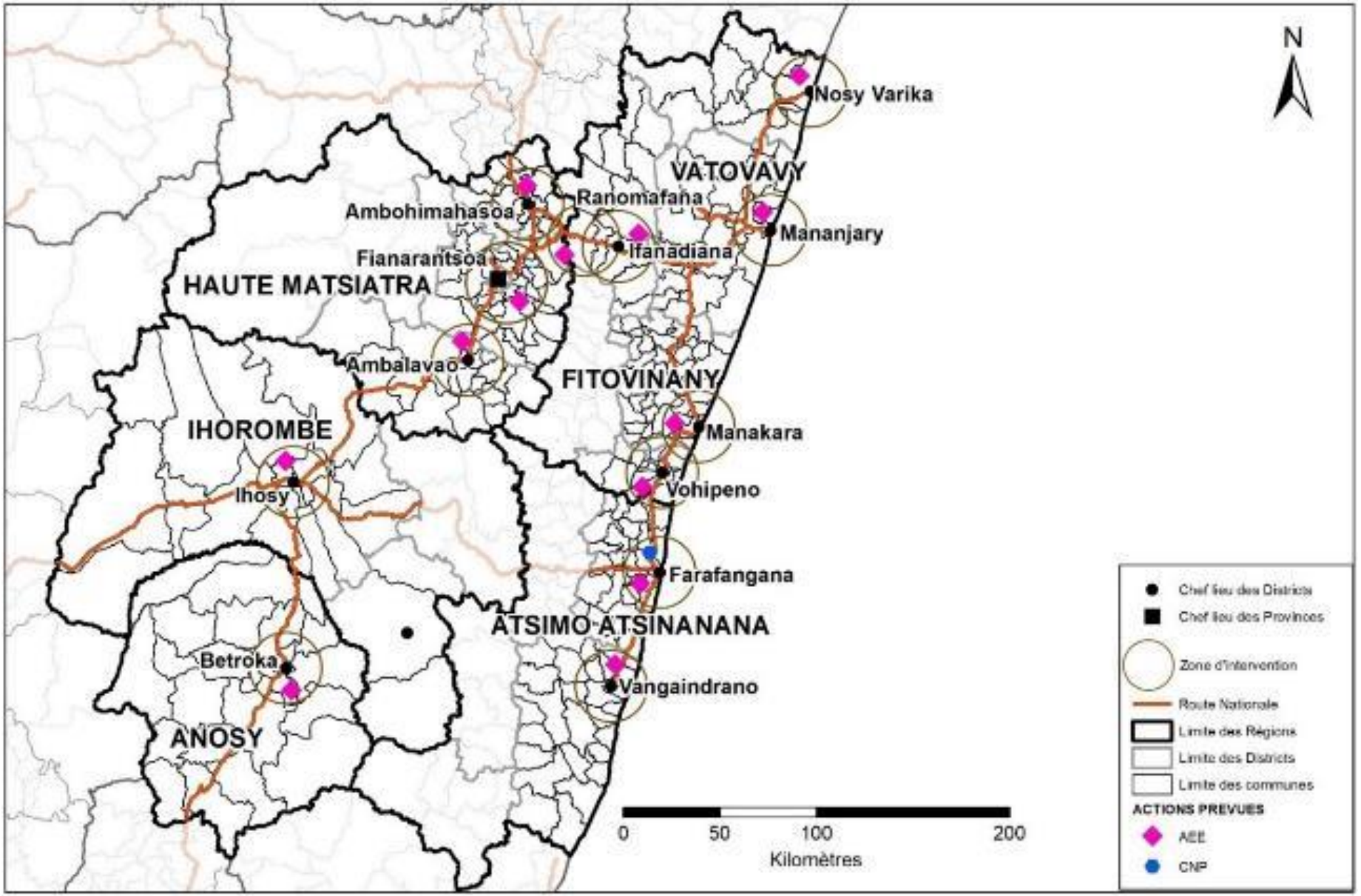

MAP B : GENERAL LOCATION MAP OF ACTIVITIES PLANNED TO BE CARRIED OUT BY EPC CONTRACTOR

I.3 Description of activities

I.3.1 LV network reinforcement and extension

This activity consists in reinforcement the low-voltage network by extending the network and building a transformer substation.

Except for the Mananjary Center, this activity concerns all 5 other JIRAMA implementation centres planned in the Fianarantsoa Interregional Directorate.

Three (3) transformesr and about 8 098m of lines will be created for this LV network reinforcement and extension activity in the DIR Fianarantsoa.

I.3.2 Creation of new substation

This activity consists of installing new concrete poles and/or replacing the wooden poles of existing lines with concrete poles, creating an MV/LV transformer station and MV and LV lines.

This activity is planned to be carried out by (i) JIRAMA in Mananjary where one transformer and about 5 157m of lines will be created for this activity and (ii) by EPC contractor in Farafangana where one transformer and about 600m of lines will be created for this activity.

A total of 2 transformers and approximately 5 757m of lines will be created for this CNP activity in the DIR Fianarantsoa.

I.3.3 Electrical energy supply

This activity consists of extending the coverage of electrical networks in new localities with electrical energy. It concerns all the EPC contractor implementation centres provided for in the DIR Fianarantsoa.

A total of 32 transformers and approximately 97 938m of lines will be created for this CNP activity in the DIR Fianarantsoa.

II BRIEF DESCRIPTION OF THE ENVIRONMENT

II.1 Study area

The study area includes (i) the direct influence zone of the sub-project which corresponds to the intervention sites where the planned activities will be concentrated as well as their immediate surroundings and (ii) the indirect influence zone which is constituted by the zones where the sub-project does not intervene physically, but its activities can have indirect impacts (local communities, peripheral municipalities).

II.2 Physical environment

The area affected by the sub-project is grouped into three bioclimatic ecoregions:

- The tropical climate of altitude grouping the Districts of Fianarantsoa, Ambalavao and Ambohimahasoa concerned by the sub-project in the Haute Matsiatra Region.
- The tropical climate of the hot and humid type that includes the districts concerned by the sub-project of the Atsimo Atsinanana, Vatovavy and Fitovinany Regions.

- The sub-humid tropical climate grouping the Districts of Ihorombe Region concerned by the sub-project (Iakora and Ihosy) and in the Betroka District, Anosy Region.

All activities of the sub-project planned in the DIR Fianarantsoa are located on almost flat soils and no soil erosion will be expected.

The study area is crisscrossed by several rivers including the following rivers are located in the direct areas of influence of the sub-project's activities :

- In the Haute Matsiatra Region:
  - The Manantanana river is located in the electrical energy supply activity area of the village Iaritsena planned in the Centre of Ambalavao.
  - The Ankona Antohobe River, a tributary of Matsiatra, is located in the electrical energy supply activity area of the villages of Namirana and Sahalava in Ambohimahasoa.
  - The Matsiatra River is located in the Electrical energy supply activity area of the village Soaindrana Vohibato.
- In the Vatovavy Region, the Mananjary River is located in the electrical energy supply activity area of the Ankatafana village and Tsaravary in Mananjary.
- In the Atsimo Atsinanana Region, the Matitanana River is located in the electrical energy supply activity area of the Vohitrindry village in Vohipeno.
- In the Ihorombe Region, the Anakosy River, a tributary of Zomandao, is located in the LV network reinforcement and extension activity area of Tanakopania East Forest in Ihosy.

II.3 Biological environment

The main plant formations encountered in the study area are :

- Secondary formation or "savoka" located specifically in Nosy Varika, Mananjary and Manakara. But they are also found in some areas in Haute Matsiatra and Atsimo Atsinanana where they are located near roadsides ;
- Savannahs encountered in all regions concerned by the sub-project;
- wetland vegetation along the banks of rivers and in the swamp located in Antafana, Mananjary ;
- The plantations of fruit trees and Eucalyptus trees which are found in almost all the regions concerned by the sub-project.

Most of the intervention sites of the sub-project are bare ground. Otherwise, the plant species identified directly in the intervention sites of the sub-project activities and their immediate surroundings are generally formed by grassy vegetation, fruit trees, Eucalyptus and pine plants and brushy vegetation such as *Lantana cama*ra, although sometimes sisals and cactus are planted to limit roadside land.

It should be noted that tree trimming (*Eucalyptus* sp, *Pinus* sp, *Albizia* sp, *Harungana* sp, *Artocarpus* sp) is required at some intervention sites:.

❖ For the activities planned to be carried out by JIRAMA at :

- Farafangana during the LV network reinforcement and extension activities of Vohitrarivo Amboanio.
- Mananjary during the electrical energy supply activities of Tsaravary

❖ For the activities planned to be carried out by EPC at :

- Fianarantsoa during the electrical energy supply activities of:
  - Andranomihadiloha village
  - Ampaly – Alakamisy Ambohimaha village
  - Sahanovy and Ambatolahindravelo villages
  - Ambondrombato and Bemananasy villages
- Manakara, during the electrical energy supply activities of:
  - Ambokala village
  - Analanjavidy village
  - Ampasimandroro village
- Mananjary during the electrical energy supply activities of Ankatafana
- Nosy Varika during the electrical energy supply activities of Ampahomanitra and Masondranokely villages
- Vohipeno during the electrical energy supply activities of:
  - Amboanjo village
  - Vohitrindry village
- Vangaindrano during the electrical energy supply activities of Ambohipinoa village
- Ihosy during the electrical energy supply activities of:
  - Soanatao and Tsarafidy villages
  - Morafeno and Manjakandrianombana villages

In addition, during the electrical energy supply activities of Maroharona – Nasandratrony – Isandra villages planned to be carried out by EPC contractor, the felling of trees is necessary inside the right-of-way of the line.

In the study area, some avian and reptile species were observed. However, there are no protected areas in all the intervention sites of the sub-project. In addition, no bird concentration sites or bird migration corridors exists in all the intervention sites of the sub-project. Similarly, no species of aquatic and migratory birds have been inventoried.

In conclusion, all the plant and animal species encountered in the study area are not rare species. They are all widely distributed geographically.

II.4 Human environment

- The study area is composed of several specific ethnic groups from each region: Betsileo in Haute Matsiatra; Antambahoaka, Antaimoro and Tanala in Vatovavy; Antaifasy and Antaisaka in Fitovinany and Bara in Ihorombe and Betroka (Anosy). As a result, the customs and traditions of the study area are diverse. However, there are practices common to all ethnicities such as the practice of ancestor blessing and circumcision.

- Regarding social infrastructure, all the municipalities concerned by the sub-project have at least one EPP per Fokontany but the number is disproportionate compared to existing secondary schools. In addition, they have at least one public health center and the dominant pathologies in all the municipalities concerned are generally: malaria, acute respiratory infections (ARI), diarrheal diseases and skin infections.

The water supply in the capitals of the districts concerned is provided by JIRAMA except the Districts of Lalangina, Isandra and Vohibato where the population is supplied, in general, by wells, springs water and standpipes. In addition, all the District Capitals concerned by the sub-project are also supplied with electrical energy using JIRAMA's thermal or hydraulic power plants. Otherwise, in most cases, the population of other localities uses petroleum lamps, candles light and solar.

As for road infrastructure, all districts covered by the sub-project are accessible despite the partial or total deterioration of road infrastructure.

- No dwelling houses will be moved and no cultural or religious sites have been identified in the intervention sites of the sub-project activities.

- As for the economic activities of the population of the study area, agriculture is the main activity of most of the populations in the study area. Most of the products are intended for commercial purposes.

Livestock farming activities are widespread in all study areas. Except for the Bara who are large cattle breeders, livestock farming is often practiced as a complementary activity to agricultural activities and sometimes as a supplementary activity among urban households.

As for fishing activities, they vary according to the geographical position of each area. While sea fishing is less developed in the study areas, river fishing is practiced as a complementary, often secondary, activity associated with agricultural activities. It is a significant activity especially in the Districts of Nosy Varika, Mananjary, Farafangana and Vangaindrano. In addition, freshwater fishing is practiced in all districts covered by the sub-project.

A large proportion of households also derive their income from the commercial sector. In addition, other activities can be found in the study areas such as mining and tourism activities.

III NATIONAL LEGAL FRAMEWORK, WORLD BANK SAFEGUARDS POLICIES TRIGGERED AND OTHER REFERENCES

III.1 National legal framework applicable to the sub-project

The environmental and sectoral texts that the project must take into account are :

- The updated Malagasy Environment Charter
- The MECIE Decree
- The order on sensitive areas
- The interministerial ruling establishing out the modalities and procedures for public participation in environmental assessment.
- The electrical Code and its implementing decrees
- The labour Code and its implementing texts
- The texts on land ownership
- The water Code
- The text relating to the combating gender-based violence (GBV)
- The text relating to the protection, safeguard and conservation of the national heritage
- The order on struggle with HIV/AIDS in the Workplace ruling.

III.2 World Bank Safeguard Policies triggered

The World Bank has a set of operational policies, of which the ones that have been triggered in the framework of the implementation of Subcomponent 1b of the LEAD project in the DIR Fianarantsoa are the following :

- PO4.01: Environmental Assessment
- PO4.11: Cultural Heritage
- PO4.12: Involontary resettlement
- World Bank Access to Information Policy.

III.3 World Bank Group Environmental, Health and Safety Guidelines

The General Environmental, Health and Safety Guidelines are technical reference documents that present examples of international good practice. These general EHS guidelines cover the environment, occupational health and safety, community health and safety, and construction and decommissioning.

The EHS Guidelines for the Electricity Transmission and Distribution contain information including, the distribution of electricity.

III.4 Project Environmental and Social Management Framework (ESMF) of LEAD Project

For all LEAD sub-projects, an Environmental and Social Management Framework Document has been developed, validated and published in 2019. The environmental and social studies

of sub-component 1b relating to the increase in the rate of access by extension and reinforcement of the network (peri-urban and rural) must refer to this ESMF.

IV PUBLIC CONSULTATIONS

During the preparation of this ESMP, interviews were first conducted beforehand with the local authorities (Regions, Districts, Municipalities, Fokontany) to provide them accurate information on the project and the progress of the studies to be carried out.

Public consultations were then conducted in all the municipalities directly concerned by the various activities planned to be able to collect the concerns, perceptions and opinions of the populations concerned. All these public consultations have been verbalized.

The results of these public consultations have shown that all actors are very supportive of the sub-project, which they await with enthusiasm and impatience.

A register of grievances was also left for a period of 15 days at the municipalities concerned by the sub-project so that absentees or others can register their concerns and/or suggestions.

V ENVIRONMENTAL AND SOCIAL IMPACTS AND PROPOSED MEASURES

The positive impacts of the implementation and operation of the sub-project are multiple and generally related to job creation; development of economic activities; improvement of the energy situation, living conditions of the population, health and education services, security and the functioning of administrative services and economic operators.

To optimize these positive impacts, reinforcement measures are presented in table n°11 of this document.

However, all the planned actions may result in changes to certain physical, biological and human components. Most of these probable negative impacts on the environment are minimal to moderate. They are reversible and are felt only by a limited number of receptors. In addition, these impacts would be found mainly during the work, which is therefore of short duration.

The probable impacts and the proposed measures are summarized in the following table :

TABLE A: ENVIRONMENTAL AND SOCIAL IMPACTS AND PROPOSED ACTIONS

IMPACTS	ATTENUATION MEASURES
PREPARATION AND CONSTYRUCTION PHASES	
PHYSICAL ENVIRONMENT	
Deterioration of air quality by emissions of dust, fumes and gases Increased noise level	- Inform the population about the works - Use vehicles in good working order - Respect working hours - Limit traffic speed to 30km/h on the tracks and 20km/h on construction sites - Maintain the generator well and equip it with a silent system that meets the standard of 75 dB(A) maximum at 7m.. - Define a perimeter around the sound source within which wearing hearing protection would be necessary
Soil pollution by waste from the construction site, waste oils and hydrocarbons	- Develop and implement a waste management plan and train staff for this purpose - As far as possible, carry out servicing/maintenance of vehicles/equipment only in dedicated workshops, otherwise, collect waste oils from vehicle and generator

IMPACTS	ATTENUATION MEASURES
	maintenance in a drum for eventual recycling or shipment to existing recycling channels - Put in place a prevention system in case of accidental oil spills - Train staff on the procedures to follow in the event of an accidental spill - Report any spillage as soon as possible to the AMO/PIU for rapid communication within 48 hours to the Bank - Maintain the vehicles used properly - Waterproofing the hydrocarbon storage site - Maintain the cleanliness of the sites during all work
Risks of chemical pollution	- Use of absorbent products to neutralize leaks/spills of insulating oils - Ensure induction of drivers transporting transformers with or without PCB - Store transformers without PCB to be reused or news transformers in a secure JIRAMA warehouse (waterproof floor, access limited to service agents, mounted on pallets)
Water pollution	- Educate workers not to pollute water - Develop and implement a waste management plan and train staff for this purposeSet up temporary latrines - Prohibit the washing of cars and tools on the edges of water bodies
BIOLOGICAL ENVIRONMENT	
Decrease / destruction of vegetation cover	- Minimize affected areas by avoiding brush clearing and cutting of trees or shrubs outside the required limit - Limit trees pruning when possible - Inform the local authorities and the owners of the trees concerned about the principles of pruning
HUMAN ENVIRONMENT	
Nuisances (noise, dust, fumes and gases)	- Inform the population about the works - Respect working hours - Avoid noisy work outside normal working hours - Maintain the vehicles used in good condition - Limit the speed of traffic when passing through residential areas to 20km/h - Avoid excavation during the period of strong winds - Train and sensitize drivers on the proposed mitigation measures, including the VCMP and the road traffic management plan
Risks of respiratory diseases	- Provide workers working in high-risk areas with dust masks
Disturbance of daily life Traffic disruption in major cities	- Inform the population about the works - Respect the duration of the work - Put up road signs to indicate the work and manage the traffic if necessary. - Set up cones and appropriate signs for stops on the traffic way - Tag intervention sites - Respect the traffic rules (including regulatory timetables for heavy goods vehicles) - - Place the posts so as not to cause incidents for pedestrians and road users - Carry out part of the work during off-peak hours - Avoid market days along the axes of intervention
Risks to pedestrian and domestic animals safety	- Inform the population about the works - Mark out the safety perimeters - Put up road signs to indicate the work - Carry out the lifting of the posts directly after the excavations or temporarily cover the holes intended for the posts
Disruption due to power outages	- Limit outage times - Communicate the scheduling of power outage by radio and/or by means of display to users
Temporary cessation of commercial activities (Vohipeno, Vaingandrano))	- Implement a Resettlement Action Plan (Consult the local authority and the person concerned; compensate for the loss of earnings) - Respect the intervention time on the site

IMPACTS	ATTENUATION MEASURES
- Felling of 86 feet of eucalyptus / pines trees Isdandra - Loss of some portions of cropland / rice fields / bare land or contains tree stumps in Isandra, Vangaindrano, Mananjary	- Implement a Resettlement Action Plan (Consult the local authority and the person concerned; compensate for the loss)
Risks of work accidents	- Delimit the work areas with Collective Protection Equipment - Provide workers with Personal Protective Equipment (PPE) adapted to their workstation and ensure that they use it - Inform and sensitize all the site personal on the risks involved in the work and on the precautions to be taken at each workstation - Train and initiate local workers on health and safety (heavy load handling, lifting operations, cable handling, etc.) - Provide the site with a first aid worker, a first aid kit and a vehicle in case of serious injuries - Post emergency procedures in case of an accident - Make sure that the connection to the network is cut before any intervention - Employ only qualified personnel to install equipment and materials - Adopt and comply safety instructions for handling equipment - Hang tools to avoid falling objects that could affect colleagues below - Use the DMT (Grounding Device). - Train staff on the procedures to follow in preventing incidents - Train staff on the procedures to follow in the event of an accident.
Risks of traffic accidents	- Limit the speed of and machines passing through residential areas to 20km/h - Put traffic and speed limits signs in appropriate places - Train / sensitize project vehicle drivers on speed limits, on safety rules and accident prevention - Apply the Code of Conduct to drivers in case of violation - As necessary, if the object transported is bulky, ensure the existence of a convoy head with flashing light - Secure work on the edges of busy roads, according to the risks, with collective protective equipment including site beacons, flagmen, etc.
Risks of Social Conflicts	- Prioritize the recruitment of local workforces according to their skills - Sensitize workers to respect social rules of the intervention area - Sensitize workers to maintain a good working relationship and cohabitation with the local population. - Develop internal rules and display them visibly in all site offices. Apply the penalization or sanction procedure in the event of breaches observed to anyone. - Organize information meetings on the works and their progress - Sensitize workesbto respect “fady” in the intervention area.
Risks of developing GBV	- Inform and sensitize workers on responsible behavior, especially about the sexual behavior of workers - Develop and implement an action plan to prevent and respond to GBV/EAS-HS - Adopt a Code of conduct for Immigrant Workers, get them signed raise awareness, remind them of the code and monitor its application - Develop a protocol for the management of GBV cases and work with NGOs specialized in the treatment of GBV cases
Immigration / Risks of spreading sexually transmitted diseases such as STIs and HIV/AIDS	- Use of local workers - Sensitize workers on the fight and prevention on STIs and HIV/AIDS - Implement a Plan to control and prevent STIs and HIV/AIDS *- Information on AIDS and STIs: modes of transmission* *- Encourage prevention by abstinence otherwise: free provision of condoms for workers* *- Encourage voluntary testing*
Risk of local transmission of COVID	- Respect the barrier measures recommended by the WHO - Develop a COVID prevention and control plan

IMPACTS	ATTENUATION MEASURES
Damage and disturbances on various buried networks (water, telecommunication)	- Consult, before the work, the telephone operators, the JIRAMA managers as well as the Regional Planning Services to determine the presence of the buried networks within the line's right-of-way - Provide the plan of the buried networks and carry out the earthworks manually - Repair damage in the event of damage caused by the work
OPERATION PHASE	
PHYSICAL ENVIRONMENT	
Soil pollution	- Use of absorbent products to neutralize leaks/spills of oils - Ensure safety induction of drivers who transport transformers - Store and transport the waste transformers to Analamahitsy which is the JIRAMA's specialized center, while respecting the appropriate storage method already in place (waterproof floor, access limited to service agents, mounted on pallets, appropriate PPE) until one or more sustainable solutions and the budget required for final disposal are found.
HUMAN ENVIRONMENT	
Risks of work accidents	- Cut the electrical power before any intervention - Provide workers with PPE[7] adapted to their workstation - Have a first aid kit available during maintenance work - Inform and train maintenance personnel on the risks involved in handling equipment and on safety measures - Authorize only trained and certified specialists for maintenance work - Adopt and comply safety instructions related to the equipment handling
Risk of accidents due to falling cables or poles	- Comply legal and regulatory requirements regarding the technical conditions of distribution facilities
Risks of social conflicts when connecting lines to subscribers	- Avoid, as much as possible, overhanging private property, otherwise, obtaining the agreement of the landowners on the passage of the lines.
Noise and light pollution	- Sensitize population to reduce the period and duration of use of lighting to what is strictly necessary - Reduce the intensity by choosing luminaires producing sober and uniform lighting whose light intensity is not excessive - Favor the use of light sources of amber color to those of white color - Raise residents' awareness of the benefits of "sustainable" lighting
Power outage	- Sensitize local authorities to contribute to the protection of public property and improve collaboration between municipalities and JIRAMA - Comply legal and regulatory requirements regarding the technical conditions of distribution facilities - Sensitize residents/users to report abnormal cuts to differentiate between breakdowns and scheduled cuts

VI ENVIRONMENTAL AND SOCIAL MANAGEMENT PLAN (ESMP)

The ESMP allows for the implementation of proposed mitigation measures based on the potential impacts identified. This plan specifies the persons responsible for the implementation of these measures as well as their monitoring, control and follow-up. It also provides for the means of implementation of the measures thus indicated. Thus, it presents the following elements.

[7] *Helmets, gloves, shoes, coveralls, masks, fluorescent clothing, safety belts, safety glasses, electrostatic bracelet, anchoring, fall prevention, cable support, etc*

VI.1. Environmental and social monitoring plan

Environmental and social monitoring consists of ensuring that the required measures to mitigate negative impacts are respected and applied. In this context, an environmental and social monitoring plan can be found in Table n°13 of this document.

VI.2. Environmental and social follow-up plan

The Environmental and Social follow-up Plan for this sub-project can be found in Table n°14 of this document. It summarizes the parameters to be followed to detect any changes in the components of the Environment affected by the activities of the sub-project. It aims to verify the effectiveness of the mitigation measures and to adopt the required corrective measures.

VI.3. Capacity building

To identify the skills to be acquired or improved to ensure that the capacity to execute and monitor the performance of the ESMP is sufficient, capacity building of all concerned is necessary.

Thus, all JIRAMA Fianarantsoa staff who will be involved in the sub-project must have the knowledge, skills and experience necessary for the implementation of the ESMP and the environmental and social follow-up of the sub-project.

The training will cover the construction and operation phases. Thus, the EPC contractor, the "JIRAMA Construction" and AMO will also join the training to broaden their knowledge on the implementation of the ESMP and environmental and social follow-up.

VI.4. Roles of those responsible for implementing this ESMP

The institutions involved (Project Coordinating Committee, UGP, MEH, JIRAMA, AMO, municipalities concerned, EPC contractor, "JIRAMA Construction", UEP, CRL) in the monitoring and follow-up of the ESMP and aRAP, their respective roles and responsibilities are recorded in Table n°16 of this document.

VI.5. Grievance management mechanism

The grievance management mechanism generated by the implementation of the LEAD Project was developed by the Ministry of Energy, in collaboration with JIRAMA.

This grievance management mechanism is intended to be permanent (along the project), transparent, fast, efficient, participatory and accessible to all stakeholders, to prevent or resolve conflicts through negotiation, dialogue, joint investigation etc.

The process for handling complaints and grievances generated by the implementation of Sub-Component 1b of the LEAD Project is summarized in the following table:

TABLE B: COMPLAINTS AND GRIEVANCE PROCESS

Step	Activities	Responsible persons	Observation	Delay
Step 0	Receipt and registration of complaints at the level of the Mayor or Chief fokontany, whether anonymous or not	Chief Fokontany, Agent at commune level	Recording the elements of the complaint in the register deposited for this purpose.	0 to 3 Days
Step 1	Mediation by the wise men of the village or Fokontany, Chief Fokontany and neighborhood committees	Wise men of the Fokontany, Chief Fokontany, neighborhood committee president, complainant(s), a representative of the project	Minutes of mediation to be established by Chief Fokontany or the wise men of Fokontany	1 day to 1 week
Step 2	Mediation of the Mayor assisted by the Project Representative	The Mayor or his representative, the complainant(s), a representative of the project	Mediation minutes to be established by the Commune assisted by the Project representative	2 days to 3 weeks
Step 3	Arbitration by the SLC/SRC, assisted by the Project Representative	The SLC/SRC which may enlist the assistance of any person it deems competent to assist in the resolution of the dispute, the complainant(s), a representative of the project	Minutes of mediation to be established by the SLC/SRC assisted by the Project representative	3 days to 4 weeks
Step 4	Appeal to the Court of First Instance	The judge, the complainant and the project representative	Minutes of mediation to be established by the registrar of the court.	Pro rata
Step common to all complaints	• Restitution of processing results to the persons concerned • Follow-up on the resolutions	SLC/SRC (as required)	A copy of the minutes of mediation or others documents showing the resolutions adopted will be given to the interested parties	No later than, 5 days after delivery of the processing results

VI.6. Fight against Gender-Based Violence (GBV)

A rapid assessment of GBV was conducted during the development of this ESMP for the activities of the LEAD project's sub-component 1b in order to have an overview of the GBV situation in the sub-project's intervention areas and to understand the risks of GBV/SEA-SH. The main objectives are to avoid all forms of GBV/SEA-SH during the implementation of the sub-project's activities.

To do so, focus groups were organized with women and girls on issues related to GBV in the sub-project's districts of intervention. In addition, interviews were conducted with the regional population services and some institutions working in the management of GBV cases in the project's intervention areas.

The types of violence encountered in the project area are, in order of importance: economic violence (66%), physical violence (25%), moral and psychological violence (6%), and sexual violence (3%).

Measures to prevent the risk of GBV/CSA are proposed in this document and the GBV complaints management mechanism in case of is also presented in this document.

VI.7. Budget required for the implementation of the ESMP.

The budget for the implementation of this ESMP is estimated at MGA 146,569,500 or USD[8] 35,049.

VIII. BRIEF SUMMARY OF THE ABBREVIATED RESETTLEMENT ACTION PLAN (aRAP)

VII.1 Identification of persons and their affected property

There are three categories of affected persons consulted, depending on the project activities that will result in the relocation:

- Persons who have cultivation land / rice fields affected by the placement of poles. There are 19 of them: 01 in the Fianarantsoa Centre, 01 in the Vangaindrano Centre and 17 in the Mananjary Centre.
- Persons suffering a loss of trees located inside the right-of-way of the line and which could endanger the electric transmission project. There are 2 of them listed in the Fianantsoa and Mananjary Centres.
- Persons who must temporarily stop their commercial activities during the works: there are 19 of them, 7 located in the Vohipeno Centre and 12 in the Vangaindrano Centre.

A total of 39 persons will be affected by the implementation of activities related to sub-component 1b of the LEAD Project in the DIR Fianarantsoa.

[8] *1 USD = 4 181,89 MGA (Exchange rates for October 03, 2022)*

VII.2 ARAP Implementation Budget

The budget for abbreviated RAP implementation is estimated at MGA 84 920 170 or USD[9] 20,307.

[9] *1 USD = 4 181,89 MGA (Exchange rates for October 03, 2022)*

1. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE GENERAL

L'énergie électrique, en tant que facteur essentiel du progrès économique et social, procure un bien-être aux populations urbaines que rurales en contribuant, entre autres, à l'amélioration des conditions de vie. Pourtant, le développement social et économique de Madagascar est limité par le manque de services d'électricité *(Banque mondiale, 2019)*.

Dans ce cadre, un des défis fixés dans la stratégie de mise en œuvre de la Nouvelle Politique de l'Energie (NPE) est l'accès à l'Energie durable pour tous, grâce au développement d'un plan d'électrification des communautés rurales, périurbaines et urbaines, à travers (i) la création de réseaux et l'expansion de réseaux interrégionaux qui seront interconnectés progressivement, (ii) le recours et combinaisons de différentes technologies et systèmes de développement intégré d'énergies renouvelables selon le principe du moindre coût.

L'objectif de développement du projet est d'accroître l'accès aux services d'électricité pour les ménages, les entreprises et les établissements de santé à Madagascar au niveau des zones desservies par JIRAMA.

Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement de la République de Madagascar se propose, avec l'appui de la Banque Mondiale, de mettre en place un projet de développement à moindre coût du secteur électricité ou LEAD avec des solutions de réseau et hors réseau qui couvrira le territoire national.

Ainsi, ce projet financera des investissements rentables dans l'extension et la densification du réseau à l'aide d'outils de planification de pointe et de technologies à faible coût, afin de maximiser le nombre de nouveaux raccordements. Avec sa composante hors réseau, ce projet incitera les entreprises du secteur privé et les institutions financières à accélérer l'extension du marché de la technologie solaire hors réseau. Grâce à la conception de ces composantes réseau et hors réseau qui se renforcent mutuellement, le projet devrait électrifier au moins 1,7 millions de personnes, dont 10 000 entreprises et 750 centres de santé. *(Banque mondiale, 2019)*.

Le Projet LEAD comprend 3 composantes. Ainsi, conformément au Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) dudit Projet, du fait de la nature de ses activités, JIRAMA sera l'Agence d'exécution de la composante 1 qui concerne l'augmentation du taux d'accès par densification, extension et renforcement de réseau.

Cette composante 1 se compose de 2 sous-composantes suivantes :

1. **Sous-composante 1a** : Augmentation du taux d'accès par densification du réseau (urbain et périurbain).
2. **Sous-composante 1b** : Augmentation du taux d'accès par extension et renforcement de réseau (périurbain et rural)

La sous-composante1a concerne l'augmentation du nombre de clients connectés au sein des réseaux JIRAMA existants, dans les zones urbaines et périurbaines et dans les principaux districts proches des infrastructures BT existantes. Il s'agit donc des raccordements qui ne

nécessitent que la mise en place d'un compteur du service. Il n'y a donc pas des travaux prévus sur cette sous-composante.

Ainsi, la présente étude concerne la sous-composante 1b. Cette sous-composante comprend diverses activités susceptibles de causer des impacts environnementaux et sociaux. En conséquence, des études environnementales et sociales y afférentes s'avèrent nécessaires.

A titre de rappel, le Projet LEAD est classé dans la catégorie B en vertu des Politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale.

1.2 OBJECTIFS DE L'ETUDE

La mission consiste en l'élaboration d'un Plan de gestion environnementale et sociale relatif aux activités de la sous-composante 1b du projet LEAD qu'est l'augmentation du taux d'accès par extension et renforcement de réseau (périurbain et rural) dans les zones couvertes par la Direction Interrégionale de la JIRAMA Fianarantsoa. Elle vise la prise en compte des préoccupations environnementales et sociales au niveau de toutes les zones d'influence du sous-projet et pendant toutes les phases dont les objectifs principaux sont de concevoir et de mettre en œuvre un projet respectueux de l'Environnement.

Pour ce faire, les objectifs spécifiques sont :

(i) d'identifier et d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux probables durant l'exécution et l'exploitation de cette sous-composante 1b du projet LEAD ;

(ii) de proposer des mesures environnementales et sociales à mettre en œuvre pour éviter les impacts négatifs, les atténuer jusqu'à atteindre des niveaux acceptables ou les compenser de manière appropriée ;

(iii) d'élaborer un Plan de gestion environnementale et sociale qui permettra à toutes les Parties prenantes de tenir compte de la dimension environnementale et sociale pendant toutes les phases de la sous-composante 1b du projet considéré.

1.3 DEMARCHE METHODOLOGIQUE

L'étude a été conduite en tenant compte des dispositions nationales légales et réglementaires en vigueur et des politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale applicables au sous-projet et ce, en référence au CGES élaboré pour le projet LEAD. L'étude fait aussi référence aux Directives générales et spécifiques environnementales, sanitaires et sécuritaires du groupe de la Banque Mondiale.

La démarche méthodologique générale adoptée a été basée sur l'approche suivante :

1.3.1 CADRAGE DE L'ETUDE - DOCUMENTATION

a. Réunion de démarrage avec les responsables du Projet

Cette étape vise à bien cadrer les interventions avec les responsables du Projet.

b. Revue et analyse bibliographique

A titre non limitatif, les documents de base étudiés sont :

- Documents techniques du sous-projet et ceux sur le secteur de l'énergie électrique
- Document cadre du projet : le Cadre de gestion environnementale et sociale du projet LEAD
- Documentation de base sur des projets similaires
- Revue bibliographique sur la situation environnementale de la zone d'étude tant sur le plan biophysique que socio-économique (examen de diverses monographies)
- Textes juridiques de base sur l'environnement et les textes sectoriels applicables aux activités du sous-projet
- Politiques opérationnelles de la Banque mondiale déclenchées et les directives HSE du Groupe de la Banque.

c. Préparation des outils de travail

- Localisation des différents sites sur fichier kmz-Google Earth et impression cartes.

1.3.2 INVESTIGATIONS SUR TERRAIN

Une fois que la revue de la documentation a été suffisamment avancée pour permettre le démarrage des études, des missions sur site ont commencé à se suivre et ont été déroulées comme ci-après :

a. Rencontre avec le Directeur Inter Régional et les Responsables techniques de JIRAMA

Pour chaque site, l'étude sur terrain a débuté par la visite des différents responsables locaux de la JIRAMA. Ainsi, outre le recueil des données sur le contexte énergétique de chaque centre et les informations sur la description technique détaillée et la localisation des actions à mener dans chaque site concerné, cette rencontre a aussi pour but de voir la possibilité de collaborer avec la JIRAMA sur place pour faciliter la localisation des activités présentes dans chaque centre.

b. Visites de courtoisie

L'investigation sur terrain sera ensuite démarrée avec la séance d'information des autorités locales à tous les niveaux (Région, District, Commune, Fokontany) sur la tenue du sous-projet, d'assurer une pleine transparence sur les études à réaliser et d'obtenir des informations pertinentes sur les sites d'étude.

Ces visites ont permis aussi à chaque Maire et à chaque Chef fokontany d'informer les populations pour assister à la consultation publique.

c. Consultations publiques

Ces consultations publiques ont pour buts (i) d'informer les populations et les acteurs concernés sur le sous-projet et les actions envisagées ; (ii) de leur permettre de se prononcer sur le sous-projet ; (iii) decollecter leurs attentes, besoins, préoccupations et avis sur le sous-projet et (iv) de recueillir leurs suggestions et recommandations pour le sous-projet.

La sensibilisation sur le mécanisme de gestion de plaintes du sous-projet a été aussi réalisée pendant cette consultation.

A noter qu'un cahier de doléances a été mis à la disposition de chaque commune concernée pendant une quinzaine de jours pour d'éventuelles réclamations.

Cette consultation publique a été déroulée dans chaque Commune concernée directement par le sous-projet et chaque consultation publique a été verbalisée et signée par des représentants des Autorités locales.

d. Focus group sur les violences basées sur le genre ou VBG

Quant aux violences basées sur le genre, conformément aux Termes de référence, des focus group avec des femmes et des jeunes filles ont été effectués. En outre, des entretiens auprès des prestataires de services en matière de prise en charge de VBG dans la zone ont été aussi organisés. Sans être exhaustifs, les thèmes discutés se portent sur l'origine et la nature des VBG, la fréquence et l'intensité des VBG dans la zone, les différentes mesures déjà prises par ces prestataires ainsi que d'autres suggestions pour lutter contre les VBG afin de pouvoir effectuer une analyse succincte de leur capacité en matière de prise en charge de VBG.

e. Visite du site et collecte des données biophysiques et socio-économiques

Chaque visite a été accompagnée par un Agent de la JIRAMA sur place (domaine technique) et le Chef Fokontany concerné (domaine social).

Toutes les données relatives aux différentes composantes physiques (air, sol, eau, paysage), biologiques (écosystèmes, faune, flore) sociales et économiques de la zone d'étude ont été collectées et analysées.

- Environnement physique : la description des conditions des composantes physiques a été faite par une revue bibliographique à partir des études déjà faites dans les zones du sous-projet et avec les données monographiques mises à jour de chaque commune.
- Environnement biologique : les inventaires biologiques ont été réalisés par des observations directes complétées par des enquêtes non-structurées auprès des populations locales.
- Environnement socio-économique : en plus des données obtenues par des études bibliographiques, les données socio-économiques de base ont été collectées auprès des districts, des communes et des fokontany concernés par le sous-projet.

1.3.3 REDACTION DU RAPPORT

a. Analyse des données

Toutes les informations obtenues par la revue de la documentation, les visites sur terrain et les différentes consultations ont été analysées afin d'identifier et d'évaluer les impacts positifs et négatifs potentiels du sous-projet pour les phases de construction et d'exploitation d'une part, et d'autre part, d'optimiser les impacts positifs et de proposer des mesures d'atténuation pour les impacts négatifs.

L'évaluation des différents impacts probables identifiés s'est appuyée sur une grille d'évaluation prenant en compte l'intensité, l'étendue et la durée de ces impacts potentiels. Cette méthodologie d'évaluation de l'importance des impacts est définie de manière plus précise dans le chapitre y afférent.

b. Structuration du rapport

Conformément aux TdR, le présent document contient les chapitres suivants :

(i) Résumé exécutif en langue malagasy, française et anglaise

(ii) Chapitre 1 : Introduction

Cette section comprend essentiellement un exposé du contexte général, les objectifs de l'étude ainsi que la démarche méthodologique globale de la réalisation de l'étude.

(iii) Chapitre 2 : Description du sous-projet

Ce chapitre décrit la localisation géographique du sous-projet, les caractéristiques techniques de chaque composante du sous-projet et les principales activités préconisées pendant toutes les phases de réalisation.

(iv) Chapitre 3 : Cadre juridique de l'étude et Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale déclenchées

Cette section décrit les exigences de la législation nationale pertinente en matière d'environnement et social dans lesquelles s'inscrit le sous-projet. Elle identifie aussi les Politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale ainsi que les directives environnementales, sanitaires et sécuritaires applicables au sous-projet.

(v) Chapitre 4 : Description de l'environnement initial de la zone du sous-projet

Ce chapitre comprend la délimitation de la zone d'étude et la caractérisation des composantes pertinentes de l'environnement, telles qu'elles sont avant l'implantation du sous-projet.

(vi) Chapitre 5 : Consultations publiques

Cette section récapitule les préoccupations, opinions et recommandations de toutes les parties prenantes rencontrées et consultées.

(vii) Chapitre 6 : Analyse des impacts et mesures proposées

Cette partie porte sur l'identification et l'évaluation des impacts environnementaux et socio-économiques potentiels positifs et négatifs, associés à la réalisation du sous-projet.

Elle vise aussi à proposer les mesures à prendre pour optimiser les impacts positifs du projet d'une part, et pour éviter, atténuer ou compenser les impacts néfastes générés par le sous-projet, d'autre part.

(viii) Chapitre 7 : Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)

Ce chapitre comprend :

- les plans de surveillance et de suivi environnementaux et sociaux
- le renforcement des capacités
- l'arrangement institutionnel pour la mise en œuvre et le suivi du PGES
- le mécanisme de gestion des plaintes (MGP)
- la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG)
- le budget estimatif pour la mise en œuvre du PGES.

(ix) Annexes contenant, entre autres, les éléments suivants :

- Fiche d'examen environnemental et social
- Clauses environnementales et sociales à mettre dans le DAO
- Mesures de prévention contre le COVID 19 pendant la construction
- PV des consultations publiques avec la liste des participants
- PV Focus group relatif aux VBG
- Personnes rencontrées.

2. DESCRIPTION DU SOUS-PROJET

2.1 RAPPEL SUR LE PROCESS SIMPLIFIE DE DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE

Des départs de ligne moyenne tension (MT) partent de la sous-station (qui fait partie du réseau de transport) pour desservir les agglomérations environnantes. Les niveaux de tension de ligne MT qui existent actuellement à la JIRAMA sont de : 5 kV - 5,5 kV - 15 kV – 20 kV - 30 kV et 35 kV. La tendance actuelle est la normalisation des tensions MT à 20kV.

Les lignes électriques du réseau de distribution sont soit aériennes (suspendues par des poteaux électriques en béton ou en bois), soit souterraines (enfouies sous terre)

La moyenne tension (MT) est ensuite transformée en basse tension (BT) par des postes de transformation MT/BT installés dans différents endroits.

Les branchements d'abonnés sont raccordés à partir des lignes basses tensions issues de ces transformateurs. Les tensions sont actuellement normalisées à 230 volts pour les branchements monophasés, et de 230/400 volts pour les branchements triphasés (230 volts entre une phase et le neutre, 400 volts entre deux phases différentes)

On rencontre aussi, dans des cas particuliers, des abonnés raccordés en HT et MT.

Chaque branchement d'abonné est équipé d'un compteur électrique afin de mesurer la consommation d'énergie.

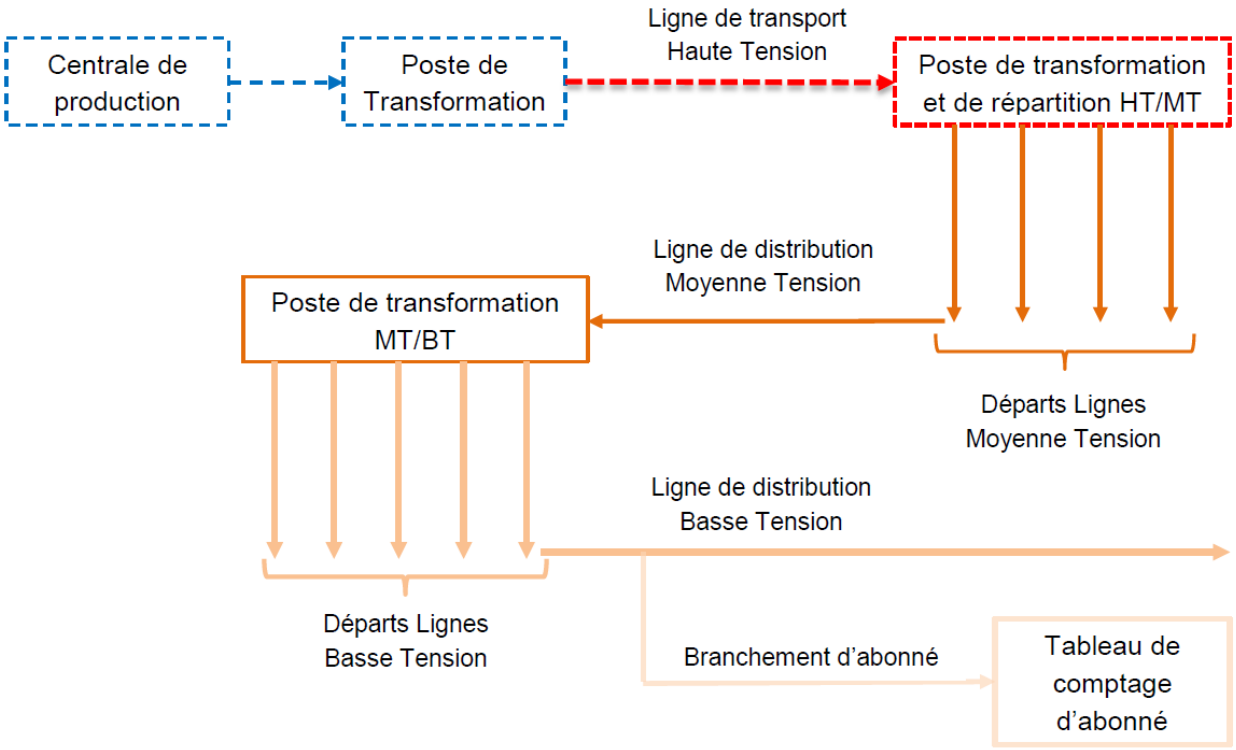

FIGURE 1 : SCHEMA DU PROCESS SIMPLIFIE DE DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE

2.2 SOUS-COMPOSANTE 1B DU PROJET LEAD ET ACTIVITES PREVUES DANS LA DIRECTION INTERREGIONALE DE FIANARANTSOA

La sous-composante 1b du projet LEAD concerne l'augmentation du taux d'accès par extension et renforcement de réseau (périurbain et rural).

Cette sous-composante a comme objectifs de :

- Raccorder de nouveaux consommateurs ruraux et périurbains au réseau de JIRAMA en modernisant ou en construisant de nouvelles lignes de distribution, en modernisant ou en installant de nouveaux Postes de transformation MT/BT, et en fournissant des connexions aux consommateurs finaux ruraux et périurbains.
- Etendre et renforcer le réseau MT / BT pour atteindre les zones rurales et périurbaines non électrifiées ou sous-électrifiées, en utilisant des matériels à faible coût et pouvant conduire à l'électrification de plus de 100 000 nouveaux ménages ruraux et périurbains.

  JIRAMA a préparé une liste provisoire d'investissements prioritaires pour l'extension et le renforcement du réseau au profit de 85 districts ruraux et périurbains proches du réseau principal ou des mini-réseaux locaux gérés par la JIRAMA.

  Selon les besoins de chaque communauté, l'infrastructure à financer par ces investissements comprend diverses combinaisons :

  - Le renforcement et l'extension de réseaux MT existants au niveau de la JIRAMA (< 63 kV uniquement) ;
  - Le renforcement de Postes existants et mise en place de nouveaux Postes MT / BT ;
  - Le renforcement et l'extension de lignes de distribution BT ;
  - Le service final aux consommateurs, en utilisant la technologie de comptage intelligent et prépayé, le cas échéant.

Dans le cadre de l'extension et de renforcement de réseau dans la Direction Interrégionale de la JIRAMA Fianarantsoa, les activités prévues comportent :

- ❖ Le renforcement et l'extension du réseau BT
- ❖ La création d'un nouveau poste de transformation électrique (CNP)
- ❖ L'Alimentation en Energie Electrique (AEE).

Note : les travaux plus complexes avec coupure sont confiés à la "JIRAMA construction".

2.3 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DES ACTIVITES PREVUES DANS CHAQUE SITE

Dans les zones couvertes par la Direction Interrégionale de la JIRAMA Fianarantsoa, la zone d'influence de la sous-composante 1b du projet LEAD couvre 73 fokontany, 27 communes et 16 districts répartis dans 6 régions dont :

- 6 districts de la Région haute Matsiatra (Ambalavao, Ambohimandroso, Fianarantsoa, Isandra, Lalangina et Vohibato),

- 3 districts de la Région Vatovavy (Ifanadiana, Mananjary et Nosy varika),
- 2 districts de la Région Fitovinany (Manakara et Vohipeno)
- 2 districts de la Région Atsimo Atsinanana (Farafangana et Vangaindrano)
- 2 districts de la Région Ihorombe (Iakora et Ihosy)
- 1 district de la Région Anosy (Betroka)

2.3.1 LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA

Les activités prévues à être réalisées par JIRAMA dans la Direction Interrégionale de la JIRAMA Fianarantsoa sont :

- ❖ Le renforcement et l'extension du réseau BT
- ❖ La création d'un nouveau poste de transformation électrique (CNP)

Le tableau suivant récapitule la localisation administrative des sites d'intervention et des activités prévues à être réalisées par JIRAMA dans la Direction interrégionale de Fianarantsoa.

TABLEAU 1 : LOCALISATION ADMINISTRATIVE DES SITES D'INTERVENTION ET ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA

REGION	DISTRICT	COMMUNE	FOKONTANY	ACTIVITES PREVUES
HAUTE MATSIATRA	AMBALAVAO	AMBALAVAO	Antsinanamanda	Renforcement et Extension Ligne BT Antsinanamanda 2
			Ambohitsoa	Renforcement et Extension Ligne BT Vatofotsy Alatsinainy
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	FARAFANGANA	Mahatsara Sud	Renforcement et Extension Ligne BT à Mahatsara Sud
			Mahatsara Nord	Renforcement et Extension Ligne BT à Mahatsara Nord-Ouest
				Renforcement et Extension Ligne BT à Mahatsara Nord
			Ambohitrabo	Renforcement et Extension Ligne BT à Vohitrarivo Amboanio
	VANGAINDRANO	VANGAINDRANO	Sahafero	Renforcement et Extension Ligne BT à Sahafero
FITOVINANY	MANANJARY	MANANJARY	Fangato	CNP Tsaravary
		TSARAVARY	Tsaravary	
IHOROMBE	IAKORA	IAKORA	Iakora Centre	Renforcement et Extension Ligne BT Tanandrefana
	IHOSY	IHOSY	Ambohijafy	Renforcement et Extension Ligne BT Tanakompania Est Forêt
			Tanakopania	

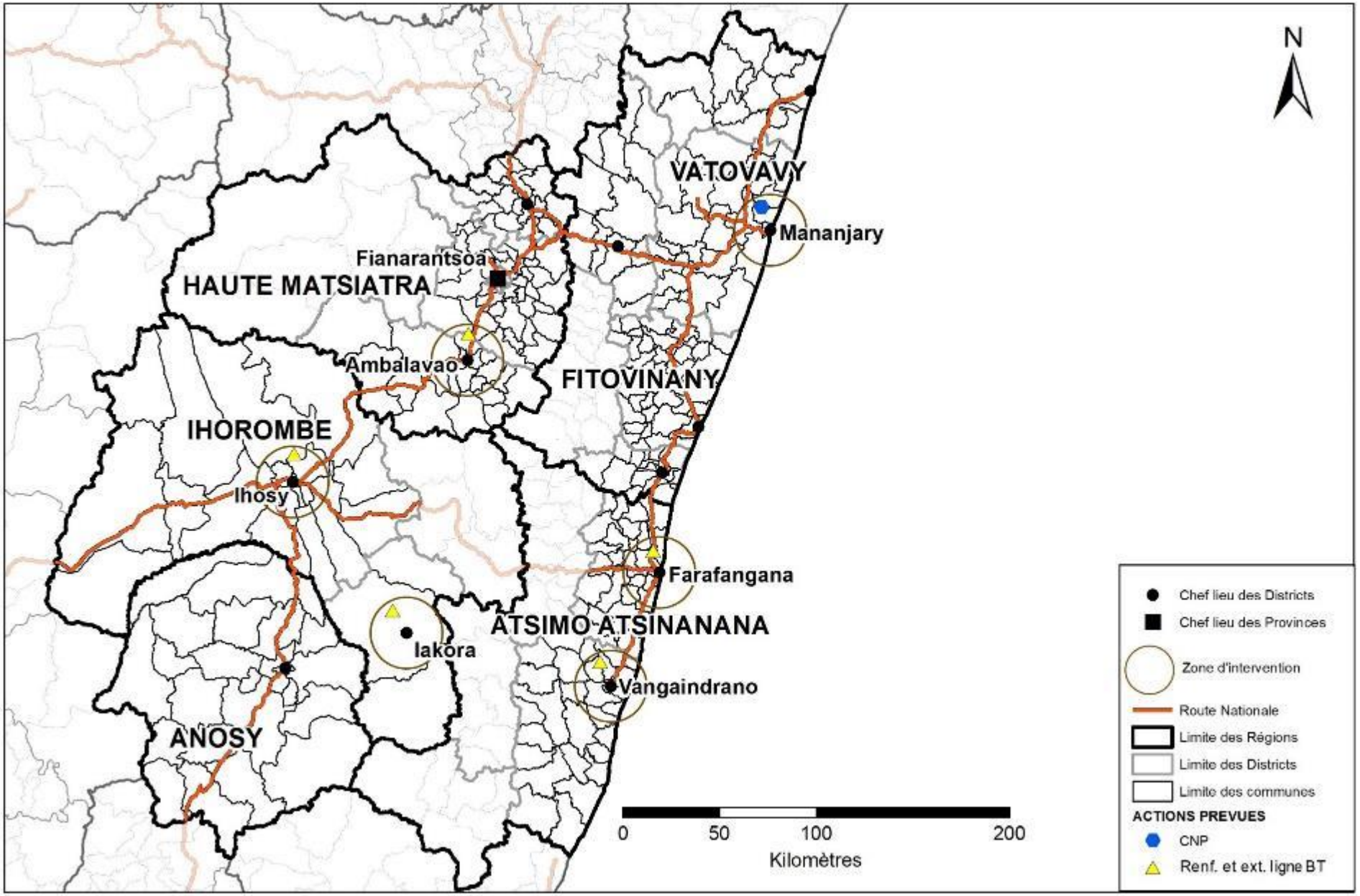

FIGURE 2 : CARTE DE LOCALISATION GENERALE DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA

Les activités de la composante 1b du Projet LEAD prévues à être réalisées par JIRAMA dans les Centres de la Direction interrégionale de la JIRAMA Fianarantsoa se trouvent dans les figures qui suivent :+

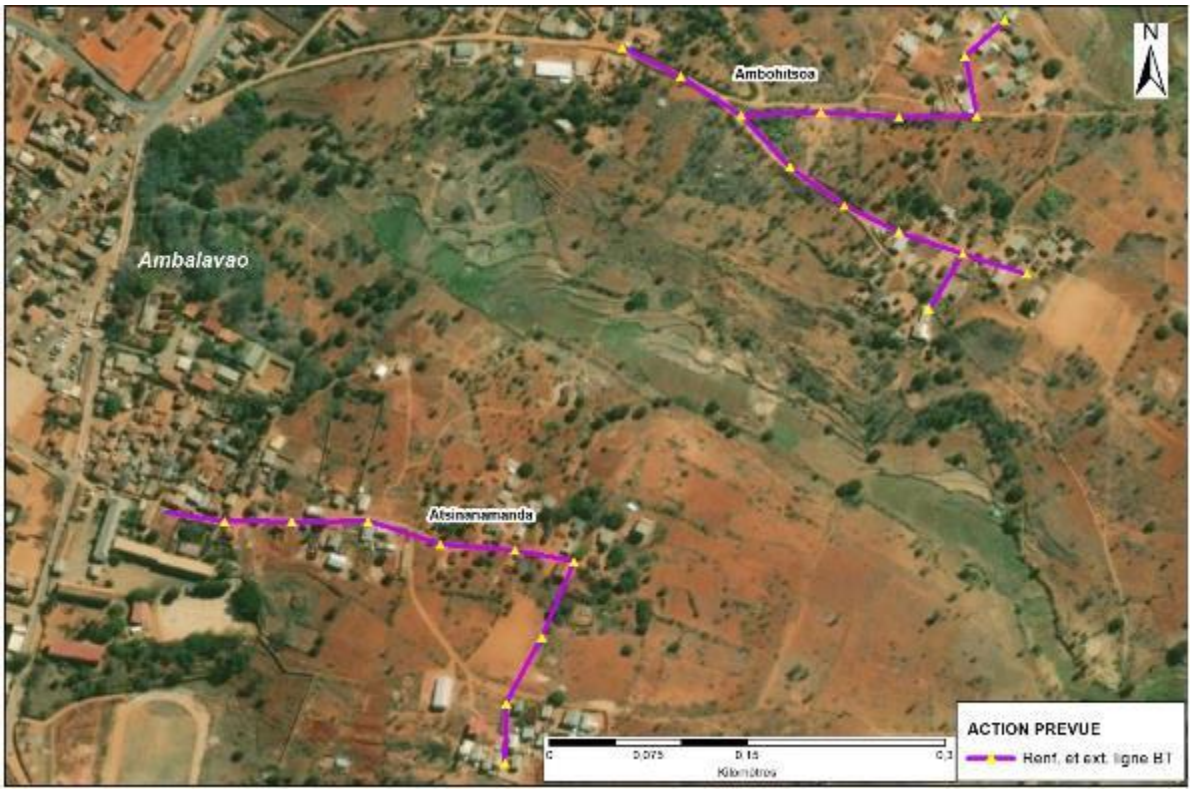

FIGURE 3 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA DANS LE CENTRE D'AMBALAVAO

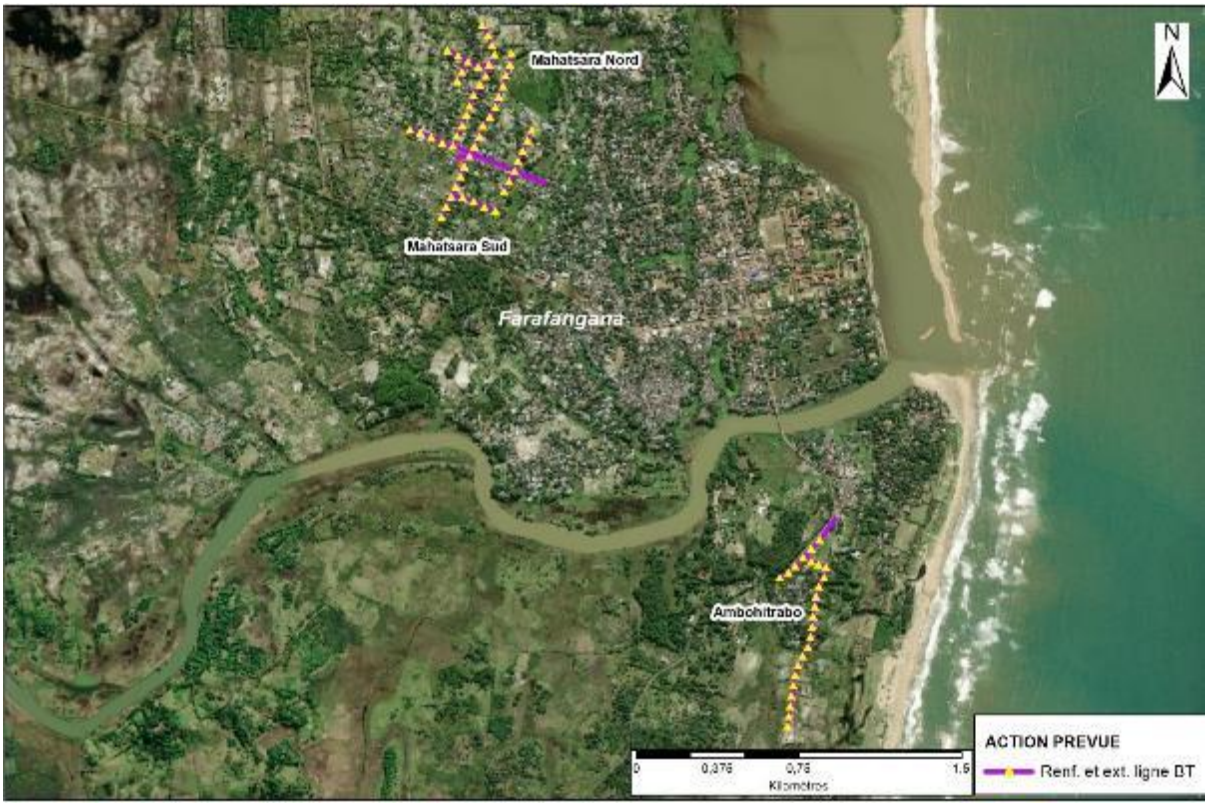

FIGURE 4 : LOCALISATION DES ACTIONS PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA DANS LE CENTRE DE FARAFANGANA

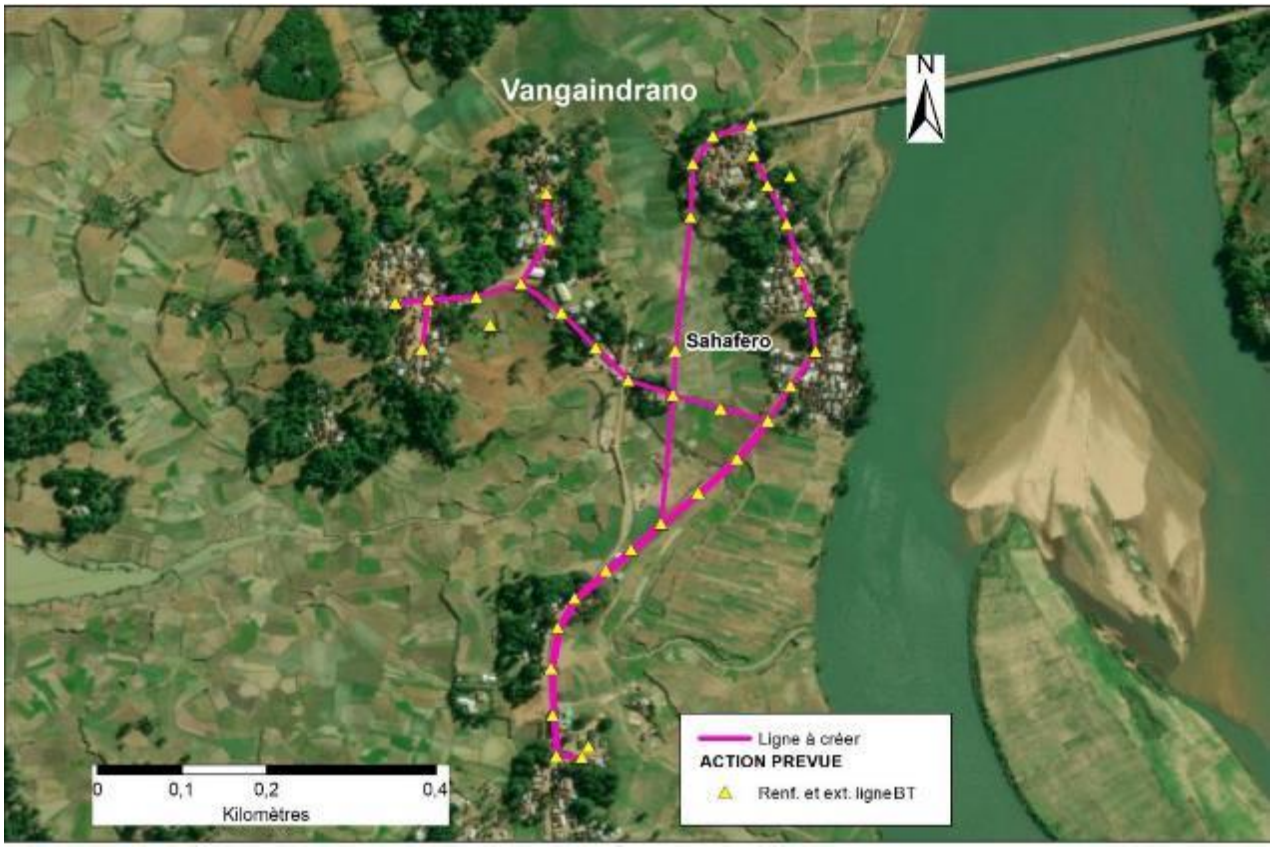

FIGURE 5 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA DANS LE CENTRE DE VANGAINDRANO



FIGURE 6 : LOCALISATION DES ACTIONS PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA DANS LE CENTRE D'IAKORA

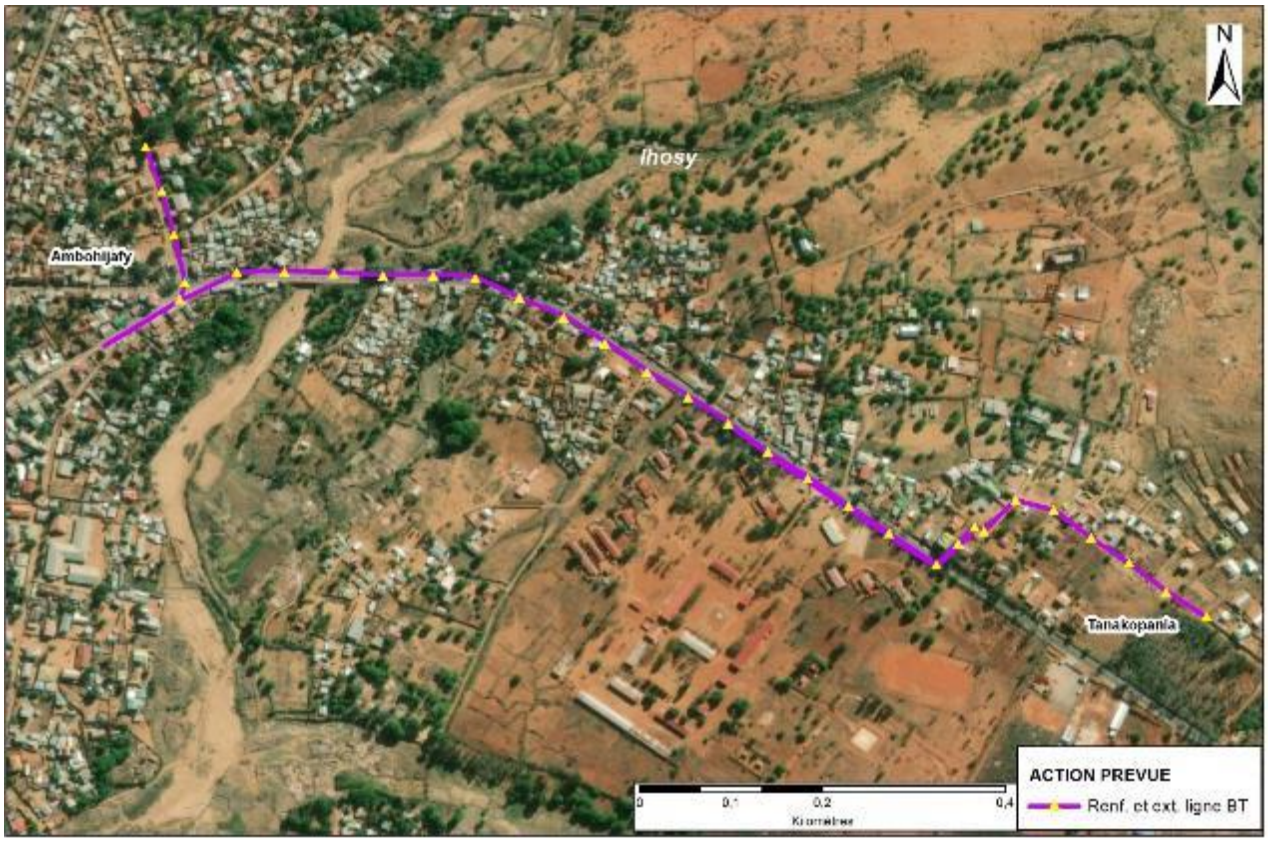

FIGURE 7 : LOCALISATION DES ACTIONS PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA DANS LE CENTRE D'IHOSY



FIGURE 8 : LOCALISATION DES ACTIONS PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA DANS LE CENTRE DE MANANJARY

2.3.2 LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC

Les activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans la Direction Interrégionale de la JIRAMA Fianarantsoa sont :

- L'alimentation en énergie électrique (AEE)
- La création d'un nouveau poste de transformation électrique (CNP)

Le tableau suivant récapitule la localisation administrative des sites d'intervention et des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans la Direction interrégionale de Fianarantsoa.

TABLEAU 2 : LOCALISATION ADMINISTRATIVE DES SITES D'INTERVENTION ET ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC

REGION	DISTRICT	COMMUNE	FOKONTANY	ACTIVITES PREVUES
HAUTE MATSIATRA	AMBALAVAO	AMBALAVAO	Ezaka	AEE des villages Ambalasoa Nord et Sud
			Ambohijafy	AEE du village Iaritsena
			Antsenanomby	
		IARITSENA	Firaisantsoa	
	AMBOHIMAHASOA	AMBOHIMAHASOA	Avaratsena	AEE du village Anteviahitra
			Ambohimanatrika	
			Anteviahitra	
			Avaratsena	AEE des villages Namirana et Sahalava
			Antoabe	
		AMPITANA	Andabasoamahainty	
	FIANARANTSOA	FIANARANTSOA	Antanifotsy V	AEE du village d'Ambatotokana Andrainjato
			Soanierana	
			Ambalabe	
			Ambodiharana	AEE du village Bevava Ambodiharana
			Ambalavato	AEE du village Antavy Ambalavato
			Sahalava	AEE du village Mamony
			Ankofafalahy	AEE du village d'Andranomihadiloha
			Tsimanarirazana	AEE des villages Tsimanarirazana et Sahamaro Est
	ISANDRA	NASANDRATRONY	Soamiandrizafy	AEE du village de Maroharona - Nasandratrony - Isandra
		ANKARINARIVO MANIRISOA	Ambohifirariantsoa	
	LALANGINA	ALAKAMISY AMBOHIMAHA	Ambohibory Ouest	AEE des villages Marovoalavo - Amparihibe et Ambohibory – Alakamisy Ambohimaha Lalangina
			Lavaina	AEE du village d'Ambalaseva Ouest – Alakamisy Ambohimaha
			Talata Iboaka	AEE du village d'Ampaly – Alakamisy Ambohimaha
				AEE des villages Ambalavao Nord et Sud- Alakamisy Ambohimaha - Lalangina

REGION	DISTRICT	COMMUNE	FOKONTANY	ACTIVITES PREVUES
			Tambohivo Ambohimaha	AEE des villages Lavalaho, Ambalaivato, Tomavoka et Ambala-kafotra
		ANDRAINJATO CENTRE	Sahamena	AEE du village Sahamena Andrainjato centre - Vohibato
			Ambalabe	AEE des villages d'Andohamerina Andrainjato
			Andohamerina	
		ANDRAINJATO EST	Mitongoa	AEE des villages Apatora et Mitongoa - Andrainjato Est - Vohibato
		IALANANINDRO	Ampasakambana	AEE des villages Sahanovy et Ambatolahindravelo
		IVOAMBA	Ambondrombato	AEE des villages Ambondrombato et Bemananasy
	VOHIBATO	SOAINDRANA	Imarotavy	AEE du village Soaindrana Vohibato
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	FARAFANGANA	Marofatsy	AEE du village Marofatsy
			Mahatsara Nord	CNP H61 50KVA B2 5.5KV à Mahatsara Nord
	VANGAINDRANO	VANGAINDRANO	Mahavelo	AEE des villages d'Agnalambahy et de Mahavelona
			Vangaindranobe	AEE du village Ambohipinoa
VATOVAVY	IFANADIANA	RANOMAFANA	Ranomafana	AEE du village Masomanga Ranomafana - Ifanadiana
		IFANADIANA	Ifanadiana	AEE du Village Ambatolahiambo
	MANANJARY	MANANJARY	Fangato	AEE du village d' Ankatafana
			Mahatsinjo	
		ANKATAFANA	Ambaro Bekibo	
			Ambohimiarina	
			Ankatafana	
	NOSY VARIKA	NOSY VARIKA	Masindranokely	AEE des villages Ampahomanitra et Masondranokely
			Ampahomanitra	
			Ambodisana	
			Tsararivotra	AEE du village Tsararivotra Ouest
FITOVINANY	MANAKARA	MANAKARA	Andranodaro	AEE du village d' Andranodaro
			Vangaindranokely	AEE du village Ampasimandroro
				AEE du village Analanjavidy

REGION	DISTRICT	COMMUNE	FOKONTANY	ACTIVITES PREVUES
			Tanakidy	AEE du village Ambokala
	VOHIPENO	VOHIPENO	Maromby	AEE du village Amboanjo
			Ambolosy	
			Vohipeno Centre	AEE du village Vohitrindry
			Vatomasina	
		VOHITRINDRY	Fenoarivobe	
			Vohitrindry	
IHOROMBE	IHOSY	IHOSY	Morafeno	AEE des villages Morafeno et Manjakandrianombana
			Manjakandrianombana	
			Fanjakamandroso	
			Ambohijafy	AEE des villages Soanatao et Tsarafidy
			Tsarafidy	
			Soanatao	
			Tanakopania	AEE du village Ankadilanabe
			Ankadilanambe	
ANOSY	BETROKA	BETROKA	Mahatalaky	AEE du village Mahatalaky
			Tanakopania	
			Fiadanana	

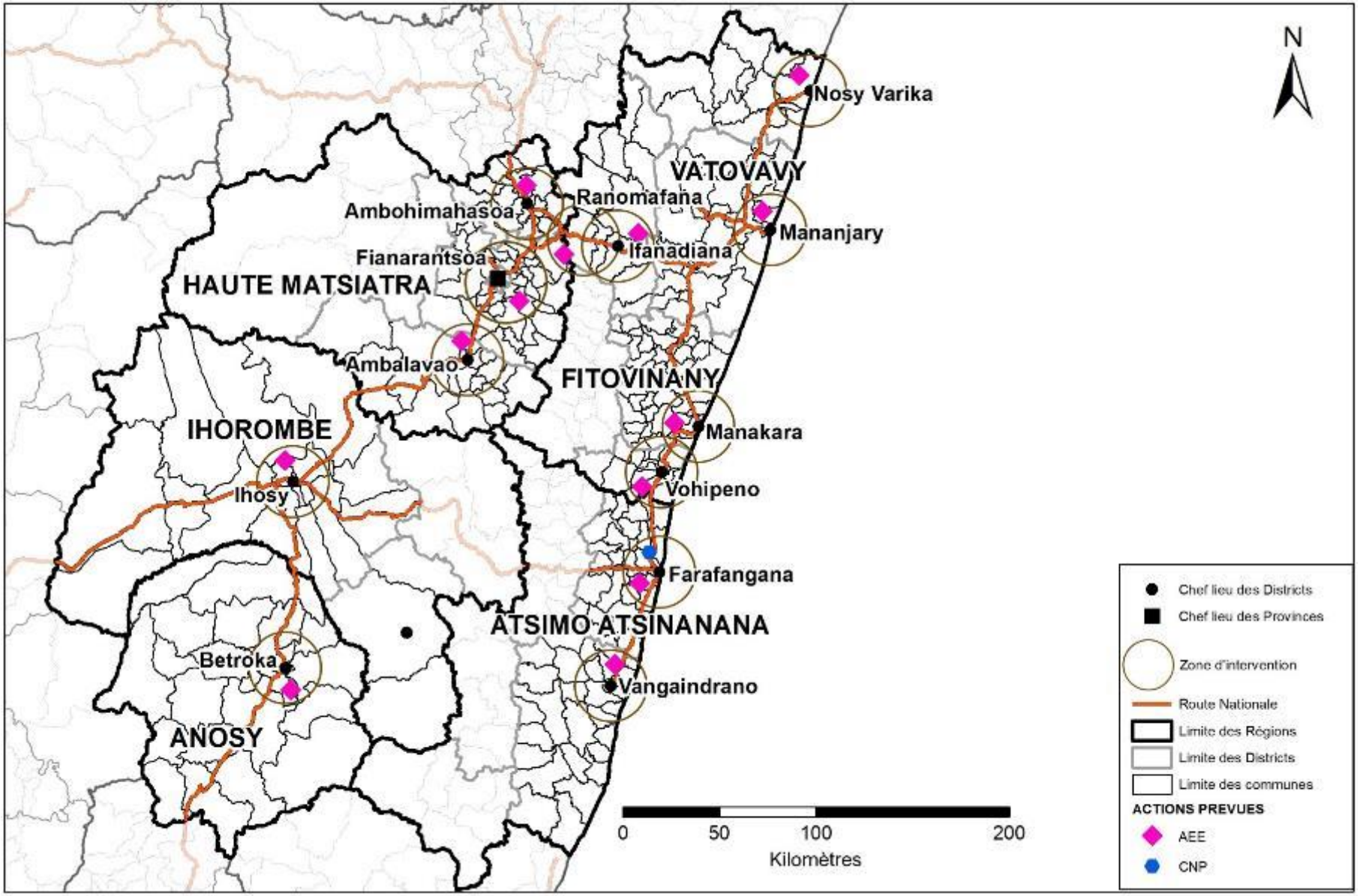

FIGURE 9 : CARTE DE LOCALISATION GENERALE DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC - DIRECTION INTERREGIONALE DE JIRAMA FIANARANTSOA

Les activités de la composante 1b du Projet LEAD prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans les Centres de la Direction interrégionale de la JIRAMA Fianarantsoa se trouvent dans les figures qui suivent :

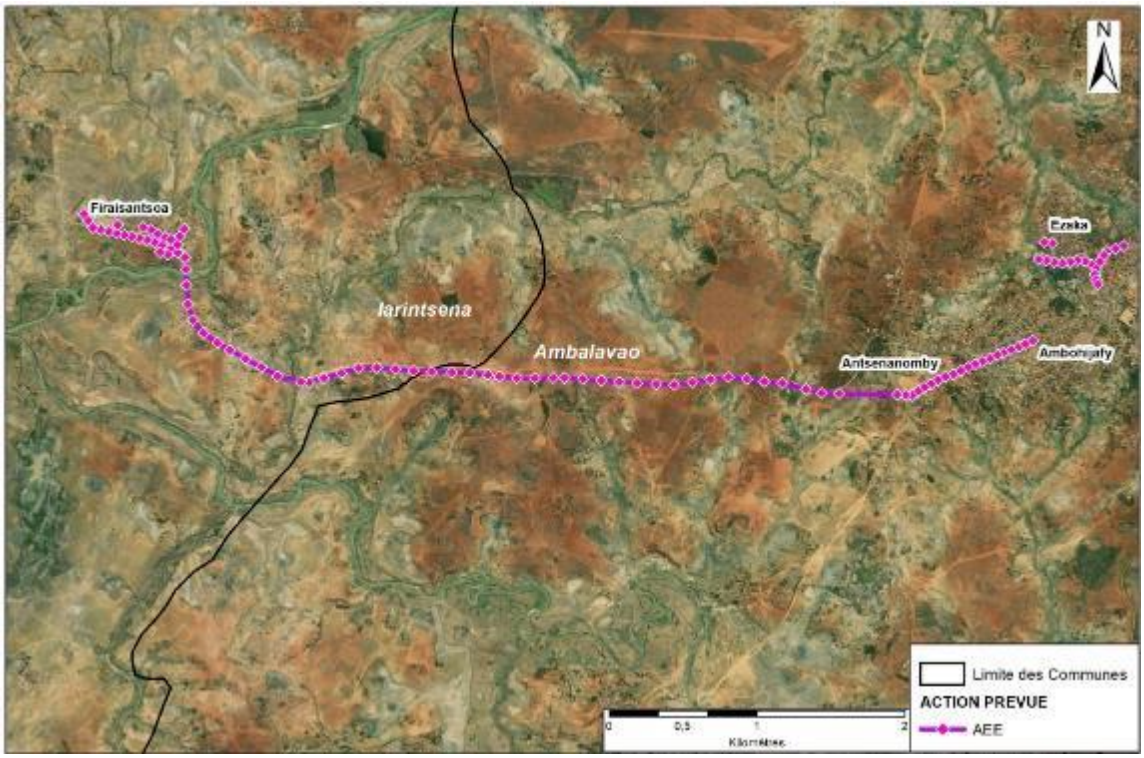

FIGURE 10 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE AMBALAVAO

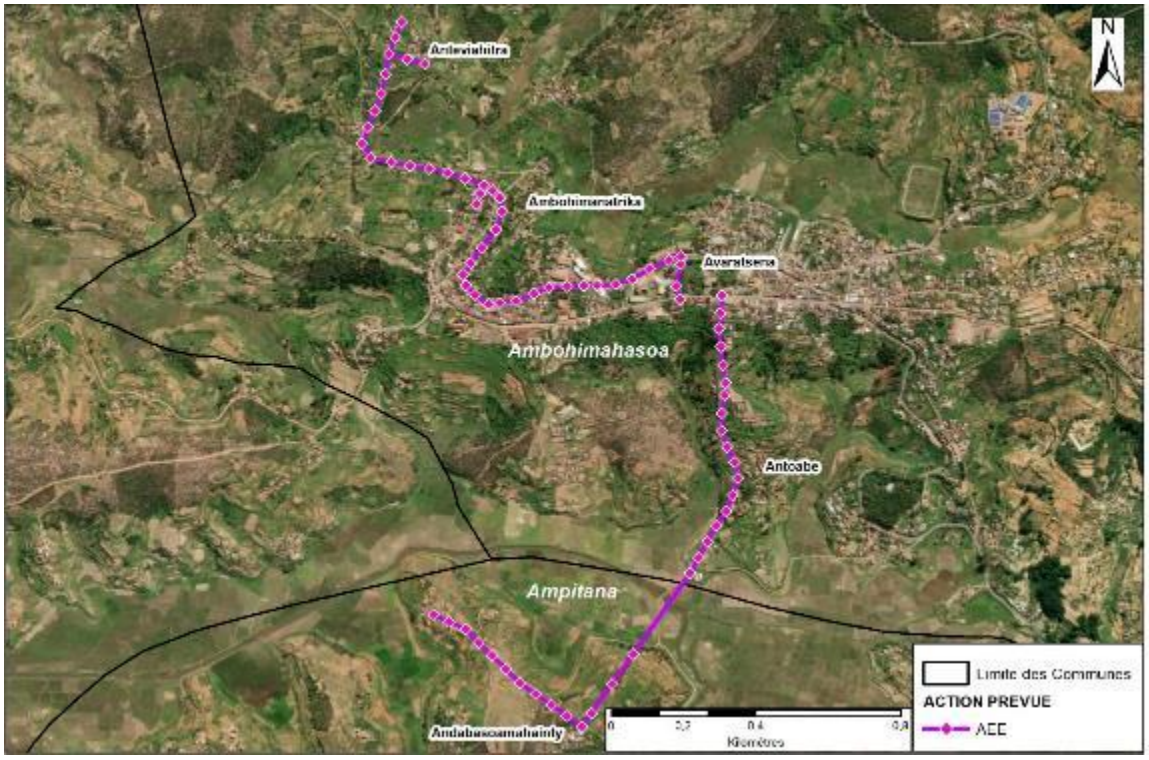

FIGURE 11 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE AMBOHIMAHASOA

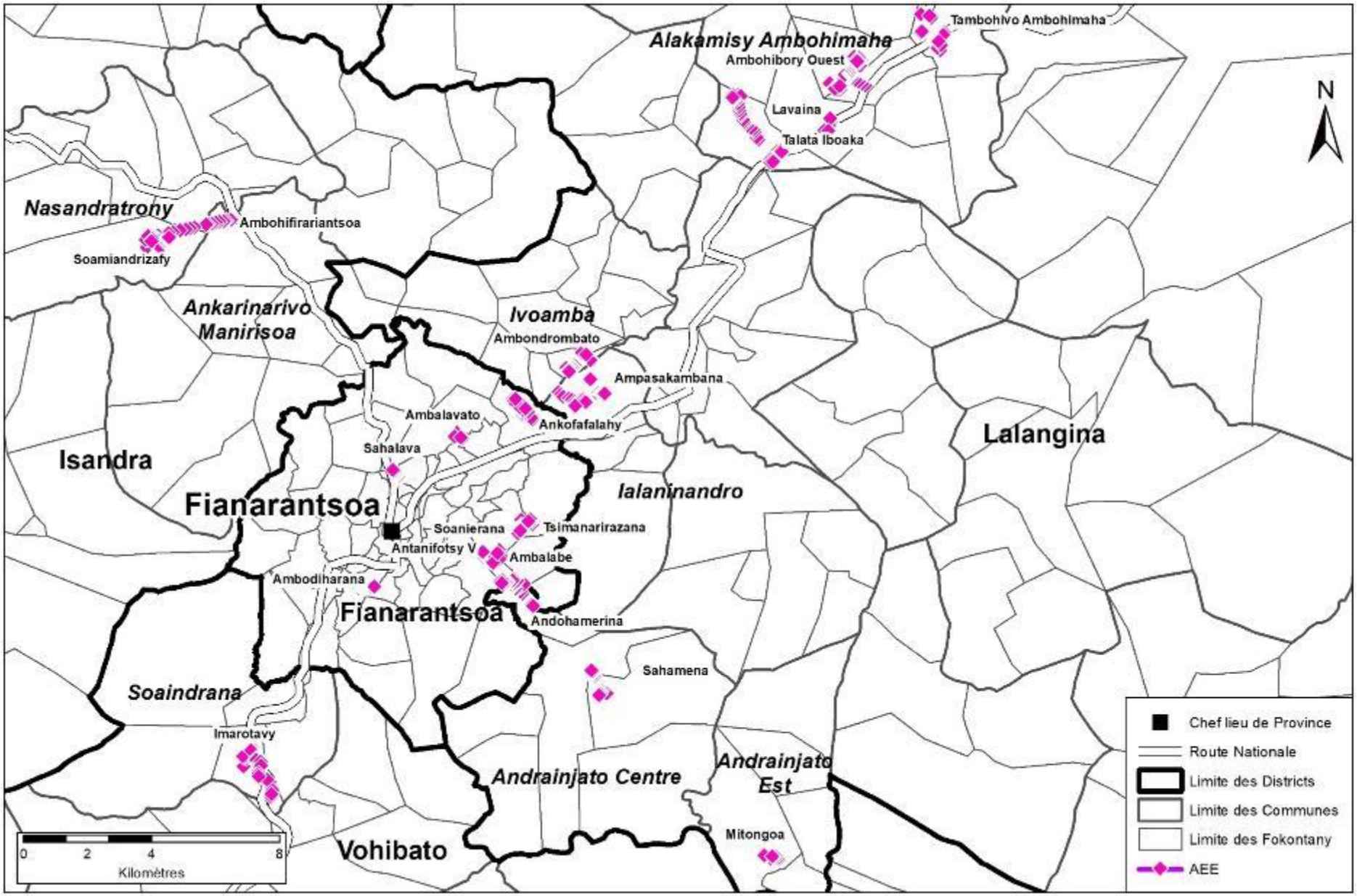

FIGURE 12 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE FIANARANTSOA



FIGURE 13 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE FARAFANGANA

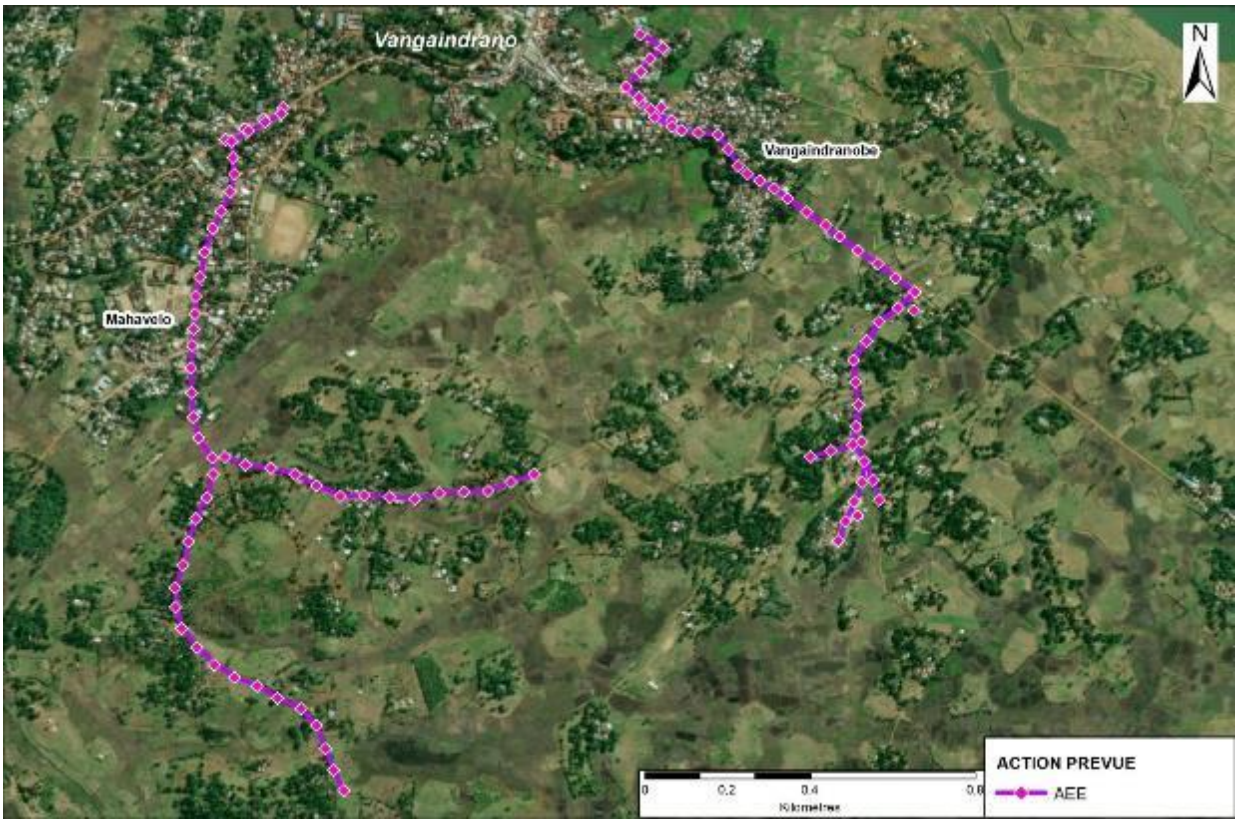

FIGURE 14 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE VANGAINDRANO

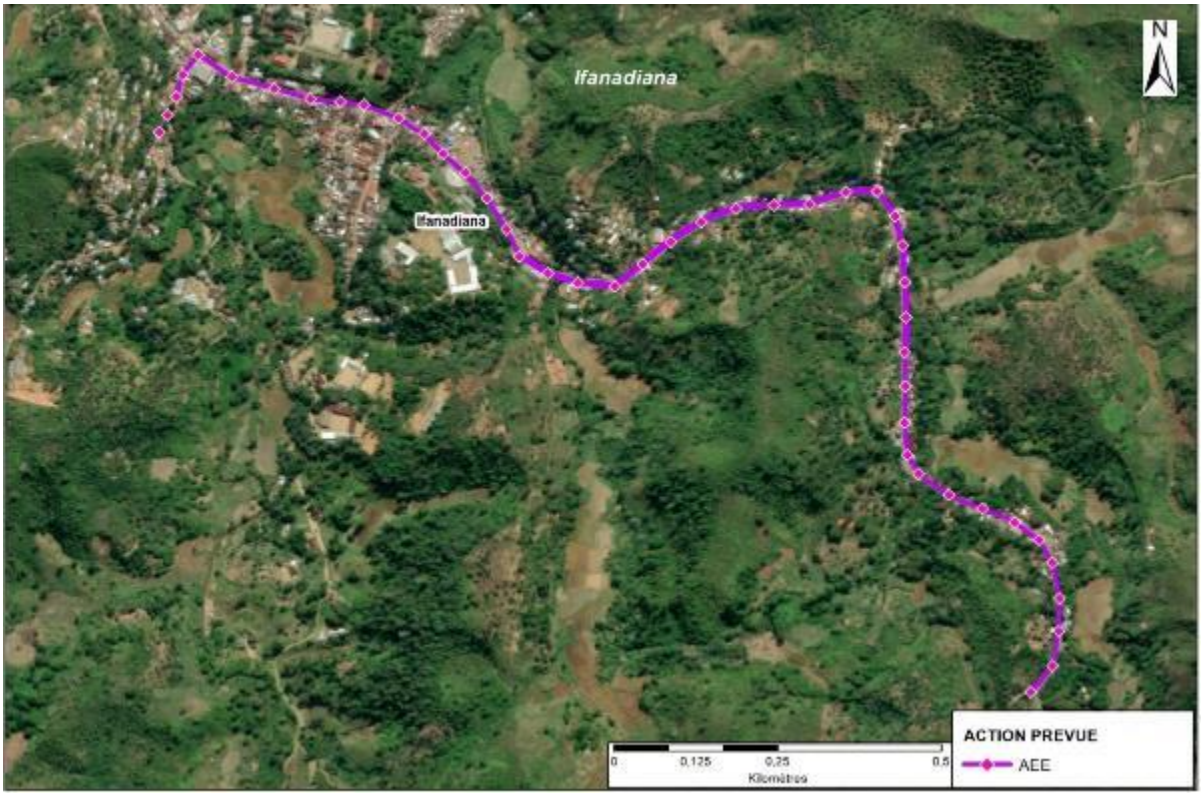

FIGURE 15 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE IFANADIANA

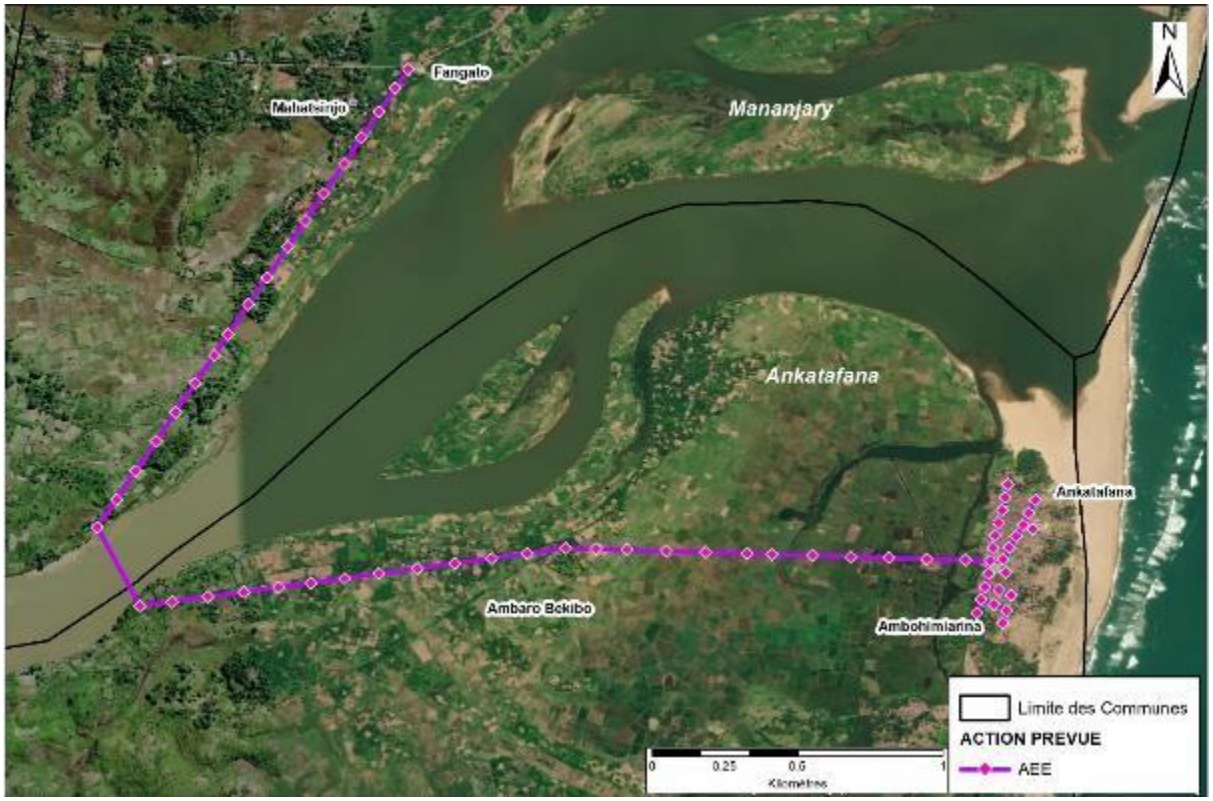

FIGURE 16 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE MANANJARY



FIGURE 17 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE NOSY VARIKA



FIGURE 18 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE MANAKARA

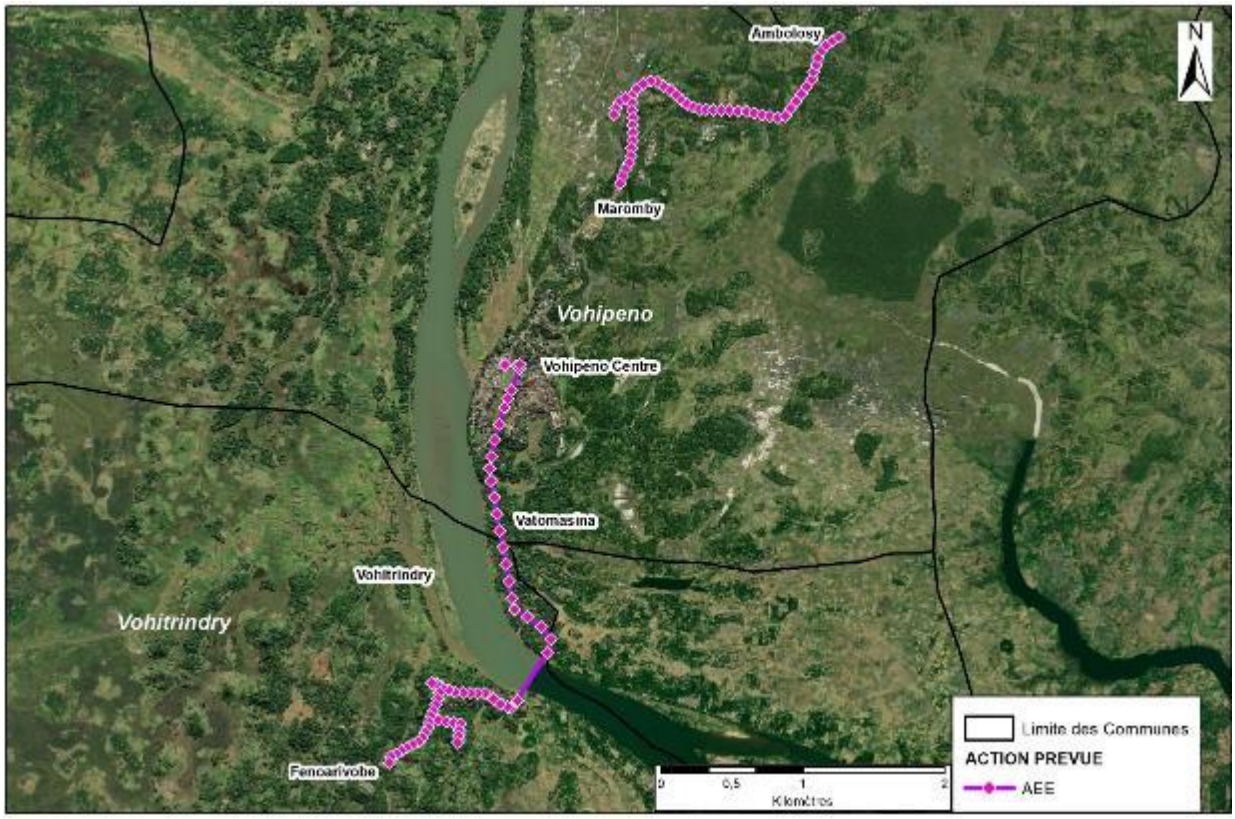

FIGURE 19 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE VOHIPENO

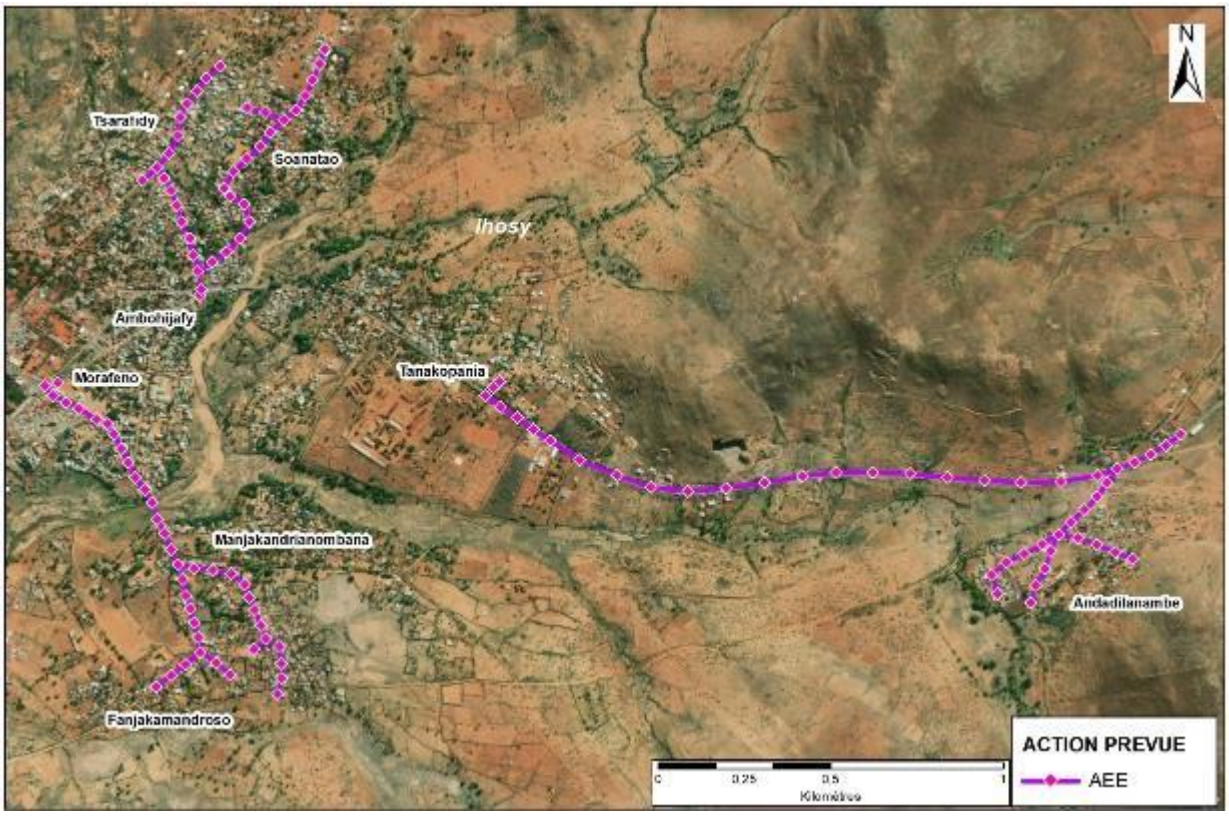

FIGURE 20 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE D'IHOSY



FIGURE 21: LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE DE BETROKA

2.4 DESCRIPTION DES ACTIVITES PREVUES POUR CHAQUE PHASE DU SOUS-PROJET

2.4.1 PHASE DE PREPARATION

Les activités de préparation concernent généralement :

- Le recrutement des ouvriers
- L'installation du chantier
- Le transport des équipements et matériels.

2.4.1.1 Recrutement des ouvriers

Pour assurer l'effectivité de l'intégration du sous-projet dans l'environnement socio-économique de chaque région, outre les personnes qualifiées au niveau de "JIRAMA construction" et du prestataire EPC (ingénieurs et superviseurs), des ouvriers temporaires, ayant les qualifications et profils requis, seront recrutés dans chaque commune, Fokontany ou villages concernés par les activités du sous-projetLeurs principales tâches concerneront les travaux au sol (travail de manutentions, fouilles, tranchées, déroulement et tirage des câbles, élagage des arbres, nettoyage des chantiers, …).

Leur mode de recrutement se fera par voie d'affichage après avoir informé tous les Maires des communes concernées et les chefs Fokontany concernés directement par le projet. Le recrutement se fera donc à partir de la liste des personnes inscrites.

Besoins en main-d'oeuvre

- Travaux à réaliser par la JIRAMA, les besoins par site :
    - Un Conducteur de travaux
    - Deux Chefs d'équipe
    - Dix Monteurs de ligne
    - Deux Chauffeurs
    - M.O Temporaires.
- Travaux à réaliser par le prestataire EPC (travaux d'extension). D'une façon générale pour chaque lot ou sous projet, il est demandé :
    - Un chef de projet
    - Un Ingénieur Génie civil
    - Un Expert HSE
    - Un Expert SIG
    - Un conducteur de travaux
    - Des Chefs d'équipe
    - M.O Temporaires
    - Des ouvriers (le nombre est laissé au soin des entreprises)

NB : L'emploi des ouvriers mineurs est interdit.

2.4.1.2 Installation du chantier

Elle concerne essentiellement la mise en place d'une base vie qui servira à la fois pour l'hébergement des ouvriers immigrés et le stockage des matériaux, matériels et équipements.

Les emplacements des sites d'installation du chantier ne sont pas encore déterminés. Néanmoins, ils seront installés loin des écoles et des bureaux des services publics et dans tous les cas, des exigences minimales et des bonnes pratiques devront être appliquées pour la base vie. Au moins donc, cette dernière sera dotée d'équipements sanitaires (latrine et douche), d'équipements de lutte en cas d'incendie (extincteurs), des systèmes adéquats de gestion des eaux usées et des déchets générés, d'une trousse médicale de premier secours et au cas où il y aura des cas de blessures graves, une voiture assurera le transport de la victime vers des établissements hospitaliers les plus proches, d'un stockage du groupe électrogène et de carburants adéquats et d'une aire de stationnement des véhicules. En outre, les chantiers seront aussi balisés avec signalisation pour en assurer la sécurité des travailleurs et des riverains. Les procédures de sécurité et de réponses en cas de situations d'urgence seront aussi affichées.

Les ouvriers doivent aussi avoir accès à l'eau potable et pour prévenir la propagation des maladies sexuellement transmissibles, des préservatifs devraient être à leur portée au niveau de la base vie.

Par ailleurs, des mesures doivent être appliquées, "JIRAMA construction » et le prestataire EPC pour maitriser la pandémie de COVID-19. De ce fait, doivent être disponibles au niveau de la base vie, des savons, des gels désinfectants, des masques faciales (caches bouche), des thermomètres frontaux ainsi que les affichages des gestes barrières de protection à la COVID 19. La base vie doit aussi être bien aérée.

2.4.1.3 Transport des équipements et matériels

Tous les équipements et matériels ainsi que les poteaux en béton fabriqués seront transportés aux sites par des camions via les voies publiques et par les pistes d'accès.

Ces équipements et matériels seront entreposés dans des locaux de la JIRAMA et/ou des locaux/emplacements loués par le prestataire EPC éloignés des écoles et des bureaux des services publics.

2.4.2 PHASE DE CONSTRUCTION

2.4.2.1 Opérations prévues pour chaque activité

Pour des raisons de sécurité, tous les sites d'intervention seront dégagés et balisés pendant les travaux.

Pour les travaux sur les sites déjà en service, une coupure de l'électricité sera nécessaire dont la population en sera préalablement informée.

La dépose et la pose des transformateurs se feront par un camion à grue ou par treuil/palan.

Le chargement/déchargement des poteaux sera assuré par le fournisseur et la mise en place des poteaux en béton sera effectué à l'aide des équipements de levage.

2.4.2.1.1 Renforcement et extension de la ligne BT

Cette activité consiste à renforcer le réseau basse tension. Ceci implique le remplacement des câbles de capacité insuffisante par des câbles de section plus grande avec l'extension d'une ligne BT raccordée à celle existante.

Les opérations suivantes seront réalisées lors du renforcement et extension de la ligne BT :

- Piquetage des nouvelles lignes d'extension
- Fouilles pour implantation des nouveaux poteaux
- Levage nouveaux poteaux
- Pose / Remplacement des armements BT
- Tirage de la nouvelle ligne de section supérieure à l'existante
- Réglage ligne et mise sur pince
- Mise à la terre du neutre
- Raccordement de la ligne sur le transformateur
- Déclenchement disjoncteur abonné à transférer sur la nouvelle ligne
- Transfert de chaque branchement sur la ligne renforcée
- Vérification des tensions livrées pour chaque abonné

- Enclenchement disjoncteur côté abonné
- Dépose poteau en cas de remplacement
- Transport des poteaux déposés dans un endroit prévu par la JIRAMA.

A l'exception du Centre Mananjary, cette activité concerne tous les 5 autres centres d'exécution de la JIRAMA prévus dans la Direction interrégionale de Fianarantsoa.



Exemple site d'implantation d'un poteau en béton avec transformateur à Vangaindrano



Exemple site d'implantation de nouveaux poteaux en béton et création nouvelle ligne à Iakora



Exemple câbles BT et poteau en bois à remplacer à Ihosy

PHOTO 1 : EXEMPLE DE SITES CONCERNES PAR LE RENFORCEMENT ET L'EXTENSION DE LA LIGNE BT

Trois (3) transformateurs et environ 8 098m de lignes seront créés pour cette activité de renforcement et extension du réseau BT dans la DIR Fianarantsoa.Création de 02 nouveaux postes de transformation électrique (CNP)

Cette activité consiste à implanter de nouveaux poteaux en béton et/ou remplacement des poteaux en bois des lignes existantes par des poteaux en béton, de créer un poste de transformation MT/BT et des lignes MT et BT.

Les transformateurs à installer seront transportés directement vers les site de destination ou seront déposés au magasin JIRAMA du Centre concerné, là où il sera stocké dans un local sécurisé (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette) avant d'être installé.

Les opérations liées à la création d'un nouveau poste comprennent :

- Piquetage des installations
- Elagage des branches d'arbre
- Fouilles pour implantation poteaux MT & BT
- Levage poteaux MT & BT
- Pose des armements et ferrures MT & BT
- Pose appareil de sectionnement sur poteau (IACM)

- Tirage nouvelle ligne MT
- Réglage ligne et mise sur pince
- Tirage nouvelle ligne BT
- Installation du transformateur, du disjoncteur et tous les accessoires du poste
- Installation des mises à la terre de l'installation (TM-TP-TN)
- Mise en service de l'installation
- Relevé de mesures au poste
- Transfert de charges BT sur la nouvelle installation
- Dépose poteaux BT à remplacer
- Transport des poteaux déposés dans un endroit prévu par la JIRAMA.



Exemple poteau en bois à remplacer par un poteau en béton à Farafangana



Exemple site d'implantation de nouveaux poteaux MT en béton à Mananjary



Exemple site d'implantation de nouveaux poteaux BT en béton à Mananjary

PHOTO 2 : EXEMPLES DE SITES CONCERNES PAR LA CREATION D'UN NOUVEAU POSTE

Cette activité est prévue à être réalisée par (i) JIRAMA à Mananjary où un transformateur et environ 5 157m de lignes seront créés pour cette activité et (ii) le prestatire EPC à Farafangana où un transformateur et environ 600m de lignes seront créés pour cette activité.

Au total, 2 transformateurs et environ 5 757m de lignes seront créés pour cette activité de CNP dans la DIR Fianarantsoa.

2.4.2.1.2 Alimentation en énergie électrique (AEE)

Cette activité consiste à à étendre la couverture des réseaux électriques dans des nouveaux villages.

Les transformateurs à installer seront transportés directement vers les sites de destination ou seront déposés au magasin JIRAMA du Centre concerné, là où il sera stocké dans un local

sécurisé (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette) avant d'être installé.

Les opérations y afférentes sont les suivantes :

- Piquetage des installations
- Elagage des branches d'arbre
- Fouilles pour implantation poteaux MT & BT
- Levage poteaux MT & BT
- Pose des armements et ferrures MT & BT
- Pose appareil de sectionnement sur poteau (IACM)
- Tirage nouvelle ligne MT
- Réglage ligne et mise sur pince
- Tirage nouvelle ligne BT
- Installation du transformateur, du disjoncteur et tous les accessoires du poste
- Installation des mises à la terre de l'installation (TM-TP-TN)
- Mise en service de l'installation
- Relevé de mesures au poste

Cette activité concerne tous les centres d'exécution du prestataire EPC prévus dans la Direction interrégionale de Fianarantsoa.

Trente-deux (32) transformateurs et environ 97 938m de lignes seront créés pour cette activité d'AEE dans la DIR Fianarantsoa.



Exemple site d'implantation poteaux et câbles MT/BT à Nosy Varika

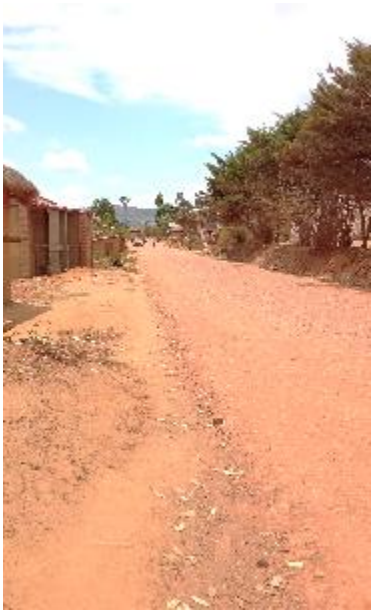

Exemple site d'implantation poteaux et câbles BT à Andrainjato Centre (Fianarantsoa)



Exemple poteau BT en bois à remplacer par un poteau en béton MT/BT à Manakara

PHOTO 3 : EXEMPLES DE SITES CONCERNES PAR L'ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE

2.4.2.2 Ressources humaines

La réalisation des opérations de chaque activité nécessite la mobilisation d'au moins une quinzaine d'employés (personnes qualifiées et ouvriers).

Ainsi, pour assurer l'effectivité de l'intégration du projet dans l'environnement socio-économique de chaque zone, outre les personnes d'encadrement techniques et les techniciens spécialisés de la JIRAMA et du prestataire EPC, des ouvriers locaux, ayant les qualifications et profils requis, seront recrutés localement.

2.4.2.3 . Equipements et matériels prévus

Pour la mise en œuvre des activités prévues, les matériels et équipements essentiels utilisés seront composés de :

- *Poteaux en béton armé* : Dans le cadre du Projet LEAD, la mise en œuvre de la sous-composante 1b dans les sites d'intervention couverts par la Direction Interrégionale de la JIRAMA Fianarantsoa nécessitera la fabrication des poteaux dont le besoin en poteaux béton armé prévu est de 1 982< unités. Ces poteaux seront fabriqués par un fournisseur suivant les standards du secteur et ceux exigés par la JIRAMA dans les DAO *(voir annexe 17).*
- *Matériels électriques* : câbles, transformateurs, disjoncteurs, IACM, mises à la terre et autres accessoires *(voir annexe 19)*.
- *Matériels roulants* : camion à grue, camion plateau, camionnette, remorque ou trinque ball, véhicule de transport.
- *Matériels et outillages* : appareils de mesure de terre, théodolite, outillages électricité / mécanique, crayon, bêches à manche, pelles avec manche, pioches, brouettes, barres à mine, bétonnière, câblette, cordes de manutention, cordes de service, mât de levage, treuil/palan, échelle.
- *Equipements de protection collective :* balises (cône, divers panneaux de signalisation, etc)
- *Equipements de protection individuelle* : combinaison, gilet fluorescent, casques de protection, masques anti-poussières, chaussures de sécurité, gants isolants, gants de travail, ceinture de sécurité pour les travaux en hauteur, bracelet électrostatique, grimpette, lunettes antiparticules, etc (selon le poste de travail concerné).

2.4.2.4 Matériaux

Les matériaux nécessaires sont, essentiellement, constitués de ciment, de barres de fer pour armatures, de sables et de gravillons.

Note : Pour la fabrication d'un poteau en béton armé, la quantité nécessaire pour chaque matériau est :

- Fer rond torsadé avec nervure barre de 12m ⌀6mm : 2,5 unités
- Fer rond torsadé avec nervure barre de 12m ⌀16mm : 7 unités
- Ciment CPA 42.5 : 250 kg
- Sables de rivière gros grain : 0,25m3
- Gravillons 15/25 : 0,25m3

- Gravillons 5/15 : 0,25m3

Pour 1 982 poteaux, les quantités des gravillons et de sables de rivières sont respectivement 991m3 et 495,5m3.

Vue la faible quantité nécessaire, les matériaux sont achetés auprès des vendeurs locaux. Il n'y aura pas exploitation de carrières ni gîtes de sables

Quant au besoin en eau, le fournisseur utilise l'eau de la JIRAMA ou l'eau de rivière selon le cas, dont la consommation est en moyenne de 96 litres par poteau. Toutefois, la consommation journalière en eau dépend du nombre de poteaux à fabriquer par site.

La quantité totale d'eau nécessaire pour la fabrication des poteaux nécessaires dans la DIR Fianarantsoa est de 190m3.

2.4.2.5 Extrants des activités

Les types d'extrants peuvent être groupés comme suit

TABLEAU 3 : GESTION DES EXTRANTS

Types d'extrants	Niveau de danger	Mesures de gestion
Transformateurs « sans » PCB	• : Moyenne	• Les stocker dans un local sécurisé de la JIRAMA du Centre concerné (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette) jusqu'à leur réutilisation
Déchets mixtes : déchets de petite quincaillerie (accessoires de fixation pouvant inclure des pointes, accessoires de connexion, autres), emballage, chutes de gaine de protection, autres	• Faible *(ce sont des déchets chimiquement inertes)*	• Comme il peuvent comprendre des pointes, il est recommandé de les enfouir sans précautions particulières au lieu de les envoyer dans le circuit municipal de gestion des déchets
Câbles électriques	Faible *(volume chute faible)*	• Les stocker dans le magasin local de la JIRAMA en tant que - DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), • Stockage en caisse-palettes pour réutilisation sinon évacuation par un prestataire spécialisé dans la collecte des DEEE
Poteaux en bois non pourris	• Moyenne *(présence de traces de produit de protection du bois)*	• Les stocker dans le magasin local de la JIRAMA à des fins de réutilisation
Poteaux en bois pourris	• Moyenne (*présence de traces de produit de protection du bois)*	• Les découper en tranches de 1,0 à 1,5 mètres • Les utiliser comme clôture de jardins ou autres

Types d'extrants	Niveau de danger	Mesures de gestion
		• Ne jamais les utiliser comme bois de chauffe pour la préparation de repas
Huiles de vidange	Moyenne	• Les stocker temporairement dans des fûts et sur des surfaces imperméabilisées • Les retourner au fournisseur *(c'est une pratique courante)*

2.4.3 PHASE DE MISE EN SERVICE

Cette phase concerne l'exploitation des infrastructures de distribution. Il n'y aura pas de travaux proprement dits à faire sauf l'entretien régulier et périodique tel que l'élagage, ainsi que les réparations en cas de coupure ou de détérioration d'équipements / matériels.

3. CADRE JURIDIQUE NATIONAL ET POLITIQUES DE SAUVEVARDE DE LA BANQUE MONDIALE DECLENCHES

3.1 CADRE JURIDIQUE NATIONAL APPLICABLE AU SOUS-PROJET

3.1.1 LEGISLATIONS ENVIRONNEMENTALES DE BASE

3.1.1.1 Charte de l'Environnement Malagasy

La Loi n°2015-003 du 20 janvier 2015 portant Charte de l'Environnement Malagasy actualisée énonce les règles et principes fondamentaux pour la gestion de l'Environnement. En son article 4, elle définit l'Environnement comme étant *« l'ensemble des milieux naturels et artificiels, y compris les facteurs humains, socioculturels et climatiques qui intéressent le développement national ».*

En vertu de l'Article 13 de cette loi, *« les projets d'investissements publics ou privés, qu'ils soient soumis ou non à autorisation ou à approbation d'une autorité administrative, ou qu'ils soient susceptibles de porter atteinte à l'Environnement doivent faire l'objet d'une étude d'impact ».*

3.1.1.2 Décret MECIE

En accord avec les dispositions de l'Article 13 de la Charte, le décret n°99.954 du 15 décembre 1999 modifié par le décret n°2004/167 du 03 février 2004 portant Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement (MECIE) fixe, entre autres, les règles et procédures applicables en la matière et précise la nature, les attributions respectives et le degré d'autorité des institutions ou organismes habilités à cet effet.

D'une façon générale, selon ce décret, après un tri préliminaire, les études environnementales requises peuvent être classées, sur la base du descriptif succinct du projet et de son milieu d'implantation, comme suit :

- Etude d'impact environnemental complète (EIE) pour les projets d'investissement figurant dans l'annexe I du décret
- Programme d'engagement environnemental (PREE) pour les projets d'investissement figurant dans l'annexe II du décret
- Aucune étude requise.

Ainsi, du fait de leur nature technique, leur ampleur et la sensibilité du milieu d'implantation et en vertu de leurs impacts possibles sur l'environnement et les milieux humains, le sous-projet relatif à l'augmentation du taux d'accès par extension et renforcement de réseau électrique (périurbain et rural) dans la Direction Interrégionale de Fianarantsoa, est soumis à préparer un Plan de gestion environnementale et Sociale (PGES). ou un Programme d'engagement environnemental (tension < 138kV).

3.1.1.3 Arrêté sur les zones sensibles

L'Arrêté 4355 / 97 du 13 mai 1997 portant définition et délimitation des zones sensibles s'inscrit dans le cadre de l'application du décret MECIE relatif à la Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement.

En son article 2, elle définit les zones sensibles comme étant *les zones constituées par un ou plusieurs éléments de nature biologique, écologique, climatique, physico-chimique, culturelle, socio-économique caractérisées par une valeur spécifique et une certaine fragilité vis-à-vis des activités humaines et des phénomènes naturels susceptibles de modifier lesdits éléments et /ou de dégrader voire de détruire ladite zone.*

Aucune zone sensible ne sera touchée par le sous-projet dans le DIR Fianarantsoa.

3.1.1.4 Participation publique à l'évaluation environnementale

En application de l'Article 14 de la Charte et des dispositions du décret MECIE, l'Arrêté interministériel n°6830/2001 du 28 juin 2001 fixe les modalités et les procédures de participation du public à l'évaluation environnementale.

Cet arrêté préconise l'information du public concerné par le projet sur l'existence du projet et recueillir ses avis à ce propos soit par consultation sur place des documents, soit par enquête publique, soit par audience publique et comporte une phase d'information sur le projet et une phase de consultation durant laquelle il est procédé au recueil des avis du public concerné par le projet.

Des consultations publiques ont été menées ainsi dans les communes ou Fokontany concernés directement par le sous-projet et qui ont pour buts, entre autres, de leur informer du sous-projet et des activités envisagées ; de collecter leurs préoccupations et leurs attentes et de recueillir leurs suggestions sur le sous-projet.

3.1.2 TEXTE RELATIF AU SECTEUR ELECTRICITE

3.1.2.1 Code de l'électricité

La loi n°026/2017 du 27 septembre 2017 portant Code de l'Electricité à Madagascar régit toutes les dimensions du secteur Electricité à Madagascar (attributions institutionnelles, régimes des contrats, passation des marchés, tarification et planification, sources d'énergie, électrification rurale, efficacité énergétique, etc.) et les activités de production, de transport, de distribution et de fourniture d'énergie électrique sur le territoire national.

Elle fixe notamment les régimes de la Concession, de l'Autorisation et de la Déclaration. Elle comporte des dispositions environnementales qui prévoient, entre autres, dans son article 63 que *« l'établissement et l'exploitation d'Installations d'Electricité doivent respecter les dispositions législatives et réglementaires relatives à la protection de l'environnement, et en particulier celles de la loi n°2015/003 du 20 janvier 2015 portant Charte de l'environnement et des textes réglementaires pris pour son application ».*

3.1.2.2 Réglementation générale en matière d'opération d'énergie électrique à usage public

Le Décret n°64-013 du 07 janvier 1964 portant la réglementation générale en matière d'opération d'énergie électrique à usage public dispose dans son article 18 que *« tout exploitant est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin que l'exécution de ses travaux et l'exploitation de ses installations n'apportent aucune gêne ni trouble aux services publics ».*

3.1.2.3 Conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique

Le Décret n°60-294 du 27 août 1960, portant détermination des conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique, précise, entre autres, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages de distribution ainsi que les conditions de leur exécution et de leur entretien, doivent être conformes aux règles de l'art.

Les standards techniques et normes de variation admis aux distributions MT et BT sont les suivants :

- Fréquence nominale : 50 Hz
- Basse Tension : 380/220 V
- Moyenne Tension : 35 kV, 20 kV, 15 kV, 5.5 kV.

3.1.3 AUTRES TEXTES SECTORIELS APPLICABLES

3.1.3.1 Code du travail

La Loi n°2003-044 du 28 juillet 2004 portant Code du Travail mentionne dans son article 75 que *« la durée légale du travail des employés ou ouvriers de l'un ou l'autre sexe, de tout âge, travaillant à temps, à la tâche ou aux pièces ne peut excéder cent soixante-treize virgule trente-trois (173,33) heures par mois ». « Les heures effectuées au-delà de la durée légale du travail constituent des heures supplémentaires qui donnent lieu à une majoration ».*

Cette loi comporte aussi des dispositions sur les conditions d'hygiène, de sécurité et d'environnement de travail. Entre autres :

- Dans son article 110, elle précise qu'*« il est prescrit à tout employeur de fournir les équipements et les habillements adéquats pour protéger collectivement et individuellement la vie et la santé des travailleurs contre tous les risques inhérents au poste de travail et en particulier, contre le VIH/SIDA dans les lieux de travail ».*

- Elle précise aussi dans son article 111 que *« les travailleurs doivent se soumettre à l'ensemble de mesures d'hygiène et de sécurité exigées »*

- Son article 115 requiert, entre autres, que *« les travailleurs doivent avoir à leur disposition de l'eau potable, des installations sanitaires et vestiaires appropriées, … ».*

- Concernant la protection contre certains risques liés au travail, la même Loi énonce dans son article 120 que *« pour prévenir les risques d'accident, les installations, les*

matériels et matériaux de travail sont soumis à des normes de sécurité obligatoires. Ils doivent faire l'objet de surveillance, d'entretien et de vérifications systématiques ». Son article 123 précise que *« l'employeur est tenu d'informer et de former les travailleurs sur les mesures de sécurité et de santé liée au poste de travail ».*

- A propos de la médecine du travail, son article 130 mentionne que *« toute personne physique ou morale exerçant une activité de quelque nature que ce soit et employant un ou plusieurs travailleurs est tenu de leur assurer les prestations médico-sanitaires… ».*

3.1.3.2 Textes sur la propriété foncière

La Lettre de politique foncière 2015-2030 adoptée précise les nouvelles orientations du Gouvernement en matière domaniale et foncière. Les principaux textes de base pour sa mise en œuvre et que le présent sous-projet devra prendre en compte sont :

- Ordonnance 62-023 du 19 septembre 1962 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique, à l'acquisition amiable de propriétés immobilières par l'Etat et les collectivités décentralisées.
- Loi n°2017-046 du 14 décembre 2017 fixant le régime juridique de l'immatriculation et de la propriété foncière titrée.
- Loi 2021-016 portant refonte de la Loi n°2006-031 du 24 novembre.2006 fixant le régime juridique de la propriété foncière privée non titrée.
- Loi n°2008.014 du 23 juillet 2008 sur le domaine privé de l'Etat, des Collectivités décentralisées et des personnes morales de Droit public.
- Loi n°2008.013 du 23 juillet 2008 sur le domaine public.
- Loi-cadre foncier n°2005.019 du 17 octobre 2005 portant statuts des terres.

3.1.3.3 Code de l'eau

Concernant la conservation des ressources en eaux et de la protection de l'environnement, l'Article 24 de la Loi n°98-029 du 20 janvier 1999 portant code de l'eau, dispose, entre autres, que pour la protection des rivières, lacs, étangs, tout plan et cours d'eau, eaux souterraines, il est interdit de jeter ou disposer dans les bassins versants des matières insalubres ou objets quelconques qui seraient susceptibles d'entraîner une dégradation quantitative et qualitative des caractéristiques de la ressource en eau.

3.1.3.4 Texte sur la pollution

La Loi n°99-021 du 19 Août 1999 définit le cadre général d'une politique de gestion et de contrôle des pollutions industrielles. Elle définit, entre autres, qu'il y a pollution industrielle lorsque l'environnement est altéré dans sa composition par la présence d'une substance polluante qui lui fait subir des modifications quantitatives et qualitatives. Elle mentionne aussi que les pollutions industrielles résultent des déchets, des rejets, des " émanations et des nuisances de toutes sortes générées directement ou indirectement par des activités industrielles " et qui peuvent déséquilibrer le milieu récepteur (air, sol, eaux...) et créer des dangers ou des inconvénients et des troubles de toute nature.

Ainsi, en son article 7, ladite loi précise que les effets nocifs des pollutions produites ainsi que les dangers, risques et inconvénients qu'elles présentent font l'objet de mesures appropriées et action de prévention et d'altération, de maîtrise procédant d'une gestion globale de l'environnement industriel et d'un contrôle rationnellement conçu tenant compte de l'altération subie par l'environnement, de l'importance des dommages causés et du degré de gravité des risques et dangers encourus ou prévisibles.

3.1.3.5 Texte relatif à la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG)

La Loi n°2019-008 du 13 décembre 2019 relative à la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) renforce les dispositions répressives existantes et introduit des innovations en matière de prévention et de prise en charge des victimes. Elle instaure un mécanisme national de lutte contre les VBG. Elle réprime en outre de nouvelles catégories d'infractions telles que le viol conjugal, les pratiques traditionnelles préjudiciables, l'outrage sexiste et la violence économique, et met en place un système de protection des victimes sans préjudice des dispositions du Code Pénal et du Code de Procédure Pénale.

Selon l'article 2 de la présente loi, sont considérés comme des violences basées sur le genre « tout acte de violence dirigé contre une personne en raison de son sexe, et causant ou pouvant causer un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».

Des textes règlementaires seront pris en tant que de besoin pour l'application de certaines dispositions de la présente loi.

3.1.3.6 Texte relatif à la Protection, sauvegarde et conservation du patrimoine national

L'Ordonnance n° 82-029 du 6 novembre 1982 relative à la protection, la sauvegarde et la conservation du patrimoine national définit l'orientation à suivre pour donner au patrimoine national la place qui lui revient dans la vie collective et pour que cette protection et cette mise en valeur soient intégrées dans la politique générales et les plans du développement nationaux.

Le patrimoine national auquel peut s'appliquer les mesures prises dans cette ordonnance comprend le patrimoine naturel et le patrimoine culturel.

Toutefois, lors des travaux, il serait possible de découvrir des éléments culturels jusque-là inconnus du patrimoine. Ainsi, en cas de découverte fortuite durant les travaux, (i) il reviendra à l'entrepreneur d'arrêter immédiatement les travaux, (ii) de mettre en place des mesures de protection temporaire telles que panneaux de mise en garde ou ruban de signalisation pour établir une zone interdite autour de la découverte fortuite, (iii) d'informer l'Ingénieur superviseur et (iv) d'avertir les services du Ministère chargé du patrimoine culturel et les travaux seront repris et orientés conformément à leurs directives.

3.1.3.7 Texte relatif à la Lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail

En application de l'article 110 du Code de travail, le Décret n°2011-626 du 11 octobre 2011 relatif à la lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail dispos dans son article premier que « tout employeur est tenu : d'intégrer dans le programme d'activité sociale de son entreprise le volet VIH/SIDA/IST ; de prendre des mesures nécessaires pour éviter toute contamination

du VIH/SIDA sur les lieux de travail et atténuer ses effets en orientant le malade vers un centre médical spécialisé et de proscrire toute discrimination fondée sur le statut sérologique d'un travailleur ».

Ainsi, dans son article 2, il précise que « Tout employé a droit d'être informé et sensibilisé sur le VIH/SIDA/IST dans son lieu de travail ».

3.2 POLITIQUES DE SAUVEGARDE DE LA BANQUE MONDIALE DECLENCHEES

La Banque Mondiale s'est dotée d'un ensemble de politiques opérationnelles dont celles déclenchées dans le cadre de mise en œuvre de la sous-composante 1b du projet LEAD dans la Direction Interrégionale de Fianarantsoa sont les suivantes :

3.2.1 PO 4.01 – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La Banque exige que les projets qui lui sont présentés pour financement soient rationnels et viables sur les plans environnemental et social.

Pour chaque projet envisagé, la Banque procède à un examen environnemental préalable afin de déterminer la portée que doit avoir l'évaluation environnementale et le type d'instrument à employer. Elle classe le projet dans l'une des quatre catégories existantes en fonction des diverses particularités de ce projet : type, emplacement, degré de sensibilité, échelle, nature et ampleur de ses incidences environnementales potentielles.

Ainsi, après cet examen environnemental préliminaire, *(voir annexe 1)* selon la catégorisation de la Banque, ce sous- projet est classé en catégorie B et doit faire l'objet d'un Plan de gestion environnementale. Ce dernier consiste à examiner les effets négatifs et positifs que pourrait avoir le projet sur l'environnement, et à recommander toutes mesures éventuellement nécessaires pour prévenir, minimiser, atténuer ou compenser les effets négatifs et améliorer la performance environnementale.

3.2.2 PO 4.11 – PATRIMOINE CULTUREL

Les principes directeurs énoncés dans la PO 4.11 ont pour objectif global d'aider à la sauvegarde du patrimoine culturel et de chercher à éviter sa disparition. Ainsi, la PO 4.11 vise à s'assurer que les Ressources qui constituent un Patrimoine Culturel sont identifiées et protégées dans les projets financés par la Banque Mondiale.

Parmi le patrimoine culturel, la Banque recommande une attention particulière, entre autres, aux sites dont les risques d'affectation sont très élevés tels que les sites archéologiques et les sites sacrés (tombeaux, arbres sacrés …).

En référence au CGES du Projet LEAD, cette politique ne devrait pas être déclenchée par aucune des activités du Projet car les travaux de fouille se limiteront à l'érection de poteaux électriques. Toutefois, lors des travaux, il est possible que des vestiges archéologiques soient découverts. Dans ce cas, cette politique est déclenchée et une procédure est à appliquer en cas de découverte fortuite de vestiges *(voir sous-chapitre 3.1.3.6).*

3.2.3 PO 4.12 – REINSTALLATION INVOLONTAIRE DE PERSONNES

Cette Politique vise àéviter ou minimiser les déplacements ou délocalisation de personnes. Or, si ceux-ci sont rendus nécessaires, elle vise à fournir une assistance aux personnes déplacées pour leur permettre d'améliorer leurs revenus et leurs niveaux de vie, ou, au minimum, ou si possible, de les reconstituer.

Les activités de la sous-composante 1b du Projet LEAD prévues dans la Direction interrégionale de Fianarantsoa vont affecter temporairement des sources de revenus de quelques ménages et quelques biens privés déclenchant ainsi l'élaboration du Plan d'action de réinstallation abrégé (PARa), en complément du présent PGES.

3.2.4 POLITIQUE D'ACCES A L'INFORMATION DE LA BANQUE MONDIALE (JUILLET 2010)

La diffusion de l'information appuie les prises de décision par l'emprunteur et la Banque en favorisant l'accès du public aux informations sur les aspects environnementaux et sociaux du projet considéré.

En vertu de cette politique, tout rapport d'évaluation environnementale d'un projet de catégories B financé par la Banque Mondiale doit être déposé dans un lieu public accessible aux groupes affectés. La Banque doit aussi le mettre à la disposition du public par l'intermédiaire de son site Web externe.

3.3 DIRECTIVES ENVIRONNEMENTALES SANITAIRES ET SECURITAIRES DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

3.3.1 DIRECTIVES ENVIRONNEMENTALES, SANITAIRES ET SECURITAIRES GENERALES

Ces directives générales sont des documents de références techniques qui présentent des exemples de bonnes pratiques internationales. Elles contiennent les niveaux de performance permettant de protéger la santé de la population humaine et l'environnement, ainsi que les mesures qui sont généralement considérées comme réalisables avec des technologies existantes et à des coûts raisonnables L'applicabilité des directives EHS générales devrait être adaptée pour les dangers et les risques liés à chaque sous-projet, fondée sur les résultats d'une évaluation environnementale.

Ces directives EHS générales couvrent les éléments importants suivants : l'environnement, dont la gestion des matières dangereuses et la gestion des déchets, l'hygiène et sécurité au travail, la santé et sécurité des communautés ainsi que la construction et déclassement.

Particulièrement, les directives dela gestion des matières dangereuses (section 1.5) s'appliquent à des projets dans le cadre desquels sont utilisées, stockées ou manipulées, en quelque quantité que ce soit, des matières dangereuses définies comme telles parce qu'elles présentent un risque pour la santé de l'être humain, des actifs ou de l'environnement du fait de leurs caractéristiques physiques ou chimiques. L'objectif général est d'éviter ou, lorsque cela n'est pas faisable, de réduire le plus possible les déversements incontrôlés de matières dangereuses ou les accidents (y compris explosions et incendies) durant leur production, leur manutention, leur stockage et leur utilisation. Cette section inclut donc les PCBs qui sont classés comme matières toxiques.

Cette section se compose des deux principales sous-sections suivantes :

- *Aspects généraux de la gestion des matières dangereuses* : directives applicables à tous les projets ou installations assurant la manutention ou le stockage de matières dangereuses, en quelque quantité que ce soit.
- *Gestion des risques importants* : directives additionnelles visant les projets ou installations assurant le stockage ou le traitement de matières dangereuses en quantités égales ou supérieures à des seuils déterminés, et qui doivent donc prendre des mesures particulières pour prévenir les accidents – incendies, explosions, fuites ou déversements – et se préparer et intervenir en cas d'urgence.

Selon la section 1.6, la gestion des déchets doit être réalisée par le biais d'un système de gestion des déchets traitant de questions relatives à la minimisation, la production, le transport, l'élimination et le contrôle des déchets.

Lorsque la réglementation du pays diffère des niveaux présentés dans les lignes directrices EHS, le projet se référera aux normes les plus sévères entre les deux.

Dans le cadre de ce sous-projet, ces Directives EHS générales sont à utiliser avec les Directives EHS pour le transport et la distribution de l'électricité.

3.3.2 DIRECTIVES ENVIRONNEMENTALES, SANITAIRES ET SECURITAIRES POUR LE TRANSPORT ET LA DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE

Les Directives EHS pour le transport et la distribution d'électricité contiennent des renseignements concernant le transport de l'énergie entre une centrale de production et une sous-station qui fait partie du réseau de transport, ainsi que la distribution de l'électricité, à partir d'une sous-station, aux consommateurs des zones résidentielles, commerciales et industrielles.

Ce document se compose de trois sections concernant la description et gestion des impacts propres aux activités considérées, les indicateurs de performance et suivi des résultats ainsi que la section bibliographique.

Il traite, entre autres, la protection des habitats sensibles, les mesures de prévention et de contrôle pour limiter le plus possible le nombre des collisions et des électrocutions d'oiseaux et de chauves-souris, les recommandations concernant la gestion des expositions aux champs électromagnétiques, les mesures de protection à prendre par les employés au cours des différents travaux de préparation, de construction et d'entretien des lignes électriques notamment les risques corporels liés à l'utilisation du matériel lourd et des grues, les risques de chutes, l'exposition à la poussière et au bruit, la chute d'objets, le travail dans des espaces confinés, l'exposition à des matières dangereuses, et les risques électriques inhérents à l'utilisation des outils et des machines.

Les sources de ces risques sont principalement : les lignes électriques sous tension, le travail en hauteur, les champs électromagnétiques et l'exposition aux produits chimiques.

3.4 CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET LEAD (CGES)

Pour tous les sous projets LEAD, un Cadre de gestion environnementale et sociale a été élaboré, validé et publié en 2019.

Selon ledit CGES, les sous-projets liés à la distribution de l'énergie électrique sont classés en catégorie B de la Banque dont la sous-composante 1b relative à l'augmentation du taux d'accès par extension et renforcement du réseau (périurbain et rural) doit faire l'objet d'un PGES et d'un PARa par direction interrégionale de la JIRAMA.

Pour la Direction interrégionale de Fianarantsoa, cette catégorisation a été confirmée par le résultat du screening réalisé *(voir annexe 1)*.

4. DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT

4.1 ZONE D'ETUDE

La zone d'influence du sous-projet peut être appréhendée principalement à deux niveaux géographiques :

- le premier niveau correspond à la zone d'influence directe du sous-projet : elle correspond aux sites d'intervention dans lesquels seront concentrées les activités prévues ainsi que leurs environs immédiats.
- le deuxième niveau est constitué par les zones où le sous-projet n'intervient pas physiquement mais ses activités peuvent avoir des impacts indirects (communautés locales, Communes périphériques).

La zone d'étude inclut donc à la fois les emprises[10] des lignes et des poteaux ; les sites de la base vie ; l'itinéraire de transport des matériels et équipements ainsi que tous les fokontany et communes d'insertion du sous-projet dans les Centres Ambalavao, Farafangana, Iakora, Ihosy, Mananjary et Vaingandrano.

.

[10] *Les emprises sont déterminées par des critères techniques. Il n'y a pas de règlementation qui définit les emprises des lignes de distribution à Madagascar.*

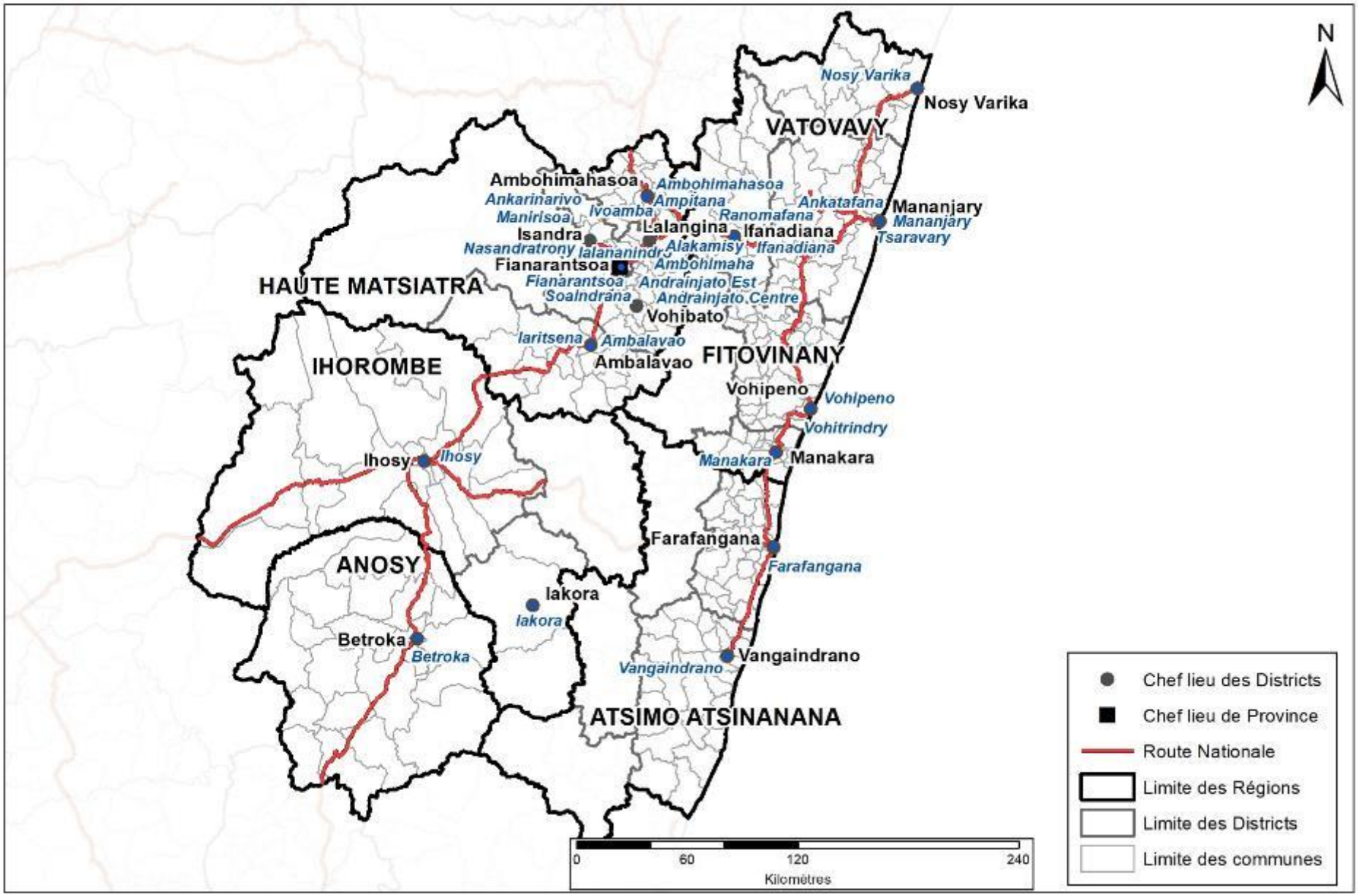

FIGURE 22 : ZONE D'ETUDE

4.2 CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DE LA ZONE D'ETUDE

4.2.1 CLIMAT

La zone touchée par le sous-projet se subdivise en trois écorégions bioclimatiques :

- La Région Haute Matsiatra, avec les Districts de Fianarantsoa, Ambalavao et Ambohimahasoa, est dotée d'un climat de type tropical d'altitude qui alterne deux saisons bien distinctes :
  - de novembre en avril : période chaude et pluvieuse laquelle concentrent 90% des précipitations.(1 000 à 1 200 mm/an). La température maximale peut atteindre 30°C ;
  - de mai en octobre : période fraîche et humide pendant laquelle la température peut diminuer jusqu'à 6°C.

  La température moyenne de la région est de 14,6°C avec un minimum de 10°C et un maximum de 18°C. La pluviométrie annuelle est en moyenne de 1 400mm. La période pluvieuse commence en novembre et le niveau maximum des pluies est enregistré en mois de décembre et janvier. La fréquence des pluies décroit rapidement à partir du mois d'avril et la période la plus sèche est comprise entre le mois de mai et le mois d'octobre, durant laquelle les précipitations prennent la forme de crachin.

- Le climat tropical du type chaud et humide qui regroupe les districts concernés par le sous-projet dans les Régions Atsimo Atsinanana, Vatovavy et Fitovinany.

  Ce climat reste chaud avec une température moyenne annuelle élevée oscillant entre 15°C et 32°C selon les saisons. Pendant l'été austral (entre octobre et avril), Février est le mois le plus chaud tandis que, pendant l'hiver austral (entre mai et septembre), Juillet reste le mois le plus froid.

  Dans ces trois régions, les fortes précipitations, emmenées par le vent d'alizée de l'Océan Indien, sont à l'origine de l'humidité, qui caractérise toute la côte Est de Madagascar.

  Les zones littorales, où s'étendent les Districts de Farafangana, Vangaindrano, Nosy Varika, Mananjary, Manakara et Vohipeno, sont très humides. On y enregistre annuellement 2 500 mm de pluies en moyenne. Tandis que les zones des moyennes collines où s'étend le District d'Ifanadiana sont plutôt humides dont la pluviométrie enregistrée est de 1 900 mm, en moyenne annuelle.

  Les Régions Vatovavy et Fitovinany sont fréquemment traversées par les dépressions cycloniques surtout durant cette année 2022. Tandis que les Districts de Farafangana et de Vangaindrano de la Région Atsimo Atsinanana sont rarement touchés de plein fouet, mais subissent de fortes pluies accompagnant les queues de cyclones passant plus au Nord.

- Le climat tropical subhumide qui se rencontre le District d'Iakora qui est humide toute l'année et dans le District d'Ihosy à faible précipitation ainsi que dans le District de Betroka.

La température annuelle moyenne enregistrée se trouve aux alentours de 20°C. La pluviométrie moyenne annuelle est de 850mm à Betroka et de 1000mm dans la Région d'Ihorombe.

4.2.2 RELIEF, GEOLOGIE ET PEDOLOGIE

- Dans la Région Haute Matsiatra, les zones d'études se trouvent dans la partie orientale de la région dont la topographie correspond à la zone de transition entre la falaise *Tanala* et les hautes terres centrales caractérisées par un relief montagneux sillonné par des vallées plus ou moins étroites dont l'altitude est supérieure ou égale à 1 000m. Les zones d'intervention des activités du sous-projet appartiennent au système du graphite reposé sur des roches métamorphiques. Elles sont généralement caractérisées par des sols ferralitiques jaunes/rouges et rouges, de superficies assez importantes, mais discontinues. L'on remarque en outre la présence des sols rouges méditerranées à Ambalavao et de complexe lithosols à Fianarantsoa.

- Dans les Régions Atsimo Atsinanana, Vatovavy et Fitovinany, à l'exception d'Ifanadiana, toutes les activités du sous-projet se trouvent le long de la littorale Est qui est formée de basses collines et de plaines, relativement plates avec une altitude variant entre 0 et 50m. Les zones d'étude sont principalement constituées de terrain sédimentaire de faible altitude et des coulées volcaniques formées de basaltes de moyenne altitude.

  Ifanadiana, qui s'étend sur l'intérieur de la Région Vatovavy, est formé par des reliefs variés de montagne et de colline de moyenne altitude (301m à 900m) dont la zone d'intervention du sous-projet se repose sur un socle précambrien.

  Toutes les zones d'étude situées dans ces trois régions sont caractérisées par des sols ferralitiques jaunes/rouges et rouges avec présence de complexe lithosols dans quelques zones situées le long de la littorale.

- Dans la Région Ihorombe et à Betroka (Région Anosy), les zones d'étude se trouvent sur des plaines de haute altitude et couvrent une partie du plateau d'Ihorombe dominé par un vaste étendu de colineau, alterné par de plaines alluvionnaires sur une altitude de 800 à 900m. Les zones d'études se retrouvent en grande partie sur le système Androyen constitué majoritairement de roches cristallines avec une mince couche de roches granitiques et migmatiques recouvertes principalement de sols ferralitiques jaunes/rouges. L'on remarque aussi la présence des sols rouges méditerranées à Betroka.

Toutes les activités du sous-projet prévues dans la Direction interrégionale de Fianarantsoa se trouvent sur des sols quasi-plats et aucune érosion des sols ne sera à craindre.

4.2.3 HYDROLOGIE

Outre la présence du canal des Pangalanes qui longe le littoral Est des zones du sous-projet, de Nosy Varika à Vohipeno, les zones d'étude disposent de plusieurs cours d'eaux importants mais quelques-uns d'entre-eux seulement se trouvent dans la zone d'influence directe de certaines activités du sous-projet.

- L'hydrographie de la Région Haute Matsiatra est caractérisée par le bassin versant du Mangoky. Les zones d'étude sont traversées par deux grandes rivières qui prennent leur

source dans le Fleuve Mangoky : Manantanana dont ses affluents arrosent Ambalavao et Matsiatra dont ses affluents traversent Ambohimahasoa et Fianarantsoa.

- la Rivière Manantanana se trouve dans la zone d'influence directe de l'AEE du village Iaritsena prévue dans le Centre d'Ambalavao.
- la Rivière Ankona Antohobe, affluent de Matsiatra, se trouve dans la zone d'influence directe de l'AEE des villages Namirana et Sahalava à Ambohimahasoa.
- La Rivière Matsiatra se trouve dans la zone d'influence directe de l'AEE du village Soaindrana Vohibato.

- Dans la Région Vatovavy, la Rivière Mananjary se trouve dans la zone d'influence directe de l'AEE du village Ankatafana ainsi que de l'AEE Tsaravary à Mananjary.
- Dans la Région Atsimo Atsinanana, la Rivière Matitanana se trouve dans la zone d'influence directe de l'AEE du village Vohitrindry à Vohipeno.
- Dans la Région Ihorombe, la Rivière Anakosy, affluent de Zomandao, se trouve dans la zone d'influence directe de l'activité de renforcement et extension ligne BT Tanakopania Est Forêt à Ihosy.

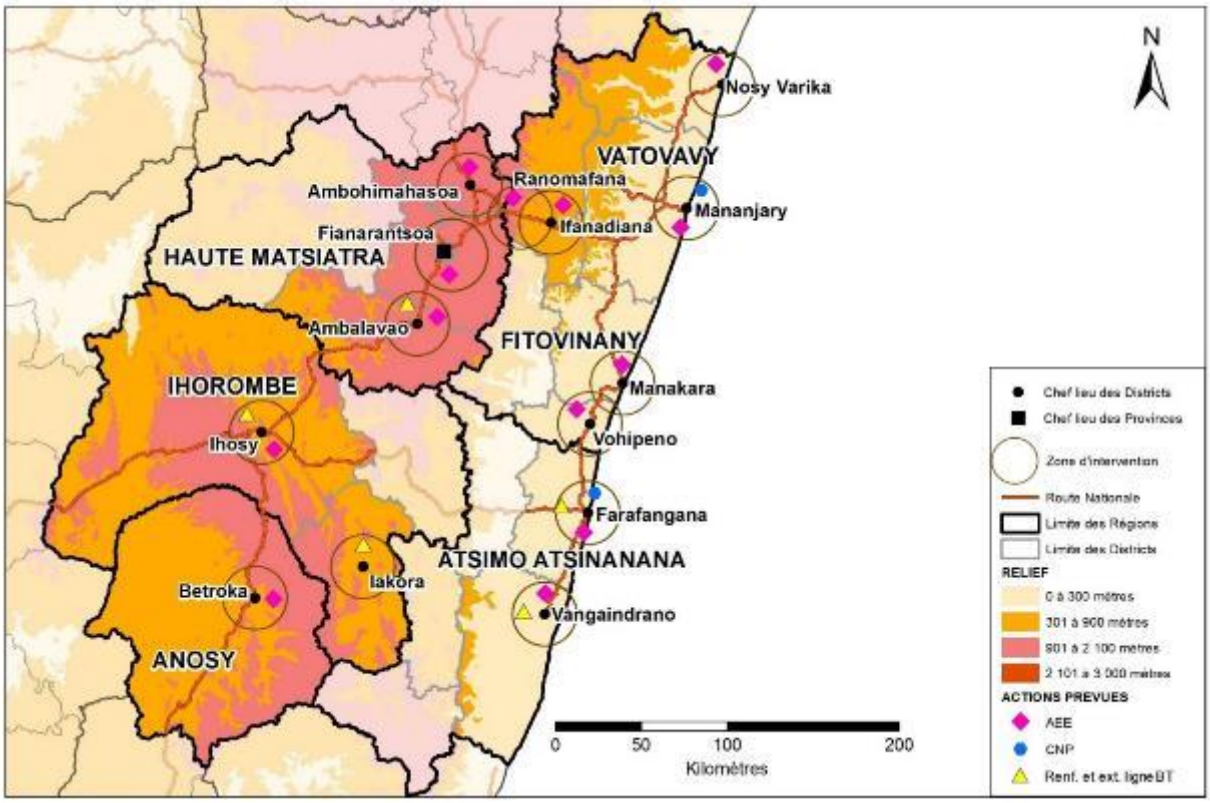

FIGURE 23 :CARTE RELIEF DE LA ZONE DU SOUS-PROJET

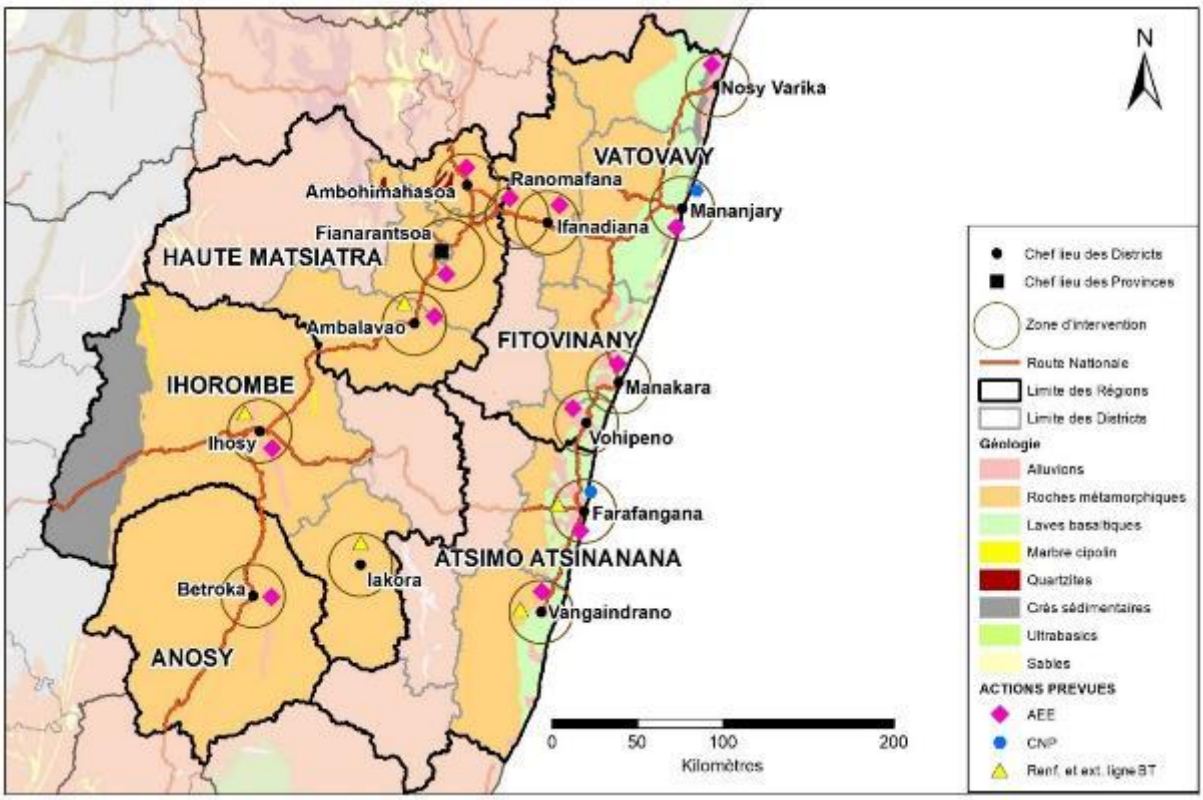

FIGURE 24 : CARTE GEOLOGIQUE DE LA ZONE DU SOUS-PROJET

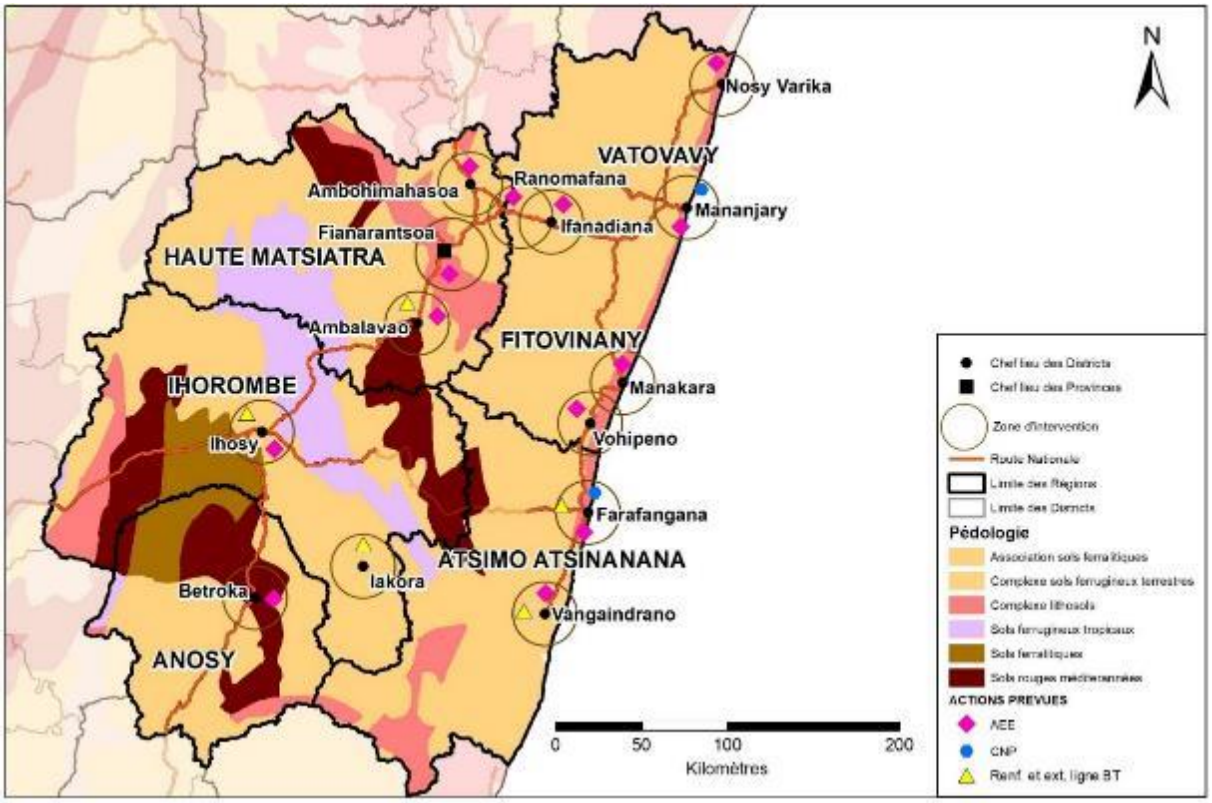

FIGURE 25 : CARTE PEDOLOGIQUE DE LA ZONE DU SOUS-PROJET

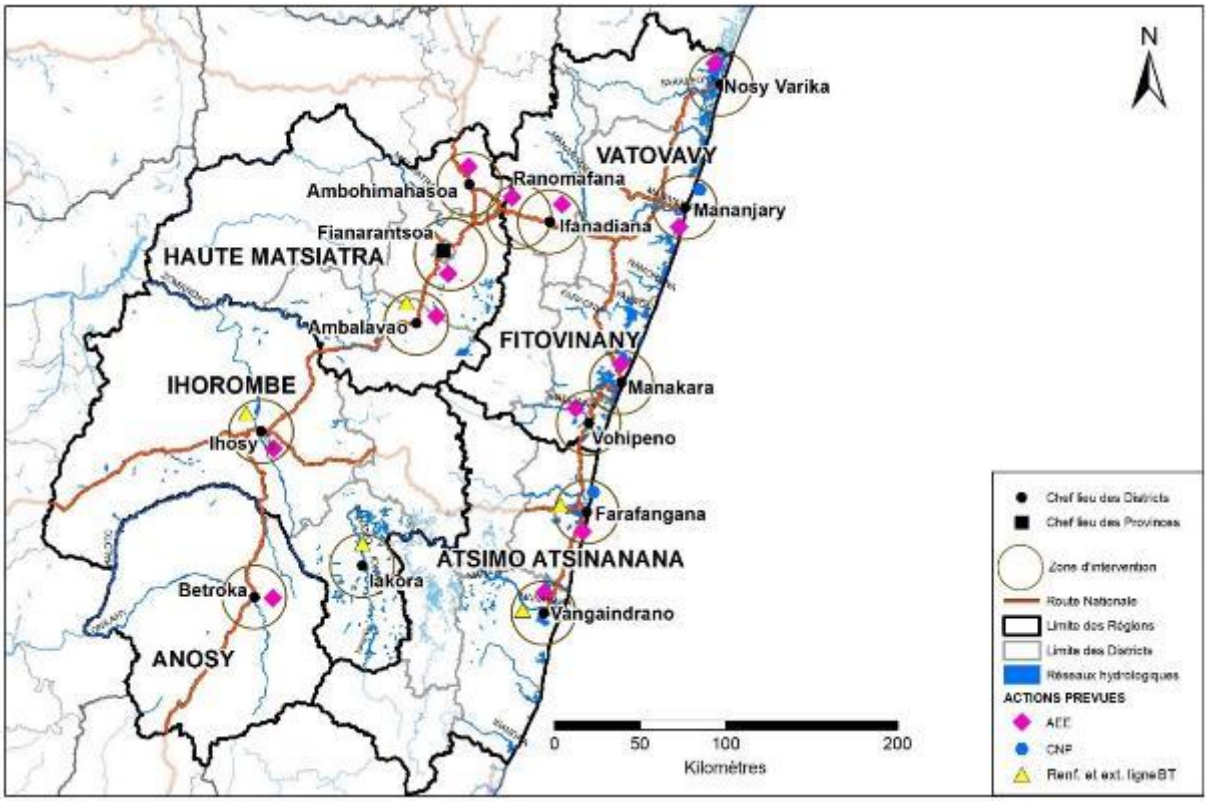

FIGURE 26 : CARTE HYDROLOGIQUE DE LA ZONE DU SOUS-PROJET

4.3 CARACTERISTIQUES BIOLOGIQUES DE LA ZONE D'ETUDE

4.3.1 FLORE ET VEGETATION

Les principales formations végétales rencontrées dans la zone d'étude sont :

(i). Les formations ligneuses secondaires ou « savoka » qui résultent de la forte dégradation des forêts primaires par des activités anthropiques. Elles sont d'aspect et de composition très divers :

- A Nosy Varika, ce sont des formations secondaires à apparence forestière, discontinues, sans stratification bien définie et longeant les bordures d'une portion de la piste principale. Elles sont dominées par des espèces d'arbres et d'arbustes formées surtout d'*Hymenaea verrucosa (Tandroho),* d'*Eucalyptus sp (Kininina),* de *Wielandia oblongifolia (hazombato)*, d'*Albizia mollucana (Bonarambazaha)* et de fougères.

- A Mananjary, ces formations succèdent la forêt défrichée pour l'établissement des cultures temporaires.

- A Manakara ces « savoka » sont surtout formés par les espèces *Ravenala madagascariensis (Ravinala), Eucalyptys sp (Kininina)*, *Harungana madagascariensis (Harongana), Trema orientalis (Andrarezina)* et des fougères.

- Dans certaines zones de la Haute Matsiatra et d'Atsimo Atsinanana, ces formations secondaires abritent des espèces broussailleuses composées de *Rubus mollucanus (Takoaka),* d'*Aframomum angustifolium (Longozo),* de *Lantana camara (Radriaka)* et de

Jatropha curcas (Tanatanampotsy). Ces espèces sont surtout localisées aux abords des routes situées dans la zone d'influence des activités du sous-projet.



Vangaindrano



Ambohimahasoa



Nosy varika



Manakara

PHOTO 4 : FORMATIONS SECONDAIRES RENCONTREES DANS LES ZONES DU SOUS-PROJET

(ii). Les savanes qui sont des formations résultant de la régression des forêts secondaires sous l'effet des défrichements et des feux répétés. Elles sont rencontrées dans toutes les régions concernées par le projet. Ces savanes sont constituées par des végétations herbacées à *Aristida sp (Pepeka)*, *Heteropogon contortus (Ahidambo)* ou à *Hyparrhenia rufa (vero)* et à *Ctenium sp* ou *Loudetia* dans la Haute Matsiatra parsemées ou non d'espèces ligneuses à *Psidium guajava* ou *à Eucalyptus sp.*



Tsimanarirazana, Fianarantsoa



Betroka

PHOTO 5 : SAVANES

(iii). La végétation des zones humides : les écosystèmes de marécage et des cours d'eau représentent la zone humide de la zone d'étude.

Le marécage localisé dans la zone d'influence directe des activités du sous-projet à Antafana, Mananjary est occupée par des peuplements de *Cyperus latifolius (Vendrana), Cyperus madagascariensis (Zozoro)* et de *Digitaria sp*.

Les espèces caractéristiques et fréquentes de tous les cours d'eau se trouvant dans les zones d'influence directes du sous-projet sont formées essentiellement de *Typhonodorum lindleyanum*, *Cyperus sp, Phragmites sp, Psidium guajava, Raphia rufa* et *Mangifera indica*.



Marécage, Mananjary



Berge rivière, Ambohimahasoa

PHOTO 6 : VEGETATION DES ZONES HUMIDES

(iii) Les plantations d'arbres fruitiers (bananiers, cocotiers, letchis, manguiers, jacquiers, etc), de pins et d'Eucalyptus qui se rencontrent presque dans toutes les régions concernées par le sous-projet.

La mise en œuvre du sous-projet nécessitera, cependant, l'abattage de quelques pieds d'arbres dans les sites d'intervention suivants :

- A Mananjary, Commune et Fokontany Tsaravary, un pied de letchis sera touché par l'implantation d'un poteau lors des opérations liées à la CNP Tsaravary prévues à être réalisées par JIRAMA.

- A Isandra, CR Ankarinarivo Manirisoa, Fokontany Ambohifirariantsoa, 86 pieds d'Eucalyptus/ pins devront être abattus lors des opérations relatives à l'AEE du village de Maroharona – Nasandratrony – Isandra toujours prévues à être réalisées par JIRAMA.

La plupart des sites d'intervention du sous-projet sont des terrains nus. Sinon, les espèces végétales recensées directement dans les sites d'intervention des activités du sous-projet et leurs environs immédiats sont généralement formées par des végétations herbeuses et graminéennes, des arbres fruitiers, des plants d'Eucalyptus et de pins et des végétations broussailleuses telles que *Lantana camara* quoique parfois, l'on rencontre des sisals et des cactus plantés pour limiter des terrains situés aux abords des routes.

Néanmoins, aucune aire protégée ne se trouve dans tous les sites d'intervention du sous-projet.

Par ailleurs, des élagages seront nécessaires au niveau de quelques sites d'intervention directs du sous-projet dont les arbres concernés sont généralement des eucalyptus, des pins, *Harungana* sp*, Pinus* sp*, Albizia* sp, *Artocarpus s*p.

Ces sites nécessitant des élagages sont localisés :

- Au niveau des activités prévues à être réalisées par JIRAMA à :
  - Farafangana lors du renforcement et extension ligne BT à Vohitrarivo Amboanio.
  - Mananjary lors de l'AEE Tsaravary



Ambohitrabo, Farafangana



Tsaravary, Mananjary

PHOTO 7 : EXEMPLES DE SITES NECESSITANT UN ELAGAGE POUR LES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA

- Au niveau des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC à :
  - Fianarantsoa lors de :
    - l'AEE du village d'Andranomihadiloha
    - l'AEE du village d'Ampaly – Alakamisy Ambohimaha
    - l'AEE des villages Sahanovy et Ambatolahindravelo
    - l' AEE des villages Ambondrombato et Bemananasy
  - Mananjary lors de l'AEE Ankatafana

- Manakara, lors de :
    - l'AEE du village Ambokala
    - l'AEE du village Analanjavidy
    - l'AEE du village Ampasimandroro
- Nosy Varika : AEE des villages Ampahomanitra et Masondranokely
- Vangaindrano lors de l'AEE du village Ambohipinoa
- Vohipeno lors de :
    - l'AEE du village Amboanjo
    - l'AEE du village Vohitrindry
- Ihosy lors de :
    - l'AEE des villages Soanatao et Tsarafidy,
    - l'AEE des villages Morafeno et Manjakandrianombana



Ankofafalahy, Fianarantsoa



Vangaindranokely, Manakara



Vohitsindry, Vohipeno



Ihosy

PHOTO 8 : EXEMPLES DE SITES NECESSITANT UN ELAGAGE POUR LES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC

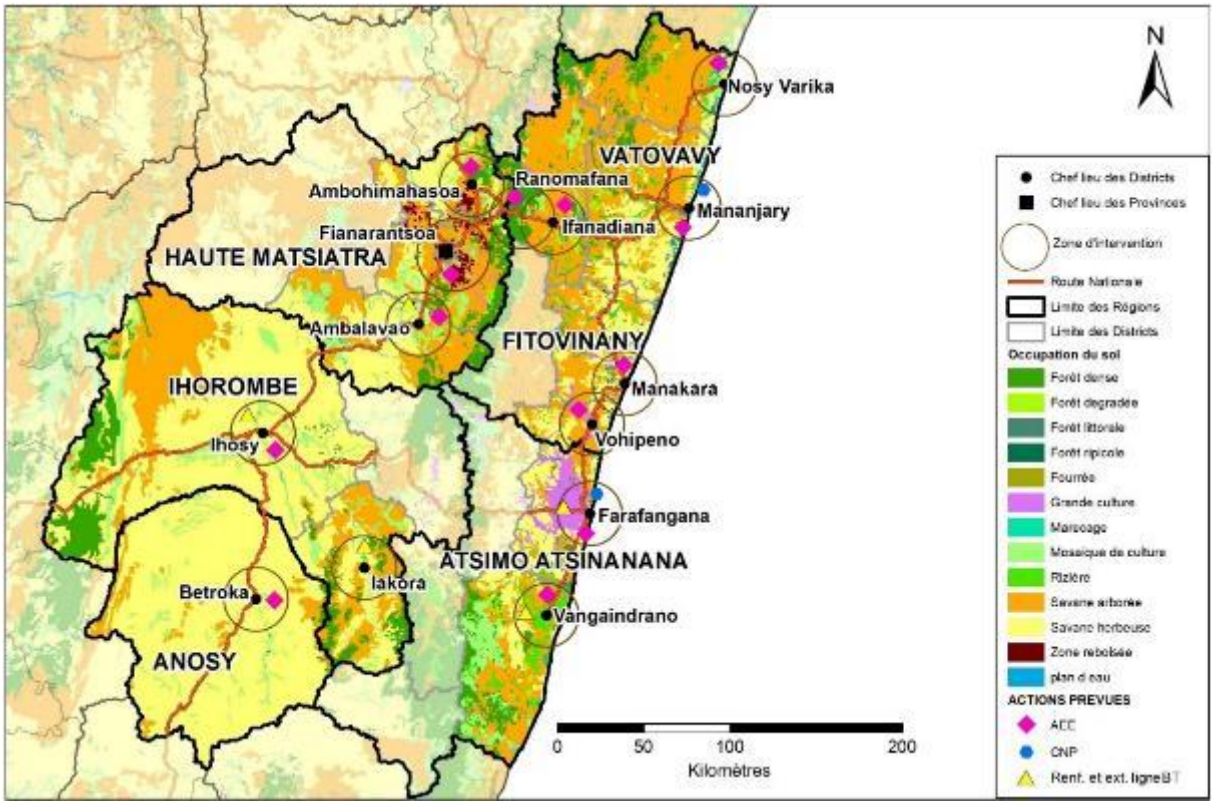

FIGURE 27 : CARTE DE VEGETATION DE LA ZONE DU SOUS-PROJET

Au niveau de l'AEE du village de Maroharona – Nasandratrony – Isandra prévue à être réalisée par le prestataire EPC, de l'abattage d'arbres a été nécessaire à l'intérieur de l'emprise de la ligne.

4.3.2 FAUNE

Selon les types de milieux présents dans les sites concernés directement par les activités du sous-projet, généralement, les espèces animales suivantes ont été recensées :

- Oiseaux : les espèces fréquemment rencontrées sont :
  - *Centropus toulou (Toloho), Milvus migrans (Papango), Falco newtoni (Hitsikitsika), Turnix nigricollis (Kibobo), Caprimulgus madagascariensis (Matoriandro), Merops superciliosus (Kiriorioka), Motacilla flavientris (Triotrio), Neomixis tenella (Jijy), Corbus albus (Goaika), Columba livia (Voromailala) et Acridotheres tristis (Maritaina)*
- Reptiles :
  - Le lézard : *Phelsuma sp (Katsatsaka)* recensé surtout dans les plantations de bananiers et dans les sisals.
  - Le caméléon : *Furcifer sp (Tarondro)* rencontré dans des formations broussailleuses et *Calumma sp (Tana)* recensé dans les formations végétales secondaires.
  - Le serpent : *Dromicodryas quadrilineatus (Maroandavaka)* inventorié dans les savanes et dans les zones de plantations.

- Batraciens :

  - La grenouille : *Ptychadena mascareniensis* : rencontré dans les zones humides.

Il est important de noter qu'aucun lieu de concentration d'oiseau ni de couloir de migration des oiseaux n'existent dans tous les sites d'intervention du sous-projet. De même, aucune espèce d'oiseaux aquatiques et migrateurs n'a été inventoriée dans les cours d'eau se trouvant dans les zones d'influence directes des activités du sous-projet.

Conclusion partielle

Toutes les espèces végétales et animales, endémiques ou non, rencontrées dans tous les sites d'intervention des activités du sous-projet ne sont pas des espèces rares. Elles sont toutes à large distribution géographique.

4.4 ASPECTS HUMAINS

4.4.1 POPULATION ET DEMOGRAPHIE

4.4.1.1 Ethnies

- Dans tous les districts de la Région Haute Matsiatra concernés par le sous-projet, la majorité des habitants sont des Betsileo. Cependant, d'autres groupes ethniques sont aussi présents, en particulier des Merina, Antaisaka, Bara, Antandroy et Sakalava.
- La composition de la population dans les districts des Régions Vatovavy et Fitovinany concernés par le sous-projet est constituée par différents groupes ethniques : les Antambahoaka qui se trouvent essentiellement dans les Districts de Mananjary et de Nosy Varika tandis que les Districts de Manakara et de Vohipeno sont occupés par les Antaimoro et le District d'Ifanadiana par des Tanala.

  D'autres ethnies, issues de l'immigration, se retrouvent dans tous les districts, notamment les Antaisaka, les Betsileo et les Merina. Ces deux derniers occupent majoritairement la Commune rurale de Ranomafana.
- Dans la Région Atsimo Atsinanana, deux principales ethnies peuplent les districts concernés par le sous-projet : si les Antaifasy se trouvent à Farafangana, les Antaisaka peuplent Vangaindrano. Les Bara constituent les principaux immigrants dans ces districts.

  Toutefois, au-delà de ces principales ethnies, on compte plusieurs groupes ethniques et clans dans la zone d'étude.
- Le District d'Ihosy (Région Ihorombe) et le District de Betroka (Région Anosy) sont les territoires des Bara. Mais d'autres ethnies sont présentes aussi dans ces deux districts mitoyens, notamment les Merina, les Betsileo, les Antandroy et les Antaisaka.

4.4.1.2 Coutumes et « fady »

Les us et coutumes traditionnels de toutes les ethnies qui constituent les zones du sous-projet demeurent encore très vivaces et se retrouvent souvent dans leur vie quotidienne.

La composition ethnique des zones concernées par le sous-projet est diversifiée. De ce fait, les coutumes et traditions sont variés. Cependant, il y a des pratiques communes à toutes ces ethnies telles que la pratique du culte des ancêtres dans une ambiance fastueuse et la circoncision.

- En effet, pour toutes les ethnies, les esprits des ancêtres continuent d'être respectés mais aussi redoutés. Par exemple : (i) Chez les Betsileo, il est obligatoire que dans chaque foyer est dédié un coin spécialement dédié aux ancêtres. Lors des grandes occasions, les « Ray aman-dReny » se rendent sur des stèles commémoratives appelés « vatolahy » ou « tatao » pour invoquer les esprits et leur demander protection, bénédiction ou solution ; (ii) Chaque année au mois de décembre à Vohipeno, les Antaimoro effectuent une célébration en l'honneur des ancêtres qui se caractérise surtout par différentes offrandes dont le sacrifice d'un « zébu à la robe rouge ».

  Par ailleurs, les Antaimoro et les Antaifasy se tournent le plus souvent vers leurs devins et sorciers respectifs, appelés « Ombiasy », lors d'évènements ou situations importantes. Ils sont également considérés comme des guérisseurs vers qui les Antaimoro et les Antaifasy se tournent pour demander conseils et remèdes.

- Toutes les ethnies se trouvant dans les zones concernées par le sous-projet pratiquent également la circoncision qui prend différentes formes selon les régions. En Haute Matsiatra, elle se pratique en hiver et, généralement, de manière individuelle et est appelée « famorana » ou « didimpoitra ». Chez les Bara et les Antambahoaka, la circoncision se déroule de manière collective et se dénomme respectivement « savatse » et « sambatra ». Ce dernier a lieu tous les sept ans et pouvant durer un mois

  Pratiquée individuellement ou collectivement, la circoncision est un moment de grande réjouissance ponctué de danses traditionnelles pour toutes les ethnies.

L'exhumation ou « famadihana » est aussi une coutume pratiquée par les Betsileo, Antaimoro, Antaisaka et Bara.

Des « fady » ou « interdits » suivants ont été aussi évoquées lors des consultations publiques :

- Pour Manakara et Vohipeno, la mer et le Pangalane sont interdits de porc et de port de tissu rouge.
- Sont « fady » ou tabous, l'élevage et la consommation des porcs pour les Antaimoro et des chèvres pour les Tanala.
- Les Antaisaka ainsi que les Antaifasy non pas de « fady » alimentaire spécifique. Cependant, il est interdit pour eux de travailler les champs le mardi. En outre, il est aussi « fady » pour eux d'être injurié ou comparé avec des chiens.
- Les « fady » alimentaires commencent progressivement à s'adoucir avec l'arrivée des migrants et restent seulement au niveau familial dans certains villages surtout dans le District de Fianarantsoa I.

4.4.1.3 Structure communautaire

Dans la vie quotidienne, chaque village présente une autorité traditionnelle comme notable respecté par la population et possède un pouvoir de décision particulier avec les autorités étatiques. Elle est composée de sage, d'un roitelet, d'« Ampanjaka » ou des ainés qui sont consultés pour de grandes décisions ou pour un arbitrage.

4.4.1.4 Caractéristiques de la population

Le tableau suivant montre l'effectif de la population dans les Communes concernées.

TABLEAU 4 : POPULATION DES COMMUNES CONCERNEES PAR LE SOUS-PROJET

District	Commune	Total Population	Taille moyenne ménage
Ambalavao	Ambalavao	43 192	5
	Iaritsena	37 240	6
Ambohimahasoa	Ambohimahasoa	20 500	6
	Ampitana	14 420	5
Fianarantsoa	Fianarantsoa	103 907	5
Isandra	Nasandratrony	10 481	5
	Ankarinarivo Manirisoa	12 015	6
Lalangina	Alakamisy Ambohimaha	28 358	6
	Andrainjato Centre	10 841	5
	Andrainjato Est	5 418	5
	Ialananindro	9 100	4
	Ivoamba	20 100	5
Vohibato	Soaindrana	8 130	5
Farafangana	Farafangana	37 411	5
Vangaindrano	Vangaindrano	38 537	5
Ifanadiana	Ifanadiana	31 833	4
	Ranomafana	19 705	4
Mananjary	Mananjary	25 222	5
	Ankatafana	9 598	5
	Tsaravary	2 300	5
Nosy Varika	Nosy Varika	19 787	5
Manakara	Manakara	78 282	5
Vohipeno	Vohipeno	17 500	4
	Vohitrindry	16 904	5
Ihosy	Ihosy	74 000	6
Iakora	Iakora	18 909	5
Betroka	Betroka	35 000	5

Source : Enquêtes socio-économiques, 2021

4.4.2 INFRASTRUCTURES SOCIALES PRINCIPALES

4.4.2.1 Infrastructures scolaires

Les infrastructures scolaires publiques et privées existantes dans les communes concernées directement par les activités du projet sont résumées dans le tableau qui suit :

TABLEAU 5 : INFRASTRUCTURES SCOLAIRES PRESENTES DANS LES COMMUNES CONCERNEES PAR LE SOUS-PROJET

District	Commune	Publique			Privée		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Ambalavao	Ambalavao	18	02	-	07	03	-
	Iaritsena	29	03	-	08	-	-
Ambohimahasoa	Ambohimahasoa	09	01	-	04	04	-
	Ampitana	09	01	-	02	-	-
Fianarantsoa	Fianarantsoa	27	05	02	66	27	11
Isandra	Nasandratrony	13	03	-	-	-	-
	Ankarinarivo Manirisoa	07	01	-	03	03	-
Lalangina	Alakamisy Ambohimaha	11	04	-	06	04	-
	Andrainjato Centre	06	01	01	05	02	-
	Andrainjato Est	05	01	-	02	01	01
	Ialananindro	05	01	-	02	-	-
	Ivoamba	06	01	-	08	-	-
Vohibato	Soaindrana	04	01	-	04	04	-
Farafangana	Farafangana	06	09	01	05	01	02
Vangaindrano	Vangaindrano	13	03	03	03	01	02
Ifanadiana	Ifanadiana	44	02	01	02	-	-
	Ranomafana	14	01	01	01	-	-
Mananjary	Mananjary	08	06	01	04	01	02
	Ankatafana	05	05	01	-	-	-
	Tsaravary	08	01	-	01	-	-
Nosy Varika	Nosy Varika	30	01	01	01	01	-
Manakara	Manakara	03	14	01	07	01	02
Vohipeno	Vohipeno	08	04	01	02	01	-
	Vohitrindry	14	02	-	01	-	-
Ihosy	Ihosy	10	02	01	06	08	-
Iakora	Iakora	35	01	-	06	-	-
Betroka	Betroka	17	02	01	05	08	-

Sources : Données communales, 2021

Monographies des Régions Haute Matsiatra, Vatovavy, Fitovinany, Atsimo Atsinanana, Ihorombe et Anosy, CREAM, 2014

D'après ce tableau, toutes les communes concernées par le sous-projet disposent d'au moins une EPP par Fokontany dont le nombre est disproportionné par rapport aux établissements secondaires existants.

Aucune infrastructure scolaire ne sera touchée par la mise en œuvre du sous-projet dans la Direction interrégionale de Fianarantsoa.

4.4.2.2 Infrastructures sanitaires

Les infrastructures sanitaires publiques existantes dans les communes concernées directement par le sous-projet se trouvent dans le tableau qui suit :

TABLEAU 6 : INFRASTRUCTURES SANITAIRES PUBLIQUES PRESENTES DANS LES COMMUNES CONCERNEES PAR LE SOUS-PROJET

District	Commune	CSB1	CSB2	CHD1	CHD2	CHRR
Ambalavao	Ambalavao	-	01	01	-	-
	Iaritsena	02	01	-	-	-
Ambohimahasoa	Ambohimahasoa	-	01	01	-	-
	Ampitana	-	01	-	-	-
Fianarantsoa	Fianarantsoa	03	32	01	-	02
Isandra	Nasandratrony	-	01	-	-	-
	Ankarinarivo Manirisoa	-	01	-	-	-
Lalangina	Alakamisy Ambohimaha	-	01	-	-	-
	Andrainjato Centre	-	01	-	-	-
	Andrainjato Est	-	01	-	-	-
	Ialananindro	-	01	-	-	-
	Ivoamba	01	01	-	-	-
Vohibato	Soaindrana	-	01	-	-	-
Farafangana	Farafangana	-	01	-	01	01
Vangaindrano	Vangaindrano	-	01	01	-	-
Ifanadiana	Ifanadiana	-	01	01	01	-
	Ranomafana	-	01	-	01	-
Mananjary	Mananjary	02	03	-	01	-
	Ankatafana	01	-	-	01	-
	Tsaravary	01	01	-	-	-
Nosy Varika	Nosy Varika	01	01	01	01	-
Manakara	Manakara	01	05	-	01	01
Vohipeno	Vohipeno	-	01	01	-	-
	Vohitrindry	-	01	01	-	-
Ihosy	Ihosy	-	01	01	-	-
Iakora	Iakora	02	01	01	-	-
Betroka	Betroka	-	01	-	01	-

Sources : Données communales, 2021

Monographies des Régions Haute Matsiatra, Vatovavy, Fitovinany, Atsimo Atsinanana, Ihorombe et Anosy, CREAM, 2014

En général, les pathologies dominantes dans toutes les communes concernées par le sous-projet sont : le paludisme, l'IRA, les maladies diarrhéiques et les infections cutanées.

Aucune infrastructure sanitaire ne sera touchée par la mise en œuvre du sous-projet dans la Direction interrégionale de Fianarantsoa.

4.4.2.3 Alimentation en eau et en électricité

- L'approvisionnement en eau dans les Chefs-lieux des districts concernés par le sous-projet est assuré par la JIRAMA sauf les Districts de Lalangina, d'Isandra et de Vohibato où la population est approvisionnée, en général, par des puits, de l'eau des sources et des bornes fontaines.
- Tous les Chefs-lieux des Districts concernés par le sous-projet sont aussi alimentés en énergie électrique à l'aide des centrales thermiques ou hydrauliques de la JIRAMA. Sinon, dans la majorité des cas, la population des autres localités utilise des lampes à pétrole, des bougies et des plaques solaires.

TABLEAU 7 : DONNEES SUR L'ELECTRICITE DANS LES COMMUNES CONCERNEES

Centre	Nb groupe en marche	Puissance installée (kW)	Puissance disponible (kW)	Pointe maximale (kW)	Nb transformateurs	Nb transformateurs à renforcer	Nb d'abonnés JIRAMA
Ambalavao	Interconnecté Fianarantsoa	-	-	-	18 (7 privées)	1	2023
Ambohimahasoa	Interconnecté centrale Fianarantsoa	-	-	-	4	1	1125
Fianarantsoa	JIRAMA (1)	1600	900	960	1	0	21238
	HENRI FRAISE (5)	8880	6600	6600	5	0	
Farafangana	JIRAMA (1)	3820	1533	940	13	1	2375
	HENRI FRAISE (3)						
Vangaindrano	2	640	560	460	5	2	1352
Ifanadiana							302
Ranomafana	1	280	230	180	2	1	432
Mananjary	5	2100	1180	1092	2	1	3146
Nosy varika	3	162	86	86	1 (élévateur)	3 (élévateurs)	281
					1 (abaisseur)	2 (abaisseurs)	
Manakara	5	4250	1950	1450	3	2	4052
Vohipeno	3	384	302	202	4	1	690
Ihosy	JIRAMA (2)	3578	870	950	2	2	2740
	LOCAPRO (2)						
	FPGS (1)						
Iakora	2	67	44	53	0	0	146
Betroka	2	660	340	300	2	2	1066

Source : JIRAMA, 2021

D'or

4.4.2.4 Infrastructures routières

Les infrastructures routières jouent un rôle primordial dans la mesure où d'une part, elles assurent l'acheminement des produits des zones productrices vers les consommateurs et d'autre part, elles permettent de rompre l'isolement géographique des communes de chaque région. Elles jouent donc un rôle moteur dans l'activité économique et sociale et contribue au développement de chaque région.

Tous les districts concernés par le sous-projet sont accessibles malgré la dégradation partielle ou totale des infrastructures routières.

4.4.3 SITES CULTURELS

Aucun site culturel ni cultuel n'a été recensé dans les sites d'intervention des activités couverts par la Direction Interrégionale de la JIRAMA Fianarantsoa. Cependant, des tombeaux se trouvent à des plusieurs dizaines de mètres de quelques sites du sous-projet mais aucun ne sera touché lors de la mise en œuvre des activités du sous-projet.

4.4.4 MAISONS D'HABITATION / BATIMENTS

Dans tous les districts concernés par le sous-projet, des maisons d'habitations et quelques bureaux administratifs sont installés tout près du bord des routes. Outre les perturbations temporaires que causera la mise en œuvre des activités du sous-projet, aucune maison ne sera déplacée.

Cependant, trois poteaux concernés par le sous-projet se trouvent à l'intérieur des clôtures des terrains privés dont un poteau concerné par l'AEE Iaratsena à Ambalavao et deux poteaux concernés par l'AEE des villages Soanatao et Tsarafidy à Ihosy.

Les propriétaires ont accepté de faire entrer librement le prestataire EPC et JIRAMA pour effectuer respectivement les travaux et les entretiens *(voir lettres en annexe 13).*



Ambalavao





Ihosy

PHOTO 9 : POTEAUX EXISTANTS A L'INTERIEUR DES ENCEINTES PRIVEES

4.4.5 ACTIVITES ECONOMIQUES PRINCIPALES

4.4.5.1 Agriculture

L'agriculture constitue l'activité principale de tous les districts concernés par les activités du sous-projet dont la plupart des produits sont destinés à des fins commerciales avec principalement :

- Les cultures vivrières : riz, maïs, manioc, patate douce et pomme de terre.

  Réputés pour être de grands riziculteurs, les Betsileo ont su développer différents systèmes d'irrigation dont la majorité de la production est destinée à l'autosubsistance.

- Les légumineuses : haricot et pois du cap.

  Les régions Sud-Est sont parmi les grands producteurs du pois du cap à Madagascar.

- Les fruits : bananiers, cocotiers, letchis, agrumes, manguiers, jacquiers.

  Les Régions Vatovavy, Fitovinany et Atsimo Atsinanana se distinguent par leur production et exportation de letchis.

- Les cultures de rente : poivre, café, girofle et vanille.

  Les Antambahoaka, les Antaimoro et les Antaisaka sont de grands cultivateurs de ces produits de rente dont leur production est destinée à l'exportation.

Note :

Dans certains sites d'intervention, conscients de l'importance du sous-projet et afin de pouvoir faciliter et accélérer sa mise en œuvre, la plupart des ménages *(voir liste dans les annexes non publiables)*, ayant des terrains affectés par la mise en place de poteaux, ont suggéré d'offrir volontairement chacun à la JIRAMA la portion de terrain de $1m^2$, surface nécessaire pour l'implantation d'un poteau sauf dans les cas suivants :

- A Vangaindrano, Fokontany Sahafero, où un ménage sera affecté lors de la réalisation de l'activité de renforcement et d'extension Ligne BT à Sahafero prévues à être réalisées par JIRAMA.
- A Mananjary, où 17 ménages seront affectés lors de la réalisation de l'AEE du village d'Ankatafana prévues à être réalisées par le prestataire EPC dont 11 dans le Fokontany Ambaro, 5 dans le Fokontany Ankatafana et 1 dans le Fokontany Ambohimarina.

Ainsi, en vertu des dispositions du CPR, ces ménages affectés seront indemnisés.

4.4.5.2 Elevage

Les activités d'élevage sont largement répandues dans toutes les zones d'étude. A l'exception des Bara qui sont des grands éleveurs de bovins, l'élevage est souvent pratiqué comme étant une activité complémentaire aux activités agriculturales et parfois comme activité d'appoint chez les ménages urbains.

L'élevage de bovins, porcins et volailles se rencontre dans toutes les zones d'étude mais le District d'Ihosy s'adonne surtout à l'élevage des ovins.

- L'élevage de bovins est le plus prisé dans toutes les régions concernées par le sous-projet. Le zébu y est à la fois un bien économique et un symbole socioculturel. Son élevage reste néanmoins une activité complémentaire aux activités agriculturales, dans chaque région.
- Environ 15 à 20% des éleveurs pratiquent l'élevage de porcins à l'exception de la Région Ihorombe qui, pour des raisons principalement culturelles, sont moins portés sur ce type d'élevage.
- Dans les Régions Vatovavy et Fitovinany, l'élevage de volailles est le type d'élevage le moins répandu dans la région tandis que dans les autres régions concernées par le sous-projet, ce type d'élevage est le plus répandu et pratiqué par plus de 70% des exploitants agricoles.

  Alors que la finalité de l'élevage de volailles était pendant longtemps l'autoconsommation, l'objectif commercial s'est beaucoup développé au cours des dernières décennies.

Aucune zone de pâturage n'a été rencontrée aux environs de la zone du sous-projet.

4.4.5.3 Pêche et pisciculture

Dans la zone d'étude, le type et l'importance de la pêche varient suivant la position géographique de chaque zone :

- La pêche maritime qui est moins développée dans les zones d'étude et se rencontre surtout dans les Districts situés dans le littoral sud-est de l'île (Manakara, Mananjary et Vangaindrano).
- La pêche fluviale est pratiquée comme activité complémentaire, souvent secondaire, associée au travail de la terre. C'est une activité non négligeable surtout dans les Districts de Nosy Varika, Mananjary, Farafangana et Vangaindrano.
- La pêche en eau douce se pratique dans tous les districts concernés par le sous-projet.

En outre, dans les zones d'étude, la rizipisciculture se rencontre dans les Districts de Manakara, Mananjary, Nosy Varika, Vohipeno et surtout dans tous les Districts de Haute Matsiatra concernés par le sous-projet.

4.4.5.4 Commerce

Le commerce est le service le plus répandu dans toutes les zones d'études. Ainsi, tous les Chefs-lieux des Districts concernés disposent chacun d'un marché quotidien. En outre, tous les Chefs-lieux des Communes ont chacun leur jour du marché hebdomadaire.

Cependant, l'on note surtout l'existence des activités commerciales informelles dont, une grande partie des ménages en tirent leurs revenus.

En milieu urbain qu'en milieu rural, on a identifié des étalages ou des kiosques commerciaux le long des trottoirs ou aux abords des pistes. Ainsi, des activités commerciales seront affectées durant les travaux d'installation dans les activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC :

- A Vohipeno, Commune et Fokontany Vohitrindry, sept (7) ménages seront affectés lors de la mise en œuvre de l'AEE du village Vohitrindry et ont accepté de suspendre temporairement leurs activités durant la durée des opérations d'intervention.
- A Vangaindrano, Commune Vangaindrano, Fokontany Vangaindranobe douze (12) marchands seront aussi affectés lors de la mise en œuvre de l'AEE du village Ambohipinoa et ont accepté de suspendre temporairement leurs activités pendant le délai d'exécution des travaux.

Ainsi, en vertu des dispositions du CPR, les manques à gagner de ces personnes affectées seront compensés en numéraire, selon leurs bénéfices journaliers déclarés lors du recensement.

4.4.5.5 Tourisme

Farafangana, Vangaindrano et Manakara ne sont pas encore des destinations touristiques malgré qu'ils possèdent des sites d'attraction tels que la Réserve Spéciale de Manombo à Farafangana ou la plage d'Ampasinakoho à Vangaindrano. Néanmoins, ils sont des points de passage pour les touristes qui choisissent de se rendre à Taolagnaro par l'itinéraire Est. Par ailleurs, Mananjary attire plusieurs touristes avec la cérémonie de circoncision collective, le « Sambatra », organisée tous les 7ans.

Les Districts d'Ihosy et d'Ifanadiana sont les plus visités par les touristes du fait de l'existence, respectivement, du Parc d'Isalo et du Parc Ranomafana qui sont les 1ère et 3ème destinations touristiques à Madagascar.

Cependant, outre la Station forestière d'Ialatsara située dans le District d'Ambohimahasoa, les autres districts de la Région Haute Matsiatra, concernés par les actions de réhabilitation/mise à niveau des réseaux de distribution, ne sont pas encore des destinations touristiques. Néanmoins, la ville de Fianarantsoa est le point de départ de la découverte et de nombreuses excursions, non seulement du pays Betsileo mais aussi de la Région du Sud, en général.

4.4.5.6 Activité minière

La plupart des zones d'étude sont riches en ressources minières et plusieurs sociétés possèdent des permis d'exploitation dans ces zones. Ainsi, sont exploités essentiellement les minerais suivants :

- dans les districts du littoral Sud-Est concernés par le sous-projet : la bauxite, l'ilménite, la monazite et le zircon ;
- dans les districts de Haute Matsiatra concernés par le sous-projet : le béryl et le cristal ;
- à Ihosy : le quartz.

Par ailleurs, dans presque tous les districts, on note l'existence de petits exploitants miniers d'or informels.

Aucune activité du sous-projet ne se trouve dans les gîtes d'exploitation minière.

4.4.5.7 Télécommunication

La disponibilité des réseaux d'internet, de téléphonie fixe et mobile dans tous les districts réduit l'éloignement physique et permet la communication à l'intérieur qu'avec l'extérieur. Cependant, le développement de ce secteur est conditionné, entre autres, par la disponibilité de l'électricité.

En effet, Les trois principaux opérateurs mobiles (Orange, Telma, Airtel) sont présents dans les zones urbaines et certaines Communes concernées par le sous-projet. Le développement de ce secteur a apporté tant de services pour la population tels que : la facilité de transférer de l'argent, l'accès à des différentes informations par internet et réseaux sociaux.

5. CONSULTATIONS PUBLIQUES

5.1 OBJECTIF ET DEMARCHE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

Durant l'élaboration de ce PGES, des entretiens ont été effectués au préalable auprès des Autorités locales (Régions, Districts, Communes, Fokontany) et qui ont eu pour but de leur communiquer une information juste sur le projet et le déroulement des études à réaliser.

Des consultations du public ont été ensuite menées dans toutes les communes concernées directement par les différentes activités prévues afin de pouvoir recueillir les préoccupations, perceptions et opinions des populations concernées.

Une rencontre a été aussi effectuée avec le Responsable de projets de l'opérateur TELMA ayant des réseaux enterrés le long des axes routiers.

TABLEAU 8 : DATES ET LIEUX DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Date	Districts	Communes	Homme	Femme	Total
30 Novembre 2021	Ambalavao	Ambalavao	37	36	73
01 Décembre 2021		Iaritsena	43	11	54
19 Novembre 2021	Ambohimahasoa	Ambohimahasoa	17	11	28
		Ampitana	16	9	25
26 Novembre 2021	Fianarantsoa	Fianarantsoa	136	127	263
27 Novembre 2021	Isandra	Nasandratrony	28	11	39
		Ankarinarivo Manirisoa	28	11	39
21 Novembre 2021	Lalangina	Alakamisy Ambohimaha	123	61	184
24 Novembre 2021		Andrainjato Centre	29	9	38
		Andrainjato Est	17	8	25
25 Novembre 2021		Ialananindro	17	17	34
		Ivoamba	32	14	46
26 Novembre 2021	Vohibato	Soaindrana	15	27	42
26 Novembre 2021	Farafangana	Farafangana	37	38	75
28 Novembre 2021	Vangaindrano	Vangaindrano	117	47	164
19 Novembre 2021	Ifanadiana	Ifanadiana	20	11	31
17 Novembre 2021	Ifanadiana	Ranomafana	21	9	30
04 Décembre 2021	Mananjary	Mananjary	10	20	30
	Tsaravary	Tsaravary	28	16	44
05 Décembre 2021	Ankatafana	Ankatafana	28	0	28
02 Décembre 2021	Nosy Varika	Nosy Varika	48	23	71
20 Novembre 2021	Manakara	Manakara	77	67	144
23 Novembre 2021	Vohipeno	Vohipeno	30	30	60
24 Novembre 2021	Vohipeno	Vohitrindry	27	0	27
05 Décembre 2022	Ihosy	Ihosy	83	32	115
03 Décembre 2022	Iakora	Iakora	19	2	21
04 Décembre 2022	Betroka	Betroka	27	3	30

Chaque consultation publique a été déroulée comme suit :

- Information sur le sous-projet : après la présentation du sous-projet et de ses objectifs une présentation des activités prévues dans chaque site et le mode et la modalité d'exécution des travaux ont été exposés. Ensuite, les impacts positifs et négatifs probables du sous-projet sur l'environnement et le social ainsi que les mesures à prendre ont été présentés.
- Des « Questions/Réponses » ont suivi cette présentation et des éclaircissements ont été apportés.
- A la fin de la séance, une sensibilisation sur l'existence et l'accessibilité d'un mécanisme de gestion des plaintes aux populations concernées a été effectuée tout en sachant les autres moyens de recours disponibles au niveau de chaque local.
- Par ailleurs, un cahier de registre de doléances a été encore laissé pendant une période de 15 jours au niveau des communes concernées par le sous-projet afin que les absents ou autres puissent y inscrire leurs préoccupations et/ou suggestions.

  Tous les cahiers ont été retournés et outre la demande d'extension de l'électrification et de l'éclairage public, aucune autre doléance n'a été enregistrée *(voir annexe 16).*

5.2 RÉSULTATS DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

5.2.1 PERCEPTIONS DU PROJET PAR LES ACTEURS

Les résultats de toutes les consultations publiques réalisées ont été positifs dans toutes les communes concernées par le sous-projet : aucune objection n'a été évoquée et toutes les parties prenantes consultées attendent avec impatience la réalisation du sous-projet qui, selon eux, sera une opportunité pour le développement social et économique de toutes les régions.

Toutes les parties prenantes ayant participées aux réunions ont apporté un soutien massif à la mise en œuvre du projet. On peut donc conclure que les échanges avec les différentes parties laissent voir une acceptabilité sociale du projet.

5.2.2 ATTENTES / PRÉOCCUPATIONS / SUGGESTIONS

Les attentes, préoccupations et suggestions de toutes les parties rencontrées et consultées dans les centres de la Direction interrégionale de Fianarantsoa concernés par le sous-projet sont résumées dans le tableau 9.

Toutes les consultations publiques ont été sanctionnées par un PV *(voir annexe 11).*

TABLEAU 9 : ATTENTES, PREOCCUPATIONS ET SUGGESTIONS DES PARTIES CONSULTEES

Parties prenantes consultées	Attentes	Préoccupations	Suggestions
- DIR JIRAMA Fianarantsoa - Groupement JIRAMA : Manakara, Farafangana, Mananjary, Ihosy - Secteur JIRAMA : Ranomafana, Vohipeno, Nosy Varika, Ambalavao, Iakora, Betroka - Gouverneur Ihorombe - Région Fitovinany - Chefs et Adjoints Districts : Ifanadiana - Maires, Adjoints (27 Commune) - Chefs et Adjoints Fokontany (73) - Direction Régionale de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme Fitovinany, Atsimo Atsinanana - Services de Districts de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme : Vohipeno, Vangaindrano, Mananjary - CECJ : Ifanadiana, Mananjary, Betroka - Notables : Vohitrindry, Ankatafana - Populations bénéficiaires du projet - Responsable TELMA	- Réalisation effective et rapide du projet - Facilité de paiement du branchement - Application du moindre coût - Eclairage public - Electrification des autres fokontany non bénéficiaires	- Crainte de la non-réalisation du projet suite à la demande de la Banque mondiale de rembourser certains investissements du PAGOSE. - Bénéficiaires du branchement « mora » et critères de sélection - Persistence du délestage	- Information au préalable du coût de l'installation de l'électricité - Information des Autorités locales et de la population avant les travaux - Priorisation du recrutement de la main d'œuvre locale en cas de besoin - Alimentation de la Commune d'iakora 24h/24 - Non réalisation des travaux les jours de marché - Attendre la fin de récolte avant de commencer les travaux - Extension du projet dans d'autres communes - Communiquer aux opérateurs concernés le tracé des activités du projet avant les travaux et en cas d'empiètement, assistance des Agents des opérateurs pendant les travaux



Ambalavao



Iarintsena



Ambohimahasoa



Ankarinarivo Manirisoa





Fianarantsoa



Alakamisy Ambohimaha



Andrainjato Centre



Andrainjato Est



Ivoamba



Soaindrana



Farafangana



Vangaindrano



Ifanadiana



Mananjary



Manakara



Vohipeno



Ihosy



Iakora



Betroka

PHOTO 10 : QUELQUES CONSULTATIONS PUBLIQUES REALISEES DANS LA DIR FIANARANTSOA

6. ANALYSE DES IMPACTS ET MESURES PROPOSEES

6.1 METHODE D'EVALUATION DES IMPACTS

6.1.1 CRITERES D'EVALUATION DES IMPACTS

L'importance des impacts négatifs sera appréciée avec les trois paramètres suivants : intensité, étendue et durée.

TABLEAU 10 : CRITERES D'EVALUATION DE L'IMPORTANCE DES IMPACTS

Critères	Appréciation	Hypothèse d'appréciation
Valeur de l'élément du milieu *(Degré de conservation et de protection)*	Elevée	Lorsque l'élément présente des qualités exceptionnelles et dont la conservation ou la protection font l'objet d'un consensus.
	Moyenne	Lorsque l'élément représente un sujet de préoccupation mais dont la conservation ou la protection ne fait pas l'objet d'un consensus.
	Faible	Lorsque l'élément suscite peu ou pas de préoccupation, de protection ou de conservation.
Intensité *(Ampleur de la perturbation ou de la modification)*	Forte	L'impact détruit l'élément de l'environnement touché, met en cause son intégrité ou son utilisation ou entraîne un changement majeur de sa répartition générale dans le milieu et en modifie complètement sa dynamique.
	Moyenne	L'impact modifie l'élément de l'environnement touché sans mettre en cause son intégrité ou son utilisation, ou qu'il entraîne une modification limitée de sa répartition générale dans le milieu sans pour autant en modifier les fonctions.
	Faible	L'impact altère faiblement l'élément de l'environnement touché sans modifier véritablement sa qualité, ni sa répartition générale ni son utilisation dans le milieu.
Etendue *(Portée spatiale de l'impact)*	Régionale	L'impact sera ressenti par une part importante de la population ou sur un vaste territoire, en dehors même de la zone d'étude
	Zonale	L'impact sera ressenti par les récepteurs situés à l'intérieur de la zone d'étude.
	Locale	L'impact ne sera ressenti que par une proportion limitée de récepteurs ou dans un espace réduit.
Durée	Permanente	Si l'impact a un caractère d'irréversibilité et ses effets sont ressentis de manière définitive ou sur une période plus longue que la période de construction.
	Temporaire	Si l'impact peut s'échelonner sur une période déterminée ou au plus durant la période de construction et doit être associé à la notion de réversibilité.
	Ponctuelle	Si l'impact ne dure que pendant une courte période puis passagère.

6.1.2 IMPORTANCE DES IMPACTS

L'importance des impacts est évaluée selon les critères d'évaluation cités ci-dessus. L'impact peut ainsi avoir une importance majeure, moyenne ou mineure.

TABLEAU 11 : TABLEAU D'EVALUATION DE L'IMPORTANCE DES IMPACTS

Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Étendue	Durée	Importance des impacts positifs	Importance des impacts négatifs
Elevée	Forte	Régionale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Majeure	Majeure
			Ponctuelle	Majeure	Majeure
		Zonale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Majeure	Majeure
			Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
		Locale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
	Moyenne	Régionale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Majeure	Majeure
			Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
		Zonale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
		Locale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
	Faible	Régionale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
		Zonale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
		Locale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Mineure	Mineure
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
Moyenne	Forte	Régionale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Majeure	Majeure
			Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
		Zonale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
		Locale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
	Moyenne	Régionale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Moyenne	Moyenne

Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Étendue	Durée	Importance des impacts positifs	Importance des impacts négatifs
		Zonale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
		Locale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Mineure	Mineure
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
	Faible	Régionale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
		Zonale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Mineure	Mineure
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
		Locale	Permanente	Mineure	Mineure
			Temporaire	Mineure	Mineure
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
Faible	Forte	Régionale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
		Zonale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
		Locale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Mineure	Mineure
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
	Moyenne	Régionale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
		Zonale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Mineure	Mineure
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
		Locale	Permanente	Mineure	Mineure
			Temporaire	Mineure	Mineure
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
	Faible	Régionale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Mineure	Mineure
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
		Zonale	Permanente	Mineure	Mineure
			Temporaire	Mineure	Mineure
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
		Locale	Permanente	Mineure	Mineure
			Temporaire	Mineure	Mineure
			Ponctuelle	Mineure	Mineure

— Un impact d'importance majeure correspond, de façon générale, à une altération profonde de la nature ou de l'utilisation d'un élément valorisé par l'ensemble de la population ou par une grande proportion de la population ou des utilisateurs qui fréquentent la zone d'étude.

— Un impact d'importance moyenne correspond, de façon générale, à une altération partielle de la nature ou de l'utilisation d'un élément valorisé par une proportion limitée de la population ou des utilisateurs qui fréquentent la zone d'étude.

— Un impact d'importance mineure correspond, de façon générale, à une faible altération de la nature ou de l'utilisation d'un élément valorisé par un groupe restreint de personnes.

6.2 IDENTIFICATION DES IMPACTS POTENTIELS

6.2.1 SOURCES D'IMPACT

La connaissance des sources d'impact permet d'identifier les impacts probables du projet sur les composantes des milieux physique, biologique et humain pendant toutes les phases du projet.

Les principales sources d'impact, suivant les phases du projet, sont les suivantes :

- ✓ Phase de préparation
  - Recrutement des ouvriers
  - Installation de la base vie
  - Circulation des véhicules, camions et engins pour le transport des machineries, des matériels, des équipements et des matériaux
- ✓ Phase de travaux

  Les sources d'impact concernent les opérations prévues pour les activités suivantes :
  - Renforcement et Extension du réseau BT
  - Création d'un nouveau poste de transformation électrique (CNP)
  - Alimentation en Energie Electrique (AEE)

  Ces opérations concernent généralement :
  - Le débroussaillage de l'emprise du poteau
  - L'élagage des arbres
  - La réalisation des fouilles
  - La dépose des poteaux (sauf pour l'AEE)
  - Le levage poteaux
  - La pose ou le remplacement des armements et IACM
  - Le transport et la pose des transformateurs, disjoncteurs et autres accessoires
  - Le tirage ligne
  - Le transport des poteaux et accessoires déposés.
- ✓ Phase d'exploitation
  - Exploitation des installations

- Travaux d'entretien en cas de coupure et élagage.

6.2.2 IMPACTS POSITIFS ATTENDUS DU PROJET ET MESURES D'OPTIMISATION

Les impacts positifs du projet englobent les avantages attendus de la réalisation du projet pendant toutes ses phases, entre autres : la création d'emplois, le développement économique et social, l'amélioration des conditions de vie des populations et le développement du secteur.

En somme, toutes ces retombées économiques et sociales découlant du projet ont une importance significative.

6.2.2.1 Impacts positifs liés aux phases de préparation et de construction

❖ Création d'emplois

Pendant les phases de préparation et de construction, le besoin en main d'œuvre temporaire du sous-projet, évalué à des centaines d'emplois locaux non qualifiés dans la Direction interrégionale de Fianarantsoa, est une opportunité significative pour les populations des villages concernés en termes de gain direct (revenus).

Ceci va permettre d'accroître les revenus des populations et d'améliorer les conditions de vie des ménages.

Certains petits entrepreneurs et fournisseurs locaux pourront aussi bénéficier de cette opportunité d'affaires grâce aux besoins des services et biens pour les activités de construction.

❖ Développement des activités commerciales (opportunité pour le genre)

Les travaux auront également comme effets de stimuler l'économie locale en offrant la possibilité de développer les petits commerces autour des chantiers tels que la vente de nourriture au personnel de l'entreprise par les femmes. Et par conséquent, l'augmentation de leurs revenus participant ainsi à l'amélioration de leurs conditions de vie.

6.2.2.2 Impacts positifs liés à la phase d'exploitation

❖ Amélioration de la situation énergétique

La mise en œuvre des activités prévues par la densification, l'extension et le renforcement du réseau va améliorer la situation énergétique de toutes les régions concernées et du pays en général. Entre autres, l'augmentation du taux d'accès à l'électricité (augmentation de nouveaux abonnés), la résolution des problèmes liés aux délestages techniques et du déficit électrique.

❖ Développement d'activités socio-économiques

La présence de l'électricité constituera un facteur de développement économique remarquable. En effet, elle développera et / ou donnera naissance à d'autres secteurs d'activité économique dépendant du secteur électricité tels que les activités liées au secteur télécommunication, les secteurs industriel et touristiques ainsi que le développement des petites activités (salon de coiffure, etc.).

❖ Amélioration des conditions de vie des populations

La réalisation du sous-projet va améliorer la qualité de vie et de bien-être des ménages du fait de l'accès à l'électricité et par la possibilité d'utiliser des appareils électriques telles que la télévision, de recharger les téléphones portables à la maison, d'investir de nouveaux équipements électroménagers, de pouvoir conserver des denrées, etc.

❖ Amélioration des services de santé et d'éducation

La fourniture régulière de l'électricité améliorera les conditions de travail des centres de santé (Par exemple : la possibilité de conservation des vaccins et autres produits pharmaceutiques dans les hôpitaux) favorisant ainsi une meilleure prise en charge des malades et l'augmentation de la fréquentation des centres de soins.

Le projet permettra aussi d'améliorer les conditions d'études pour les élèves et les étudiants ainsi que les conditions de travail dans les établissements scolaires.

❖ Amélioration de la sécurité

La réalisation du sous-projet pourra contribuer à l'extension du réseau d'éclairage public, notamment dans les centres périurbains. Il en découlera une motivation certaine dans la lutte contre l'insécurité, le banditisme et la criminalité dont le facteur le plus favorisant est l'obscurité.

❖ Amélioration du fonctionnement des services administratifs et des opérateurs économiques

La présence de l'électricité entraînera une meilleure condition de travail des services administratifs et des opérateurs économiques implantés dans les régions concernées du fait, entre autres, de la possibilité d'utilisation du matériel informatique et de la facilité de communication, etc

6.2.2.3 Evaluation des impacts positifs et mesures d'optimisation

TABLEAU 12 : EVALUATION DES IMPACTS POSITIFS ET MESURES D'OPTIMISATION

Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'optimisation
	Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Etendue	Durée	Importance	
PHASES DE PREPARATION ET DE CONSTRUCTION						
Création d'emplois	Moyenne	Forte	Régionale	Temporaire	Majeure	Favoriser le recrutement de la main d'œuvre locale pendant les travaux
Développement des activités commerciales	Moyenne	Forte	Locale	Temporaire	Moyenne	Favoriser l'approvisionnement local des services et biens
PHASE D'EXPLOITATION						
Amélioration de la situation énergétique	Elevée	Forte	Régionale	Permanente	Majeure	Valoriser la puissance électrique disponible Raccorder des clients supplémentaires
Développement d'activités socio-économiques	Elevée	Forte	Régionale	Permanente	Majeure	Doter d'électricité les zones du projet non encore desservies
Amélioration des conditions de vie des populations	Elevée	Forte	Zonale	Permanente	Majeure	Promouvoir de l'électricité à prix abordable, acceptable et accessible pour toutes les couches de population
Amélioration des services de santé et d'éducation	Elevée	Forte	Régionale	Permanente	Majeure	Doter les services de santé et d'éducation des équipements et matériels pour une meilleure condition de travail
Amélioration de la sécurité	Elevée	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Développer et intensifier l'éclairage public dans tous les Fokontany
Amélioration du fonctionnement des services administratifs et des opérateurs économiques	Elevée	Moyenne	Régionale	Permanente	Majeure	Doter les services administratifs des matériels informatiques, des moyens de communication tels que Internet.

6.2.3 IMPACTS NEGATIFS PROBABLES ET MESURES D'ATTENUATION

6.2.3.1 Impacts négatifs liés aux phases de préparation et de construction

6.2.3.1.1 Sur le milieu physique

Impacts sur l'air

La circulation des véhicules et les mouvements des engins pendant le transport des matériaux et matériels peuvent entraîner l'altération de la qualité de l'air par des émissions de poussières, fumées et de gaz polluants et induire des nuisances sonores par l'augmentation du niveau de bruit ambiant. Néanmoins, le nombre de véhicules et engins utilisés ainsi que la fréquence de leurs passages sont faibles et ces impacts ne durent que pendant les travaux.

En outre, la mise en place des infrastructures temporaires (bureaux de chantier, stockage des matériaux et équipements), les travaux proprement dits et le fonctionnement du (des) groupe(s) électrogène(s) peuvent entraîner une augmentation du niveau de bruit.

La réalisation des fouilles et des trous pour le levage des poteaux peut aussi entraîner un soulèvement de poussières mais à de faible intensité.

Impacts sur les sols

Les sols peuvent être pollués par les divers déchets issus des chantiers, par le déversement accidentel d'hydrocarbures et par des huiles usagées provenant des entretiens du groupe électrogène et des véhicules/camions. Néanmoins, ces impacts n'affecteront que sur de petites sections de sols bien limitées.

Les sols peuvent aussi avoir des risques de pollution chimique liés au transport et au stockage de transformateurs contenant des huiles isolantes (à rappeler que les transformateurs existants et les nouveaux transformateurs à mettre en place ne contiennent pas de PCB).

Impacts sur les eaux

Les cours d'eau et les eaux souterraines se trouvant dans les zones d'influence directe des activités du sous-projet pourraient être pollués par divers déchets issus des chantiers, par le déversement accidentel d'hydrocarbures, par le rejet des huiles usagées provenant des entretiens des groupes électrogènes, des véhicules/camions, et aussi par suite des défécations à l'air libre.Sur le milieu biologique

Impacts sur la végétation

Les travaux d'élagage ainsi que l'abattage de quelques pieds d'arbres vont entraîner une destruction ou une diminution de la couverture végétale.

Impacts sur la faune

Etant donné la pauvreté de toute la zone d'étude en nombre qu'en espèces faunistiques, la mise en œuvre du sous-projet ne génèrera pas d'impacts négatifs significatifs sur la faune aquatique que terrestre.

D'autant plus, aucun habitat naturel ne se trouve aussi dans la zone d'étude.

6.2.3.1.2 Sur le milieu humain

Nuisances

Les activités relatives à tous les travaux peuvent induire des nuisances temporaires (bruits, poussières, fumées et gaz) pour les ouvriers et les habitants des villages alentours et ceux traversés par les véhicules et engins.

L'émission des particules poussiéreuses lors des travaux de fouille pourraient engendrer des maladies respiratoires pour les ouvriers.

Perturbation / dérangement de la vie quotidienne des populations

Le transport et la circulation des engins peuvent perturber la vie quotidienne de la population à l'intérieur de la zone d'influence du projet. Néanmoins, cette perturbation sera de nature passagère.

Le tirage de la ligne peut-être une source de dérangement temporaire (gène) des usagers de la piste / route et entraîne aussi une perturbation de la circulation spécifiquement dans les grandes villes.

Par ailleurs, la coupure du courant pendant les travaux pourra aussi entraîner une perturbation de la vie des populations.

Perturbation des activités commerciales

La réalisation des opérations (implantation poteaux, tirage des lignes) liées à quelques activités du sous-projet vont entraîner l'arrêt temporaire de quelques activités commerciales se trouvant dans la zone de sécurité du sous-projet.

Perte de zones de cultures / rizières

Quelquefois, l'emplacement des poteaux se trouvent dans des zones de cultures ou rizières, appartenant à des tiers, pouvant ainsi entraîner la perte de quelques portions de ces terrains de cultures.

Risques de dégradation des réseaux enterrés

Les travaux de fouille pourraient occasionner des dommages et perturbations sur les réseaux divers (eau, télécommunication) enterrés.

Risques d'accidents

Les différentes activités relatives aux travaux de préparation (installation de chantier) et de construction (levage des poteaux, tirage et fixation des lignes, pose des accessoires et armements, coupure et remise de courant, travaux en hauteur, démantèlement des anciennes installations, etc) peuvent entraîner des risques d'accidents de travail pour les ouvriers. En outre, les travaux de levage des poteaux et le tirage des lignes peuvent avoir des risques sur la sécurité des piétons.

Des risques d'accidents de circulation liés aux mouvements des véhicules, camions et engins durant le transport des matériaux, des matériels et équipements peuvent aussi survenir durant la réalisation des travaux.

Par ailleurs, la présence des trous ouverts destinés aux poteaux pourrait avoir des risques d'accidents pour les piétons et les animaux domestiques.

Risques de conflits sociaux

Parfois, la non-utilisation de la main d'œuvre locale lors des travaux pourrait susciter des frustrations et des conflits au niveau local. En outre, l'arrivée des ouvriers étrangers peut entraîner des perturbations de la vie quotidienne des riveraines et des troubles sociaux au niveau des villages riverains qui, en conséquence, pourraient provoquer des conflits sociaux.

Le non-respect des « fady » de certaines zones d'intervention du sous-projet pourrait aussi créér des conflits sociaux.

Risques d'apparition de VBG

La présence des ouvriers immigrés pendant la phase des travaux pourrait avoir des risques d'apparition de cas de violence basée sur le genre. La probabilité des risques peut être élevée car les travaux dureront des mois.

Risques de propagation des IST/SIDA

La présence des travailleurs déplacés et l'embauche locale d'ouvriers pourront engendrer de façon indirecte des relations sexuelles non protégées qui risquent de favoriser la propagation des IST et VIH/SIDA.

Risques de transmission locale du COVID-19

L'afflux temporaire des travailleurs extérieurs pour les travaux de construction risque la transmission locale du COVID-19.

6.2.3.2 Impacts négatifs liés à la phase d'exploitation

6.2.3.2.1 Sur le milieu physique

Impact sur les sols et les eaux

Les sols peuvent être pollués chimiquement par les huiles isolantes lors de la collecte, transport et stockage de tous les rebus de transformateurs vers le site de stockage dans des locaux de la JIRAMA ou en cas d'incident.

6.2.3.2.2 Sur le milieu biologique

Impact sur la végétation

Des travaux d'élagage pourront être réalisés lors de l'entretien de la ligne pendant son exploitation entraînant ainsi une faible diminution de la couverture végétale.

Impact sur la faune

Les espèces avifaunes inventoriées sont assez communes et ont une large répartition géographique. Du fait de leur envergure, ces oiseaux sont de taille modeste, ce qui rend le risque d'électrocution hautement improbable. En outre, aucun couloir de migration d'oiseaux n'a été identifié dans toutes les zones du sous-projet et peu d'espèces en déplacement ont été recensées. De ce fait, les risques de percussion sont donc faibles.

6.2.3.2.3 Sur le milieu humain

Risques d'accidents

Les activités d'exploitation et d'entretien présentent des risques d'accidents de travail, notamment lors de manipulation des équipements et des matériels électriques ainsi que lors de travail en hauteur. L'impact dépendra de l'accident en question

Des risques d'accident dus à des chutes de poteaux ou de câbles pouvant entraîner des dégâts humains et matériels, pourraient aussi rencontrés pendant l'exploitation.

Risques de conflits sociaux

Les opportunités offertes par l'arrivée de l'électricité pourraient entrainer des nuisances sonores et lumineuses qui risquent de causer des conflits sociaux.

Lors du branchement des lignes aux abonnés, les câbles peuvent surplomber dans des propriétés privées causant ainsi des conflits qui pourront être gérables.

Coupure de courant

Pendant l'exploitation, il pourrait avoir des risques de vols de câbles ou des actes de vandalisme qui entraînent la coupure du courant et en conséquence, la perturbation de toutes les activités liées à l'électricité.

Les chutes de poteaux ou câbles dues aux intempéries peuvent aussi entraîner la coupure du courant.

6.2.3.3 Evaluation des impacts négatifs du projet et mesures d'atténuation

TABLEAU 13 : EVALUATION DES IMPACTS NEGATIFS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'ATTENUATION

Eléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
PHASES DE PREPARATION ET DE TRAVAUX								
MILIEU PHYSIQUE								
Air	Circulation des véhicules Mouvements des engins	Altération de la qualité de l'air par émissions de poussières, des fumées et des gaz	Moyenne	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	- Informer la population sur la tenue des travaux - Utiliser des véhicules en bon état de fonctionnement - Respecter les heures de travail - Limiter la vitesse de circulation à 30km/h sur les pistes et à 20km/h sur les chantiers
		Augmentation du niveau de bruit	Moyenne	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	
	Mise en place des infrastructures temporaires Travaux proprement dits Fonctionnement du groupe électrogène	Augmentation du niveau de bruit	Moyenne	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	- Informer la population sur la tenue des travaux - Respecter les heures de travail - Bien entretenir le groupe électrogène et l'équiper d'un système silencieux répondant à la norme de 75 dB(A) au maximum à une distance de 7m. - Délimiter un périmètre autour de la source sonore à l'intérieur duquel le port de protection auditive serait nécessaire
	Travaux de fouille	Altération de la qualité de l'air par les poussières	Moyenne	Faible	Temporaire	Locale	Mineure	- Pas de mesures spécifiques
Sols	Déchets, déversements accidentel d'hydrocarbures et huiles usagées	Pollution des sols	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	- Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets et former le personnel à cet effet - Dans la mesure du possible, réaliser les entretiens/maintenance des véhicules/équipements uniquement dans les ateliers dédiés sinon ollecter les huiles

Eléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
								de vidange provenant de l'entretien des véhicules et du groupe électrogène dans un fût en vue de leur recyclage éventuel - Mettre en place un dispositif de prévention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures - Former le personnel sur les procédures à suivre en cas de déversement accidentel - Rapporter dans les meilleurs délais tout déversement à la AMO/PIU pour une communication rapide dans les 48h à la Banque - Imperméabiliser le site de stockage d'hydrocarbures - Bien entretenir les véhicules utilisés - Maintenir la salubrité des sites pendant tous les travaux
	Dépose, pose, transport et stockage des transformateurs sans PCB	Risques de pollution chimique	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	- Utiliser des produits absorbants pour neutraliser les fuites / déversement des huiles isolantes - Assurer une induction des chauffeurs qui transportent des transformateurs - Bien arrimer/protéger les transformateurs pour éviter tout dommage lié au transport - Former le personnel sur les procédures à suivre en cas de déversements - Stocker les transformateurs sans PCB- dans un local sécurisé de JIRAMA (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette).
Eau de rivière se trouvant dans la zone d'influence directe du sous-projet	Déchets solides, huiles usagées, défécation	Pollutions des eaux	Elevée	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	- Sensibiliser les ouvriers à ne pas polluer les eaux - Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchetset former le personnel à cet effet - Mettre en place des latrines provisoires

Eléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
								- Interdire le lavage des voitures et des outillages sur les bords des plans d'eau
MILIEU BIOLOGIQUE								
Végétation	Elagage Débroussaillage / coupe d'arbustes Abattage	Diminution / Destruction de la couverture végétale	Moyenne	Moyenne	Permanente	Locale	Moyenne	- Limiter au strict minimum les surfaces affectées en évitant le débroussaillage et la coupe d'arbres ou d'arbustes en dehors de la limite requise - Se limiter à l'élagage d'arbres quand c'est possible - Informer les autorités locales et les propriétaires des arbres concernés sur les principes d'élagage
MILIEU HUMAIN								
Ouvriers et population	Activités relatives aux travaux	Nuisances (bruits, poussières, fumées et gaz)	Elevée	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	- Informer la population sur la tenue des travaux - Respecter les heures de travail - Eviter la réalisation de travaux en dehors des heures normales de travail - Maintenir les véhicules utilisés en bon état - Limiter la vitesse de circulation en passage des zones d'habitation à 20km/h - Former et sensibiliser les conducteurs sur les mesures d'atténuation proposées, incluant les PCEV et le plan de gestion des trafics routiers
	Emissions de poussières	Risques de maladies respiratoires	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	- Doter les ouvriers travaillant dans les zones à risques de masques anti-poussières
Population	Transport et circulation des engins	Perturbation de la vie quotidienne	Elevée	Faible	Temporaire	Zonale	Moyenne	- Respecter les règles de la circulation (incluant horaires règlementaires pour les poids lourds) - Mettre en place des cônes et signalisations appropriées pour les arrêts sur la voie de circulation

Eléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
								- Bien placer les poteaux de façon à ne pas causer des incidents aux piétons et usagers de la route
Population (Usagers piste/route)	Levage poteau Tirage ligne	Perturbation / Dérangement (gène) de la vie quotidienne Perturbation de la circulation dans les grandes villes	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	moyenne	- Informer la population sur la tenue des travaux - Respecter la durée des travaux - Mettre des panneaux de signalisation des travaux et gérer le trafic si la circulation est alternée dans la zone des travaux - Baliser les sites d'intervention - Réaliser une partie des travaux pendant les heures creuses - Eviter les jours du marché le long des axes d'intervention
Piétons et animaux domestiques	Présence de trous ouverts (emplacement poteaux) Levage poteau Tirage ligne	Risques sur la sécurité des piétons et animaux domestiques	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	- Informer la population sur la tenue des travaux - Baliser les périmètres de sécurité - Mettre des panneaux de signalisation des travaux - Réaliser le levage des poteaux directement après les fouilles ou couvrir provisoirement les trous destinés aux poteaux
Population	Travaux	Perturbation due à des coupures du courant	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	- Limiter les temps de coupures - Communiquer la programmation des coupures par radio et/ou par voie d'affichage aux usagers
Activités commerciales (Vohipeno et Vangaindrano)	Levage poteau Tirage ligne	Arrêt temporaire des activités commerciales	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	- Mettre en œuvre le Plan d'action de réinstallation (Consulter l'autorité locale et les concernés ; compenser la manque à gagner) - Respecter le temps d'intervention sur le site

Eléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
Parcelle de reboisement (Isandra)		Abattage de 86 pieds d'eucalyptus	Moyenne	Moyenne	Permanente	Locale	Moyenne	- Mettre en œuvre le Plan d'action de réinstallation (Consulter l'autorité locale et les concernés ; compenser les pertes
Arbre fruitier (Tsaravary, Mananjary)		Abattage d'un pied de letchis	Moyenne	Moyenne	Permanente	Locale	Moyenne	
Zones de cultures (Isandra, Vangaindrano et Mananjary)		Perte de quelques portions de terrains de cultures / rizières	Moyenne	Moyenne	Permanente	Locale	Moyenne	
Ouvriers	Activités relatives aux travaux de préparation et de construction	Risques d'accident de travail	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	- Circonscrire les zones de travaux par des Equipements de Protection Collective - Doter les ouvriers d'Equipements de Protection Individuelle (EPI)[11] adaptés à leur poste de travail et veiller à ce qu'ils les utilisent - Informer et sensibiliser tout le personnel de chantier sur les risques encourus par les travaux et sur les précautions à prendre à chaque poste de travail - Former et initier les ouvriers locaux sur la santé et sécurité au travail (manutentions charges lourdes, opérations de levage, manipulation des câbles, etc) - Mettre à la disposition du chantier une équipe de secouriste, une trousse de premiers soins et un véhicule en cas de blessures graves - Afficher les procédures d'urgence en cas d'accident

[11] *Casques, gants, chaussures, combinaisons, masques, vêtement fluo, ceinture de sécurité, lunettes de sécurité, bracelet électrostatique, ancrage, harnais, ligne de vie/maintien au câble, etc*

Eléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
								- S'assurer que la connexion au réseau soit coupée avant toute interven-tionN'employer que des personnels qua-lifiés pour les installations des équipe-ments et matériels - Adopter et respecter les consignes de sécurité liées à la manipulation/levage des équipements - Accrocher les outillages pour éviter les chutes d'objet pouvant affecter les col-lègues au-dessous - Mettre en place le DMT (Dispositif de Mise à la Terre). - Former le personnel sur les procédures à suivre en prévention des incidents et en cas d'accident
Population	Circulation des vé-hicules/camions	Risques d'accident de circulation	Elevée	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	- Limiter la vitesse de circulation des véhi-cules et engins en passage des zones d'habitation à 20km/h - Mettre des panneaux de signalisation et de limitation de vitesse aux endroits ap-propriés - Former/sensibiliser les conducteurs sur les limitations de vitesse - Appliquer le code de bonne conduite aux chauffeurs en cas d'infraction - En tant que de besoin, pour les convois exceptionnels (si l'objet transporté est encombrant par exemple), assurer l'exis-tence d'une tête de convoi avec gyro-phare - Former et sensibiliser les conducteurs des véhicules du projet sur les règles de sécurité et la prévention des accidents - Sécuriser les travaux en bordures des routes fréquentées, selon les risques,

Eléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
								par des équipements de protection collectives dont des balises de chantier, flagmen, etc
Sociale	Non utilisation des mains-d'œuvre locales	Risques de Conflits sociaux	Elevée	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	- Prioriser le recrutement des mains-d'œuvre locales selon leurs compétences
	Perturbations de la vie quotidienne des riveraines et troubles sociaux		Elevée	Forte	Temporaire	Zonale	Majeure	- Sensibiliser les ouvriers à respecter les règles sociales de la zone d'intervention - Sensibiliser les ouvriers au maintien d'une bonne relation de travail et de co-habitation avec la population locale. - Elaborer un règlement intérieur et l'afficher visiblement dans tous les bureaux de chantier. Appliquer la procédure de pénalisation ou sanction en cas de manquements constatés à qui que ce soit. - Organiser des réunions d'informations sur la tenue des travaux et de leurs avancements
	Non-respect des « fady »		Elevée	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	- Sensibiliser les ouvriers à respecter les « fady » de la zone d'intervention
	Présence des ouvriers immigrés	Risques d'apparition de VGB	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale		- Informer et sensibiliser les ouvriers sur les comportements responsables surtout vis-à-vis du comportement sexuel des travailleurs - Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action de prévention et de réponse à la VBG/EAS-HS - Adopter un Code de bonne conduite pour les ouvriers immigrés, les faire signer et procéder aux sensibilisations, au rappel, et au suivi de son application - Développer un protocole de prise en charge de cas de VBG et collaborer avec

Eléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
								des entités spécialisées dans le traitement de cas de VBG
Santé	Besoins en main d'œuvre	Immigrations / Risques de propagation des maladies transmissibles telles que l'IST et le VIH/SIDA	Elevée	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	- Recours aux mains d'œuvre locales - Sensibiliser les ouvriers sur la lutte et la prévention sur les IST et VIH/SIDA - Mettre en œuvre un Plan de lutte et de prévention sur les IST et VIH/SIDA
	Afflux des travailleurs extérieurs pour les travaux de construction	Risque de transmission locale du COVID	Elevée	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	- Respecter les gestes de barrière recommandées par l'OMS - Elaborer un plan de prévention et de lutte contre le COVID
Economique	Travaux de fouille	Dommages et perturbations sur les réseaux divers (eau, télécommunication) enterrés	Elevée	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	- Consulter, avant les travaux, les opérateurs téléphoniques, les Responsables de la JIRAMA ainsi que les Services Régionaux de l'Aménagement du Territoire pour s'informer de la présence des réseaux à l'intérieur de l'emprise de la ligne - Fournir le plan des réseaux enterrés et réaliser les travaux de fouille manuellement - Réparer les dégâts en cas de dommages occasionnés par les travaux
PHASE D'EXPLOITATION								
MILIEU PHYSIQUE								
Sol	Dépose, transport et stockage de tous les transformateurs en rebus	Risques de pollution chimique	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	- Utiliser des produits absorbants pour neutraliser les fuites / déversement des huiles isolantes - Assurer une induction des chauffeurs qui transportent des transformateurs - Stocker et transporter les transformateurs mis au rebut à Analamahitsy qui est le Centre spécialisé de la JIRAMA, tout en respectant le mode de stockage

Eléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
								approprié déjà mis en place (accès limité aux agents de service, sol imperméabilisé, montés sur palette, EPI adéquat).
MILIEU BIOLOGIQUE								
Végétation	Travaux d'élagage	Diminution de la couverture végétale	Faible	Faible	Temporaire	Locale	Mineure	- Pas de mesure spécifique requise (Impact limité sur une petite portion de végétation). Cependant, informer les autorités locales et les propriétaires des arbres concernés sur les principes d'élagage
Faune	Présence ligne électrique	Risques d'électrocution / percussion	Moyenne	Faible	Temporaire	Locale	Mineure	- Pas de mesure spécifique requise (aucun couloir de migration d'oiseau ni lieu de concentration d'oiseau
MILIEU HUMAIN								
Personnel	Activités d'exploitation et d'entretien (manipulation des équipements et matériels électriques ; travaux en hauteur)	Risques d'accident de travail	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	- Couper le courant avant toute intervention - Doter les ouvriers d'EPI adéquats selon leur poste de travail - Disposer d'une boîte à pharmacie lors des travaux d'entretien - Informer et former les personnels d'entretien sur les risques encourus lors de la manipulation des équipements et sur les mesures de sécurité - Autoriser uniquement les Spécialistes formés et certifiés pour les travaux d'entretien - Adopter et respecter les consignes de sécurité liées à la manipulation des équipements
Population	Chutes de poteaux ou de câbles dues aux intempéries	Risques d'accident	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	- Respecter les dispositions légales et réglementaires sur les conditions techniques des installations de distribution
		Coupure de courant	Elevée	Forte	Temporaire	Zonale	Majeure	

Eléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
	Surplomb des câbles dans des propriétés privées lors du branchement aux abonnés	Conflits sociaux	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	- Eviter autant que possible de surplomber des propriétés privées sinon, obtenir l'accord des propriétaires de terrains sur le passage des lignes.
	Nuisances sonores et lumineuses		Elevée	Faible	Temporaire	Zonale	Moyenne	- Sensibiliser la population à réduire la période et la durée d'utilisation des éclairages au strict nécessaire - Réduire l'intensité en choisissant des luminaires produisant un éclairage sobre et uniforme dont l'intensité lumineuse n'est pas excessive - Privilégier l'utilisation de sources lumineuses de couleur ambrée à celles de couleur blanche - Sensibiliser les habitants aux bénéfices de l'éclairage « durable »
Economie	Vol et vandalisme	Coupure de courant	Elevée	Forte	Temporaire	Zonale	Majeure	- Sensibiliser les collectivités locales à contribuer à la protection des biens publics et améliorer les collaborations entre les Communes et la JIRAMA - Informer et sensibiliser les populations riveraines sur les opportunités offertes par le sous-projet après les travaux - Sensibiliser les riverains/usagers à signaler les coupures anormales pour différencier les pannes et les coupures programmées

7. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Le plan de gestion environnementale et sociale permet de mettre en œuvre les mesures d'atténuation énumérées plus haut en fonction des impacts potentiels relevés.

Les objectifs de ce PGES sont de :

- s'assurer de la mise en œuvre effective des mesures prévues ;
- s'assurer que les installations seront conçues et aménagées de façon à avoir de meilleures performances environnementales ;
- établir des actions correctives à mettre en place, le cas échéant.

Pour que le PGES soit efficace, il est important que les rôles et responsabilités soient bien définis et communiqués à toutes les personnes qui interviendront dans le projet afin que ces dernières soient conscientes des responsabilités qui leur incombent sur le plan environnemental et social.

La réussite de l'exécution du PGES passe par la coopération des différentes parties (MEH, JIRAMA, AMO, JIRAMA "construction", Prestataire EPC, Entreprises des travaux) intervenant dans le projet. Dans ce cas, les liens hiérarchiques seront définis de manière à éviter les conflits d'intérêt entre les différents intervenants dans le projet.

Pour ce faire, le AMO, JIRAMA "construction", Prestataire EPC et les Entreprises des travaux doivent avoir chacun un Responsable HSE.

Toutes les personnes responsables de l'application des recommandations environnementales, à chaque niveau hiérarchique, sont donc appelées à maintenir une bonne communication afin d'assurer une bonne gestion environnementale et sociale

Ainsi, ce PGES présentera :

- Un Plan de surveillance environnementale et sociale
- Un Plan de suivi environnemental et social
- Un Plan de renforcement des capacités
- Les rôles des responsables de la mise en œuvre de ce PGES
- Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP)
- La lutte contre les violences basées sur le genre (VBG)
- Le budget nécessaire pour l'exécution de ce PGES.

7.1 PLAN DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

TABLEAU 14 : PLAN DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (MGA)
PHASES DE PREPARATION ET DE TRAVAUX					
MILIEU PHYSIQUE					
Altération de la qualité de l'air par émissions des poussières, des fumées et des gaz	- Informer la population sur la tenue du projet	- Nombre de séances d'information radio/télé - Nombre de réunions réalisées	- Contrôle récépissé - PV de réunions et fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	60 000 x 27 [12]= 1 620 000
Augmentation du niveau de bruit	- Utiliser des véhicules en bon état de fonctionnement - Respecter les heures de travail - Limiter la vitesse de circulation à 30km/h sur les pistes et à 20km/h sur les chantiers - Bien entretenir le groupe électrogène et l'équiper d'un système silencieux répondant à la norme de 75 dB(A) au maximum à une distance de 7m. - Délimiter un périmètre autour de la source sonore à l'intérieur duquel le port de protection auditive serait nécessaire	- Nombre de plaintes - Horaire de travail - Nombre d'infractions constatées	- Cahier de registre de plaintes - Consultation du cahier d'entretien des véhicules / camions - Consultation du planning de travail - Consultation cahier d'entretien du groupe électrogène - Perception bruit sur place - Sanctions prises (infractions)	JIRAMA / EPC AMO	0
Pollution des sols	- Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets et former le personnel à cet effet	- Nombre de dispositif de collecte des déchets - Volume et type de déchets générés - Nombre de personnel formé	- Vérification dispositifs sur place - Plan de gestion des déchets - Registre de suivi des déchets - Vérification PV avec fiche de présence - Registre de formation	JIRAMA / EPC AMO	20 000 x 51= 1 020 000[13]

[12] *Nombre de communes concernées*
[13] *JIRAMA : 200 000 Ar et EPC : 820 000 Ar (en fonction du nombre d'actions concernées)*

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (MGA)
	- Dans la mesure du possible, réaliser les entretiens/maintenance des véhicules/équipements uniquement dans les ateliers dédiés sinon collecter les huiles de vidange provenant de l'entretien des véhicules et du groupe électrogène dans un fût en vue de leur recyclage éventuel	- Surface de sols pollués - Volume d'huiles usagées générées	- Estimation sur place - Cahier d'entretien des véhicules et du(es) groupe(s) électrogène(s)	JIRAMA / EPC AMO	50 000 x 32 = 1 600 000[14]
	- Mettre en place un dispositif de prévention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures		- Vérification sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 *(sables déjà prévus dans la liste des matériaux)*
	- Bien entretenir les véhicules utilisés		- Consultation du cahier d'entretien des véhicules / camions	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Former le personnel sur les procédures à suivre en cas de déversements	- Nombre de personnel formé	- Vérification PV avec fiche de présence - Consultation du registre de formation	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Rapporter dans les meilleurs délais tout déversement à la AMO/PIU pour une communication rapide dans les 48h à la Banque	- Nombre de rapport - Durée de communication	- Vérification	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Imperméabiliser le site de stockage d'hydrocarbures	- Surface imperméabilisée par rapport à la surface totale du site de stockage	- Estimation sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 *(Inclus dans les coûts des travaux d'ingénierie)*
	- Maintenir la salubrité des sites pendant tous les travaux	- Fréquence de nettoyage	- Vérification planning	JIRAMA / EPC AMO	0
Risques de pollution chimique	- Utiliser des produits absorbants pour neutraliser les fuites / déversement des huiles isolantes	- Surface polluée - Disponibilité des produits absorbants	- Estimation et vérification sur place	JIRAMA / EPC AMO	100 000 x 32 = 3 200 000[15]
	- Assurer une induction des chauffeurs qui transportent des transformateurs	- Nombre de sensibilisation - Nombre de chauffeurs sensibilisés	- Consultation PV avec fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	0

[14] *JIRAMA : 350 000 Ar et EPC : 1 250 000 Ar (en fonction du nombre de communes concernées)*
[15] *JIRAMA : 700 000 Ar et EPC : 2 500 000 Ar (en fonction du nombre communes concernées)*

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (MGA)
	- Bien arrimer/protéger les transformateurs pour éviter tout dommage lié au transport	- Nombre de transformateurs endommagés - Surface polluée	- Comptage sur place - Estimation et vérification sur place	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Stocker les transformateurs sans PCB dans un local sécurisé de JIRAMA (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette)	- Niveau du respect des normes de stockage	- Contrôle sur place	JIRAMA / EPC AMO	Palettes 40 000 x 14 [16]= 560 000
Pollution des eaux	- Sensibiliser les ouvriers à ne pas polluer l'eau	- Nombre de sensibilisation et d'ouvriers sensibilisés	- Consultation PV avec fiche de présence	EPC AMO	0
	- Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets et former le personnel à cet effet	- Nombre de dispositif de collecte des déchets solides et d'huiles usagées - Nombre de personnel formé	- Vérification dispositifs sur place - Plan de gestion des déchets - Registre de suivi des déchets - Vérification PV avec fiche de présence - Registre de formation		*pm*
	- Mettre en place des latrines provisoires	- Nombre de latrines sur place	- Comptage direct		0 *(Inclus dans les coûts des travaux d'ingénierie)*
	- Interdire le lavage des voitures et des outillages sur les bords des plans d'eau	- Nombre d'infractions constatées	- Sanctions prises		0
MILIEU BIOLOGIQUE					
Diminution de la couverture végétale	- Limiter au strict minimum les surfaces affectées en évitant le débroussaillage et la coupe d'arbres ou d'arbustes en dehors de la limite requise - Se limiter à l'élagage d'arbres quand c'est possible - Informer les autorités locales et les propriétaires des arbres concernés sur les principes d'élagage	- Nombre d'arbres coupés - Nombre de propriétaires d'arbres informés	- Autorisation de coupe - Contrôle sur place	JIRAMA / EPC AMO	0

[16] *14 centres concernés*

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (MGA)
MILIEU HUMAIN					
Nuisances (bruits, poussières, fumées et gaz)	- Informer la population sur la tenue des travaux - Respecter les heures de travail - Eviter la réalisation de travaux bruyants en dehors des heures normales de travail - Maintenir les véhicules utilisés en bon état - Limiter la vitesse de circulation en passage des zones d'habitation à 20km/h	- Nombre de séances d'information radio/télé ou de réunion avec la population - Horaire de travail - Nombre de plaintes - Envol des poussières	- Consultation récépissé ou PV d'information avec fiche de présence - Consultation du planning de travail - Consultation cahier de registre de plaintes - Consultation du cahier d'entretien des véhicules / camions - Constatation sur place - Perception bruit sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 (*Coût séance d'information radio/télé déjà calculé plus-haut)*
	- Former et sensibiliser les conducteurs sur les mesures d'atténuation proposées, incluant les PCEV et le plan de gestion des trafics routiers	- Nombre de conducteurs formés	- Vérification PV avec fiche de présence - Consultation registre de formation	JIRAMA / EPC AMO	0
Risques de maladies respiratoires	- Doter les ouvriers de masques anti-poussières	- Proportion d'ouvriers concernés portant de masques anti-poussières	- Comptage sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 (I*nclus dans le coût du lot d'EPI)*
Perturbation / Dérangement (gène) de la vie quotidienne	- Informer la population sur la tenue des travaux	- Nombre de séances d'information radio/télé ou de réunion avec la population	- Consultation récépissé ou PV d'information avec fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	*0 (Coût séance d'information radio/télé déjà calculé plus-haut)*
	- Respecter la durée des travaux	- Durée d'intervention	- Consultation planning de travail	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Mettre des panneaux de signalisation des travaux	- Nombre de panneaux mis en place	- Comptage sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 *(Inclus dans les coûts des travaux d'ingénierie)*
	- Bien placer les poteaux de façon à ne pas causer des incidents aux piétons et usagers de la route	- Nombre de plaintes	- Consultation registre de plaintes - Contrôle sur place	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Eviter les jours du marché le long des axes d'intervention	- Nombre activités réalisées les jours du marché	- Contrôle sur place	JIRAMA / EPC AMO	0

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (MGA)
Perturbation / Dérangement (gène) de la vie quotidienne	- Informer la population sur la tenue des travaux	- Nombre de séances d'information radio/télé ou de réunion avec la population	- Consultation récépissé ou PV d'information avec fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	*0 (Coût séance d'information radio/télé déjà calculé plus-haut)*
	- Respecter la durée des travaux	- Durée d'intervention	- Consultation planning de travail	JIRAMA / EPC AMO	0 *(Inclus dans les coûts d'ingénierie)*
	- Mettre des panneaux de signalisation des travaux	- Nombre de panneaux mis en place	- Comptage sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 *(Inclus dans les coûts des travaux d'ingénierie)*
	- Bien placer les poteaux de façon à ne pas causer des incidents aux piétons et usagers de la route	- Nombre de plaintes	- Consultation registre de plaintes - Contrôle sur place	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Eviter les jours du marché le long des axes d'intervention	- Nombre activités réalisées les jours du marché	- Contrôle sur place	JIRAMA / EPC AMO	0
Risques sur la sécurité des piétons et des bêtes domestiques	- Informer la population sur la tenue du projet	- Nombre de séances d'information radio/télé ou de réunion avec la population	- Consultation récépissé ou PV d'information avec fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	*0 (Coût séance d'information radio/télé déjà calculé plus-haut)*
	- Baliser les périmètres de sécurité	- Surface de périmètre de sécurité balisée	- Mesure sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 *(Inclus dans les coûts d'ingénierie)*
	- Mettre des panneaux de signalisation des travaux	- Nombre de panneaux mis en place	- Comptage sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 *(Inclus dans les coûts d'ingénierie)*
	- Réaliser le levage des poteaux directement après les fouilles ou couvrir provisoirement les trous destinés aux poteaux	- Nombre de trous non couverts	- Contrôle sur place	JIRAMA / EPC AMO	0
Perturbation due à des coupures du courant	- Limiter les temps de coupures	- Durée de coupure du courant	- Cahier du chantier	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Communiquer la programmation des coupures par radio et/ou par voie d'affichage aux usagers	- Nombre de séances d'information radio/télé	- Contrôle récépissé	JIRAMA / EPC AMO	60 000 x 32 [17]= 1 920 000

[17] *JIRAMA 420 000 Ar et EPC 1 500 000 Ar (en fonction du nombre communes concernées)*

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (MGA)
Arrêt temporaire des activités commerciales à Vohipeno et Vangaindrano	- Mettre en œuvre le Plan d'action de réinstallation (Consulter l'autorité locale et les concernés ; compenser le manque à gagner)	- Niveau du respect du plan	- Vérification et estimation sur place	JIRAMA AMO	*0 (Coûts inclus dans le PARa)*
	- Respecter le temps d'intervention sur le site	- Durée du temps d'intervention	- Contrôle plan de travail	JIRAMA / EPC AMO	0
- Abattage de 86 pieds d'eucalyptus / pins à Isandra - Abattage d'un pied de letchis à Tsaravary, Mananjary - Perte de quelques portions de terrains de cultures/ rizières à Isandra, Vangaindrano et Mananjary	- Mettre en œuvre le Plan d'action de réinstallation (Consulter l'autorité locale et les concernés ; compenser les pertes)	- Niveau du respect du plan	- Vérification et estimation sur place	JIRAMA AMO	*0 (Coûts inclus dans le PARa)*
Risques d'accident de travail	- Circonscrire les zones de travaux par des Equipements de Protection Collective	- Niveau de protection collective	- Contrôle et setimation sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 *(Inclus dans les coûts d'ingénierie)*
	- Doter les ouvriers d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés à leur poste de travail et veiller à ce qu'ils les utilisent	- Proportion d'ouvriers disposant / portant d'EPI	- Comptage	JIRAMA / EPC AMO	Lot EPI[18] 10 000 000 x 5[19] = 50 000 000
	- Informer et sensibiliser tout le personnel de chantier sur les risques encourus par les travaux et sur les précautions à prendre à chaque poste de travail	- Nombre d'ouvriers ayant été informés et sensibilisés - Nombre d'ouvriers informés et sensibilisés	- Consultation PV avec fiche de présence		0
	- Former et initier les ouvriers locaux sur la santé et sécurité au travail (manutentions charges lourdes, opérations de levage, manipulation des câbles, etc)	- Nombre d'ouvriers locaux formés et initiés sur la santé et la sécurité au travail	- Vérification PV avec fiche de présence - Consultation registre de formation		

[18] *Casques, gants, chaussures, combinaisons, masques, vêtement fluo, ceinture de sécurité, lunettes de sécurité, bracelet électrostatique, ancrage, antichute, maintien au câble, etc*

[19] *JIRAMA 10 000 000 Ar (1 lot) et EPC 40 000 000 Ar (4lots) (en fonction du nombre d'action : soit 1lot pour 10 actions)*

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (MGA)
	- Mettre à la disposition du chantier une équipe de secouristse, une trousse de premiers soins et un véhicule en cas de blessures graves	- Nombre de victimes ayant reçu des soins	- Contrôle du registre d'accident de travail		Trousse de premiers soins 100 000 x 32 = 3 200 000[20]
	- Afficher les procédures d'urgence en cas d'accident	- Nombre et emplacement d'affichage	- Constatation sur place	JIRAMA / EPC AMO	0
	- N'employer que des personnels qualifiés pour les installations des équipements et matériels	- Nombre d'accidents liés à la non-qualification de personnels	- Consultation du registre d'accidents	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Adopter et respecter les consignes de sécurité liées à la manipulation des équipements	- Niveau du respect des consignes de sécurité	- Constatation sur place	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Accrocher les outillages pour éviter les chutes d'objet pouvant affecter les collègues au-dessous	- Nombre de personnes affectées par des chutes d'objets	- Consultation du registre d'accidents - Contrôle de l'emplacement des outillages	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Installer le DMT (Dispositif de Mise à la Terre).	- Existence du DMT	- Contrôle sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 *(Inclus dans les coûts d'ingénierie)*
	- Former le personnel sur les procédures à suivre en prévention des incidents et en cas d'accident	- Nombre de personnel formé pour chaque thème	- Vérification PV avec fiche de présence - Consultation registre de formation	JIRAMA / EPC AMO	0
Risques d'accidents de circulation	- Limiter la vitesse de circulation des véhicules et engins en passage des zones d'habitation à 20km/h	- Nombre d'accidents de circulation	- Consultation du registre d'accident	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Former/sensibiliser les conducteurs des véhicules du projet sur les limitations de vitesse, les règles de sécurité et sur a prévention des accidents	- Nombre de conducteurs formés pour chaque thème	- Vérification PV avec fiche de présence - Consultation registre de formation	JIRAMA / EPC	0
	- Appliquer le code de bonne conduite aux chauffeurs en cas d'infraction	- Niveau de respect du code de conduite par les chauffeurs	- Sanctions prises	AMO	0

[20] *JIRAMA : 700 000 Ar et EPC : 2 500 000 Ar (en fonction du nombre communes concernées*

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (MGA)
	- Mettre des panneaux de signalisation et de limitation de vitesse aux endroits appropriés	- Nombre de panneaux mis en place	- Comptage sur place sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 *(Inclus dans les coûts d'ingénierie)*
	- En tant que de besoin, si l'objet transporté est encombrant, assurer l'existence d'une tête de convoi avec gyrophare	- Nombre d'accidents liés au transport des objets encombrants	- Consultation du registre d'accident	JIRAMA / EPC AMO	0 *(Inclus dans les coûts d'ingénierie)*
	- Sécuriser les travaux en bordures des routes fréquentées, selon les risques, par des équipements de protection collectives dont des balises de chantier, flagmen, etc	- Niveau de protection collective	- Contrôle et setimation sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 *(Inclus dans les coûts d'ingénierie)*
Risques de Conflits sociaux	- Prioriser le recrutement des mains-d'œuvre locales selon leurs compétences	- Proportion de la main d'œuvre locale	- Consultation de la liste des ouvriers et de leur adresse	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Sensibiliser les ouvriers à respecter les règles sociales de la zone d'intervention	- Nombre de sensibilisation - Nombre d'ouvriers sensibilisés	- Consultation PV avec fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Sensibiliser les ouvriers au maintien d'une bonne relation de travail et de cohabitation avec la population locale.	- Nombre de sensibilisation - Nombre d'ouvriers sensibilisés	- Consultation PV avec fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Elaborer un règlement intérieur et l'afficher visiblement dans tous les bureaux de chantier. - Appliquer la procédure de pénalisation ou sanction en cas de manquements constatés à qui que ce soit.	- Nombre et lieu d'affichage du règlement intérieu - Nombre de manquements constatésr	- Vérification sur place - Sanctions prises	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Organiser des réunions d'informations sur la tenue des travaux et de leurs avancements	- Nombre de réunions organisées	- Consultation PV de réunion avec fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Sensibiliser les ouvriers à respecter « fady » de la zone d'intervention	- Nombre de sensibilisation - Nombre d'ouvriers sensibilisés	- Consultation PV avec fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	0
Risques d'apparition de VGB	- Informer et sensibiliser les ouvriers sur les comportements responsables surtout vis-à-vis du comportement sexuel des travailleurs	- Nombre d'information et de sensibilisation - Nombre d'ouvriers informés et sensibilisés	- Consultation PV avec fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	Edition de posters et affichages 20 000 x 77=

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (MGA)
					1 540 000[21]
	- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action de prévention et de réponse à la VBG/EAS-HS	- Niveau de respect du plan	- Evaluation sur place	JIRAMA / EPC AMO	Edition du plan d'action 20 000 x 27[22] = 540 000
	- Adopter un Code de bonne conduite pour les ouvriers immigrés, le faire signer et procéder aux sensibilisations, au rappel, et au suivi de son application	- Niveau du respect du code de bonne conduite - Nombre de code de bonne conduite signé	- Evaluation sur place - Vérification de code de bonne conduite signée	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Développer un protocole de prise en charge de cas de VBG et collaborer avec des entités spécialisées dans le traitement de cas de VBG	- Nombre de cas de VGB - Protocole	- Consultation du registre de plaintes sur les VBG - Vérification du protocole de prise en charge de cas de VBG	JIRAMA / EPC AMO	Frais prévu en cas de prise en charge des survivants 20 000 000
Immigrations / Risques de propagation des maladies transmissibles telles que l'IST et le VIH/SIDA	- Recours aux mains d'œuvre locales	- Proportion de la main d'œuvre locale	- Consultation de la liste des ouvriers et de leur adresse	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Sensibiliser les ouvriers sur la lutte et la prévention sur les IST et VIH/SIDA	- Nombre de sensibilisation - Nombre d'ouvriers sensibilisés	- Consultation PV avec fiche de présence		0
	- Mettre en œuvre un Plan de lutte et de prévention sur les IST et VIH/SIDA *- Information sur le Sida et les IST : modes transmission* *- Encourager la prévention par abstinence sinon : mise à disposition gratuite de condoms pour les ouvriers* *- Encourager le dépistage volontaire*	- Niveau de respect du plan	- Evaluation sur place	JIRAMA / EPC AMO	Condoms 1000 x 77 x 10 x 3 = 2 310 000[23]
Risques de transmission locale du COVID	- Respecter les gestes de barrière recommandées par l'OMS - Elaborer un plan de prévention et de lutte contre le COVID	- Niveau du respect des gestes de barrière rt du plan de prévention et de lutte	- Evaluation sur place	JIRAMA / EPC AMO	Masques : 0 *(Inclus dans le coût du lot d'EPI)*

[21] *JIRAMA : 220 000 Ar et EPC : 1 320 000 Ar (en fonction du nombre de Fokontany concernés)*
[22] *Nombre de communes concernées*
[23] *JIRAMA : 330 000 Ar et EPC : 1 980 000 Ar (en fonction du nombre de fokontany concernés, ouvriers estimés au nombre de 10 pour 3jours de travail)*

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (MGA)
					Savon : 10 000 x 32 = 320 000[24] Thermomètre : 100 000 x 32 = 3 200 000[25]
Dommages et perturbations sur les réseaux divers (eau, téléphone) enterrés	- Consulter, avant les travaux, les opérateurs téléphoniques, les Responsables de la JIRAMA ainsi que les Services Régionaux de l'Aménagement du Territoire pour s'informer de la présence des réseaux à l'intérieur de l'emprise de la ligne - Fournir le plan des réseaux enterrés et réaliser les travaux de fouille manuellement - Réparer les dégâts, en cas de dommages occasionnés par les travaux	- Liste des personnes consultés - Nombre de réseaux endommagés non réparés	- Contrôle sur place - Plan de réseaux enterrés	JIRAMA / EPC AMO	0
PHASE D'EXPLOITATION					
MILIEU PHYSIQUE					
Risques de pollution chimique	- Utilisation des produits absorbants pour neutraliser les fuites / déversement des huiles isolantes	- Surface polluée - Disponibilité des produits absorbants	- Estimation et vérification sur place	JIRAMA	500 000
	- Assurer une induction des chauffeurs qui transportent des transformateurs	- Nombre de sensibilisation - Nombre de chauffeurs sensibilisés	- Consultation PV avec fiche de présence	JIRAMA	0
	- Stocker et transporter les transformateurs mis au rebut à Analamahitsy qui est le Centre spécialisé de la JIRAMA, tout en respectant le mode de stockage approprié déjà mis en place (accès limité aux agents de service, sol imperméabilisé, montés sur palette, EPI adéquat).	- Niveau du respect des normes de stockage	- Evaluation sur place	JIRAMA	*Pm*

[24] *JIRAMA : 70 000 Ar et EPC 250 000 Ar (en fonction du nombre de communes concernées)*
[25] *JIRAMA : 700 000 et EPC : 2 500 000 Ar (en fonction du nombre de communes concernées)*

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (MGA)
MILIEU HUMAIN					
Risques d'accidents de travail	- Couper le courant avant toute intervention	- Nombre de personnes électrisées/électrocutées	- Consultation du registre d'accidents	JIRAMA	0
	- Doter les ouvriers d'EPI adéquats selon leur poste de travail	- Niveau de sécurité des employés par rapport aux matériels et équipements de sécurité disponibles	- Evaluation sur place	JIRAMA	10 000 000
	- Disposer d'une boîte à pharmacie lors des travaux d'entretien				100 000
	- Informer et former les personnels d'entretien sur les risques encourus sur la manipulation des équipements et sur les mesures de sécurité	- Nombre d'employés informés	- Consultation PV		0
	- Autoriser uniquement les Spécialistes formés et certifiés pour les travaux d'entretien	- Nombre d'accidents liés à la non-qualification de personnels	- Consultation du registre d'accidents	JIRAMA	0
	- Adopter et respecter les consignes de sécurité liées à la manipulation des équipements	- Niveau du respect des consignes de sécurité	- Evaluation sur place	JIRAMA	0
Risques d'accidents dus aux chutes des câbles ou poteaux	- Respecter les dispositions légales et réglementaires sur les conditions techniques des installations de distribution	- Nombre d'accidents / incidents liés à la défaillance technique	- Consultation du registre d'accidents / incidents	JIRAMA	0
Risques de conflits sociaux	- Eviter autant que possible de surplomber des propriétés privées sinon, obtenir l'accord des propriétaires de terrains sur le passage des lignes.	- Accord des propriétés de terrains	- Vérification	JIRAMA	0
	- Sensibiliser la population à réduire la période et la durée d'utilisation des éclairages au strict nécessaire - Réduire l'intensité en choisissant des luminaires produisant un éclairage sobre et uniforme dont l'intensité lumineuse n'est pas excessive - Privilégier l'utilisation de sources lumineuses de couleur ambrée à celles de couleur blanche - Sensibiliser les habitants aux bénéfices de l'éclairage « durable »	- Nombre de plaintes liées aux nuisances sonores et lumineuses	- Consultation du registyre des plaintes	JIRAMA	0

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (MGA)
Coupure de courant	- Sensibiliser les collectivités locales à contribuer à la protection des biens publics et améliorer les collaborations entre les Communes et la JIRAMA	- Nombre d'incidents (vols et vandalisme)	- Consultation de la convention entre les communes et la JIRAMA	JIRAMA	0
	- Respecter les dispositions légales et réglementaires sur les conditions techniques des installations de distribution	- Nombre et durée de coupure de courant	- Consultation du cahier d'exploitation	JIRAMA	0
	- Sensibiliser les riverains/usagers à signaler les coupures anormales pour différencier les pannes et les coupures programmées	- Nombre de sensibilisation réalisée - Nombre de coupures anomalies signalées	- PV de sensibilisation - Boites à nidée	JIRAMA	0
TOTAL (MGA)					**101 630 000**

7.2 PLAN DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

TABLEAU 15 : PLAN DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Eléments de suivi	Indicateurs de suivi	Méthode de suivi	Phase de suivi	Objectif de performance	Responsables	Coûts (MGA)
Composantes physiques	Nombre de plaintes sur les nuisances	Consultation du registre de plaintes pour la vérification des plaintes reçues	Construction	Toutes les plaintes sont traitées par des actions correctives	JIRAMA / EPC AMO	0
	Niveau de bruit du groupe électrogène	Mesure de bruit (sonomètre)	Construction	Niveau de bruit ne doit pas dépasser 75 dB(A) au maximum à une distance de 7m	JIRAMA / EPC AMO	1 500 000 x 14 = 21 000 000[26]
	Surface des sols pollués	Estimation sur place	Construction	Aucune contamination des sols	JIRAMA / EPC AMO	0
	Volume de déchets non évacués	Estimation sur place	Pendant et après les travaux	100% des déchets sont évacués	JIRAMA / EPC AMO	0
Composantes humaines	Nombre de plaintes pertinentes	Consultation du registre de plaintes pour la vérification des plaintes reçues	Construction	Toutes les plaintes sont traitées par des actions correctives	JIRAMA / EPC AMO	0
			Exploitation	Aucune plainte répétée plus d'une fois	JIRAMA	0
	Nombre de coupures de courant non avisée au préalable	Contrôle affichage et/ ou récépissé radio/télé	Construction	Toute coupure de courant doit être avisée au préalable aux usagers	JIRAMA / EPC AMO	0
	Nombre d'accidents de circulation	Niveau du respect de consignes de sécurité	Construction	Zéro accident mortel	JIRAMA / EPC AMO	0
	Nombre d'accidents dus à la présence des trous ouverts	Consultation du registre d'incidents	Construction	Aucun incident rencontré	JIRAMA / EPC AMO	0
			Construction	Zéro accident avec arrêt de travail	JIRAMA / EPC	0

[26] *Un sonomètre par Centre*

Eléments de suivi	Indicateurs de suivi	Méthode de suivi	Phase de suivi	Objectif de performance	Responsables	Coûts (MGA)
	Nombre d'accident de travail	Consultation du registre des accidents			AMO	
		Niveau de sécurité des travailleurs (port d'EPI)	Exploitation		JIRAMA	0
	Nombre d'employés ayant reçu des formations	Consultation de la liste	Construction	Tous les travailleurs spécialisés ont reçu des formations	JIRAMA / EPC AMO	0
			Exploitation	100% des personnels de maintenance et d'entretien ont reçu des formations	JIRAMA	0
	Proportion des mains-d'œuvre locales	Registre des employés	Construction	Augmentation continue du nombre d'ouvriers locaux recrutés	JIRAMA / EPC AMO	0
	Nombre de cas de VBG	Registre de plaintes	Construction	Aucun cas de VBG	JIRAMA / EPC AMO	0
	Nombre de cas suspects de COVID 19	Registre de santé	Construction	Zéro cas suspects	JIRAMA / EPC AMO	0
	Nombre d'incidents rencontrés	Registre d'incidents	Construction	Sécurité des piétons assurée	JIRAMA / EPC AMO	0
			Exploitation	Diminution progressive du nombre de vols et vandalisme des infrastructures	JIRAMA	0
	Proportion de personnes formées quelque soit leur poste	Registre de formation PV avec fiche de présence	Construction	100% des personnes sont formées selon leurs besoins respectifs	JIRAMA / EPC AMO	0
	Nombre de coupures sestrielles de courant	Registre d'exploitation	Exploitation	Diminution progressive du nombre de coupure de courant due au délestage	JIRAMA	0
Total (MGA)						**21 000 000**

7.3 MESURES DE SITUATION D'URGENCE

Ces mesures s'appliquent à toutes les activités réalisées au niveau des sites et chantiers ainsi qu'à l'ensemble des activités réalisées par les JIRAMA construction et le prestatire EPC. Elles doivent donc être connues et maîtrisées par les employés œuvrant sur le terrain en cas de situation d'urgence.

JIRAMA construction et le prestatire EPC mettront en place un plan d'intervention d'urgence et leusr plans HSE respectifs pour les travaux et nommeront un Responsable HSE. A cet effet, ils sont tenus de communiquer leurs plans d'exécution à l'AMO avant le démarrage des travaux.

Les activités à entreprendre pour la gestion des situations d'urgence sont :

7.3.1 IDENTIFIER ET PREVENIR LES SITUATIONS D'URGENCE

Anticiper les situations d'urgence, c'est prendre les précautions nécessaires pour pouvoir gérer au mieux une situation de crise. Ainsi, les situations d'urgence prévisibles doivent faire l'objet d'une procédure / d'un plan de prévention / protection adapté et maîtrisé consolidés par des outils de maîtrise des situations d'urgence tels que la communication et l'information sur site (plans d'évacuation, affichages spécifiques d'avertissement), la formation du personnel sur les premiers secours.

7.3.2 PREPARER LA CAPACITE A REPONDRE AUX SITUATIONS D'URGENCE

Les types de situations d'urgence susceptibles de survenir par rapport aux activités du sous-projet sont généralement :

- Accidents de travail
- Accidents de circulation
- Déversement des matières dangereuses (hydrocarbures, huiles usagées, PCB)
- Incendie (au niveau du magasin de stockage)

7.3.2.1 Consignes à prendre dans le cas d'une personne blessée au travail

- Rester calme et rassurer le blessé
- Prévenir un membre du personnel ayant reçu une formation de secouriste
- Surveiller l'arrivée des ambulanciers pour les diriger au bon endroit sans perte de temps
- Suivre les recommandations du secouriste et le seconder
- Éloigner les curieux.

7.3.2.2 Règles de base pour les premiers soins

- S'assurer que les lieux de l'accident soient sécuritaires pour soi et pour le blessé
- Ne jamais donner à boire ou à manger à une personne gravement blessée ou inconsciente

- Tourner sur le côté toute personne inconsciente, sans blessure à la colonne, en attendant les secours afin d'empêcher l'obstruction des voies respiratoires
- Immobiliser toute personne blessée à la colonne et l'avertir de ne pas bouger
- Attendre calmement les secours.

7.3.2.3 Consignes générales pour remédier aux fuites / déversement de produits dangereux

- Porter au moins des gants et des lunettes lors des manipulations Ne jamais manipuler les fuites avec les mains nues : idéalement, utiliser des gants en néoprène plongés dans du Viton.
- Arrêter les fuites si possible
- Collecter le produit épandu :
    - Utiliser du sable ou autre absorbant compatible pour absorber le produit épandu
    - Stocker le sable (ou autre) dans un récipient étanche.
- Etiqueter et stocker le récipient dans un lieu sécurisé avant son expédition vers les filières de dépollution existantes.
- Enregistrer dans le registre des incidents.

7.3.2.4 Mesures d'urgence en cas d'incendie

Le cas d'incendie pourrait survenir au niveau du stockage des matériels et produits.

- Déclencher le système d'alarme incendie
- Fermer les portes pour ralentir la progression de l'incendie
- Utiliser l'extincteur pour maîtriser et éteindre un début d'incendie (seules les personnes qui savent utiliser un extincteur peuvent en manipuler)
- Au signal d'alarme :
    - évacuer immédiatement et aller vers le point de rassemblement à l'extérieur
    - ne pas chercher des effets personnels
    - compter le nombre de personnes présentes.

7.4 PLAN DE CIRCULATION DES ENGINS ET DES VEHICULES

JIRAMA Construction et le prestatire EPC prépareront un Plan de Circulation des Engins et des Véhicules du Projet (PCEV). Le PCEV contiendra l'ensemble des actions visant à contrôler la vitesse, l'itinéraire, les horaires de circulation et l'application des sanctions en cas d'infraction, de tous les engins et véhicules impliqués dans les travaux.

Ce PCEV inclura, sans y être limité, les grandes lignes suivantes :

- Description détaillée du nombre, type, identification, et affectation de tous les engins et véhicules du chantier. À tout moment, le Responsable Environnemental devra être capable de savoir combien de véhicules sont engagés sur le Projet, et où ils se trouvent.
- Itinéraires de circulation dans et hors sites des opérations. Lorsque nécessaire, des itinéraires d'évitement des centres de villages seront proposés aux chefs de fokontany et validés par eux, pour éviter les nuisances liées à la traversée des villages. Dans ce cas, adopter toujours les mesures de réglementation de la circulation telles que la mise en place de panneaux de signalisation.
- Estimation du nombre de rotation par type de véhicule.
- Contrôle de la vitesse des véhicules, incluant :

  i) un Programme d'information et de sensibilisation des chauffeurs sur les aspects de la sécurité, le respect des limites de vitesse et les codes de bonne conduite ;

  ii) la mise en place d'une signalisation appropriée et création de zones 20 km/h dans les traversées des villages et à proximité des sites sensibles et/ou à risques (ex : écoles, marchés, centres de santé, virage) ;

  iii) la prévention par la répression : implication de la gendarmerie et sanction pour tout dépassement de vitesse.

Ce plan sera présenté pour discussion et validation aux services de la Direction Régionale des Travaux Publics, ainsi qu'aux maires des Communes traversées par les itinéraires utilisés.

Une semaine avant le premier passage des convois, l'Entreprise postera dans tous les villages traversées ou longés par l'itinéraire des engins et véhicules du projet, une note d'information précisant les dangers liés au passage des camions et engins.

7.5 RENFORCEMENT DES CAPACITES

7.5.1 ANALYSE DES COMPETENCES EXISTANTES ET BESOIN EN RENFORCEMENT DES CAPACITES

Au sein de la JIRAMA, les missions du Responsable HSQE sont en général de réduire et contrôler les risques professionnels (les accidents du travail, les maladies professionnelles, les risques écologiques (pollutions, nuisances…).

Les attributions spécifiques du Responsable HSQE su sein de la Direction interrégionale de Fianarantsoa sont, entre autres, d'assurer le suivi et le classement des dossiers concernant les mouvements des huiles usagées et déchets des hydrocarbures ainsi que la distribution de matériels de protection individuelle des agents techniques.

Les compétences actuelles des employés du Service HSQE de JIRAMA Fianarantsoa en matière de gestion environnementale et sociale sont insuffisantes par rapport à celles qui sont requises. Ainsi, ils ont besoin de renforcement de capacité afin d'assurer que leur capacité pour la mise en œuvre du PGES et du suivi soit suffisante.

Ainsi, tous les personnels de la JIRAMA Fianarantsoa qui seront impliquées par le sous-projet doivent avoir les connaissances, les compétences et l'expérience nécessaire à la mise en œuvre du PGES et du suivi environnemental et social du sous-projet.

La formation couvrira les phases de construction et d'exploitation. Ainsi, le prestataire EPC, la "JIRAMA construction" ainsi que l'AMO rejoindront aussi la formation afin d'élargir leurs connaissances sur la mise en œuvre du PGES et le suivi environnemental et social.

7.5.2 PROPOSITION DE PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

La formation sera organisée sous forme d'atelier de quatre jours qui sera dirigée par un Consultant (interne ou externe) qui connaît bien les exigences de la gestion environnementale et sociale à Madagascar, et possède aussi une connaissance particulière des Politiques de Sauvegarde de la Banque mondiale ainsi que des normes en matière de travail, santé et sécurité de l'IFC. (Directives EHS générales et spécifiques).

Cette formation sera centrée sur les exigences réglementaires nationales et Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale, les mesures environnementales et les mesures de sécurité relatives aux activités du sous-projet, la mise en œuvre du PGES, les règlements de conflits, la lutte contre les VBG, les modalités de suivi et l'élaboration des rapports de suivi.

TABLEAU 16 : PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

<table>
<tr><th>Module</th><th>Durée</th><th>Coût (MGA)</th></tr>
<tr><td colspan="2">Cibles : - EPC et ses employés
- "JIRAMA construction"
- JIRAMA Fianarantsoa
- AMO</td><td>Nombre .≤ 20</td></tr>
<tr><td>Conscientisation</td><td rowspan="4">1 jour</td><td rowspan="7">Consultant
600 000 x 4 = 2 400 000
Déplacements voiture
300 000 x 6 = 1 800 000
Séjour
160 000 x 6 = 960 000
Duplication cours
2 000 000
Pause-café
100 000 x 21 x 4 = 8 400 000
Location salle
150 000 x 4 = 600 000
Location vidéoprojecteur et sono
200 000 x 4 = 800 000</td></tr>
<tr><td>Conscientisation environnementale et sociale et importance des mesures d'atténuation</td></tr>
<tr><td>Plan organisationnel pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation</td></tr>
<tr><td>Conformité avec les législations nationales, les Politiques de la Banque mondiale et les normes internationales en matière de l'environnement, hygiène, santé et sécurité pour le travail</td></tr>
<tr><td>Formation</td><td>3 jours</td></tr>
<tr><td>Procédures environnementales</td><td rowspan="2"></td></tr>
<tr><td>Exécution du PGES (respect des clauses environnementales, du CCE, règlement des</td></tr>
</table>

Module	Durée	Coût (MGA)
conflits, lutte contre les VBG, VIH/SIDA, COVID 19, gestion des déchets, SST, mise en œuvre PAR, …)		
Exécution du PGES (respect des clauses environnementales, du CCE, règlement des conflits, lutte contre les VBG, VIH/SIDA, COVID 19, gestion des déchets, SST, mise en œuvre PAR, …)		
Elaboration des rapports de suivi		
Etude de cas	Choix déterminé par les participants	
TOTAL	**4 jours**	**16 960 000**

7.6 ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PGES (ROLES ET RESPONSABILITES)

Les institutions impliquées dans la mise en œuvre et le suivi du PGES sont consignées dans le tableau suivant :

TABLEAU 17 : ROLES ET RESPONSABLES DES INSTITUTIONS IMPLIQUEES DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PGES

Acteurs	Rôles et responsabilités
Comité de coordination du Projet LEAD	Ce Comité est présidé par le Ministère chargé de l'Energie et a, entre autres fonctions, de donner des orientations pour la gestion environnementale et sociale du projet. Dans le cadre de la sous-composante 1b du projet, le MEH assure la supervision de la mise en œuvre du projet et veillera à l'inscription et à la budgétisation des diligences environnementales et sociales dans les Plans de Travail et Budgets Annuel en coordination avec la JIRAMA et le MFB.
Unité de gestion du projet (UGP)	L'UGP est composée d'une équipe de gestion au niveau du MEH (coordonnation générale du Projet) et une équipe de gestion à la JIRAMA (Agence d'exécution de la composante 1 du projet). ❖ Au niveau du MEH, elle est composée de : ▪ Coordonnateurs de projets (Coordonnateur, Coordonnateurs adjoints et Coordnnateur technique) ▪ Equipes Finance (RAF et Comptable) ▪ Equipe Passation de Marché (RPM et APM) ❖ Au niveau de JIRAMA, elle est composée de : ▪ Coordonnateurs de la composante 1 du projet ▪ Passation de marché ▪ Gestion financière
Unité d'exécuition du PARa (UEP)	Cette Unité sera chargée de la mise en œuvre du PARa dans son intégralité, y compris le paiement des compensations. Elle assure également le rôle de contrôle de la mise en œuvre du PARa ainsi que le suivi et l'évaluation interne. Elle est composée de : ▪ Un représentant de la Direction régionale du Ministère de l'Energie

Acteurs	Rôles et responsabilités
	▪ Un représentant de la Direction régionale de la JIRAMA mandaté par le Projet LEAD ▪ Un représentant de la Commune concernée Un représentant des PAPs.
MEH	❖ Au niveau national, la Direction d'intégration de la dimension environnementale au niveau du MEH sera chargée de suivre les performances environnementales et sociales du Projet. Elle est le premier responsable de la mise en œuvre du PARa et assurera la gestion des plaintes relatives au projet LEAD au niveau national. ❖ Au niveau régional, le MEH a des Directions régionales et des Services régionaux qui suivront sur place les activités du Projet. La Direction régionale du MEH fait partie de l'Unité d'execution du PARa et du paiement de compensation. Elle est membre du Comité de règlement de litiges (CRL) au niveau de la DIR Fianarantsoa.
JIRAMA	❖ JIRAMA a une Direction HSQE au niveau de leur siège national qui sera impliquée dans le suivi de la mise en œuvre du PGES. Elle aura aussi la charge de la capitalisation des données relatives aux plaintes et doléances dans le cadre de la sous-composante 1b du Projet LEAD, de la gestion de la base de données centrale et du suivi global du traitement des plaintes par les Directions régionales ❖ La Direction interrégionale de la JIRAMA dispose aussi d'un Service HSQE qui sera chargée de la mise en œuvre du PGES et du PARa. Elle aura la charge d'assurer la collecte de l'ensemble des plaintes, la rédaction de la fiche de synthèse relative aux plaintes reçues et traitées au niveau de la Direction interrégionale de Fianarantsoa et la transmission des données au responsable central.
Banque mondiale	La Banque mondiale a mis en place des exigences environnementales et sociales pour le projet. Dans ce cadre, elle est chargée du suivi de la conformité des activités avec ses exigences de base notamment les sauvegardes environnementales et sociales et les Directives HSE générales et spécifiques du groupe de la BM.
Collectivité locale (Fokontany, communes)	Elle joue le rôle de veille et d'alerte en cas de non-respect des clauses environnementales et des Directives HSE. Elle participera au suivi environnemental du sous-projet et aura le rôle de médiation lors de la négociation à l'amiable d'une plainte (niveau 1 : Fokontany ; Niveau 2 : Commune).
AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage)	L'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage permet au Maître d'ouvrage (MEH) d'obtenir un suivi et contrôle de son projet dès sa conception jusqu'à la réception, y compris le suivi et le contrôle, au jour le jour, de la mise en œuvre du PGES et du PARa. Dans ce cadre, il dispose d'Experts en Environnement et Social qui ont comme responsabilités d'assurer la surveillance et le contrôle de la mise en œuvre effective des mesures environnementales et sociales ; de garantir la bonne application du Code de Bonne Conduite des Prestataires du Projet ; de s'assurer que tous les intervenants sur les chantiers soient sensibilisés aux principales préoccupations environnementales et sociales et aux mesures de protection du milieu liées à la réalisation des travaux ; d'assurer les relations avec les Collectivités Décentralisées et les communautés locales pour tous les aspects sociaux (traitement des doléances,…) ; de jouer le rôle d'interface avec les autorités environnementales et d'établir

Acteurs	Rôles et responsabilités
	un rapport du suivi environnemental de la mise en œuvre du PGES et du PARa pour le Maître d'ouvrage et la Banque mondiale.
Prestataire EPC	Le prestatire 'EPC a pour responsabilités, à travers leur Expert en Environnement et Social, la mise en œuvre du PGES et la rédaction des rapports de mise en œuvre dudit PGES. A cet égard, il seraresponsable de la prise en compte de l'ensemble des préoccupations environnementales et sociales soulevées et doivent veiller au strict respect des mesures énoncées dans le présent rapport aux fins de préserver la qualité de l'environnement dans les zones du projet. Il a donc pour rôles de préparer un PPES qui comprendra l'ensemble des mesures environnementales et sociale et le programme d'exécution de ces mesures, un Plan de gestion des déchets, un PCEV, un plan HSE, etc à valider par l'AMO ; d'exécuter et faire exécuter à tous ses employés les clauses environnementales décrites dans le contrat et à faire en sorte que les mesures environnementales et sociales ainsi que les recommandations du PGES soient appliquées ; d'entreprendre des actions correctives, le cas échéant ; de former et de sensibiliser leurs personnels sur la lutte contre les IST / SIDA, les VBG et à des bonnes pratiques dans le domaine environnemental ; s et de préparer un rapport hebdomadaire des incidents touchant à l'Environnement et Social pour AMO.
JIRAMA Construction	Une partie des activités de la sous-composante 1b sera réalisée par JIRAMA construction. Dans ce cadre, JIRAMA, à travers sa Direction et Services HSQE, a aussi comme responsabilités de mettre en œuvre le PGES du sous-projet en s'assurant du respect des clauses environnementales et sociales et de l'application de toutes les mesures environnementales et sociales décrites dans ledit PGES. Elle aura aussi pour rôles de préparer un PPES, un plan de gestion des déchets, un PCEV, un plan HSE, etc à valider par AMO et de préparer un rapport hebdomadaire des incidents touchant à l'Environnement et Social pour AMO.

7.7 MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Le Ministère chargé de l'Energie, en collaboration avec la JIRAMA a élaboré le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) générées par la mise en œuvre du Projet LEAD.

Ce mécanisme de gestion des plaintes se veut permanent (le long du projet), transparent, rapide, efficace, participatif et accessible à toutes les parties prenantes, pour prévenir ou résoudre les conflits par voie de négociation, dialogue, enquête conjointe etc

7.7.1 OBJECTIFS DU MECANISME DE GESTION DE PLAINTES

Le mécanisme de gestion de plaintes est un moyen et un outil mis à disposition par le projet afin d'identifier, d'éviter, de minimiser, de gérer, de réduire et si besoin à prendre en charge des actions/activités/faits ayant des impacts environnementaux, sociaux et humains pouvant affecter le projet et ses actions, les acteurs et la communauté.

Le mécanisme prend en charge les plaintes qui se rapportent à la conformité du processus de mise en œuvre, des résultats, et des impacts du projet aux engagements de nature juridique, fiduciaire, technique, environnemental et social vis-à-vis des parties prenantes et du public.

7.7.2 PRINCIPES DU TRAITEMENT DES PLAINTES

Ce mécanisme de gestion des plaintes est simple, équitable, accessible, inclusif et ouvert :

- Les plaintes sont administrées autant que possible au niveau local pour en faciliter l'accès ;
- Le mécanisme est flexible et ouvert à diverses formes de preuves ;
- Le mécanisme tient compte du fait que beaucoup de personnes ne savent ni lire ni écrire et sont dans une situation qui nécessite une résolution rapide ;
- Le mécanisme est adapté à la culture locale, aux groupes cibles en utilisant la langue appropriée ;
- Le mécanisme inclut la médiation avec les parties prenantes du projet dans le cas de conflit nécessitant une intervention externe, avant le recours judiciaire ;
- La durée de traitement d'une plainte ne doit pas dépasser 30 jours ;
- Le projet entreprendra tous les efforts nécessaires pour tenter de régler les différends à l'amiable.

Toutes plaintes relatives aux activités du projet, même anonymes, sont recevables. Une plainte peut être émise par toute personne liée directement ou indirectement au projet. Il peut s'agir d'une préoccupation, une doléance, une réclamation ou une dénonciation. Chaque plainte reçue doit être traitée équitablement.

Il est à noter que les plaintes qui peuvent être traitées au niveau local seront prises en charge par le Comité Interrégional de Gestion de Plainte (CIGP) regroupant les responsables régionaux du MEH et de la JIRAMA. Les représentants de la JIRAMA assurent par la suite la transmission au niveau du Comité National de Gestion de Plainte (CNGP) qui a la charge de la capitalisation et du traitement des plaintes au niveau national.

7.7.3 MODALITES DE GESTION DES PLAINTES

7.7.3.1 Schéma de la gestion des plaintes pour le Projet LEAD

La gestion des plaintes pour le Projet LEAD est schématisée comme suit :

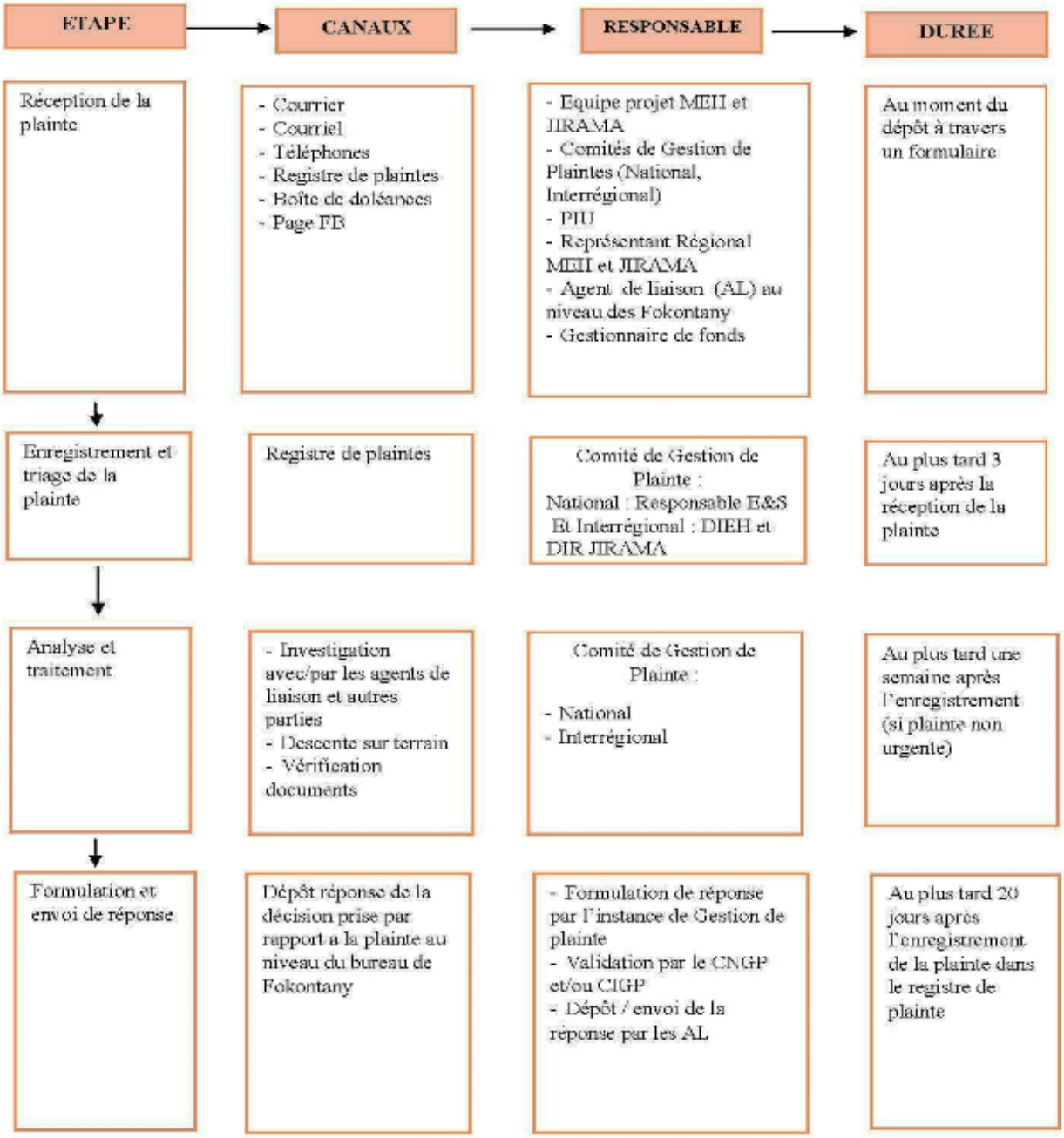

FIGURE 28 : SCHEMA DE LA GESTION DES PLAINTES POUR LE PROJET LEAD

7.7.3.2 Fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes

Chaque Fokontany et/ou Commune concerné par les activités du projet LEAD est doté d'un registre ainsi que d'autres formulaires de plaintes, des supports de communication tels que des posters et d'une boîte à plaintes.

Toutes plaintes reçues sont enregistrées dans le système de gestion des plaintes *(voir canevas de registre des plaintes en annexe 5)*.

Toute plainte reçue et fondée sera analysée à travers des visites, des rencontres directes afin de comprendre la source du problème, son urgence et son importance,

La date de dépôt de la plainte auprès d'un des canaux cités dans le schéma ci-dessus constitue la date de réception de la plainte.

La date de l'enregistrement de la plainte constitue la date où la plainte est inscrite dans le registre électronique des plaintes et transférée au responsable pour traitement. Conformément au schéma ci-dessus, cette date ne devrait pas excéder de 3 jours celle de dépôt de ladite plainte.

7.7.3.3 Réception et enregistrement des plaintes

Les moyens de réception sont multiples et ont été choisis de manière à être faciles d'accès, disponibles et ouverts aux cibles.

Les plaintes / doléances pourraient parvenir aux Comités de Gestion de Plaintes aux moyens de canaux écrits ou par téléphone tels que :

- Cahier de registre / Formulaire de doléances mis à disposition au niveau local et dans les différents bureaux et représentations du Projet,
- Courrier électronique adressé au projet,
- Page Facebook officielle MEH et JIRAMA,
- Verbale ou écrite à un bureau d'un agent de l'administration ou à un élu local,
- Numéro Vert : 3547
- Dépôt ou courrier adressé aux bureaux du MEH et/ou de la JIRAMA, siège et antennes régionales.

Toutefois, une doléance écrite sur main libre est également recevable.

Sont également comptabilisées, celles reçues via :

- Les rapports des visites des activités du Projet (responsables du Projet, équipe de supervision, suivi indépendant, staff.) ;
- Des rapports divers émis par des consultants, ONGs, CLD ;
- Des émissions interactives radio ;
- Des articles des journaux.

Dans les cas des doléances provenant de personnes analphabètes, les Responsables du Fokontany et/ou le personnel du projet, doivent s'engager à retranscrire par écrit les doléances de ces personnes.

Le PIU et les Comités de Gestion des Plaintes mettront tous les moyens en œuvre (communication du numéro de téléphone de ses membres, cahiers/carnets des plaintes déposés à des endroits d'accès libre et aisés.) pour recueillir les plaintes, les enregistrer et proposer une solution équitable qui devra être élaborée après consultation de l'ensemble des parties prenantes.

7.7.4 TRAITEMENT DES PLAINTES

Le règlement des litiges se fait d'abord à l'amiable et est réalisé par (i) des *« Raiamandreny »* au niveau du Fokontany et/ou les Responsables de ce dernier et/ou de la Commune qui sont

préalablement sensibilisés par le CIRGP-Projet dans le cadre de ce mécanisme de gestion des plaintes et d'en assurer ainsi la pérennité et son efficacité ; (ii) par les Responsables régionaux jusqu'au Ministère de Tutelle en cas de besoin (iii) dans le cas où les plaintes ne sont pas résolues à l'amiable, le CNGP-Projet passera l'affaire au Tribunal.

Le délai de traitement d'une plainte à l'amiable sera en général de, un à trente jours suivant le cas, mais ne devrait pas excéder les trente (30 jours), sauf si la procédure requiert l'intervention d'autres acteurs ou des recoupements spéciaux ainsi que des traitements particuliers.

7.7.4.1 Le traitement à l'amiable et le recours à l'arbitrage

Le traitement à l'amiable devrait passer par les étapes suivantes :

i) Enregistrement de la plainte :

Il se fait par l'intermédiaire d'un registre de doléances mis à la disposition de la population au niveau de chaque Fokontany, de la Commune d'insertion des travaux, ou au niveau des représentants du Projet (Bureaux Régionaux, Antennes et Siège).

Le formulaire de registre de plaintes doit être signé par le plaignant et visé par le récepteur. Le plaignant disposera ensuite d'un récépissé de réception de sa plainte.

Chaque plainte est enregistrée, de manière unique, et disposera d'un code d'identification, dans le cahier de registre des plaintes.

Dans le cas d'une plainte anonyme, le formulaire sera rempli par l'agent qui l'a enregistrée. Il en est de même pour les plaintes reçues par téléphone qui sera enregistrée par celui qui a répondu à l'appel.

Le formulaire rempli sera transféré au responsable de traitement concerné selon le niveau de traitement requis.

ii) Analyse et catégorisation de la plainte

Chaque plainte sera analysée en fonction de sa nature et des activités du projet ou du sous-projet concernées pour définir les entités et les responsables impliqués dans son traitement. Les différentes catégories de plaintes sans être exhaustives sont:

- Corruption, fraude, conflit d'intérêt ;
- Extorsion et détournement de fonds ou de biens publics ;
- Non-respect des engagements ;
- Abus de pouvoir et d'autorité ;
- Transparence ;
- Plaintes au non-respect des dispositifs de passation de marché du projet ;
- Non-respect des politiques opérationnelles ou des dispositions de sauvegardes environnementales et sociales ;
- Inclusion/exclusion ;
- Discrimination ;
- Atteinte aux droits ou non-respect des droits (droits humains, droits des travailleurs, etc) ;

- Violence basée sur le genre (VBG), ou harcèlement sexuel, Violence sur les enfants.

iii) Vérification et recoupement

La vérification se fait auprès du plaignant ou au moyen de réunions, de confrontation, visites sur le terrain ou par téléphone

iv) Prise de décision compte tenu du résultat obtenu

La prise de décision concerne la disposition à prendre ou sur la situation à changer, la (ou les) mesure(s) corrective(s) à préconiser ou sur le contenu de la réponse à envoyer au plaignant entre autres.

Si la plainte est fondée, l'entité décideur prendra la décision de rectifier la situation.

Si la plainte n'est pas fondée, ou bien si aucun recours n'est plus possible ou le délai de considération de la plainte a été dépassé, la décision à prendre serait d'envoyer une lettre de regret au plaignant en lui donnant les explications y afférentes.

v) Remplissage de la fiche de suivi de plainte

La fiche de suivi de plainte est à remplir par chaque responsable régional concerné, pour chaque plainte enregistrée quel que soit le dénouement du traitement de la plainte.

vi) Réponse au plaignant

Toutes plaintes traitées au niveau régional et/ou central devraient avoir une réponse par voie officielle. Dans le cas où le plaignant n'est pas anonyme, il aura à signer une fiche de transmission / réception de ladite lettre.

vii) Clôture et Archivage

L'opération consiste à regrouper ensemble et archiver tous les documents relatifs à chaque plainte traitée.

viii) Rapportage

En partant de la base des données qui est mise à jour régulièrement, un rapport relatant la situation semestrielle des plaintes rédigée par les Comités interrégionaux de Gestion de Plaintes et centralisé au niveau du Comité National de Gestion de Plaintes au niveau du MEH est à adresser au coordonnateur du LEAD au niveau du MEH.

Une synthèse de ce rapport sera incluse dans le rapport périodique du projet LEAD à la Banque Mondiale.

Par ailleurs, les plaintes graves comme le harcèlement sexuel, les Violences Basées sur le Genre et les cas de corruption devront être portées à la connaissance de la Banque Mondiale dans les 24 heures de réception des plaintes.

Dans la pratique, pour gagner du temps, les deux premières étapes peuvent être combinées.

7.7.4.2 Cas du traitement des plaintes à d'autres niveaux/acteurs du projet.

Les plaintes collectées et enregistrées directement par d'autres acteurs du Projet (Ministère, Partenaires Techniques et Financiers, Communes, Organisations de Société Civile, …) qui les concernent sont directement traitées par ces acteurs à leur niveau suivant les principes ci-dessus.

Dans le cas où les litiges en question ne les concernent pas, elles seront référées par leurs récepteurs aux responsables du traitement.

Tous les transferts de documents ou d'information devraient être enregistrés dans un registre spécial de traitement de plaintes développé par le Projet.

7.7.4.3 Recours au tribunal

Le recours aux tribunaux ne sera fait qu'après avoir épuisé toutes les tentatives de règlement à l'amiable ou par arbitrage.

Note : Des dispositions particulières seront prises dans le traitement des plaintes en cas de violence basée sur le genre et abus sexuel sur les enfants (VBG/ASE).

7.7.5 SURVEILLANCE ET SUIVI DES PLAINTES

Une base de données capitalisera l'ensemble des plaintes et doléances reçues et traitées dans le cadre du présent sous-projet. Dans ce cadre, la JIRAMA désignera :

- Au niveau central, un responsable (ou entité) qui aura la charge de la capitalisation des données relatives aux plaintes et doléances dans le cadre de la sous-composante 1b du Projet LEAD, de la gestion de la base de données centrale et du suivi global du traitement des plaintes par les autres Directions régionales. Il aura aussi la charge de communiquer ces informations périodiquement à CNGP (nombre de plaintes reçues, catégories de plaintes, cas résolus, retours d'information vis-à-vis des plaignants, etc).
- Au niveau de la Direction interrégionale de la JIRAMA Fianarantsoa, un responsable ou entité qui aura la charge d'assurer la collecte de l'ensemble des plaintes, la rédaction de la fiche de synthèse relative aux plaintes reçues et traitées au niveau de la Direction interrégionale de Fianarantsoa et la transmission des données au responsable central.

TABLEAU 18 : PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PLAINTES ET DOLEANCES

Etape	Activités	Personnes responsables	Observation	Délai
Etape 0	Réception et enregistrement des plaintes au niveau du Maire ou du Chef fokontany, qu'elles soient anonymes ou non	Chef Fokontany, Agent au niveau de la Commune	Consignation des éléments de la plainte dans le registre déposé à cet effet.	0 à 3 Jours
Etape 1	Médiation par les sages du village ou du Fokontany, le chef Fokontany et des comités de quartier	Sages du Fokontany, Chef Fokontany, président comité de quartier, plaignant(s), un représentant du projet	PV de médiation à établir par le chef Fokontany ou les sages du Fokontany	1 jour à 1 semaine
Etape 2	Médiation du Maire assisté par le Représentant du Projet	Le Maire ou son représentant, le plaignant(s), un représentant du projet	PV de médiation à établir par la Commune sous l'assistance du représentant du Projet	2 jours à 3 semaines
Etape 3	Arbitrage par le SLC/SRC, assisté par le représentant du Projet	Le SLC/SRC qui peut s'adjoindre toute personne qu'elle juge compétente pour l'aider à la résolution du litige, le plaignant(s), un représentant du projet	PV de médiation à établir par le SLC/SRC assisté par le représentant du Projet.	3 jours à 4 semaines
Etape 4	Recours au niveau du tribunal de première instance	Le juge, le plaignant et le représentant du projet	PV à établir par le greffier du tribunal.	Au prorata
Etape commune à toutes les plaintes	• Restitution des résultats des traitements aux intéressés • Suivi des résolutions	SLC/SRC (en tant que de besoin)	Une copie des PV ou autres montrant les résolutions adoptées sera donnée aux intéressés	Au plus tard, 5 jours après la livraison des résultats des traitements

7.8 LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG)

Etant donné le nombre « assez élevé » à « élevé » d'hommes seuls qui travaillent dans les chantiers, ces derniers sont, potentiellement, susceptibles d'augmenter l'exposition aux risques et effets néfastes des populations riveraines.

7.8.1 CONSIDERATIONS PRELIMINAIRES

Selon l'OMS, la « violence basée sur le genre » est un terme regroupant tous les actes infligés à une personne contre son gré. Elle est fondée sur les différences sociales (genre) entre hommes et femmes. Les actes de VBG violent un certain nombre de droits de l'Homme fondamentaux protégés par des textes et des conventions internationales.

A Madagascar, les formes de VBG les plus connues sont :

- Les violences physiques
- Les violences morales ou psychologiques
- Les violences sexuelles
- Les violences économiques
- Les pratiques traditionnelles préjudiciables

Toutefois, l'exploitation et abus sexuels (EAS) ainsi que le harcèlement sexuel (HS) sur le lieu de travail sont les types de VBG les plus susceptibles de se produire dans le cadre d'un projet où l'afflux d'ouvriers est important.

7.8.2 ANALYSE DE LA SITUATION DES VBG DANS LES ZONES DU SOUS-PROJET

Une évaluation rapide de VBG a été réalisée lors de l'élaboration du présent Plan de gestion environnementale et sociale des activités de la sous-composante 1b du projet LEAD afin d'avoir une vision d'ensemble de la situation des VBG dans les zones d'intervention du sous-projet et de comprendre les risques de VBG / EAS-HS.

7.8.2.1 Objectifs

Les principaux objectifs sont d'éviter toutes formes de VBG/EAS-HS durant la mise en œuvre des activités du sous-projet afin que les chantiers du sous-projet ne contribuent pas à l'augmentation du taux de prévalence de VBG / EAS-HS à Madagascar et de s'assurer que d'éventuels cas qui apparaissent soient traités et documentés.

Les objectifs spécifiques sont (i) de réaliser des discussions focalisées avec des femmes et des jeunes filles afin d'identifier les différents types de VBG dans les zones d'intervention du sous-projet ; (ii) de recenser les différentes institutions spécialisées dans la prise en charge des VBG et (iii) de proposer des mesures de prévention des risques liés à ces formes de VBG dans les zones du sous-projet.

7.8.2.2 Approche méthodologique

Afin d'atteindre ces objectifs, des *focus groups* ont été organisés avec des femmes et des jeunes filles sur des questions relatives aux Violences basées sur le Genre dans les districts d'intervention du sous-projet. En outre, des entretiens ont été réalisés au niveau des Services

régionaux de la population et de quelques institutions œuvrant dans la prise en charge des cas de VBG existants dans les zones d'intervention du projet.

Dans les zones d'intervention du sous-projet couvertes par la DIR Fianarantsoa, 9 groupes de discussions focalisées ont été réalisées regroupant 178 femmes et jeunes filles dont 31% s'occupent de l'agriculture, 31% des ménagères, 24% font des activités commerciales, 8% éducatrices et les autres s'occupent des activités artisanales, des fonctionnaires et des lycéennes.



Fianarantsoa



Farafangana



Vangaindrano



Ranomafana



Ifanadiana



Mananjary



Manakara



Ihosy

PHOTO 11 : «QUELQUES « FOCUS GROUP » MENES DANS LA ZONE DU SOUS-PROJET

7.8.2.3 Types de VBG rencontrés dans les zones d'intervention du sous-projet

Les types de violences rencontrés dans les zones d'intervention du sous-projet couvertes par la DIR Fianarantsoa sont principalement par ordre d'importance : les violences économiques, les violences morales et psychologiques, les violences physiques et les violences sexuelles.

- Les violences économiques : Avec 66% des femmes qui l'ont subies, cette forme de violence tient la première place parmi les violences les plus fréquentes dans les zones du sous-projet. Ces violences sont surtout induites par l'adultère quasi-permanente de l'époux ou du compagnon et qui se termine par l'abandon du foyer par ce dernier sans subvenir aux besoins financiers de sa famille.
- Les violences physiques : 25% des femmes indiquent avoir exposées à des violences physiques qui se manifestent surtout par des coups et blessures pouvant entrainer leur incapacité de travailler et de participer aux activités ordinaires.
- Les violences morales ou psychologiques **:** Elles sont endurées par environ 6% des femmes dont le but est de les déstabiliser moralement et psychologiquement. Ces violences se traduisent surtout par des injures, menaces, humiliations et insultes qui se terminent parfois en violences physiques.
- Les violences sexuelles : Avec 3% de victimes, cette forme de violence se manifeste par les abus sexuels et viols envers les mineures dont les principaux acteurs sont des voisins ou amis des parents ou le beau-père de la victime. La conséquence c'est la grossesse précoce des mineures.

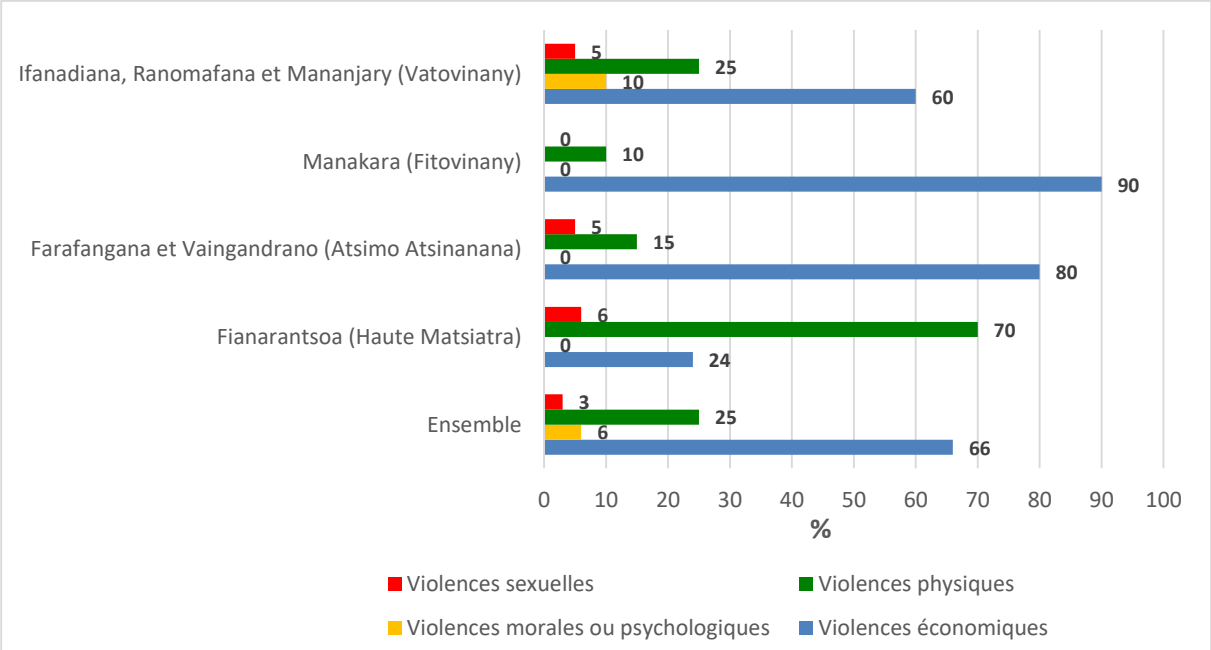

FIGURE 29 : PROPORTION DES TYPES DE VBG RENCONTREES DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU SOUS-PROJET

Limite de l'étude : Les résultats ci-dessus ont été obtenus sur un nombre d'échantillons très limité et ne peut donc pas être généralisé. Toutefois, son mérite est d'attester que des formes

de VBG existent dans les zones d'intervention du sous-projet dont les risques sont faibles à modérés.

7.8.2.4 Entités spécialisées dans la prise en charge des VBG dans les zones du sous-projet

Outre les Directions régionales et les Services de la population des Districts, les zones d'intervention du sous-projet disposent des Centres d'Ecoute et de Conseils Juridiques (CECJ) qui sont des entités mises en place pour recevoir les dénonciations de VBG. Toutes ces entités et l'ONG ADRA assurent également les sensibilisations pour prévenir les VBG dans les communes et Fokontany ainsi qu'au niveau des associations des femmes à travers des conseils directs aux victimes. Ces entités s'occupent aussi de l'enregistrement des plaintes et de l'accompagnement judiciaire et médical.

La liste des entités spécialisées dans la prise en charge des VBG recensés dans quelques zones concernées par le sous-projet se trouvent dans l'annexe du présent document.

7.8.2.5 Actions de prévention des risques de EAS et HS

Afin de prévenir les violences liées au genre lors de la mise en œuvre du sous- projet, il est recommandé la réalisation des principales actions suivantes :

- ☞ Organisation des séances de communication et de sensibilisation de la population et de tout le personnel des entreprises des travaux aux questions relatives aux VBG/EAS-HS afin d'accroître leur prise de conscience générale et leur connaissance sur le phénomène de VBG.
- ☞ Coupler les séances de sensibilisation avec l'information des riverains sur les mécanismes mis en place (accompagnements divers, accompagnement juridique au cas où la victime souhaite porter plainte, mécanisme de gestion des plaintes VBG/EAS-HS)
- ☞ Disposition d'un plan d'action de prévention et de réponse à la VBG/EAS-HS à toutes les entreprises travaillant pour le sous-projet.
- ☞ Elaboration des Codes de bonne conduite interdisant toute forme de VBG par tous les personnels impliqués dans le cadre du sous-projet (à intégrer dans les contrats de tous les Contractants) et de s'assurer de la signature de ces Codes de conduite par tous les personnels impliqués dans le cadre du sous-projet.
- ☞ Information des différents acteurs du projet et des communautés de l'existence du mécanisme de gestion des plaintes sur des VBG/EAS-HS.

7.8.2.6 Mécanisme de gestion de plaintes en cas de VBG

Comme toutes les plaintes, lors des consultations publiques, les communautés et les parties prenantes seront informées sur l'existence de la démarche à entreprendre et aux structures auxquelles s'adresser les victimes des VBG pour une prise en charge adaptée et à leur droit de porter plainte.

L'information sur le mécanisme de gestion de plaintes en cas de VBG se fera également en focus group avec les femmes et les jeunes filles tous les mois durant la phase des travaux.

En effet, dans le cadre de ce sous-projet et en complément du mécanisme de gestion des plaintes présenté dans ce document, il sera également établi des conventions de partenariat entre le sous-projet (UGP/LEAD) et les entités spécialisées présentes dans les zones d'intervention du sous-projet pour la prise en charge des cas de VBG/EAS-HS (sensibilisation, mobilisation, prise en charge sanitaire, psychologique, juridique et accueil proprement dit). Ainsi, toutes les plaintes et dénonciations de cas VBG/EAS-HS enregistrées dans le cadre du projet seront directement transférées et traitées par ces entités spécialisées.

Les responsables de VBG (Spécialistes en VBG de l'UGP/MEH et UGP/JIRAMA ou leurs Prestataire de services en VBG) assurent le suivi de traitement et de la gestion de toutes les plaintes. Systématiquement, il établit le rapport des actions engagées.

7.9 BUDGET ESTIMATIF POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PGES

Le tableau suivant présentera le budget nécessaire pour l'exécution des mesures d'atténuation et de suivi. Il indiquera aussi les dépenses nécessaires pour la formation et le renforcement de l'organisation humaine.

TABLEAU 19 : BUDGET POUR L'EXECUTION DU PGES

N°	ACTIVITES	COUTS (MGA)
1	Exécution des mesures d'atténuation	101 630 000
2	Suivi environnemental	21 000 000
3	Renforcement des capacités et formation	16 960 000
4	Imprévus (5%)	6 9*79 500
5	**Total (MGA)**	**146 569 500**
6	**Total (USD[27])**	**35,049**

[27] *1 USD = 4 181,89 MGA (Taux de change du 03 octobre 2022)*

8. BREF RESUME DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION ABREGE (P.A.R.A)

8.1 INTRODUCTION

La mise en œuvre des activités de la sous-composante 1b liées à l'extension et au renforcement des réseaux de distribution périurbains et ruraux va occasionner quelques pertes de biens et de revenus temporaires pour un certain nombre de personnes implantées à l'intérieur de l'emprise de la ligne de distribution, déclenchant ainsi l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'Action de Réinstallation abrégé (P.A.R.a).

Les objectifs globaux du Plan d'action de réinstallation sont les suivants :

- ✓Eviter ou minimiser, dans la mesure du possible, la réinstallation involontaire et l'acquisition de terres en étudiant toutes les options réalisables dans la conception du projet ;
- ✓S'assurer que toutes les personnes affectées soient consultées de manière constructive et avoir la possibilité de participer à tout le processus de réinstallation.

Fournir une assistance aux personnes affectées pour leur permettre d'améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie, ou, du moins, de les reconstituer.Pour y arriver, le présent plan de réinstallation garantit que :

- ✓ Toutes les personnes affectées sont informées des options qui leur sont ouvertes et des droits se rattachant à la réinstallation ;
- ✓ Toutes les personnes affectées sont consultées, soumises à des choix et informées des options réalisables aux plans technique et économique ;
- ✓ Toutes les personnes affectées bénéficient d'une compensation effective au coût intégral de remplacement pour les pertes de biens directement attribuables au sous-projet afin d'établir un processus de compensation équitable, transparent, efficace et rassurant ;
- ✓ Une attention particulière sera accordée aux personnes vulnérables.

8.2 .ACTIVITES DONNANT LIEU A LA REINSTALLATION ET TYPES D'IMPACT

Les activités prévues pour la mise en œuvre du sous-projet qui engendreront une réinstallation dans la DIR Fianarantsoa sont :

(1) L'aménagement d'une surface de 1mx1m pour l'emplacement de poteaux qui requiert l'acquisition permanente de portions de terrains de cultures/ rizières appartenant à des tiers.

- *Renforcement et Extension Ligne BT à Sahafero*. Région Atsimo Atsinanana, District et Commune de Vangaindrano, Fokontany Sahafero.
- *AEE du village Ankatafana*. Région Vatovavy, District de Mananjary, Commune d'Ankatafana, Fokontany Ambaro Bekibo, Ambohimiarina et Ankatafana.

- *AEE du village de Maroharona - Nasandratrony – Isandra :* Région Haute Matsiatra, District d'Isandra, Commune d'Ankarinarivo Manirisoa, Fokontany Ambohifirariantsoa.

(2) L'emprise spatiale de la ligne électrique va affecter les arbres pouvant mettre en danger le projet de transmission électrique.

- *AEE du village de Maroharona - Nasandratrony – Isandra :* Région Haute Matsiatra, District d'Isandra, Commune d'Ankarinarivo Manirisoa, Fokontany Ambohifirariantsoa.
- *CNP Tsaravary :* Région Vatovavy, District de Mananjary, Commune et Fokontany Tsaravary.

(3) Pour raison de sécurité des riverains, les travaux de tirage des lignes, de dépose et de pose de poteaux nécessitent l'arrêt temporaire des activités de commerce situées à l'intérieur de l'emprise des lignes.

- *AEE du village Ambohipinoa :* Région Atsimo Atsinanana, District et Commune de Vangaindrano, Fokontany Vangaindranobe.
- *AEE du Village Vohitrindry :* Région Fitovinany, District de Vohipeno, Commune de Vohitrindry, Fokontany Fenoarivobe.

Pour ces trois cas, le Cadre Politique de Réinstallation du Projet LEAD s'applique conformément aux exigences de la Politique Opérationnelle 4.12 de la Banque Mondiale et aux dispositions de la législation nationale.

8.3 CADRE JURIDIQUE DE LA REINSTALLATION

Se basant sur le Cadre Politique de Réinstallation, le présent PARa a été élaboré conformément aux dispositions juridiques nationales et aux objectifs globaux de la Politique Opérationnelle PO 4.12 de la Banque Mondiale sur la réinstallation involontaire.

8.4 PERSONNES AFFECTEES PAR LE SOUS-PROJET ET LEURS BIENS AFFECTES

On distingue trois catégories de personnes affectées consultées, selon les activités du projet qui engendreront la réinstallation :

1. Personnes ayant des terrains de cultures / rizières affectés par la mise en place de poteaux. Elles sont au nombre de 19 dont 01 dans le centre de Fianarantsoa, 01 dans le Centre de Vangaindrano et 17 dans le Centre de Mananjary.
2. Personnes subissant une perte d'arbres situés à l'intérieur de l'emprise de la ligne et pouvant mettre en danger le projet de transmission électrique. Elles sont au nombre de 2 recensées dans les Centres de Fianarantsoa et de de Mananjary.
3. Personnes ayant des sources de revenu perturbées temporairement durant les travaux. Elles doivent arrêter temporairement leurs activités commerciales pendant les travaux :

elles sont au nombre de 19 dont 7 localisés dans le Centre de Vohipeno et 12 dans le Centre de Vangaindrano.

Au total, 39 personnes seront affectées par la mise en œuvre des activités relatives à la sous-composante 1b du Projet LEAD dans la Direction interrégionale de Fianarantsoa.

Note : La réalisation du sous-projet n'engendre pas de déplacement physique.

8.5 PERSONNES VULNERABLES

Dans le cadre de cette étude, parmi les PAPs identifiées, il y en a qui sont vulnérables. Il s'agit :.

- Des ménages dirigés par des personnes âgées (≥ 60 ans)
- Des ménages de grande taille (≥ 5 personnes)
- Des ménages ayant un revenu inférieur au SMIC[28]
- Chefs de ménages illettrés.

Ainsi, du fait de leur âge et de leurs statuts social et économique, 24 personnes affectées consultées appartiennent aux groupes vulnérables.

8.6 CADRE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU P.A.R.A

Selon le CPR du Projet LEAD, la mise en œuvre d'un Plan de réinstallation abrégé exige la mise en place d'une organisation, la plus simple possible mais efficace, appelée à assurer la coordination et la cohérence de l'ensemble des activités de réinstallation, centraliser les flux d'information et réaliser le suivi et évaluation.

Pour le sous-projet considéré, étant donné qu'il ne s'agisse que de quelques personnes affectées seulement, le cadre organisationnel va être réduit et le Comité de Pilotage pourrait être joué directement par l'Unité de Gestion et d'Exécution.

Ainsi, cette structure organisationnelle pour la mise en œuvre du PARa comprendra :

- une Unité d'exécution du PAR dont le paiement de compensation
- un Comité de règlement des litiges.

Dans chaque district concerné, à savoir : Isandra, Mananjary, Vangaindrano et Vohipeno, l'exécution du PARa considéré est confiée à ces 2 entités, chacune en ce qui la concerne.

8.7 ELIGIBILITE

La politique de réinstallation s'applique à toutes les personnes affectées, quel que soit leur statut, ou qu'elles aient ou non des droits légaux, du moment qu'elles occupaient les lieux avant la date limite d'éligibilité.

La date limite d'éligibilité correspond à la date de début du recensement des personnes affectées et de leurs biens affectés dans la zone d'étude (PO4.12, par. 16 et CPR). Cette date

[28] *SMIC à Madagascar est de 3 000 000 Ar/an depuis 2022*

correspond à la date butoir pour l'admissibilité aux aides à la réinstallation. Ainsi, au-delà de cette date, toute nouvelle occupation ne peut plus faire l'objet de considération dans le cadre de ce plan et par conséquent, ne peut plus faire l'objet d'une quelconque indemnisation / compensation.

La date limite d'éligibilité dans chaque commune concernée se trouve dans le tableau qui suit :

Date	District	Commune
24 novembre 2021	Vohipeno	Vohitrindry
27 novembre 2021	Isandra	Ankarinarivo Manirisoa
28 novembre 2021	Vangaindrano	Vangaindrano
04 décembre 2021	Mananjary	Tsaravary
05 décembre 2021	Mananjary	Ankatafana

La date limite d'éligibilité a été communiquée aux populations affectées lors de la consultation publique et affichée dans chaque Fokontany concerné par le P.A.R.a.

8.8 EVALUATION DES PERTES ET INDEMNISATION

Lors des consultations publiques menées dans chaque Commune/Fokontany, il a été convenu avec les PAPs concernées, que les prix du mètre carré de terrains cultivés ou non, affectés par l'emplacement des poteaux sont déterminés par Fokontany et Commune et précisé dans les PV de consultation publique. Il en est de même sur les prix unitaire des pieds d'arbres affectés par le sous-projet.

Les personnes, qui doivent arrêter temporairement leurs activités commerciales lors des travaux de déroulage et pose de la ligne, recevront une compensation en numéraire de deux jours de travail calculée sur la base de leur bénéfice journalier respectif.

Pour les cultures annuelles ou saisonnières pouvant être détruites pendant les travaux, les prix de la compensation de la perte de cultures tiennent compte de la superficie affectée, du rendement agricole ainsi que de la mise en valeur du champ de cultures.

Les compensations prennent aussi en compte le statut de vulnérabilité des personnes affectées. Ces dernières vont recevoir une aide alimentaire de 30 000 MGA !! chacune. Tandis que celles qui sont considérées vulnérables, socialement et économiquement vont recevoir 20 000 MGA de plus.

8.9 SUIVI ET EVALUATION DU P.A.R.A

8.9.1 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PARA

L'objectif général du suivi est de s'assurer que toutes les PAPs sont indemnisées, déménagées et réinstallées dans le délai le plus court possible et sans impact négatif.

Le suivi du processus de réinstallation sera réalisé de façon interne par l'Unité d'exécution du PARa qui va définir des indicateurs afin de pouvoir suivre et évaluer les performances de la mise en œuvre du PARa.

8.9.2 EVALUATION DU PARA

L'évaluation est entreprise après l'achèvement des opérations de réinstallation et à la fin du Projet. Elle évalue, entre autres, la conformité de l'exécution du PARa avec les objectifs et méthodes fixés, avec les lois et règlements nationaux ainsi qu'avec la politique PO/PB 4.12 de la Banque Mondiale ; l'adéquation des compensations par rapport aux pertes subies ; le traitement des plaintes, etc

8.10 BUDGET DE LA MISE EN ŒUVRE DU P.A.R.A

Le budget de la mise en œuvre du PARa est estimé à 84 920 170 MGA ou 20,307 USD[29].

[29] *1 USD = 4 181,89 MGA (Taux de change du 03 octobre 2022)*

ANNEXES

ANNEXE 1: FICHE D'EXAMEN ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

I INFORMATIONS GENERALES

Initiateur du projet	JIRAMA
Nom du responsable technique	-
Titre du sous-projet	Augmentation du taux d'accès par extension et renforcement de réseau (périurbain et rural)
Localisation	Direction Interrégionale de Fianarantsoa

II BREVE DESCRIPTION DES ACTIVITES DU SOUS- PROJET

Localisation du Sous Projet	- Régions Anosy, Atsimo Atsinanana, Fitovinany, Haute Matsiatra, Ihorombe et Vatovavy
Différentes composantes du sous projet	-
Activités de construction	- Renforcement et extension de réseaux BT - Création de nouveau poste de transformation électrique (CNP) - Alimentation en Energie Electrique (AEE)
Description des installations	- Piquetage des installations - Elagage des branches d'arbre - Réalisation des fouilles manuelles pour implantation des poteaux - Dépose et levage des poteaux - Dépose et pose de transformateurs avec les câbles, le disjoncteur et tous les accessoires du poste - Pose / remplacement des armements et ferrures - Pose appareil de sectionnement sur poteau (IACM) - Tirage et réglage des câbles, mise sur pince - Mise à la terre des installations (TM-TP) - Relevé de mesures au poste. - Transport des poteaux déposés - Vérification des tensions livrées pour chaque abonné - Enclenchement disjoncteur côté abonné
Ressources humaines	- Personnes qualifiées de JIRAMA consdtruction / Prestataire EPC et ouvriers
Ressources en matières premières	- Poteaux : environ 1 982 - Matériels électriques : câbles, transformateurs, disjoncteurs, IACM, mises à la terre, autres accessoires.
Matériaux de construction et origine	- Ciment, de sables, de gravillons et de blocages de petite quantité achetés auprès des fournisseurs locaux pour la fabrication des poteaux.
Superficie de terrain nécessaire	- Emprise poteau : 1m^2 - Emprise ligne : 7,5m de part et d'autre

Déchets générés	- Chutes de câbles et des accessoires, emballages, poteaux pourris, déchets ménagers
Effluents liquides	- Huiles usagées provenant des vidanges du groupe électrogène et/ou des véhicules
Nuisances (types et sources)	- Bruits (groupe électrogène, travaux, circulation des engins), pervibrateur - Poussières (travaux de fouille, circulation des engins) - Fumées et gaz (groupe électrogène, véhicules et engins)

III IDENTIFICATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

CRITERES	OUI/NON	OBSERVATIONS
1. Zones sensibles et protégées		
Le sous-projet :		
1.1. Se situe-t-il ou affectera-t-il des zones à fort risque d'érosion, zone instable (pose de poteaux, etc) ?	Non	Terrain d'installation des poteaux quasi-plat ou plat
1.2. Se situe-t-il dans des zones inondables ?	Non	
1.3. Se situe-t-il à proximité des zones humides ?	Non	
1.4. Se situe-t-il ou affectera-t-il des zones qui abritent des écosystèmes qui méritent d'être protégés ?	Non	
1.5. Se trouve –t-il ou affectera-il des aires protégées ?	Non	
2. Diversité biologique		
Le sous-projet :		
2.1. Risque-t-il de causer des effets sur des espèces à statut particulier ?	Non	
2.2. Nécessite-t-il un élagage ou coupe d'arbres ?	Oui	Elagage pour quelques sites d'intervention de l'activité à Farafangana, Fianarantsoa, Ihosy, Manakara, Mananjary, Nosy Varika, Vangaindrano et Vohipeno. Abattage d'arbres au niveau de l'AEE du village de Maroharona – Nasandratrony – Isandra et au niveau de la CNP Tsaravary
3. Milieux physiques		
Le sous-projet :		
3.1. Affectera-t-il négativement le paysage local du site ?	Non	Nouvelle ligne suit généralement les axes routiers principaux
3.2. Nécessiter-t-il une surface importante de terrains ?	Non	
3.3. Nécessitera-t-il une quantité de remblais ou déblais importante ?	Non	
4. Site historique, archéologique ou culturel		

CRITERES	OUI/NON	OBSERVATIONS
4.1 Le sous-projet : se situe-t-il ou affectera-t-il des sites d'importance archéologique, historique ou culturelle ? Lesquels ?	Non	
5. Pollution		
Le sous-projet :		
5.1. Occasionnera-t-il un niveau élevé de bruit ?	Oui	Niveau de bruit faible à modéré
5.2. Conduira-t-il à un accroissement du niveau d'émission atmosphérique ?	Oui	Niveau de pollution atmosphérique faible à modéré
5.3. Risquera-t-il- de générer des déchets solides dangereux ?	Non	
5.4. Pourrait-il-affecter la qualité des sols et des eaux ?	Oui	Pollution par des déchets solides, huiles usagées, hydrocarbures, huiles isolantes et défécation
5.5. Envisagera-t-il de transporter et de stocker des produits dangereux ?	Non	
6. Conditions de vie de la population desservie		
Le sous-projet :		
6.1 Peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?	Non	Amélioration du mode de vie des populations locales
6.2 Peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?	Non	Le projet est bénéfique pour toute la population
6.3 Peut-t-il entraîner des problèmes fonciers liés à l'occupation des terres ?	Oui	Quelques portions de terrain seront affectées par la mise en place des poteaux
6.4 Affectera-t-il des sources de revenus ?	Oui	Temporairement durant les travaux
6.5 Permet–t-il la création d'emploi ?	Oui	Emploi temporaire pendant les travaux
6.6 Peut-t-il entraîner des déplacements permanents ou temporaires des personnes ?	Non	
6.7 Peut-t-il entraîner des arrêts temporaires ou permanentes des activités ?	Oui	Arrêt temporaire des activités de commerce à Vangaindrano et Vohipeno
6.8 Peut-t-il entraîner la destruction des biens, des cultures, etc ?	Oui	20m^2 de surface totale de cultures impactée
6.9 Peut-t-il entraîner des perturbations d'accès, de circulation, de la vie quotidienne ou autres ?	Oui	Temporairement durant les travaux
6.10 Favorise-t-il l'augmentation des productions agricoles et autres ?	Oui	Développement d'activités économiques
6.11 Affecte-il positivement les conditions de vie de la population desservie ?	Oui	
7.Santé et sécurité		
Le sous-projet :		
7.1 Peut-t-il induire des risques d'accidents ?	Oui	Risques d'accidents de travail et de circulation

CRITERES	OUI/NON	OBSERVATIONS
7.2 Peut-il entraîner des maladies ?	Oui	Présence des ouvriers entrainant des risques de maladies sexuellement transmissibles et risques de transmission locale du COVID
7.3 Peut-t-il provoquer des conflits sociaux ?	Oui	

IV. CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation et la participation du public ont-elles été recherchées ? Oui **X** Non___

Si "Oui", décrire brièvement les mesures qui seront prises à cet effet.

- Information préalable des autorités locales et de la population avant les travaux
- Priorisation du recrutement des mains-d'œuvre locales
- Respect des us et coutumes des zones d'intervention
- Balisage des périmètres de travaux
- Respect des heures de travail
- Non réalisation des travaux pendant les jours du marché le long des axes d'intervention
- Réalisation des travaux après la récolte de riz
- Communication de la programmation des coupures par radio et/ou par voie d'affichage
- Information des opérateurs en télécommunication avant les travaux.

V. MESURES D'ATTENUATION

Est-ce que les mesures d'atténuation prises sont facilement gérables ? Oui **X** Non___

Pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises à cet effet.

Critères	**Mesures**
Elagage	- Limiter les élagages au strict nécessaire - Compenser les arbres abattus
Bruits	- Informer la population sur la tenue du projet - Respecter les heures de travail - Eviter la réalisation de travaux bruyants en dehors des heures normales de travail - Utiliser des véhicules en bon état de fonctionnement - Bien entretenir le groupe électrogène et l'équiper d'un système silencieux répondant à la norme de 75 dB(A) au maximum à une distance de 7m.
Emissions atmosphériques	- Limiter la vitesse de circulation des camions au niveau des agglomérations. - Maintenir les véhicules utilisés en bon état de fonctionnement.
Pollutions des sols et des eaux	- Mettre en place des dispositifs de collecte des déchets solides et d'huiles usagées - Mettre en place un dispositif de prévention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures - Bien entretenir les véhicules utilisés - Imperméabiliser le site de stockage d'hydrocarbures - Stocker les transformateurs dans un local sécurisé de JIRAMA (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette)

Critères	Mesures
	- Sensibiliser les ouvriers à ne pas polluer l'eau - Mettre en place des latrines provisoires.
Terrains et cultures impactés	- Mettre en œuvre le Plan d'Action de Réinstallation abrégé - Indemniser les propriétaires
Arrêt temporaire des activités commerciales	- Mettre en œuvre le Plan d'Action de Réinstallation abrégé - Compenser les manques à gagner
Perturbations d'accès, de circulation, de la vie quotidienne ou autres	- Informer la population sur la tenue du projet - Respecter la durée des travaux - Mettre des panneaux de signalisation des travaux
Accidents de travail	- Doter les ouvriers d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés à leur poste de travail et veiller à ce qu'ils les utilisent - Mettre à la disposition du chantier un secouriste, une trousse de premiers soins et un véhicule en cas de blessures graves - N'employer que des personnels qualifiés pour les installations des équipements et matériels - Adopter et respecter les consignes de sécurité liées à la manipulation des équipements
Accidents de circulation	- Limiter la vitesse de circulation des véhicules et engins en passage des zones d'habitation - Appliquer le code de bonne conduite aux chauffeurs - Mettre des panneaux de signalisation et de limitation de vitesse aux endroits appropriés
Risques de maladies	- Sensibiliser les ouvriers sur la lutte et la prévention sur les IST et VIH/SIDA - Elaborer un plan de prévention et de lutte contre le COVID et respecter les gestes de barrière recommandées par l'OMS
Risques de conflits sociaux	- Prioriser le recrutement des mains-d'œuvre locales selon leurs compétences - Sensibiliser les ouvriers à respecter les us et coutumes de la zone d'intervention

V POLITIQUES DE SAUVEGARDE DECLENCHEES

- PO 4.01 – Évaluation environnementale
- PO 4.12: Réinstallation involontaire de personnes
- Politique d'accès à l'information de la Banque mondiale

VI. DOCUMENTS REQUIS

CATEGORIE	DOCUMENTS REQUIS
B	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
	Plan d'Action de Réinstallation abrégé (PARa)

ANNEXE 2 : CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

1. RESPECT DES LOIS ET REGLEMENTATIONS NATIONALES

1.1. JIRAMA Construction et le prestataire EPC ainsi que leurs sous-traitants devront se conformer aux dispositions réglementaires et légales nationales relatives à la Gestion environnementale et sociale. Ils devront aussi se conformer aux règlements nationaux et municipaux qui régissent l'environnement, la santé publique et la sécurité.

1.2. Toute réalisation de travaux doit faire l'objet d'une procédure préalable d'information et d'autorisations administratives et municipales. Dans ce cadre, les Entrepreneurs doivent veiller à ce qu'ils disposent de toutes les autorisations nécessaires relatives à l'installation du projet.

1.3. Tous les Entrepreneurs et leurs sous-traitants s'engagent à respecter toutes les clauses environnementales décrites ci-dessous.

2 REUNION DE DEMARRAGE DES TRAVAUX. INFORMATION DES AUTORITES LOCALES ET DES POPULATIONS SITUEES DANS LA ZONE DU PROJET

2.1. Avant le démarrage des travaux, les Entrepreneurs, sous l'éventuelle supervision de l'AMO, doivent organiser une réunion avec les autorités locales et les représentants des populations riveraines, pour leur informer de la tenue du projet telle que la consistance des travaux à réaliser et leur durée, les itinéraires concernés et les emplacements susceptibles d'être affectés, les risques de perturbations temporaires éventuels, les enjeux environnementaux et de leur communiquer les exigences environnementales et sociales.

2.2. Chaque Entrepreneur doit organiser une séance d'information pour communiquer les exigences environnementales et sociales à son personnel et à celui de ses sous-traitants et informer également tout nouvel employé.

3 DISPOSITIONS DIVERSES

3.1. Pour la mise en œuvre efficace de l'exécution du Plan de Gestion Environnementale et sociale, chaque Entrepreneur doit avoir un Responsable Environnemental et social ou Responsable HSE. Ce Responsable doit posséder les compétences techniques, l'autonomie et les pouvoirs nécessaires pour exercer son rôle afin d'assurer le respect des normes et des exigences contractuelles pendant toute la durée du contrat.

3.2. Avant le début des travaux, chaque Entrepreneur doit communiquer à l'AMO, un Plan de Protection Environnementale et Sociale qui comprendra l'ensemble des mesures environnementales et sociales et le programme d'exécution de ces mesures (localisation et plan de la base vie, PCEV, gestion des déchets, programme d'information et de sensibilisation de la population, etc). Ce plan devra être validé par l'AMO et son application fera l'objet d'un contrôle permanent.

3.3. En cas de manquement aux exigences environnementales, l'Entrepreneur concerné sera avisé par écrit. Cet avis de non-conformité indique la nature de l'infraction, les travaux correctifs nécessaires et le délai accordé pour les effectuer. Si l'Entrepreneur n'apporte pas les correctifs proposés dans le délai prévu, l'AMO se réserve le droit de confier les travaux à une tierce partie, aux frais de l'Entrepreneur.

3.4. Toutes les réunions et les sensibilisations réalisées dans le cadre de ce projet seront sanctionnées par un PV.

4 INSTALLATION DE BUREAUX DE CHANTIER

4.1. Avant d'aménager les bureaux de chantier, chaque Entrepreneur doit soumettre à l'AMO, pour vérification de conformité, les plans des installations avec les copies de tous les permis / autorisations requis y afférents.

4.2. Choisir un terrain plat, dans une clairière, à 50m des cours d'eau et à plus de 250m des zones sensibles et des zones d'habitation pour l'installation des bureaux de chantier.

4.3. Elaborer un accord avec le(s) propriétaire(s) ou utilisateur(s) des sites de chantier visé par la commune.

5 INSERTION SOCIALE

5.1. Pour mieux assurer son intégration sociale, chaque Entrepreneur doit respecter et faire respecter par ses employés et ses prestataires les us et coutumes ainsi que les règles sociales de la zone. Il doit veiller en outre au maintien d'une bonne relation de travail et de cohabitation avec la population locale.

5.2. Elaborer un règlement intérieur et l'afficher visiblement dans tous les bureaux de chantier. Appliquer la procédure de pénalisation ou sanction en cas de manquements constatés à qui que ce soit.

5.3. Prioriser le recrutement des mains-d'œuvre locales si besoin dans la mesure où celles-ci disposent des compétences nécessaires.

5.4. . Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action de prévention et de réponse aux VBG/EAS-HS. Mener une campagne de sensibilisation de la population et de tout le personnel aux questions relatives aux VBG et élaborer un code de bonne conduite sur les VBG/EAS-HS et le faire signer par tous les employés.

5.5. Chaque Entrepreneur doit respecter les horaires de travail convenus lors de la réunion de démarrage. Tous travaux en dehors des heures de travail doivent être signalés aux autorités locales et les populations devant aussi être informées.

6 GESTION DES DECHETS

6.1. Elaborer et mettre en oeuvre un plan de gestion des déchets.

6.2. Procéder au triage des déchets solides et mettre en place des dispositifs de collecte de ces déchets (séparer les déchets biodégradables et non biodégradables). Les éliminer dans des aires autorisées. Une collecte quotidienne des déchets est recommandée pour des raisons d'hygiène et pour ne pas attirer des vecteurs.

6.3. Collecter les huiles usagées dans un fût et les évacuer en dehors du site ou les revaloriser.

6.4. Chaque Entrepreneur est responsable du ramassage, du stockage, du transport et de l'élimination des matières résiduelles générées par ses activités. Ces matières résiduelles sont éliminées aux frais de l'entrepreneur dans des lieux autorisés.

7 GESTION DES NUISANCES (BRUITS ET POUSSIERES)

7.1. Maintenir les engins / véhicules utilisés en bon état de marche.

7.2. Limiter la vitesse de circulation des véhicules et engins à 20km à l'heure aux passages à travers les zones d'habitation pour éviter l'épandage des poussières.

7.3. Prendre les mesures nécessaires pour minimiser les perturbations dues au bruit venant des activités considérées.

7.4. S'assurer que les silencieux d'échappement des matériels sont toujours en bon état.

7.5. Afin de minimiser les impacts liés aux émanations de poussières durant les fouilles, les ouvriers concernés doivent porter obligatoirement des masques anti-poussières.

8 HYGIENE - SANTE – ENVIRONNEMENT

8.1. Mener une sensibilisation des ouvriers sur la lutte et la prévention sur les IST/SIDA avant les travaux. Mettre des préservatifs gratuits à la disposition de tous les employés.

8.2. Mettre en œuvre le plan HSE COVID 19 pour les activités de construction

8I.3. Mettre, au niveau du chantier, de l'eau potable à la disposition des ouvriers.

8.4. Mettre à la disposition du chantier de latrines provisoires pendant la construction.

8.5. Mettre à la disposition du chantier une trousse de premiers soins et une voiture en cas de blessures graves. Dans ce cadre, l'Entrepreneur devra localiser les centres de santé les plus proches de chaque site afin de permettre à son personnel d'avoir accès aux soins en cas d'accident.

8.6. Veiller toujours au maintien de la qualité sanitaire et environnementale du site pendant les travaux.

8.7. Eviter toutes formes de pollution des eaux et respecter toutes les mesures recommandées y afférentes.

8.8. Eviter le défrichement/abattage en dehors de la limite des surfaces requises.

8.9. Chaque Entrepreneur doit avoir le consentement des propriétaires avant d'abattre ou d'élaguer un arbre ou arbuste.

8.10. En cas de découverte fortuite des éléments culturels durant les travaux, arrêter immédiatement les travaux et avertir le Maître d'œuvre qui devant prendre des dispositions. Baliser le site et y interdire toute activité.

9 SECURITE – GESTION DES RISQUES ET DANGERS

9.1. Se conformer aux exigences de sécurité nationales et locales et prendre toutes mesures de sécurité du site et des préventions contre les risques d'accidents (Chaque Entreprise est responsable pour la protection de chaque personne et des biens alentour)

9.2. Communiquer au Responsable du Fokontany les noms des travailleurs.

9.3. Informer et former tous les employés sur les risques encourus par les travaux et sur toutes les précautions nécessaires à prendre pour la sécurité pendant la durée des travaux.

9.4. Interdire l'accès du chantier au public, le protéger par des balises et des panneaux de signalisation, indiquer les différents accès et prendre toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter les accidents.

9.5. Réglementer et fixer la vitesse des véhicules et engins pour éviter les risques d'accident, surtout dans les agglomérations et mettre en place des panneaux de signalisation et de limitation de vitesse.

9.6. Doter tous les ouvriers d'équipements de protection individuelle adéquats suivant les postes de travail et veiller à ce qu'ils les utilisent.

9.7. Mettre en place un dispositif de prévention en cas de déversement accidentel des hydrocarbures et disposer d'un plan d'urgence opérationnel.

9.8 Imperméabiliser les aires de stockage d'hydrocarbures et d'entretien des véhicules.

9.9. Utiliser des engins et des véhicules en bon état pour éviter les risques de fuites de carburant ou d'autres lubrifiants.

9.10. Appliquer le code de bonne conduite sur le transport et la circulation des engins aux chauffeurs.

9.11. Utiliser le DMT (Dispositif de Mise à la Terre) lors de la coupure et de la remise de courant.

10 GESTION DES PLAINTES

10.1. Considérer toute doléance pertinente, écrite ou verbale, de la population riveraine pendant les travaux et prendre des mesures pour résoudre les problèmes.

10.2. Appliquer le Mécanisme de gestion de plaintes relatif au sous-projet contenu dans le PGES et selon les catégories de plaintes.

10.3. Enregistrer, dans un registre de plainte, toutes plaintes écrites ou verbales reçues selon le modèle de registre de plaintes en annexe de ce rapport.

10.4. Informer les ouvriers et la population locale de l'existence du mécanisme des plaintes.

11 REPLI DU CHANTIER

11.1. Chaque Entrepreneur doit procéder, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, au nettoyage du site (enlèvement du matériel, des matériaux et des installations provisoires, évacuation des déchets vers les lieux de stockage ou d'élimination autorisés).

12 RAPPORT

12.1. Etablir un rapport mensuel des incidents touchant à l'Environnement avec les mesures prises pendant la durée des travaux pour AMO.

13 SANCTIONS

13.1. En application des dispositions contractuelles, le non-respect des clauses environnementales, dûment constaté par l'AMO, entrainera l'application des dispositions du décret ME-CIE suivantes :

- en cas de dommages environnementaux : injonction de réparation desdits dommages conformément aux normes environnementales ;

- en cas de manquement dans la mise en œuvre d'une ou de plusieurs mesures :

(1) Envoi d'une lettre de rappel de corriger le manquement.

Si le(s) manquement(s) n'a (ont) pas été corrigé(s):

(2) Envoi d'une lettre de Mise en demeure ordonnant les corrections requises dans un délai limité défini par le Promoteur.

ANNEXE 3 : PLAN HSE COVID 19 POUR LES ACTIVITES DE CONSTRUCTION

Dans le cadre de la prévention contre la pandémie de COVID-19, le présent plan HSE définit de manière simple les mesures obligatoires à prendre par les équipes de la JIRAMA, des entreprises sous contrat avec JIRAMA et de leurs sous-traitants pour la mise en œuvre de la composante 1b du Projet LEAD afin d'assurer la santé et la sécurité de tous les travailleurs et de la communauté environnante.

Ce plan HSE qui comprend des mesures de prévention et d'intervention vise à prévenir / minimiser les risques de la propagation de COVID-19 dans le cadre des activités de construction.

Le présent plan sera mis à jour au fur et à mesure que les exigences ou les besoins évoluent ou changent afin de refléter les plus récentes mesures adoptées.

Ce plan doit être intégré dans les DAO et les contrats des sous-traitants de la JIRAMA afin de s'assurer que tous les employés et les sous-traitants peuvent travailler dans un environnement contrôlé et tout au long de la vie de la pandémie de COVID-19.

1. Responsable

Le responsable HSE de la JIRAMA et celui de chaque entreprise et de ses sous-traitants sont chargés de la mise en œuvre des mesures du présent plan. Dans ce cadre, ils doivent s'assurer que les mesures appropriées soient respectées et mises en œuvre par tous les travailleurs.

Ils doivent aussi assurer l'information continue de leurs employés respectifs selon les sources officielles locales (Ministère de la santé publique) et internationales (Organisation mondiale de la santé et autres organisations) ainsi que toute autre directive approuvée par le Groupe de la Banque Mondiale, applicable aux activités du projet.

2. Mesures de prévention

2.1. *Communication et sensibilisation*

- Communiquer aux travailleurs l'existence du plan HSE COVID-19 pour les activités de construction et mettre à leur disposition sur le chantier.
- Assurer un affichage fort et visible des consignes sanitaires sur le chantier, avec des images et textes en langue locale pour être facilement comprises par les travailleurs (exemples : affichage sur le lavage des mains et la distance sociale ; affichage de ce qu'il faut faire si un travailleur présente des symptômes, …) afin de véhiculer un maximum d'information sur le COVID-19 en général et sur les principales règles du présent plan en particulier.
- Organiser des séances d'information quotidiennes aux travailleurs avant de commencer le travail et mener des séances de sensibilisation sur la manière de prévenir l'exposition et la contagion par le virus (comment il se présente, comment éviter sa propagation, quels sont ses symptômes et signes, etc) et à appliquer les pratiques recommandées suivantes pour réduire le risque de transmission :

- Se laver les mains souvent avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes ou utiliser un désinfectant à base d'alcool. De ce fait, assurer la disponibilité de ces fournitures en quantité suffisante sur le chantier.
- Éviter les contacts physiques directs tels que les poignées de main ou les accolades et utiliser d'autres manières pour se saluer.
- Respecter, en toutes circonstances, une distance d'au moins 1m entre les personnes. Exiger le port des masques dans le cas où il faut travailler à moins d'un mètre.
- Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche sans d'abord s'être lavé les mains.
- Tousser ou éternuer dans un papier-mouchoir ou dans le creux d'un bras, et non dans la main et jeter immédiatement les papiers-mouchoirs utilisés dans une poubelle doublée d'un sac de plastique et se laver ensuite les mains.
- Porter des masques faciaux en tout temps en public afin d'atténuer potentiellement la transmission ou la contraction du virus, mais ces masques ne doivent pas remplacer les consignes d'hygiène et de santé, dont le lavage des mains, la distanciation physique et autres mesures de protection.
- Ne pas partager des articles ou fournitures personnels, comme les stylos, les portables ou tablettes, l'ÉPI, etc.;
- Limiter l'accès et l'utilisation d'appareils partagés.

— Encourager les travailleurs à utiliser le mécanisme de réclamation du projet pour signaler toutes les préoccupations relatives au COVID-19.

— Etablir, par voie d'affichage ou radio, des communications claires, régulières et fondées sur des faits au niveau de la communauté environnante. Ces communications doivent être et conçues pour être facilement comprises par les membres de la communauté.

— Communiquer à la communauté les procédures mises en place sur le site pour résoudre les problèmes liés au COVID-19 dont toutes les mesures mises en œuvre pour limiter ou interdire les contacts entre les travailleurs et la communauté.

2.2. Déplacement vers le chantier et accès au chantier

— Privilégier les modes de transport individuel si possible (véhicule personnel, moto ou bicyclette)

— En cas d'utilisation de transport collectif, respecter les exigences de distanciation physique pendant le trajet ainsi que pendant l'entrée et la sortie des bus.

— Ne pas autoriser à accéder au chantier toutes les personnes non essentielles.

— Empêcher un travailleur malade d'entrer sur le site, en le référant aux établissements de santé locaux, si nécessaire, ou en l'obligeant à s'isoler à domicile pendant 14 jours.

— Empêcher un travailleur qui a été en contact avec une personne infectée de retourner sur le site pendant 14 jours

— S'auto-isoler pendant 14 jours toute personne qui revient de l'extérieur de Madagascar avant de pouvoir accéder au chantier.

2.3. Contrôle à l'entrée du chantier de construction

— Renforcer le contrôle de l'accès au chantier afin de prévenir l'accès aux personnes présentant des symptômes liés au COVID-19.

— Former le personnel de sécurité sur le système (amélioré) mis en place pour sécuriser le site et contrôler l'entrée et la sortie, les comportements qui leur sont demandés dans l'application de ce système et les éventuelles considérations spécifiques au COVID.

— Former le personnel qui surveillera l'entrée sur le site, leur fournira les ressources dont ils ont besoin pour documenter l'entrée des travailleurs, effectuer des contrôles de température et enregistrer les détails de tout travailleur à qui l'entrée est refusée

— Contrôler la température corporelle de tout le personnel souhaitant accéder au chantier à l'aide d'un thermomètre à distance.

— Refuser tout accès futur au chantier à quiconque enfreint les règles d'hygiène et de sécurité mentionnées dans le présent plan.

2.4. Nettoyage du chantier

— Assurer une fréquence de nettoyage de toutes les installations communes (sol, meubles, …).

— Former le personnel de nettoyage aux procédures de nettoyage appropriées et à la fréquence appropriée dans les zones à forte utilisation ou à haut risque.

— Fournir au personnel de nettoyage l'équipement de nettoyage, du désinfectant et des EPI appropriés : blouses ou tabliers, gants, protection oculaire (masques, lunettes ou écrans faciaux) et bottes ou chaussures de travail fermées

— Nettoyer et désinfecter les objets et les surfaces fréquemment touchés (poignées de porte, rampes, mains courantes, échelles, interrupteurs, équipements et outils partagés, robinets, claviers, tables, toilettes, surfaces de repas, etc) y compris tout équipement de protection individuelle (ÉPI) réutilisable.

2.5. Activités de chantier

— Limiter l'effectif maximal à 50 personnes par chantier.

— Réduire au minimum le nombre de réunions en personne. Si possible, seules les personnes nécessaires doivent y participer. Une distance physique minimale est maintenue, et les réunions se tiennent dans des espaces ouverts lorsque cela est possible.

— Echelonner les horaires des pauses et des repas afin de réduire au minimum le nombre de personnes à proximité les unes des autres.

2.6. Livraison des matériels sur site

— Limiter uniquement les zones de livraison aux livreurs et aux personnes au point de réception.

— Désinfecter tous les véhicules et conteneurs de stockage avant l'entrée sur le site.

2.7. Surveillance et suivi

— S'informer de la santé des travailleurs, au moins une fois par semaine.

— Tenir un registre du personnel ayant présenté des symptômes similaires au COVID-19 afin de faire un suivi de ces derniers.

— Réaliser un suivi quotidien par téléphone afin de s'informer de l'état de santé de la personne présentant des symptômes de COVID-19.

— Faire un rapport du nombre de cas suspects et cas positifs de COVID-19 constatés sur le chantier chaque semaine. Dans la mesure du possible, un test doit être recommandé au patient afin de contribuer au suivi épidémiologique.

3. Mesures d'intervention

— Tous les entrepreneurs doivent établir un plan intégré de continuité pour tenir compte de la fermeture partielle ou complète des chantiers ou de la limitation importante des opérations de chantier.

— Plans d'action COVID 19

Cas possibles de COVID-19	**Mesures d'intervention**	
	Employé	**Employeur**
Personnes confirmées positives	• Ne pas se présenter au travail • Contacter immédiatement le supérieur hiérarchique • Rester à la maison et s'auto-isoler pendant 14 jours • Contacter les autorités sanitaires locales pour obtenir des renseignements complémentaires	• Avertir immédiatement le Responsable • Informer toutes les personnes qui se sont trouvées à proximité ou ont été en contact avec les cas positifs et leur arrêter de travailler et s'auto-isoler pendant 14 jours même si elles ne présentent pas de symptômes • Nettoyer et désinfecter à fond l'espace de travail des employés et les environs ainsi que les outils utilisés par les personnes confirmées positives
Personnes ayant des contacts avec des personnes confirmées COVID-19	• Ne pas se présenter au travail • Contacter immédiatement le supérieur hiérarchique • Rester à la maison et s'auto-isoler pendant 14 jours	• Informer toutes les personnes qui ont été en contact étroit avec les cas suspects

Cas possibles de COVID-19	Mesures d'intervention	
	Employé	**Employeur**
	• Contacter les autorités sanitaires locales pour obtenir des renseignements complémentaires • Se faire tester • Signaler les résultats au supérieur hiérarchique	• Nettoyer et désinfecter à fond l'espace de travail des employés et les environs ainsi que les outils utilisés par les personnes ayant des contacts avec des personnes confirmées COVID-19 • S'informer de l'état de santé des personnes présentant des symptômes de COVID-19
Personnes ayant des symptômes Covid-19	• Ne pas se présenter au travail • Contacter immédiatement le supérieur hiérarchique • Rester à la maison et s'auto-isoler pendant 14 jours • Contacter les autorités sanitaires locales pour obtenir des renseignements complémentaires • Se faire tester • Signaler les résultats au supérieur hiérarchique	• Informer toutes les personnes qui ont été en contact étroit avec les cas suspects • Nettoyer et désinfecter à fond l'espace de travail des employés et les environs ainsi que les outils utilisés par les personnes ayant des symptômes Covid-19 • S'informer de l'état de santé des personnes présentant des symptômes de COVID-19

Note :

Les soins médicaux (que ce soit sur place ou dans un hôpital ou une clinique locale) requis par un travailleur doivent être payés par l'employeur. Ce dernier doit mener des discussions préliminaires avec des établissements médicaux spécifiques, pour convenir de ce qui devrait être fait en cas de renvoi de travailleurs malades.

ANNEXE 4 : FORMULAIRE DE PLAINTES

Projet Least-Cost Electricity Access Development Project (LEAD)

FORMULAIRE DE PLAINTE
TARATASY FITARAINANA

Référence : ……

1- **Le plaignant – *Ny mpitaraina* :**

Nom et Prénom – *Anarana sy Fanampiny* : _____

Pièce d'Identité – *Kara-panondro* : _____

Adresse - *Adiresy* : _____

Contact – *Laharam-piantsoana*: _____

2- **Objet de la plainte – *Mombamomba ny fitaraínana* :**

SIGNATURES - *SONIA*

LE PLAIGNANT – *NY MPITARAINA* **LE RECEPTEUR – *NY NANDRAY AZY***

Date- *Daty* :

PARTIE RESERVEE AU CIRGP ou CNGP - Projet – *FARITRA NATOKANA HO AN'NY* CIRGP na **CNGP-Proje**
PLAINTE RECUE LE – *DATY NANDRAISANA NY FITARAINANA*_____
PAR – *NY FOMBA NAHAZOANA AZY*_____

✂----------

RECU D'ENREGISTREMENT DE PLAINTE – *TARATASY FANAMARINANA FANDRAISAM-PITARAINANA*
Référence :
Date - *Daty* : _____
SIGNATURE DU RECEPTEUR – *SONIAN'NY NANDRAY AZY*

ANNEXE 5 : MODELE DE CONTENU DE REGISTRE D'ENREGISTREMENT DE PLAINTES

Date de réception de la plainte	Objet de la plainte	Référence	Nom et coordonnées du plaignant	Nom de l'enregistreur	Signature du Plaignant	Résolution locale ? OUI / NON	Autre mode de résolution	Transmission à l'Entité chargé de la résolution (Entité et date)	Date de réception de la résolution par le CGP-Projet	Date de transmission de la réponse au plaignant	Observations

ANNEXE 6 : MODELE DE PV DE REPONSE A L'ENDROIT DES PLAIGNANTS

Projet et Least-Cost Electricity Access Development Project (LEAD)

MODELE DE PV DE REPONSE A L'ENDROIT DES PLAIGNANTS

Procès-verbal de TRAITEMENT DE PLAINTE

- *Mr/Mme Nom et Prénoms :* _____
- *Adresse :* _____

Le CNGP/CIRGP–Projet ou le Comité Interministériel ad'hoc atteste avoir reçu votre plainte ci-désignée :

- *Référence N° :* _____ *Date d'enregistrement :*
- *Objet de la plainte :* _____

Et nous vous informons qu'après vérification de _____

(compléter la case correspondante et annuler les restes)

- *Votre plainte est considérée et le CNGP/CIRGP–Projet ou le Comité Interministériel ad'hoc demande à ce que :* _____
- *Votre plainte a été refusée car* _____
- *Votre plainte va être examinée au niveau de* _____ *et une réponse vous sera communiquée ultérieurement au plus tard le* _____

Signature des Entités qui ont traité la plainte

Signature du plaignant :

J'atteste avoir pris connaissance de la décision prise par le CNGP/CIRGP–Projet ou le Comité Interministériel ad'hoc

ANNEXE 7 : MODELE DE REGISTRE DE SUIVI DES DECHETS

Date de génération du déchet	Nature du déchet	Quantité	Destination	Si Transport : nom et adresse de la destination	Type de traitement prévu	Date d'expédition du déchet
Date 1	1.				ex : recyclage …	
	2.					
	3.					
	4.					
	5.					
Date 2	1					
	2					
	3					
	4					
	5					

ANNEXE 8 : MODELE DE FICHE DE NON CONFORMITE

Fiche n°___/ 2023

Date :

Localisation :

	Description	Photos d'illustration		Due date	Close date
		Avant	Après		
Description de la non-conformité					
Mesure(s) corrective(s)					

Visa du Responsable HSE Entreprise	Visa du Responsable HSE Client	Visa du Directeur des Travaux

ANNEXE 9: ENTITES SPECIALISEES DANS LA PRISE EN CHARGE DES VBG RECENSES DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU SOUS-PROJET

Région	Lieu	Entités	Rôles
HAUTE MATSIATRA	Fianarantsoa	Direction Régionale de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme	Sensibilisation dans les Communes et Fokontany sur les VBG Suivi et d'évaluation
		CECJ	Sensibilisation des Associations de Femmes sur le VBG Ecoute Confrontation et réconciliation Accompagnement judiciaire et médical Suivi et d'évaluation
ATSIMO ATSINANANA	Farafangana	Service de la Population des Districts	Ecoute Enregistrement des plaintes Confrontation et réconciliation Sensibilisation sur les VBG dans les Communes et Fokontany
	Vangaindrano	Service de la Population des Districts	Ecoute Enregistrement des plaintes Confrontation et réconciliation Sensibilisation sur les VBG dans les Communes et Fokontany
		ONG ADRA	Sensibilisation sur les VBG dans les Communes et Fokontany
VATOVAVY	Mananjary	Service de la Population des Districts	Ecoute Enregistrement des plaintes Confrontation et réconciliation Sensibilisation sur les VBG dans les Communes et Fokontany
		ONG ADRA	Sensibilisation sur les VBG dans les Communes et Fokontany
	Ifanadiana	CECJ	Sensibilisation des Associations de Femmes sur le VBG Sensibilisation sur les VBG dans les Communes et Fokontany Ecoute Enregistrement des plaintes Confrontation et réconciliation

Région	Lieu	Entités	Rôles
			Accompagnement judiciaire et médical
FITOVINANY	Manakara	Direction Régionale de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme	Sensibilisation des Associations de Femmes sur le VBG Sensibilisation sur les VBG dans les Communes et Fokontany Suivi et d'évaluation
	Vohipeno	Service de la Population des Districts	Ecoute Enregistrement des plaintes Confrontation et réconciliation Sensibilisation sur les VBG dans les Communes et Fokontany

Source : Enquêtes 2021

ANNEXE 10 : RECAPITULATION DES PRTEOCCUPATIONS/SUGGESTIONS - REPONSES LORS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

PRÉOCCUPATIONS / SUGGESTIONS	RÉPONSES
Début de l'exécution du sous-projet	La mise en œuvre du sous-projet est prévue commencer pour cette année mais tout dépend de l'achèvement de toutes les procédures nécessaires, y compris la présente étude environnementale et sociale.
Réalisation concrète du projet. Crainte de la non-réalisation du Projet suite à la demande de la Banque mondiale de rembourser certains investissements du PAGOSE.	Chaque activité sera mise en œuvre selon le planning défini. Le présent projet n'est pas concerné par ce problème lié au PAGOSE.
Procédure pour le branchement d'électricité	Tous les ménages souhaitant abonnés en électricité devront faire une demande auprès de la JIRAMA
Possibilité de dépôt de la demande d'électrification avant la réalisation du projet	La demande de branchement devrait se faire après la réalisation des travaux *(réponse JIRAMA)*
Mode d'alimentation des foyers situés loin des poteaux à implanter ?	JIRAMA élaborera un devis pour l'installation de poteau intermédiaire *(réponse JIRAMA)*
Participation ou non de la population bénéficiaire aux dépenses prévues pour la réalisation du sous-projet	Le projet est financé totalement par la Banque mondiale et il n'y a pas de participation des populations pour les dépenses lors de sa mise en œuvre.
Bénéficiaires du branchement « mora » et critères de sélection	Conçu pour les populations vulnérables pour permettre à ces foyers d'avoir du « herinaratra mora ». Selon la JIRAMA, l'identification des foyers bénéficiaires du projet, se fera en partenariat avec les communes et les fokontany qui définiront les critères d'éligibilité. Cependant, tous les foyers identifiés ne pourraient pas bénéficier du projet, car il y a aussi des critères de branchement local *(réponse JIRAMA)*
Facilité de paiement du branchement et application du moindre coût	Demande reçue et transmise au Responsable
Demande d'éclairage public	L'éclairage public est à la charge de la commune
Choix de la localisation des différents poteaux	Choix technique après étude des Techniciens de la JIRAMA et en bordure des routes et ruelles.
Information au préalable du coût de l'installation de l'électricité	Cela dépend du devis de l'installation de l'électricité
Priorisation du recrutement de la main d'œuvre locale en cas de besoin	En cas de besoin d'ouvriers, les jeunes locaux seront priorisés

PRÉOCCUPATIONS / SUGGESTIONS	RÉPONSES
Information des Autorités locales et de la population avant les travaux	Oui, une consultation avec les autorités locales et les riveraines sera réalisée avant chaque travaux
Le Maire de la CR Iakora a demandé d'alimenter la commune 24h/24	Demande reçue et transmise au Responsable
Demande d'extension de la couverture en électricité dans tous les Fokontany et/ ou villages non desservis dans les communes suivantes : Ambohimahasoa, Ampitana, Ialaninadro, Ivoamba, Soaindrana, Iarintsena, Alakamisy Ambohimaha, Fianarantsoa, Vohipeno, Ifanadiana, Ihosy, Iakora et Betroka.	L'objectif de l'État est que 70% des ménages aient accès à l'électricité en 2030. Le Projet LEAD a pour objectif d'accroître l'accès aux services d'électricité pour les ménages et les entreprises entre autres. Ainsi, l'extension de la couverture en électricité dépend de plusieurs critères dont financier, technique, économique, environnemental et social.
Communiquer à TELMA le tracé des activités du projet avant les travaux et en cas d'empiètement, assistance des Agents de TELMA pendant les travaux	Demande reçue et transmise aux Responsables

ANNEXE 11: PV DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

COMMUNE AMBALAVAO

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 30/11/21

Toerana : Vatofotsy ambany

Fokontany voakasika: Ambohintsoa 1

Egaka 1 Antsinanamonda

Nitarika ny fihaonana: Lehiben'ny fokontany.

Isan'ny nanatrika: Ǫ : 15 Ô : 15

* Lohahevitra novelabelarina sy nodinihana :
- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao ary ny toerana hametrahana igany.
- Ny tombontsoa sy ny mety ho fiantraika ratsy ago avy amin'ny fanatanterahana ny tetikasa.
- Ny fepetra raisina hialana na hanalefahana na hanonerana ny mety ho fiantraika ratsy.

* Fametrahana fanontaniana sy fanomegana valiny:
- Fanombohan'ny tetikasa : rehefa ago avokoa ny fankatoavana sy ny fahagoan-dolana rehetra dia atomboka ny asa, igany dia novinavinaina ho amin'ny herintaona (2022).
- Fitsirihana ara-teknika alohan'ny hametrahana ny tetikasa : efa vita taloha ny fitsirihana ara-teknika fa fanatanterahana sy fametrahana sisa no hatao.
- Fangatahana jiro any an-tokantrano : rehefa tafapetraka ny andrin-jiro igay vao mametraka ny fangatahana hisitraka ny jiro ary ampandalovana fokontany sy kaominina dia alefa any amin'ny JIRAMA, rehefa vita igany dia manao ny fitsirihana sy ny tombana ny teknisianina avy ao amin'ny JIRAMA, rehefa voaloa igany tombana igany.

1

dia miandry ny laharana amin'ny fisitrahana sy fametrahana any an-tokantrano.

*soso-kevitra / hetaheta samihafa:

- Fangatahana "éclairage publique"
- Fangatahana ny hitaran'ny tetikasa manerana ny boriborintany vatofotsy ambany.

Rehefa tsy nisy intsony ny fanontaniana sy ny soso-kevitra dia nampahafantarina ny olona tonga nanatrika ny fihaonana mialohan'ny firavana ny fisian'ny kahie handraisana fitarainana sy soso-kevitra ho an'ireo igay tsy tonga nanatrika ny fihaonana na koa ho an'ireo igay mbola manana ho ambara; io kahie io dia hijanona eny amin'ny Fokontany sy ny kaominina voakasika ny tetikasa mandritra ny dimy amin'ny folo andro.

Marihina fa tsy nisy nitsipaka ny hametrahana ny tetikasa ny rehetra fa dia samy nankasitraka sy nirary soa avokoa satria dia tafiditra anatin'ny fampandrosoana ny tanàna no sady ilaina amin'ny lafin'ny fandriampahalemana ny fanatanterahana igany.

LE CHEF DE FOKONTANY

LE MAIRE

L'ADJOINT AU MAIRE

COMMUNE URBAINE AMBALAVAO

Fokontany Ambahinas

FOKONTANY ATSINANAMANDA

ANDRIANAVALISONIRINA
Jean Denis

RAFANOMEZANA Emilson

VOLOLONIAINA
Mandinkisoa Hortensia

ERAKA le

SEFOM-POKONTANY

AMBALAVAO

ANDRIAMBOLOLONA
Freddy Richard

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 30/11/21
030a Renforcement et Extension Ligne BT Vatofotsy Alatsinainy	Commune : CU Ambalavao

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	Razanamazana Emilson	Chef FOKONTANY Ambohitsoa	0341354460	[signature]
2	L	Ratsimbozafy Emmanuel	mpamakivato	Vatofotsy	Emmanuel
3	V	Rasoarivololona Aimée Lydia	Mpianatra	Vatofotsy	[signature]
4	V	Razafindravao Elmine	Mpandrary	Vatofotsy	[signature]
5	V	Mamiharisoa Simone Aimée	mpanjoitra	Vatofotsy	[signature]
6	L	Razanaboto Jean Charie	mpamboly	Vatofotsy	[signature]
7	V	Razafimahaleo Tharcile	mpivarotra	Vatofotsy	Tharcile
8	V	Razanabao Marguerite	Mpandrary	Vatofotsy	[signature]
9	L	Razafimahatratra Emile	Chauffeur	Vatofotsy	[signature]
10	L	MERYLIONJY Mampiandra christian	Mpianatra	Vatofotsy	[signature]
11	L	Rakotonirina Honore	Mpamboly	Vatofotsy	[signature]
12	L	Romialda Tavo Elsa	mpamboly	Vatofotsy	[signature]
13	L	Razafindrahoto D..	— " —	Vatofotsy	[signature]
14	L	RASOLONJATOVO Jean Damatienne	Personnel de la C.U. Alvao	Vatofotsy	[signature]
15	V	RAHARINIRINA Marie Josephine	Mpampianatra	Vatofotsy	[signature]

Fokontany Ambohitsoa CU

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 30/11/21
030a Renforcement et Extension Ligne BT vatofotsy Alatsinainy	Commune : Cu Ambalavao

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	Razafindrazara Lucien	mpivarotra	Vatofotsy	[signature]
17	V	RAVELOMBOATIANA Harinonivoavy Hygène Victorine	Mpamboly	Vatofotsy	[signature]
18	L	HERINIAINA Tolojanahary	Mpamboly	Vatofotsy	[signature]
19	L	RAKOTOZAFY François Daniel	Mpamboly	Vatofotsy	[signature]
20	L	RANDRIANASOLO Rija	Mpivarotra	vatofotsy ambany	[signature]
21	V	Razafinirina Anastasi	mpamboly	Vatofotsy	Anastasie
22	V	RASOAHARIMALALA Martine Alix	Mpamboly	Vatofotsy Ambany	[signature]
23	V	RAVAOMARIA dit Razanamaly	Mpamboly	Vatofotsy Ambany	Raivao
24	V	RAKOTOZAFY Marie Yolande	Sage-femme	Vatofotsy Ambany	[signature]
25	V	Ramaly Martine	mpamboly	Vatofotsy ambany	[signature]
26	V	RAVAKA ARISOA Fleur Aveline	Mpamboly	Vatofotsy ambany	[signature]
27	V	RAVOLOLONIAINA Marie Louisette	Mpamboly	Vatofotsy (Ambany)	Louisette
28	L	RAHERINIRINA Samson Michel	MPamboly	VATOFOTSY	[signature]
29	V	Razanamiandana	mpamboly	Vatofotsy	Razana
	L	Randriampianosoa Veraly Bruno	Cuedy	Vatofotsy	[signature]

LE MAIRE

COMMUNE URBAINE AMBALAVAO

ADJOINT AU MAIRE

VOLOLONIAINA
Mandinaisoa Hortensia

LE CHEF DE FOKONTANY

RAFANOMEZANA Emilson

COMMUNE RURALE IARITSENA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 04/12/21

Toerana : CR Iaritsena

Fokontany voakasika: Ambahigrafy, Antsenanomby, Firaisantsoa.

Nitarika ny fihaonana: Lefitry ny Ben'ny Tanana.

Isan'ny nanatrika: Ǫ : 43 Ô : 11

* Lohahevitra nodinihina sy novelabelarina:
- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny aoa atao ary ny toerana hametrahana izany.
- Ny aoa ago sy ny mety ho fiantraiha ratsy, tiy ny fabana tany mirefy 1m² izay hanafsatohana ny andrin-jiro.
- Ny fapetra raisina hialana na hanalefahana na hanoneana ny mety ho fiantraiha ratsy.
* Fanetrahana fanontaniana sy fanomezana vaking:
- Fanombohan'ny tetikasa: rehefa ago avokan ny fankatoavana sy ny fahazoan-dalana rehetra dia'a tamboka ny tetikasa, izay dia novinavinaina ho amin'ny harintaona (2022).
- Fangatahana jiro any an-tokantrano mialoha: rehefa tafapetraka ny andrin-jiro izay vao hatao ny fangatahana mba ahafahana manao ny tombana izay ataon'ny tekmisianina ao amin'ny SIRAMA.
- Vidin'ny kaontera: Amin'izao fotoana izao dia tsy vidina intsony ny kaontera fa ahofa ka arehaka ny tanjakitsy zavatra ampiasaina no hiesfidianana ny karazana kaontera ampiasaina.

* Coso-lavitra / hetaheta samihafa:
- Mangataka ny fihitaran'ny famatsiana hosinaratra indrindra fa amin'ireo tanane vaovao eto kamanotilina ny kaominina.
- Mangataheta fandrosoana ny mpanina ka tay vaotiny amin'ny famolorana ny taminy an-tsitrapo.
Talahan'ny namaranana ny fihaonana dia namp-ahafantarina ny olana ny fisian'ny kahie handraisana voso-lavitra ny fitakaiana ao aorian'ny fan hontany ny kaominina voakasika mandritra ny diny ambin'ny filo andro.
Marohina fa dia faly ny nanlantsaka ary miany soa avokoa ny olane tonga nanatrika ny fihaonana mba hohatantsaha hainyana ny tetikase satria sady tafiditra ao amatin'ny fampandrosoana ny tanana no sady ilaina amin'ny lafiny fandriamphalsanana ny fahatantsahana izany hoy ny olana tonga nanatrika ny fihaonana.

LE MAIRE DE LA COMMUNE RURALE
IARINTSENA
Adjoint au Maire
RAZAFINDRAKOTO Emilson

Le CHEF de Fkt
IARINTSENA
RAZAFINDRAKOTO Marsa

CHEF de FOKONTANY
Antsenanomby
RAMASIBARIAONA Mémé Willian

FOKONTANY
ANDRIANTSOA Herinlaina

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 01/12/21
110 AEE du village Iaritsena.	Commune : CR IARITSENA / FKT: Firaisantsoa

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	RAZAFIMITSIRY Marcel	pdt FKT	Firaisantsoa	[signature]
2	L	TODISOA	Mpamboly	Iaritsena	[signature]
3	L	RATSIMBAZAFY J. Baptiste	— " —	— " —	[signature]
4	L	NASOLONDRAIBE Nampionona Emmanuel	— " —	— " —	[signature]
5	L	FANOMEZANTSOA André	— " —	Tsaramandroso	[signature]
6	L	RANDRIANANTENAINA J. Pierre	— " —	Farihilava	[signature]
7	L	RAZAFINDRASAMBO Pascal	— " —	Iaritsena	[signature]
8	V	ANDRIANJAKALALANIRINA Herizo Victoire Annie	Chef ESB	Iaritsena	[signature]
9	V	VOHIRANA	PABOLY	IARITSENA	[signature]
10	L	RAMANANDRIBE Martial	Mpamboly	Vendembe	[signature]
11	L	RATAONIRINA Ramon Florent	Mpamboly	Tiharinana I	[signature]
12	L	RAZANABATOVO Jean Armand	Mpamboly	Tomindry	[signature]
13	L	RALANY Pierre	Adj chef de FKT/IH	Iharihany	[signature]
14	L	RANDRIANASOLO Alexandre	Mpamboly	Ambohimandroso	[signature]
15	L	MBEHOAVY	MPAMBOLY	ANDRANOBOIBOIKA	[signature]

COMMUNE RURALE IARINTSENA AMBALAVAO

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 01/12/21
110 AEE du village Iaritsena	Commune : CR Iaritsena

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	MANANTSOA Kevin Banigo	Mpamboly	Iarintsena 0348579638	[signature]
17	L	TSILEFILAZA I. Aimé	Mpamboly	Iarintsena 0344950683	[signature]
18	L	RATSIMBAZAFY André Lucien	Mpianatra	Iarintsena 0344353829	[signature]
19	L	NOMENJANAHARY William	Mpamboly	Iarintsena	[signature]
20	L	RATSIMBAZAFY Brian	Mpianatra	Fihasinana I	[signature]
21	L	RAKOTOMANDOJOSEPH	MPamboly	Iaritsena	[signature]
22	L	ANDRIAMATARIJAKA Berthin Pierrot Aubin	Mpampianatra	— // —	[signature]
23	L	FENOSOA Joseph	Mpamboly	— // —	[signature]
24	L	JEAN Pierre	— " —	— " —	[signature]
25	L	ALBERT	— " —	— " —	[signature]
26	L	IAVOTRA	— " —	— " —	[signature]
27	L	RANDRIANASOLO	2m Adj	Mahavanona	[signature]
28	V	RABENANDRASANA Josiane	Mpamboly	Fihasinana I	[signature]
29	L	RAMASIBARIJAONA Mimé William	Chef de FKT Antsenanombe	03[illegible] MHSG	[signature]
30	L	ANDRIAMATSOA Heriniaina Raboto	Chef de FKT Ambohijafy		[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD » 110 AEE du village Iaritsena	Date : 01/12/21 Commune : CR IARITSENA

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
31	L	RANDRIANASOLO Tafila	Mpamboly	Iaritsena Tihosinana	
32	V	RAZAFIMAMONJY Honorine	— " —	— " —	
33	L	RANDRIANANTENAINA Odilon	Mpamboly	— " —	
34	V	RASOAMANDIMBY Heriniaina Leonie	— " —	— " —	
35	V	FAHATSIAROVANDRAIBE Jean Baptiste Elisah	A.C.	— " —	
36	V	RASOANANTENAINA Mandimbisoa vololona H.	Mpivarotra	— " —	
37	V	Fidieny	— " —	— " —	
38	V	RAZAFINDRAVOLA Modestine	— " —	— " —	
39	V	LALASOANIRINA olga	Mpamboly	— " —	
40	L	Jacky Andriambololona	— " —	— " —	
41	V	FANJANIRINDRAIBE Victorine	— " —	— " —	Ianza
42	L	RAKOTONIRINA Jean claude	— " —	— " —	
43	L	Tongasoa	— " —	— " —	
44	L	RAKOTONIRINA Jean Lechat	CHEFKT Fananomby	Mahaivanona 0340979355	
45	L	RAMORASOLOFO Justin Leonel	Mpamboly	Mahavanona	

COMMUNE RURALE IARITSENA AMBALAVAO

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 01 - 11 - 21
110 AEE du village Iaritsena	Commune : CR IARITSENA

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
46	L	RAZAFINDRAKOTO Emilson	1er Adjoint au Maire C/R Iaritsena	034 4590992	
47	L	RAZAFY Emmanuel	Mpamboly	Iaritsena	
48	L	RANDRIANANTEHAINA Jean B	Mpamboly	Iaritsena	
49	L	RANDRIANASOLO Jean Pierre	Mpamboly	IARINTSENA	Jean Pierre
50	L	SOASORO	— " —	— " —	
51	L	FALY andrianarivo Joseph	Mpamboly	— " —	
52	L	ANDRIAMBOAVONJY Jean Pierre	Mpampianatra	— " —	
53	L	ANDRIANDAHY Jean Louis	MPamboly	Andranoboiboika	
54	L	SOLOTIANA Narindra	Mpamboly	Iarintsena	
√3	4.				

LE MAIRE DE LA COMMUNE RURALE IARINTSENA
P.O 1er Adjoint au Maire

RAZAFINDRAKOTO Emilson

CHEF de FOKONTANY
Antsenomby

RAMASIBARIJAONA Mémé William

LE MAIRE
ADJOINT AU MAIRE

VOLOLONIAINA
Mandimbisoa Hortensia

RAZAFINITSIRY Marie

FOKONTANY
ANDRIANTSOA Heriniaina

COMMUNE URBAINE AMBOHIMAHASOA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 19/11/21

Toerana : Fokontany Anteviahitra.

Fokontany voakasika: Avaratsona, Ambohimanatrika, Anteviahitra.

Nitarika ny fihaonana: Lehiben' ny Fokontany Anteviahitra

Isan'ny nanatrika: O: 18 O: 11

* Zavatra novelabelarina sy nodinihina :

- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao ary ny toerana hametrahana igany.
- Ny soa ago sy ny mety ho fiantraika ratsy toy ny fakana tany mirefy 1 m² igay hananganana ny andrin_jiro.
- Ny fepetra raisina hialana na hanalefahana na hanomerana ny mety ho fiantraika ratsy.

* Fametrahana fanontaniana sy fanomegana valiny :

- Fanombohan' ny asa :

Zehefa ago daholo ny fahagoan- dalana nehetra dia hatomboka ny asa. Igany dia novinavinaina ho amin' ny herintaona (2022).

- Fangatahana jiro : efa miegaka ny fanjakana handrakotra ny toerana maro eto Madagasikara mba hanatratrarana ny tanjon' ny Ministera misahana ny angovo dia ny hanomegana herinaratra ny 70% ny Malagasy amin' ny taona 2030. koa mandeha miandalana igany arakaraka ny fitsiriana ara_teknika sy ny famaigana ary miankina betsaka koa amin' ny fanohanana ara_bola.

* Soso_kevitra / hetaheta samihafa :

- Mangataka ny hitaran' ny fitarihana ny herinaratra.

COMMUNE URBAINE D'AMBOHIMAHASOA

ho any amin'ny beriboritany hafa eto amin'ny fokontany:
Antambina, Soatanana
- Mangetaheta fampandroscana ny mponina ka manolotra an tsitrapo tsy mitaky onitra amin'ny tany hanangonana ny andrin-jiro.
Talohan'ny namaranana ny fihaonana dia nampahafantarina ny olona ny fisian'ny kahie handraisana fitarainana ho an'ireo tsy tonga nanatrika ny fihaonana na ho an'ireo igay mbola manana ho ambara. Io kahie io dia hijanona eny amin'ny kaominina voakasika ny tetikasa mandritra ny dimy ambin'ny folo andro.

Marihina fa tsy nisy nitsipaka ny hametrahana ny tetikasa ny rehetra satria dia tafiditra anatin'ny fampandrosoana ny tanana sady ilaina koa eo amin'ny lafin'ny fandriampahalemana ny fanatanterahana igany.

C.U. AMBOHIMANASOA
K.T. ANTEVIANITRA

LE CHEF DE FOKONTANY

RAFIDIS[illegible] Jean Roger
Chevalier de l'Ordre Nationale Malagasy

RATAVILANY Paul

By Lehiben'ny Fokontany

= RAHAMBOSON Abdel-

COMMUNE URBAINE
AMBOHIMANASOA

SUR LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT
ADJOINT AU MAIRE

RATREOMANANTSOA Gabriel

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD » AAIL	Date : 19/11/21 Commune : Cu Antchimahasoa

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	RATAVILANY PAR	SFFO FKT ANTEVIAHITRA	Matoxichitra	[signature]
2	L	RANDRIAMBOLOLONA William	Maçon	0331584883	[signature]
3	L	RAFANOMEZANA Jean Lucien Dominique	Maçon	0345091866	[signature]
4	L	RAHERIMBOLAHANAMA Aristide	Mpiompy	034 14 671 11	[signature]
5	L	Razafindravelosou Gilbert	mpandrafitra	0334570428	Gilbert
6	V	Ravaosolo Marie Georgette	mpamboly		[signature]
7	V	Rasoanandrasana Yolande	mpantaza lamba		[signature]
8	V	Marie Thérèse Laurette	mpamboly		[signature]
9	L	RATAVILANY Miarimanana Nicolas	mpandrafitra	0349489237	[signature]
10	L	Rakotoniaina Jean Marie Razafindramavo			[signature]
11	L	Razafimanantsoa	MPamboly	0346886375	[signature]
12	V	Rasoazanakolole	MPamboly		Pauline
13	L	Razafindraibe Charles	Mpiompy	Atrambolana	[signature]
14	V	RANDRIAMANANTSOA Maminiaina Lydie Murielle	Mpianatra	0342897521	[signature]
15	L	Tsiminodo Manjaka Samuël	Mpiompy	0348081528	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD » A.111	Date : 19/11/21 Commune : CU Ambohimahasa

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	RANDRIAMANANTENA Roger	Mpamboly	Anteviahitra ambony	[signature]
17	V	RASOANIRINA Léa	Mpamboly	Anteviahitra	[signature]
18	L	RAKOTOVAO Jean Germain	Mpandrafitra	Anteviahitra	RAPELA
19	V	RASOANIAINA Marie Juliette	Mpamboly	Anteviahitra	juli
20	L	RAMAHATRATRA Miafy	Mpamboly	Anteviahitra	[signature]
21	L	RAKOTOHASIMBOLA Louis	Mpamboly	Anteviahitra	[signature]
22	L	RATAVILAHY Heritiana Prospère	Mpandrafitra	Anteviahitra	[signature]
23	V	RAZANAMORA Julienne	Mpamboly	Anteviahitra.	julienne
24	L	RAMAROLAHY Fabien	SDE A/SOA	TIRAMA A/SOA	[signature]
25	L	RAVELOSON Olivier Joseph	coordonnier	0346684275 (Antambina)	OLIVIER
26	V	RAZAFINDRABE Clodine	Mpamboly	0345853752 (Antambina)	claudine
27	V	RAVAVARISARINDRA Felicité	Mpamboly	Anteviahitra (Antambina)	[signature]
28	V	RAZANAMARO Florine	Mpamboly	Anteviahitra (Antambina)	[signature]
29	L	RANAIVOGON R. Joël	Chef FKT Avaratasena		[signature]
		LE CHEF DE FOKONTANY	Le Chef de FKT		

COMMUNE URBAINE AMBOHIMAHASA

PCUR L'MAIRE ... ADJOINT AU MAIRE

RATAVILANY Pupi

RAFIDIMANANTSOA Jean Roger
Chevalier de l'Ordre National Malgache

RAVELOMANANTSOA Gabriel

COMMUNE RURALE AMPITANA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 19/11/21

Toerana : Sahalava.

Fokontany voakasika: Avaratsena, Antoabe, Andohasoamahainty

Nitarika ny fihaonana: Lefitry ny Lehiben' ny Fokontany.

Isan'ny nanatrika: Q: 16 O: 9

* Zavatra nodinihina sy novelabelarina:

- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao ary ny toerana hametrahana igany.
- Ny soa ago sy ny mety ho fiantraika ratsy toy ny fakana tany mirefy 1 m² igay hananganana ny andrin-jiro.
- Ny fepetra raisina hialana na hanalefahana na hanonerana ny mety ho fiantraika ratsy.

* Fametrahana fanontaniana sy fanomegana valiny:

- Fangatahana jiro: efa miegaka ny fanjakana handrakotra ny toerana maro eto Madagasikara mba hanatratrarana ny tanjon' ny Ministera misahana ny angovo dia ny hanomegana herinaratra ny 70% ny Malagasy amin' ny taona 2030. Koa mandeha miandalana igany arakaraka ny fitsiriana ara-teknika sy ny famaigana ary miankina betsaka koa amin' ny fanohanana ara-bola.
- Fanombohan' ny asa: Rehefa ago daholo ny fahagoan-dalana rehetra dia hatomboka ny asa, igany dia novinavinaina ho amin' ny heritaona (2022).
- Fampidirana jiro any an-trano: anjaran' ny teknikiana ao amin' ny JIRAMA no manao ny fitsirihana ahafahana manao ny tombana amin' ny lany amin' igay fampidirana

any an-trano izay.

* Soson-kevitra / hetahota samihafa :

- Mangataka ny hahatongavan'ny tetikasa famatsiana jiro ho tonga eto amin'ny "chef lieu de commune Ampitana" ary mba hahaenika ireo boriboritany eny anivon'ny fokontany teirairay eto amin'ny kaominina.

Talohan'ny namaranana ny fihaonana dia nisy ny fampahafantarana ny olona ny fisian'ny kahie handraisana ireo mety ho ahiahy na soso-kevitra ho an'ireo tsy afaka nanatrika ny fihaonana na ho an'ireo izay mbola manana ho ambara. Io kahie io dia hijanona eny amin'ny kaominina voakasika ny tetikasa mandritra ny dimy ambin'ny folo andro.

Marihina fa tsy nisy nitsipaka ny hametrahana ny tetikasa ny rehetra satria dia tafiditra anatin'ny fampandrosoana ny tanana sady ilaina koa eo amin'ny Latin'ny fandriam-pahalemana ny fanatanterahana izany.

LE MAIRE

RAZAFIMANDIMBY
Tahirinirina Fabien Célestin

Chef de Fokontany,

RAMERIRINIRINA Olga Thérèse

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 19/11/21
112 AEE des village Namirana et Sahalava	Commune : AMPITANA

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	RAZAFIMANDIMBY Tehirinirina Fabio C.	Meiro AMPITANA	Andohasoamahaity	[signature]
2	V	RAHERINIRINA Olga Thérèse	SEFO FKT Andohasoamahaity	Ambalavao	[signature]
3	L	RAKOTONIAINA Jean Christin	Sefo F.k.T. Antoabe	Lot III G 5 Antoabe	[signature]
4	L	RAZAFIMAHATRATRA Roger Pascal	Formateur	Namirana 032.82 22284	[signature]
5	L	RAZAFIMAHATRADRAIBE Andrianantenaina Michel Rolland	Mpamboly	Sahalava	[signature]
6	L	RAFANOHEZANTSOA Angelos	Mpianatra	Sahalava	[signature]
7	L	RAMANANDRAISOA pierre celestin	Mpamboly	Sahalava	[signature]
8	L	RAKOTONIRINA Roger Luc Nestor	Mpamboly	Sahalava	[signature]
9	L	RAMIANDRISOA Martin	Soudeur	Sahalava	[signature]
10	V	RASOARIMALALA Jeanine	Mpamboly	Sahalava	[signature]
11	V	RAVAOHITA christine	Mpamboly	Sahalava	[signature]
12	V	Velonjanahary Yvette	Mpamboly	Sahalava	[signature]
13	V	RAMASINORO chantale	Mpamboly	Sahalava	[signature]
14	L	RANDRIANIRINA Michel venant	Mpamboly	Sahalava	[signature]
15	V	RAKOTONJANAHARY Andriatiana christia	Mpamboly	Sahalava	Andriatiana

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD » — **Date :** 19/11/21

Commune : AMPITANA

AAR AEE des villages Namirana et Sahalava

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	Razafindrakoto Andrianantenaina Marcel	Mpamboly	Sahalava	
17	L	Raberirinaina Justin	Mpamboly	Sahalava	
18	V	Rahanitriniony Mamiriaina Edith Raymonde	Mpampianatra	Sahalava	
19	L	Randriambanonjy Jean Rufin	Mpamboly	Sahalava	
20	V	Ramosaharimanana Marie Rufine	Mpanjaitra	Sahalava	
21	L	RATOLOJANAHARY Razafindrakoto Marcellin	Mpampianatra	Sahalava	
22	L	Razafindrakoto Gervais	Mpamboly / Mpiompy	Sahalava	
23	V	Ravaohita Germaine	Mpamboly / Mpandrary	Sahalava	Ravaohita
24	L	RAKOTOVAO Marcel	Mpamboly	Sahalava	
25	L	RAKOTOARISOA Eugène	Mpamboly	Sahalava.	

LE MAIRE

RAZAFIMANDIMBY Tabiriniaina Fabien Célestin

Le Chef de Fokontany

COMMUNE URBAINE D'AMBOHIMAHASOA

LE MAIRE

CHEF DE FOKONTANY

RAVELOMANANTSOA Gabriel

Officier de l'Ordre National

COMMUNE URBAINE FIANARANTSOA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 26 Novembre 2021

Toerana : Tokotany Lycée Jean RALAIMONGO

Fokontany voakasika: Ankofafalahy / Ambalavato / Sahalava Ambodiharana / Tsimanarirazana / Ambalabe Antanifotsy V, Soanierana.

Nitarika ny fihaonana:

Isan'ny nanatrika: Ǫ : 28 Ò : 15

* Lohahevitra novelabelarina sy nodinihina.
• Fampahafantarana ny tetikasa ny asa ho atao ary ny toerana hametrahana izany.
• Ny soa sy ny mety ho fiantraika ratsy azo avy amin'ny fanantanterahana ny tetikasa.
• Ny fepetra ho raisina na hanalefahana na hanorenana ny mety ho fiantraika ratsy.
* Fametrahana fanontaniana sy fanomezana valiny:
• Fanampim-panazavana mahakonka ny fampidiran-jiro isan-tokantrano : manao fangatahana eny anivon'ny JIRAMA izay ampandalovina amin'ny fokontany sy ny kaominina, ny fandrefesana (metrage), famoahana ny teti-bidy, fandoavam-bola, fampidiran-jiro.
* Soso-kevitra :
fangatahan'ny boriborintany hafa ao anatin'ny fokontany Ankofafa anbony, izay mbola tsy misy jiro, ny mba hahazahoana jiro.
Marihina fa tsy misy nitsipaka ny hametrahana ny tetikasa ny reheta ary efa liana sy manantena ny hahatanteraka ny tetikasa satria efa manjaka ny tsy fandriam-pahalemana

Mialohan'ny namaranana ny fihaonana dia nisy fampahafantarana ny olona ny firian'ny bahie fandraisana ny soa kenta, fangatahana, izay ho aptraka eny anin'ny kaominina Fianarantsoa mandritra ny dimy ambin'ny folo andro.

Le 1er Adjoint au Maire
RAJOMA Ignace

ADJOINT CHEF FOKONTANY
RAMAROSON Rabakoalinoro Odile

LE CHEF DU FOKONTANY
ANKOFAFALAHY
RANDREISA Irenée Jean Jacques

Le Adjoint FOKONTANY
SOANIEDANA
RANDRIAMAMPIONONA Ignace M.A

Le Chef de Fokontany
Ambalavato
RAFARINARIVO Maminirina Dieu Donné Sylvain

LE CHEF DE FOKONTANY
RABOTOVAO Jean Yves Florent

Le Chef de Fokontany
AMBALABE
RAFANOMEZANTSOA Wolfang Pierre

PO NY LEFITRA FOKONTANY
RANDRIAMAMPIONONA Ignace M

LE CHEF FOKONTANY
Sammuélson RAZAFIMANOMIA
Commandeur de l'Ordre National

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 26 Novembre 2021
117 AEE du Village Andranomiadiloha	Commune : CU FIANARANTSOA

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	V	RAZAFIMDRAVOLA Marie Henriette	mpivarotra	Ambatolahimavo	[signature]
2	L	ANDRIAMAMATENA Tinaarison TOUSSAINT	mpivarotra	ambatolahimavo	TOUSSAINT
3	L	RATOVOARISOANANANARY 6	Mpampianaka	Andranomiadiloha	[signature]
4	L	RAZAMASATOVO Jean René	Mpanao ASA Tang	AMBATOLAHIMAVO	[signature]
5	V	RAZANANTSOA Harilalao	Mpamboly	Ambatolahimavo	Razanany
6	V	RAVAOHITA Symphorose	Mpiompy	Andranomia-diloha	Symphorose
7	L	HERY FANOMEZANTSOA	Pivarotra	Ambalanonoka	[signature]
8	L	Randrianirina Jean Fidelis	Pamboly	Ambalanonoka	[signature]
9	L	RASOLOMAMPIONONA T.Edmond	Piompy	Ambalanonoka	[signature]
10	V	RASOAMAMPIOMONA Patricia	Mpamboly	Ambalanonoka	Patricia
11	L	RAZAFIDRAIBE Emille	Mpamboly	Ambalanonoka	Emille
12	L	RAJOMA Marcel	— " —	— " —	[signature]
13	L	RANDRIAMBOAVONJY Johanison.	S.G. Lycée Jean Ralaimongo	Andranomia-diloha	[signature]
14	L	Randriamasolo Jean Frederic	—	AV de GOCO ANKOEAFA	[signature]
15	L	Rakotovao Joseph	Maçon	Ambalanonoka	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 26 Novembre 2021
117-AEE du village ANDRANOMIADILOHA	Commune : OU FIANARANTSOA

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	Randrionoely Jean	Pamboly	Andranomiadi	[signature]
17	L	Rakotonirina jean [illegible]	Pandrafitra	Ambalanonoka	Jean
18	L	RAKOTONIRINA Bernard Arson	Etudiant	Ambalanonoka	[signature]
19	L	RANDRIANASOLO Jean	Mpamboly	Ambatolahimavo	[signature]
20	V	RAZAFIMALALA Jeanne Rosaline	Mpiompy	— " —	[signature]
21	V	RASOAMAMPIONONA Marie Viviane	— " —	— " —	[signature]
22	V	RAZAFINDRAVOLA Josephine	Mpamboly	— " —	Josephine
23	L	RAHARIVONY Sylvestre	Kredecisa	0348706791	[signature]
24	V	MAMINIRINA	Mpčase antrano	Andranomiadi-lohe	Jeanne
25	V	RAVAOHITA Thérèse	Mpamboly	Ambatolahimavo	Thérèse
26	V	RASOAMAFIANDRA Voninirina Mlle Antonnine	Mpivarotra	Andranomiadilohe	[signature]
27	V	Rabelaza Sitraka Aldine	Mivatra	Andramiadilohe	[signature]
28	V	Ravaonirina M. Christine	Mpikarakara Tokatrana	Andranomiadilohe	[signature]
29	L	Razafindratrimba Jean François Emile	Mpamboly	Ambatolahimavo nis orphelinat	[signature]
30	L	Rakoto Martin Paul A	Retraite	Andranomiadi-lohe	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 26 Novembre 2021
117 AEE du village ANDRANOMIADILOHA.	Commune : CU FIANARANTSOA

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
31	L	Ramozavelo Roland	MPABoly	Andranomiadi	[signature]
32	L	RANDRIANARAHINJANA Lucien Xavier	PASTEUR	Andranomiadiloha	[signature]
33	L	RANDRIANANDRASANA Joseph Noël	Pamboly	andranomiadiloha	[signature]
34	L	Razafinch alent-jules	Zehiby BBTS	Andranomiadiloha	[signature]
35	L	RANDRIANANDRASANA Jean claude	Mpiantra	Andranomiadiloha	[signature]
36	L	Ralaivao François	Magon	Ambalanonoka	[signature]
37	L	Randrianandrasana Léon Michel	Mpandraheisaha	Andranomiadiloha	[signature]
38	L	RAKOTONIRINA Jean Noël	Mpamboly	Ambatolahimaro	[signature]
39	L	RANDRIANASOLO Niandrisa J.D.D.	— " —	Andranomiadiloha andrefana	[signature]
40	V	RAZAFINIRINA Elysée	— " —	— " —	Elys
41	V	RAZAKA Sahondra Razafimalala	Mpanjaitra	Andranomiadiloha	[signature]
42	L	RANDRIANTINA IANA Armand	KM BBTFHOS	Andranomiadiloha Angafana 0348 94162	[signature]
43	V	RASOLOARIHANTA Jeanne Eugenie	Mpivarotra	Andranomiadiloha	Jeanne Eugénie

Le 1er Adjoint au Maire
RAJOMA Ignace

LE CHEF DU FOKONTANY
ANKOFAFALAHY
RANDRETSA Irenée Jean Jacques

COMMUNE RURALE NASANDRATRONY

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 27/11/21

Toerana : Marofarona

Fokontany voakasika: Soamiandrizafy , Ambohifirariantsoa.

Nitarika ny fihaonana: Lehiben' ny Fokontany Soamiandrizafy.

Isan'ny nanatrika: Q : 28 Ô : 11

* Lohahevitra novelabelarina sy nadinihina :
- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao ary ny toerana hametrahana izany.
- Ny tombontsoa sy ny mety ho fiantraika ratsy ago avy amin'ny fanatanterahana ny tetikasa.
- Ny fepetra raisina hialana na hanalefahana na hanarenana ny mety ho fiantraika ratsy.

* Fametrahana fanontaniana sy fanomezana valiny :
- Fanombohan'ny tetikasa : nefefa ago avokoa ny fankatoavana sy ny fahagoan-dalana nefetra dia hatomboka ny asa, izany dia novinavinaina ho amin'ny herinaona 2022
- Misy vola hefain' ny Fokontany amin' ny fanatanterahana ny tetikasa : Tsy misy vola hefain' ny Fokontany sy ny fokonolona fa ny fanjakana avokoa no miantoka ny fanatanterahana ny hametrahana ny tetikasa nefetra fa ny manjifa mankany an-tokantrano no anjaran'ny tokantrano izay manao ny fangatahana hisitraka jiro.
- Trano maromaro kaontera iray : Tsara kokoa raha tokantrano iray kaontera iray mba hialana amin'ny disadisa mety hitranga sy ny olana mety hiseho amin'ny fanjifana ny herinaratra.

COMMUNE RURALE DE NASANDRATRONY DISTRICT D'ANDRA

1

* Soso-kevitra / hetaheta samihafa :

- mangataka ny hisitraka ny boriborintany rehetra manerana ny Fokontany Soamiandrigafy sy ny Fokontany Ambohifirariantsoa.
- Mangataka ihany koa ny hikisahan' ny andrin-jiro faha-18 noho ny fisian' ny fasana akaikin' ny hametrahana ny andrin-jiro

Rehefa tsy nisy intsony ny fanontaniana sy soso-kevitra dia nampahafantarina ny olona mialohan' ny namaranana ny fihaonana ny fisian' ny kahie handraisana fitarainana na soso-kevitra ho an' ireo igay tsy afaka nanatrika ny fihaonana na koa ho an' ireo mbola manana ho ambara. Io kahie io dia hijanona eny amin' ny kaominina sy fokontany voakasika ny tetikasa mandritra ny dimy ambin' ny folo andro.

Marihina fa tsy nisy nitsipaka ny hametrana ny tetikasa ny rehetra satria tafiditra anatin' ny fampandrosoana ny tanana no sady ilaina amin' ny lafin' ny fandriampahalemana ny fametrahana igany.

Chef de Fkt
Soamiandrizafy

RABIALAI Andrianasolo

LE TRESORIER COMMUNAL

ANDRIAMIFIDY HAJAZANDRINDRAINY
Morillas

Le chef de Fokontany

RAKOTOZAFY Noël Eugène

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 27/11/21
116 AEE du village de Maroharona - Nasandratrony - Isandra.	Commune : Nasandratrony

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	RABIAL ANY Andrianasolo	Maroharona. chef de FKT	0340467900	[signature]
02	L	RANDRIANAMBIN-Jatala	— " —	0348426789	[signature]
03	L	Razafiurimaro	— " —	220191000093	[signature]
04	L	Razafindrorandriamorsal	— " —	0344653330	[signature]
05	V	Rasoalalao Nordine	— " —	0348275402	Nordi
06	L	Randriamitahilaza	— " —	0341225600	[signature]
07	V	Rahaingotiana Jeanne	— " —	Maroharona	[signature]
08	V	Rasanandrasana	— " —	— " —	Rasoa
09	V	Ravao nirina Cele	— " —	— " —	Ravao
10	L	Rakotondrasoa	— " —	— " —	Rakotondra
11	L	Rakotomanga Alk	— " —	— " —	[signature]
12	L	Razimena	— " —	034274989	[signature]
13	L	Andrianamilanja Herman	— " —	0346384276	[signature]
14	L	Randriananja Enie	— " —	0343792154	[signature]
15	L	Razafizen-mari	— " —	Maroharona	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 27/11/21
116 AEE du village de Marofarona Nasandratony - Isandra	Commune : Nasandratony

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	V	RAHELIARISOA Honorine	Mpamboly	Marofarona	Honorine
17	V	RAZAINIRINA Marcelline Leonie	— " —	— " —	
18	L	Randriamitsirisoa Albert	— " —	— " —	
19	L	Randrianarivelo Charles	— " —	— " —	Charles
20	L	Randrianandrasa	— " —	— " —	
21	L	NDRIATSARA	— " —	— " —	
22	V	RAALIVAO MATINA	— " —	— " —	Martine
23	V	Ralrao	— " —	— " —	
24	V	Rampionna	— " —	— " —	
25	L	Cha	— " —	— " —	
26	L	Fidele	— " —	— " —	
27	L	Jony	— " —	— " —	
28	L	Louis Leonard	— " —	0345742603	
29	L	Rakotoarisoa fils Charles	— " —	Marofarona	Rakotoarisoa
30	L	Ravelo	— " —	— " —	

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 27/11/21
MAEE du village de Maroharona – Nasandratrony – Isandra	Commune : Nasandratrony

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
31	L	RATSANGANA III Marogafy Noelson	Mpamokatra Masomboly	Maroharona 0341028134	
32	L	RATALATA Zaranomenjanahary	Mpamboly	Maroharona	
33	V	Ramampionona Jeanine	Mpamboly	– " –	jeannine
34	L	Ratsangana III Noro philbert Noelson	Mpamboly	– " –	
35	V	RAZAFINIRINA veronique	Mpampianatra	0342036796 Maroharona.	
36	L	RAZAFIMAHATRATRA Lalitohaina Jean Régis	Mpamboly	– " –	
37	L	FIAKARA Marcellin René	Mpamboly	M – " –	
38	L	RAKOTOZAFY Noël Eugène	chef de Fokontany Ambohifiranantsoa	0349704440 Loviatikana	
39	L	RATSIMBA Janvier	Mpamboly	Mananara 0345598687	

Mpchef de Fkt
Soamiandrizafy.

RABIALAHY Andrianasolo

Chef de Fokontany

RAKOTOZAFY Noël Eugène

COMMUNE RURALE ANKARINARIVO MANIRISOA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 27/11/21

Toerana : Ambohifirariantsoa

Fokontany voakasika: Ambohifirariantsoa

Nitarika ny fihaonana: Lehiben' ny Fokontany.

Isan'ny nanatrika: Ǫ : 28 Ò : 11 .

* Lohahevitra nodinihana sy nofakafakana ary novelabelarina:
- Fampahafantarana ny tetikasa, ny asa atao sy ny fametrahana igany.
- Ny tombontsoa sy ny mety ho fiantraika ratsy ago avy amin' ny fanatanterahana ny tetikasa.
- Ny fepetra raisina hialana na hanalefahana na hanonerana ny mety ho fiantraika ratsy.
* fametrahana fanontaniana sy fanomegana ny valiny:
- Fanombohan' ny asa : rehefa ago ny fankatoavana sy ny fahagoan_dalana rehetra dia atomboka ny asa, igany dia novinavinaina ho amin' ny herintaona (2022).
- Trano maromaro kaontera iray : Tsara kokoa raha tokantrano iray kaontera iray mba hialana amin' ny disadisa mety hitranga sy ny olana mety hiseho amin' ny fanjifana ny herinaratra.
- Herinaratra ambany ny tanjany : efa nisy ny fitsirihina natao ary efa ao anaty tetikasa avokoa ny fanoloana na fanampiana ny tanjaky ny "transformateur".
* Soso_kevitra / hetaheta samihafa:
- Fangatahana "éclairage publique"
- Fangatahana hanafainganana ny fanatanterahana ny



1

tetikasa.

Rehefa tsy nisy intsony ny fanoritaniana sy ny soso-kevitra dia nampahafantarina ny olona mialohan' ny hamaranana ny fiharanana ny fisian' ny kahie handraisana fitarainana na soso-kevitra ho an'ireo izay tsy tonga nanatrika ny fivoriana na ho an'ireo izay mbola manana ho ambara, io kahie io dia hijanona eny amin' ny Tokontany sy kaominina vaovaosika ny tetikasa mandritra ny dimy ambin' ny folo andro.

Marihina fa tsy nisy nitsipaka ny hametrahana ny tetikasa ny rehetra fa dia samy nankasitraka sy nirary soa avokoa ny fahatanterahan' ny tetikasa satria dia tafiditra anatin' ny fampandrosoana ny tanàna no sady ilaina amin' ny tafin' ny fandriampahalemana ny fanatanterahana izany.

Le Chef du Fokontany

RAKOTOZAFY Noël Eugène

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 27/11/21
116 AEE du village de Maroharona - Nasandratrony - Isandra.	Commune :

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	RABIAL ANY Andrianasolo,	Maroharona. chef. de FKT	0340467900	[signature]
02	L	RANDRIANAMBIN-Jalala	— // —	0348426789	[signature]
03	L	Razafiarimaro	— // —	220191000093	[signature]
04	L	Razafindrorandriamorsal	— // —	0344653330	[signature]
05	V	Rasoalalao Nordine	— // —	0348275402	Nordi
06	L	Randriamitahilaza	— // —	0341225600	[signature]
07	V	Rahaingotiana Jeanine	— // —	Maroharona	[signature]
08	V	Rasanandrasana	// —	— // —	Rasoa
09	V	Ravao nirina Cele	// —	— // —	Ravao
10	L	Rakotondrasoa	// —	— // —	Rakotondras
11	L	Rakotomanga HR	— // —	— // —	[signature]
12	L	Razimeny	— // —	0342749891	[signature]
13	L	Herman Andrianmilanja	— // —	0346384276	[signature]
14	L	Emé Randrianan Ja: Jenk.	— // —	0343792154	[signature]
15	L	Razafizen-mari	— // —	Maroharona	[signature]

Tokontany Soamian... C.R Nasandratrony

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »
116 ~~AIT~~ du village de Marofarona
Nasandratrony - Isandra

Date : 27/11/21
Commune : Nasandratrony.

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	V	RAHELIARISOA Honorine	Mpamboly	Marofarona	Honorine
17	V	RAZAINIRINA dit Marcelline Leonie	— " —	— " —	
18	L	Randriamitsirisoa Albert	— " —	— " —	
19	L	Randrianarivelo Charles	— " —	— " —	Charles
20	L	Randrianandrasa	— " —	— " —	Georges
21	L	NORIATSARA	— " —	— " —	
22	V	RAALAVAO MARINA	— " —	— " —	Martine
23	V	Ralaro	— " —	— " —	
24	V	Rampionna	— " —	— " —	
25	L	Cha	— " —	— " —	
26	L	Fidele	— " —	— " —	
27	L	Jony	— " —	— " —	
28	L	Louis Leonard	— " —	0345742603	
29	L	Raketoarisoa fils Charles	— " —	Marofarona	Raketoarisoa
30	L	Ravelo	— " —	— " —	

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 27/11/21
116 AEE du village de Maroharona – Nasandratrony – Isandra	Commune : Nasandratrony

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
31	L	RATSANGANA III Marogafy Noelson	Mpamokatra Masomboly	Maroharona 0341028134	
32	L	RATALATA Zaranomenjanahary	Mpamboly	Maroharona	
33	V	Ramampionona Jeanine	Mpamboly	– " –	jeannine
34	L	Ratsangana III Noro philbert Noelson	Mpamboly	– " –	
35	V	RAZAFINIRINA veronique	Mpampianatra	0342036796 Maroharona.	
36	L	RAZAFIMAHATRATRA Lisitahaina Jean Régis	Mpamboly	– " –	Narindra
37	L	FIAKARA Marcellin René	Mpamboly	M – " –	
38	L	RAKOTOZAFY Noël Eugène	chef de Fokontany Ambohifiranantsoa	0349704440 Loviatikana	
39	L	RATSIMBA Janvier	Mpamboly	Mananara 0345598687	

Ny chef de Fiv Soamiandrizafy.

RABIALAHY Andrianasolo

Chef de Fokontany

RAKOTOZAFY Noël Eugène

COMMUNE RURALE ALAKAMISY AMBOHIMAHA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 21/11/21

Toerana : Tambohivo.

Fokontany voakasika: Tambohivo / Lavaina / Talata Iboaka / Ambohibory Andrefana

Nitarika ny fihaonana: Lehiben'ny Fokontany

Isan'ny nanatrika: Q : 21 Ô : 31

* Lohahevitra novelabelarina:

- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao ary ny toerana hametrahana azy.
- Ny soa azo sy ny mety ho fiantraika ratsy azo avy amin'ny fanatanterahana ny tetikasa.
- Ny fepetra ho raisina hialana na hanalefahana na hanorenana ny mety ho fiantraika ratsy.

* Fametrahana fanontaniana sy fanomezana valiny:

- Elanelana firy metatra na ilaina fametrahana andrin-jiro hitaritana herinaratra amin'ny toerana hafa: eo amin'ny 40m na 50m arakarakin'ny toe-tany.
- Fotoana ahafahana manao fangatahan-jiro miditra any an-tokantrano: rehefa tontosa ny tetikasa izany hoe voatsatoka ny andrin-jiro.

* Soso-kevitra / betahita samihafa:

- Fanitarana ny fitaritan-jiro mba hanenika ny tanàna
- Hahamora ny fangatahana fampidiran-jiro ao an-tokantrano toy ny fametrahana birao misahana izany ato anatin'ny kaominina

Mialohan'ny mamaranana ny fihaonana dia mampahafantarina ny olona ny fisian'ny halue

1

handraisana ireo mety ho ahiahy na soso kevitra ho an' ireo tsy afaka manatrika my fihaonana na ho an' ireo izay manana ho ambara. Ho apetraka mandritra ny dimy ambin'ny folo andro eny amin'ny Fokontany sy ny kaominina voakasika ny tetikasa ny bahie.

Marihina fa nankatoa ary efa miandry ny hana tanterahana ny tetikasa my rehetra satria 'iankinan' ny fampandrosoana ny tanana ny hametrahana izany.

SEFO FOKONTANY

Pauline

Pauline

Adjoint au Maire

RANDRASANA Jean Baptiste

Le Chef de Fokontany

RAZANAKOLONA Zakatiana Henri Claude

NY SEFO FOKONTANY

RANDRIAMBOLOLONA Andrianoely Jean Baptiste

LE CHEF DE FOKONTANY

RAKOTONDRIASAMBATRA Jean Michel

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 21/11/21
132 AEE des villages Lavalaho, Ambalaivato Tomavoka et Ambalakafotra	Commune : Alakamisy Ambohimaha

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1°	L	RANDRASHANA Jean Baptiste	2e Adj. au Maire	0347091587	[signature]
2	V	RAZANAJAFY Pauline	Sefo FKT	0344088984	[signature]
3	L	ANDRIAMIHAJA-MAMPIANDRA Jean Chrysostome	Mpampianatra	Tambohivo 0347127066	[signature]
4	V	RAHANTAMALALA Nirisoa Rosalie Clarisse	Mpamboly Tomavoka	Tomavoka 0342594922	[signature]
5	V	BEBY ARILALA Simone Jésus	Mpamboly Tomavoka	Tomavoka 0345171510	[signature]
6	V	RASOAVITA Fanjantiana Marie Olga	Mpamboly Tomavoka	Tomavoka	[signature]
7	V	RASOANDRAINY Marie Georgette	Mpamboly	Tomavoka 034.10.871.51	[signature]
8	L	Rakimbazafy Paul	Komity FKT	Tomavoka	[signature]
9	L	Razafimahatradraibe Tokiniaina	Mpamboly	Ambalaivato	[signature]
10	V	Rabozy Marcelline	Mpamboly	Ambalaivato	[signature]
11	V	Rasoanandrasana Maminiaina Dorette	Mpamboly	Ambalaivato	[signature]
12	V	Vololoniaina Lucie Marie Claudine	Mpamboly	Ambalaivato	[signature]
13	V	Razanamandroso Cathérine	Mpamboly	Tomavoka	[signature]
14	L	RAFANOMEZANTSOA Tsilavina Dieu Donné	Mpianatra	Tambohivo	[signature]
16	L	Andrianandrasana Alexis II	Mpamboly	Tambohivo	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD » 132	Date : ..... Commune : Alakamiry Ambohimaha

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	Razafimandimby Raphaël	Mpamboly	Gindag 0 34643350 1 Tambohivo	[signature]
17	L	Ratalata J Marie	Mpamboly	ambalaivato	[signature]
18	V	Sizanne	Mpamboly	Ambalaivato	[signature]
19	L	Randrianatenaina Jen Dista	Mpamboly	Tambohivo	[signature]
20	L	RaTaseph Ratalata	Mpamboly	Tambohivo	[signature]
21	L	Rakotoarimanana	Mpamboly	lavalaho	[signature]
22	L	Rakotoririna Louis Les Cou	Katesiste	[illegible]	[signature]
23	L	Rakotoririna Mandrisoa	Komity Lavalaho	0343054300 Lavalaho	[signature]
24	L	Rakoto Vennace	Mpamprianatra	Tambohivo.	[signature]
25	L	Randrianandrasana Dieudonne.	Mpamboly.	Tambohivo	[signature]
26	L	Razafimanantsoa Jean Narcisse	Mpamboly	Ambalaivato	[signature]
27	L	RAMAMPIANDRA Gilbert	Mpandrafitra	Lavalaho 0343863693	[signature]
28	L	Rakotozafy Albert.	Mpamboly	Tomavoka	[signature]
29	L	RAFARALAHY Georges.	Mpamboly.	Ambalavao. Ankafotra.	[signature]
30	L	Randalana Joseph	Mpamboly	ambalaivato	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD » 132	Date : ..... Commune : Alakamisy Ambohimaha

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
31	L	MENJANAHARY Olivier Fidélis.	Komity	Ambalavato 034.97321 9C.	
32	L	RASOLO François.	Mpamboly	Lavalaho.	
33	L	RAZAFIMANDIMBY Solomo.	Mpamboly.	Tambohivo.	
34	L	RANDRIAMANATENA Paul	Mpampianatra	Lavalaho	Paul
35	V	RANDRIAMAMPIONONA Marie claudette	Pivarotra	Tambohivo	
36	V	RAFARASOA Marie georgette	Mpamboly	Tambohivo	georgette
37	V	RAZAINJAFY Marcelline	Mpamboly	Lavalaho	Marcelline
38	V	RASOANANDRASANA Hanevasoa	Mpamboly	Lavalaho	
39	L	RATSIMBAZAFY Romil	Mpamboly	Lavalaho	
40	V	RAZAIARISOA RAVOLA Clarisse.	Mpamboly	Lavalaho	
41	V	RAVAO Marceline	Mpamboly	Lavalaho.	
42	V	Rakotanjafivoanomenjanahary Therese	Mpamboly	Lavalaho	
43	V	RAVAOARILALA Marie Jeanne	Mpamboly	Lavalaho	
44	L	RAONIZAFINARIVO Michel	Mpamboly -	Ambatoloakafotsy	
45	L	RAMANJATO Tolotra	Mpamboly	Tambohivo	

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD » 132	Date : ..... Commune : Alakamisy Ambohimaha

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
46	L	RAZANAKA Tsimbazafy Albert	Mpamboly	Tomavoka	[signature]
47	L	RAKOTONIRINA Gilbert	Mpamboly	Tambohivo	[signature]
48	L	Jen-Janquen	Mpamboly	Tomavoka	[signature]
49	L	Filemo	Mpamboly	Tomavoka	[signature]
50	V	Ravao Harline	Mpamboly	Lavalaho Fra	[signature]
51	V	RAZANAJAZA Solanitina Marie Imma	Mpamboly	Lavalaho	[signature]
52	V	Ravaoarilala Marie Jeanne	M.Pamboly	Lavalaho	[signature]

2e Adjoint au Maire

RANDRASANA Jean Baptiste

[illegible] FOKONTAN

[illegible] AFY Pauline

COMMUNE URBAINE ANDRAINJATO CENTRE

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 24/11/21

Toerana : Commune Andrainjato centre

Fokontany voakasika: Sahamena

Nitarika ny fihaonana: Ben' ny tanana Andrainjato centre.

Isan'ny nanatrika: Q : 32 Ô : 7

* Lohahevitra novelabelarina sy nodinihana :
- Fampahafantarana ny tetikasa, ny tanjona, ny asa ho tanterahina ary ny toerana hametrahana igany.
- Ny tombontsoa sy ny mety ho fiantraika ratsy aqo ary amin' ny fanatanterahana ny tetikasa.
- Ny fepetra ho raisina hialana na hanalefahana na hanonerana ny mety ho fiantraika ratsy.
* Fametrahana fanontaniana sy fanomezana valiny.
- Afaka tonga dia manao fangatahana hampiditra jiro ve amin' igao fandalovanareo igao : rehefa tafapetraka ny tetika igay vao manao fangatahana ahafantarana ny tombana hahafahana manatanteraka igany fampidiran-jiro any an-tokantrano igany.
- "Branchement mora" : 30 metatra manodidina ny andrin-jiro no afaka misitraka aqy io ary misy ny sivana hatao hahafahana ho mpisitraka io tolotra io.
- Fahatongavan' ny jiro any an-tokantrano : rehefa vita ny fangatahana dia midina ifotony ny teknisianina ao amin' ny JIRAMA manao ny tombana ary rehefa voaloha ny tombana dia miandry ny anjara taharana ny amin' ny fanatanterahana ny asa fampidiran-jiro any an-tokantrano.

COMMUNE URBAINE ANDRAINJATO CENTRE

1

* Soso - kevitra / hetahota samihafa :

- Mangataka ny hiparitahan' ny tetikasa manerana ny fokontany eto amin' ny kaominina Andrainjato Centre.

Rehefa tsy nisy intsony ny fanontaniana sy ny soso - kevitra dia nampahafantarina ny olona tonga nanatrika ny fihaonana ny fisian' ny kahie handraisana soso - kevitra na ahiahy ho an' ireo izay tsy afaka nanatrika ny fivoriana na koa ho an' ireo izay mbola manana ho ambara, io kahie io dia hijanona eny amin' ny Fokontany sy kaominina vaokasika ny tetikasa mandritra ny dimy ambin' ny folo andro.

Marihina fa tsy nisy nitsipaka ny hametrahana ny tetikasa ny rehetra fa dia samy nankasitraka sy nangetaheta ny hahatanterahan' ny tetikasa satria dia tafiditra anatin' ny fampandrosoana ny tanàna no sady ilaina amin' ny lafin' ny fandriampahalemana ny fanatanterahana igany.

COMMUNE RURALE ANDRAINJATO CENTRE

LE MAIRE

RANDRIAMANAOSATA Dieudonné Alfred

Fokontany de fokontany

RAMAROLAHY

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 24/11/21
124 AEE du village Sahamena Andrainjato centre - Vohibato	Commune : Andrainjato centre

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	RASOLOFOSON Jules	T.C Communal	034.64.763 50	[signature]
02	V	RAZOHARIVELO Hery-Vony	Mpanjaitra	Antalata.	[signature]
03	V	RASOANIRAINY Joëline	Pasteur	034.93.814.61	[signature]
04	V	Razafindravao d'Ela	Mpandrary		[signature]
05	V	RASOANANDRAFANA Alphonsine	Mpamboly	Sahamena	[signature]
06	L	RAKOTONIRINA Jacquis Edmond	Pasteur	03414650 84	[signature]
07	V	Rasoarivelo Marcelline	pamboly.	sahamena	Marcelline
08	L	RANDRIANANDRASANA Roméo	Mpandrafitra	Sahamena	[signature]
09	L	Rafidison Jean -	Mpamboly -	Sahamena III	[signature]
10	L	RAZAFINDRAIBE Dominique Patrice	Mpivarotra.	Sahamena.	[signature]
11	L	Ratsimbaza/y	Mpamboly	hoditraza	[signature]
12	L	Ramarolaly Jean Emile	[illegible]	Sahamena	[signature]
13	L	ANDRIANANDRASANA Michel J	Conseiller CR/ [illegible]	Ambalamahasoa	[signature]
14	L	RANDRIATSARAFARA Sah	Pamboly.	Ambalavaobely	[signature]
15	L	RAKOTONIRINA Roger Emile	Mpampianatra	Sahamena III	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 24/11/21
124 AEE du village Sahamena Andrainjato Centre - Vohibato	Commune : Andrainjato Centre

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	RAFANOMEZANTSOA Jean Claude	mpamboly	sahamena	[signature]
17	L	RAKOTOSOM Edmond	KATEKISTA	sahamena II	[signature]
18	L	RAKOTOZAFY Jules	Mpamboly	sahamena II	[signature]
19	L	Razafinirina Jean Claut	Mpamboly.	Antantao	[signature]
20	L	Rasolonomenjanahary B	mpamboly	Sahamena II	[signature]
21	L	Rajomalahy Gilbert	Mpamboly	Sahamena II	[signature]
22	L	Morison Rabialahy	Mpamboly	Sahamena II	[signature]
23	L	ILAINIRINA Zafimahatratra Jean Eric	Mpamboly	Sahamena II	[signature]
24	L	RAMARICHARD Ratalata	— " —	— " —	[signature]
25	L	RANDRIANIRINA Jean François	Mpamboly	Lanary	[signature]
26	L	RAKOTOVAO Enenal	Mpamboly	Lanary	[signature]
27	L	TAHNJANAHRY ARYNO	MPamboly	Lanary	[signature]
28	L	RAZAFIMOELY Hajs	— " —	Andalaosokely	[signature]
29	L	RANDRIANAIMALAZA NEMESINOEL	— // —	ATALATA	[signature]
30	L	RAMANANTSOA Jean Noël	— " —	sahamena	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »

124 AEE du village Sahamena Andrainjato Centre - Vohibato

Date : 24/11/21

Commune : Andrainjato centre

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
31	L	Ramady Stanislas Germain	Pamboly	Sahamena II	
32	L	RAFALIARISON Abel	Mpamboly	Atatao	
33	L	RAKOTONIRINA Jhin Michelle	Mpamboly	Ambatabaly	
34	V	RASOARIVELO christine	Mpamboly	SOANATAO	
35	L	RANDRIAMANDRASANA Jean Pierre	Mpamboly	LANARY	
36	L	RANDRIANIRINA Vonjiniaina	Mpamboly	SAHAMENA	
37	V	Rasoanantenaina Roseline Patricia	Mpivarotra	Sahamena	
38	L	RALAIMBONIHAJA Lalatiana	Pastora	Sahamena	
39	L	RANDRIANANAOSATA Dieudonné Alfred	Zaïre	Andrainjato centre 0342896335	

COMMUNE RURALE ANDRAINJATO CENTRE

LE MAIRE

RANDRIAMANAOSATA Dieudonné Alfred

Le chef de fokontany

RAMAROLAHY Jean Emile

COMMUNE RURALE ANDRAINJATO EST

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 24/11/21

Toerana : Kaominina Andrainjato Est.

Fokontany voakasika: Mitongoa.

Nitarika ny fihaonana: Bon'ny Tanana Andrainjato Est.

Isan'ny nanatrika: ♀: 17 ♂: 7

* Zavatra nodinihina sy novolabolarina:
- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao ary ny toerana hametrahana igany.
- Ny soa ago sy ny mety ho fiantraika ratsy 'loy ny fakana tany mirefy 1 m² hanaisaotohana ny andrin_jiro.
- Ny fepetra raisina hialana na hanalefahana na hanoherana ny mety ho fiantraika ratsy.

*Fametrahana fanorataniana sy fanomoanana valiny:
- Apatora sy mitongoa ihany ve no hahago io famatsiana herinaratra sa ny fokontany rehetra: ireo tanàna ireo no tafiditra ao anatin' ny tetikasa igay ho apetraka fa afaka manoho ny hetaheta sy soso_kevitra ny vahoaka eto ifotony.
- Maro ny tanàna eto tokony mbola hisitraka io famatsiana jiro io, inona no tokony hatao: tsara Lokoa raha miaraka manao fangatahana ny vahoaka eo amin'ny tanana hafa igay maniry ny hisitraka ny herinaratra ary ampandalovana kaominina ny fangatahana hahafahana mahago alalana hitarika igany mba hahafahan'ny teknisianina ary ao amin'ny JIRAMA manao ny tombana, rehefa ambony loatra ny tombana dia tsara kokoa mangataka famatsiana sa

fiaraha-miasa amin'ny fikambanana, na kaominina na don-tsotra fihafahana maneta igany.

* Soso-kevitra / hetaheta samihafa:

- Mangataka sy maniry ny fihitaran'ny tetikasa manerana ny fokontany rehetra.
- Mangetaheta fampandrosoana ny mponina ka tsy sarotiny amin'ny fakana ny tany ary mandotra igany an-tsitrapo. Talohan'ny namaranana ny fihaonana dia nampahafantarina ny olona ny fisian'ny kahie handraisana fitarainana ho an'ireo igay tsy tonga nanatrika nakoa ho an'ireo igay mbola manana ho ambara, nampahafantarina ihany koa fa io kahie io dia hijanona eny amin'ny kaominina voakasika ny tetikasa mandritra ny dimy ambin'ny folo andro.

Marihana fa tsy nisy nitsipaka ny hametrahana ny tetikasa ny rehetra fa dia samy nankasitraka sy nirary soa avokoa mba ho tanteraka ny tetikasa satria dia tafiditra anatin'ny fampandrosoana ny tanana sady ilaina eo amin'ny sehatrin'ny fandriampahalemana igany.

C.R. ANDRAINJATO LE MAIRE

RAFAHIJATO Jean Robert

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 24/11/21
125 AEE des villages Apatora et Mitongoa - Andrainjato Est - Vohibato.	Commune : CR Andrainjato Est

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	[illegible] Jean Robert dit [illegible]	[illegible]	0344116622	[illegible]
2	L	Razanakumba J. [illegible]	Mpamboly	0340481250	[illegible]
3	L	Rakotomalala Jean D.	Mpamboly		[illegible]
4	L	RAKOTOZAFY Mamitiana	Mpamboly	0344553279	[illegible]
5	L	RAZAFIMAHATRADRAIBE [illegible]	Mpamboly		[illegible]
6	L	Randrianteraiso	Mpamboly		[illegible]
7	L	RAKOLONDRAIBE Marjaona	Adjoint au Maire	0342092537	[illegible]
8	08	R. Justin Richard	Mpampianatra	0345584350	[illegible]
9	09	NIMENJENAHARY Hanock [illegible]	Mpamboly	0343893311	[illegible]
10	10	RAKOTOVAO Jean Baptiste	Masion	0348410170	[illegible]
11	11	RANDRIAMBOLOLONA I Jean Olivie	Masion	0345341979	[illegible]
12	L	Razafimanantsoa Jean Gilbert	pandrafitra HAZO	0344621025	[illegible]
13	L	Randrianiabisa	PAMBOLY	0345323172	[illegible]
14	L	Andrianihar Jean [illegible]	PAMBBOLY	0345664230	[illegible]
15	L	Ramaniy Mapionona Jean [illegible]	PANDRARY		[illegible]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 24-11-21
12 AEE des villages Apatora et Mitongoa Andrainjato Est - vahibato.	Commune : ANDRAINJATO - Est

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	V	RAZAFINDRAMAHA Marthe	Mpiompy	0341968280	Marthe
17	V	RASOANDRASANA Suzanne	Mpamboly	0345683276	[signature]
18	V	RAZANABAHOAKA Hélène	— " —	Mitongoa	Hélène
19	V	Holiniriniaina	— " —	Apatora	[signature]
20	V	RAZAFININDRINA	M panjaitra	Ampatora	Sonia
21	V	RAZAFIMAHATOHITRA Samuéline	Mpamboly	Ampatora	[signature]
22	V	Rajainoro Marcelline	" - " - "	Ampatora	Marcelline
23	L	Rakotoarivo Vaoany Jean Barson	1er Adjoint au Maire	Beranofoty 0341125156	[signature]
24	L	Rakotonandrasana Jean Saw	Mpamboly	Ampatora Sud 0347244497	[signature]

C.R. ANDRAINJATO EST DIST. LE MAIRE

RAFAHIJATO Jean Robert

COMMUNE RURALE IALANANINDRO

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 25/11/21

Toerana : Andohavorimpotsy

Fokontany voakasika: Ampasakambana.

Nitarika ny fihaonana: Lehiben'ny fokontany.

Isan'ny nanatrika: Ǫ : 17 Ò : 17

* Lohaevitra novelabelarina sy nodinihana.
- Fampahafantarana ny tetikasa, ny tanjona, ny asa atao ary ny toerana hametrahana igany.
- Ny tombontsoa sy ny mety ho fiantraika ratsy ago avy amin'ny fanatanterahana ny tetikasa.
- Ny fepetra ho raisina hialana na hanalefahana na hanonerana ny mety ho fiantraika ratsy.

* Fametrahana fanontaniana sy fanomegana valiny:
- Fanombohan'ny asa: rehefa ago avokoa ny fankatoavana sy fahagoan-dalana rehetra dia atomboka ny asa, igany dia novinavinaina ho amin'ny herintaona (2022)
- Fangatahan-jiro any an tokantrano: rehefa tafapetraka ny andrin-jiro dia manao fangatahan-dalana hampiditra jiro any amin'ny kaominina ary alefa any amin'ny JIRAMA dia mandefa teknisianina ny JIRAMA hidina ifotony hanao ny tombana, rehefa voahefa igany tombana igany dia miandry ny laharana hanatanterahana ny asa fampidiran-jiro any an-tokantrano.
- Trano maromaro kaontera iray: Tsara kokoa raha tokantrano iray kaontera iray mba hialana amin'ny dieadisa mety hitranga eo anivon'ny fiaraha-monina ety ifotony.

1

- vola aloha amin'ny andrin-jiro igay ho apetraky ny tetikasa:
Tsy misy vola alohan'ny fokonolona ny tetikasa igay ho apetraka fa ny fampidirana any an-tokantrano ihany no handoavan'ny tokantrano vola.

* Firarintsoa sy hetaheta samihafa ary soso-kevitra:
- Mirary soa sy mankasitraka ary mangataka ny tetikasa ho tanteraka antsakany sy andavany.
- Te hiala amin'ny tsy fandriampahalemana ny mponina ka dia faly manolotra ny tany igay hanatsatohana ny andrin-jiro.

Talohan'ny namaranana ny fihaonana dia nampahafantarina ny olona ny fisian'ny kahie handraisana fitarainana ho an'ireo igay tsy tonga na koa ho an'ireo igay mbola manana ho ambara, io kahie io dia hijanona eny amin'ny kaominina sy fokontany voakasika mandritra ny dimy ambin'ny folo andro.

Marihina fa tsy nisy nitsipaka ny hametrahana ny tetikasa ny rehetra fa samy nirary soa sy nankasitraka ny tetikasa satria dia tafiditra anatin'ny fampandrosoana ny tanàna no sady ilaina eo amin'ny lafiny fandriampahalemana ny fametrahana igany.

L'Adjoint au Maire

COMMUNE RURALE IALAN
DISTRICT LALAN

RAFONJINOMENJANAHARY
Armandon

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 25/11/21
130 AEE des villages Sahanovy et Ambatolahindravelo	Commune : Ialananindro

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	RAVONJINOMENJANA-HARY Amandin	Adjoint au maire Ialananindro	Ambatobe 0342570019	[signature]
2	L	Ravonjinirina Lydia	mpamboly	Apatolahidravelo	[signature]
3	L	Razanakoto Silvère	Mpiemby	0340462533	[signature]
4	L	RALANAO Francois	Mpamboly	Ambatobe	[signature]
5	V	HAJARIMANANA Emeline	— " —	Sahanovy	[signature]
6	V	RAMANANDRAIBE Joseph Abeline	— " —	— " —	[signature]
7	V	RAVAONIRINA RAVAOA-RISOA	— " —	— " —	Ravaondrina
8	V	Harinety Michelle Angéline	— " —	— " —	Angéline
9	V	Rasoamampiona Momanjarahar Francine	— " —	— " —	[signature]
10	V	RANDALANA Marguerite	Mpandrary	— " —	Randalana
11	V	Ravaoarisoa-	Mpamboly	Sahanovy	Ravao
12	V	RAHANTAMALALA Suzane	Mpandrary	— " —	[signature]
13	L	RANDRIANANTENAINA Jean Noël	Mpamboly	— " —	[signature]
14	L	RAZAFIMANDIMBY Randrianandrasana	— " —	— " —	[signature]
15	V	RAFARAVAVY Odette	— " —	Ambatobe	[signature]

COMMUNE RURALE ... DISTRICT LALANGINA

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 25/11/21
130 AEE des villages Sahanovy et Ambatolahindravelo	Commune : Ialananindro

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	V	RAFABOTSY Thérèse	Mpamboly	Sahanovy	[signature]
17	L	RANDRIANIKENA Tils de Lice Justin	MPAMBOLY	AMBATOBE	Justin
18	L	Randrianarivo Paul	Mpamboly	Sahanovy	[signature]
19	L	Rabemanantsoa Justin	Mpamboly	Sahanovy	[signature]
20	L	Ramandroibe Mbeloson Augustine	mpmboly	Sahanovy	[signature]
21	L	Randrianoharitsoa Sofana	MPAMBOLY	Sahanovy	[signature]
22	L	IMBELA Nome Samuel Ethnique Oscar	Mpianatra	Sahanovy	[signature]
23	L	Lolofo mandimbi	piera bieuu	Sahanovy	[signature]
24	L	Rafano Jasoa		Ambalanosy	[signature]
25	V	RANFRINIRINA	Jen	Freddy	[signature]
26	V	Razafimandimby Bernadette	mpamboly	Ambatolahindravelo	[signature]
27	V	Rasoanirina	Pandrary Marie Monique	Andohavoro poty	[signature]
28	V	RASOA Madeleine	Mpivarotra	Andohavoropoty	Rasoa
29	L	RANDRIAMANANJARA Herman	Jardiniet	Ambatobe	Herman
30	V	NIRINA Sophie	Mpamboly	Angnara	[signature]
31	V	RAZAFINDRATSARA Berthine	-"-	Ambatolahindravelo	[signature]

COMMUNE RURALE IALANO DISTRICT LALANO

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 25/11/21
130 AEE des villages sabanoky et Ambatolahindravelo	Commune : Ialananindro

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
32	L	RAHARINIDIANA Zafison Norbert	Magon	Ambatobe agnary	
33	V	RASOAFARAVELO Françoise	ellpanjaitra	Ambatobe agnara	
34	L	RAPELA Ignace	Mpamboly.	SAHAMOVY	

RAFONJINOMENJANAHARY
Armandon

COMMUNE RURALE IVOAMBA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 25/11/21

Toerana : EPP Bemananasy

Fokontany voakasika: Ambondrombato

Nitarika ny fihaonana: Lehiben' ny Fokontany Ambondrombato.

Isan'ny nanatrika: Q : 21 Ô : 18

* Lohaevitra novolabelarina sy nodinihana :
- Fampahafantarana ny tetikasa, ny tanjona, ny asa atao ary ny toerana hametrahana izany.
- Ny tombontsoa sy ny mety ho fiantraika ratsy tay ny fakana tany mirefy 1 m² izay hanatsatohana andrin-jiro.
- Ny fepetra ho raisina hialana na hanalefahana na hanoneranana ny mety ho fiantraika ratsy.

* Fametrahana ny fanontaniana sy fanomezana valiny :
- Fampidirana jiro any an-tokantrano : nanao fangatahana fahagaan-dalana ampidtra jiro any amin' ny kaominina dia alefa any amin' ny JIRAMA, rehefa vita izany dia mandefa teknisianina ety ifotony ny JIRAMA hanao ny tombana ary rehefa voahefa izany dia miandry ny laharana hahafahana manatanteraka ny asa fampidiran-jiro any an-tokantrano.
- "Branchement nora" : 30 metatra manodidina ny andrin-jiro no afaka misitraka azy io ary mbola hisy sivana hahafahana ho isan'ny mpisitraka io tolotra io.
- Tsmo maromaro kaontera izy : tsara kokoa raha kaontera iray isaikin' ny tokantrano mba hialana ny mety ho disadisa eo amin'ny fanjifana ny herinaratra.
- Fanombohan' ny tetikasa : rehefa ago avokoa ny

fankatoavana sy fahagoan- dalana rehetra dia hatomboka ny asa, igany dia novinavinaina ho amin'ny herintaona (2022).

- Fotoana fanaovana ny fangatahana: rehefa tafapetraka ny andrin-jiro dia afaka manao ny fangatahana fampidirana jiro.

* soso-kevitra sy hetaheta samihafa:

- mangataka ny hisitraka ny tetikasa ny boriborin- tany rehetra eto amin'ny fokontany.

- Mangetaheta fandrosoana ny vahoaka ka dia faly nanolotra an-tsitrapo ny tany igay hananganana ny andrin-jiro.

Talohan'ny namaranana ny fihaonana dia nampahafantarina ny olona ny fisian'ny kahie handraisana fitarainana ho an'ireo igay tsy tonga na koa ho an'ireo igay mbola manana ho ambara.

Io kahie io dia hijanona eny amin'ny fokontany sy kaominina vaakasika mandritra ny dimy ambin'ny folo andro

Marihina fa tsy nisy nitsipaka ny hametrahana ny tetikasa ny rehetra fa dia samy nankasitraka avokoa.

Chef de Fokontany

RATSIMBAZAFY Paul

LE MAIRE

Commune Rurale IVOAMBE DISTRICT LALANGINA

ANDRIANISOA Olivier A. M

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 25/11/21
131 AEE des villages Ambondrombato et Bemananasy	Commune : VOAMBA

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	RAJANA JATOVO Modeste	Agent de developpement C/R Ivoamba	Bemananasy	[signature]
2	L	Ratoimbazafy Paul	Chef de FKT	Ambondrombato	[signature]
3	L	Rakotozafy Zafimandimby	Adjoint		[signature]
4	L	Randrianekusoa Richard	Mpamboly	Bemanasy	[signature]
5	L	Rakimbazafy Louis	mpamboly	Ambalapaiso	[signature]
6	L	RAMORIAMARISOA Samuel	Securite	Bemananasy	[signature]
7	L	RAVOAJANAHARY Daniel	Mpamboly	Bemananasy	[signature]
8	F	RAVELOKANDRO Marie	Mpamboly	Bemananasy	Marie
9	L	RANDRIANEKENA Solomon Jean Yves	Mpamboly	Bemananasy	
10	F	Razafindrakasa Robertine	~~Vorompotsy~~ Mpamboly	Vorompotsy	[signature]
11	L	RAZAFISON Jeannot	chef de village	Bemananasy	[signature]
12	L	Rakotonirina Dieudonné	Adjoint chef de Village	— " —	[signature]
13	F	Ranirisoa	Mpamboly	Vorompotsy	[signature]
14	F	Ravaonirina Berthine	Mpamboly	— " —	Berthine
15	F	Razafindramanga Julienne	Mpamboly	Bemananasy	[signature]

Commune Rurale IVOAMBA

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 25-11-21
BRAEE des villages Ambondrombato et Bemananasy	Commune : VOAMBA

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	F	Ravaonjanahary Marie Charline	Pivarotra	Bemananasy	[signature]
17	F	Rasoamapionina Ernestine	Panao asa tanana	Bemananasy	piona
18	F	Ratalanjahary HANTANIRINA Contcesas	Pivarotra	Ambondrombato	[signature]
19	L	RATOLOJANAHARY Safidinirina Ilson	Mpampionatra	Ambondrombato	[signature]
20	V	RASOANANTENAINA VIVIANNE	Mpiasa tanana	Bemananasy	[signature]
21	L	RALAIVAO Jean Michel	Mpamboly	Ambondrombato	[signature]
22	L	RANDRIANANTENAINA Paulin	— " —	Bemananasy	[signature]
23	L	RANDRIAMALALA Jean Benoît	Mpamboly	Ambondrombato 0341530129	[signature]
24	V	RAZAFINDRAVOLA Henriette	Mpamboly	Ambondrombato	Henriette
25	L	RALAIVAO Dieu Donné	Mpamboly	Ambondrombato	[signature]
26	V	RASOARIJAONA Jeanne Emilienne	Mpamboly	Ambondrombato	[signature]
27	V	RASOARILALAO Suzanne	— " —	Vorompotsy	[signature]
28	L	RANDRIANARIMONY Joseph Honoré	— " —	Ambondrombato	[signature]
29	L	RAKOTONIRINA Jean De Dieu	— " —	— " —	[signature]
30	V	RASOLONIRINA Vololomaina Tellestine	— " —	Vorompotsy	[signature]

Commune Rurale IVOAMBA
DISTRICT BALANGINA

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 25-11-21
131 AEE des Villages Ambondrombato et Bemananasy	Commune : VOAMBA

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
31	V	ANKINJARALAZASOA Samuiline	Mpampianatra	Ambondrombato	[signature]
32	V	NOMENJANDHARY Henriette	Mpamboly	Vorompotsy	[signature]
33	V	RAMANANTENASOA Monique	Mpamboly	Bemananasy	Monique
34	V	RAHARISOA Bernadette	Mandrary	— " —	[signature]
35	L	RANDRIANDRAIMAHARI-MANANA M. Jean Sptéphan	Maçon	Ambondrombato	[signature]
36	L	RANDRIANASOLO Fanamesantsoa christian	Mpamboly	— " —	[signature]
37	L	Randrianderasana	Pambaly.	(Bemananasy) Lodaire	[signature]
38	V	RASOANIRINARME Julie christine	— " —	Ambondrombato	[signature]
39	L	RAHERIMAMISOA Olivier	Maire	Bemananasy Ivoamba	[signature]
		Le Chef de Fokontany		LE MAIRE	
		RATSIMBAZAFY Paul		RAHERIMAMISOA Olivier A.M.	

COMMUNE RURALE SOAINDRANA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 26 Novembre 2021

Toerana : Soaindrana

Fokontany voakasika: Soaindrana

Nitarika ny fihaonana: Sefom-pokontany

Isan'ny nanatrika: Q: 14 Ò: 28

- Loha hevitra novelabelarina sy nodinihana.
* Fampahafantarana ny tetikasa : ny tanjona, ny asa atao sy ny toerana hametrahana izany.
* Ny soa sy fiantraika ratsy ba anisan'izany ny fangalana tany 1m² hametrahana andrin-jiro.
* Ny fepetra ho raisina hialana na hanalefahana na hanonerana ny mety ho fiantraika ratsy
- Fametrahana farontaniana sy fanomezana valiny :
* Fotoana ahafahana mametraka fangatahana hampiditra jiro any an-tokantrano : mehefa manomboka ny fametrahana ny andrin-jiro mitondra ny tariby.
- Fangatahana sy soso-kevitra :
* Fitaritana ny jiro any anivon'ny faritra hafa tsy miny jiro : Marovotsy, Isaha, Vondronkely, Fiakarantsoa, Marirana, Ambodirano.
* Fanolorana ireo tany asiana andrin-jiro ho maimaimpoana mba ho fanafainganana ny hahatanterahan'ny tetikasa satria efa tsindrin-daona fatratra ireo olona any liam-pandrosoana ba te hintreka hevinaratra
* Fampahafantarana ny fiaraha'ny kalie izany ho fandraisana ireo soso-kevitra, fangatahana izany ho

COMMUNE RURALE SOAINDRANA



apetrake ao amin'ny kaominina Soaindrana mandritra
my diny ambin'ny folo andro.
Nofaranan' ny Sefom-pokontany ny fihaonana relufa
tsy nisy intsony ny farontaiana na sosa kevitra.
Mariliana fatsy nisy nitsipeka ny hanotaitindrana ny tikose ny
[illegible] fa liam-pandrosoana avokoa.

LE MAIRE
P.O Le 1er ADJOINT

BOSILAHY Robel

RAMARIMANDIONONA
Bernadette Evalina

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 26 Novembre 2021
120 AEE du village SOMNARANA	Commune :

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	RASOLOFONIAINA Jean Claude	Ex Maire	Tanjomasina	[signature]
02	V	Rafalimampionona Marie Angeline Emma	Mpivarotra	Tanjomasina	[signature]
03	V	LEMA Brillantine Josephine	Mpamboly	Akeringerina	Josephine
04	V	Mamiarisoa Albertine	mpivarotra	soamaitiaty	[signature]
05	V	Rasoanirina Florance	mpamboly	Tanjomasina	Rasoa...
06	L	Rafalimandianly Joseph Ignace	mpamboly	Tanjomasina	[signature]
07	L	RAVELO Joseph	— " —	Tanjomasina	[signature]
08	V	Raupimahatanjony	Mpamboly	(croissement) Tanjomasina	[signature]
09	V	Maromanirisoa Mbola Tiniarina Brigitte	Mpivarotra	Tanjomasina (croissement)	[signature]
10	L	Andrianirina Jeve Fred	Pabolly	Tanjomasina Croissement	Fred
11	V	Resahondranirina Mie Zosiane	Mpamboly	Tanjomasina	[signature]
12	V	Ravaohite Philomène	— " —	— " —	[signature]
13	V	Razanamaro Justine	— " —		Justine
14	V	Razafiarisoa Mariette	— " —	— " —	[signature]
15	L	RAKOTONIRASOA Jean Victor	Mpamboly	Carriere	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 26 Novembre 2021
120 AEE du village SOAINDRANA	Commune : CR SOAINDRANA

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	Andrianatsavina Jean Braunot	Mpamboly	Tanjomasina	[signature]
17	V	Rabia Marcelline	Mpamboly	Ankeringerina	[signature]
18	V	RASOARIVONJY Janine	Mpivarotra	TANJOMASINA	Rasoa
19	V	RAVAOARISOA	Mpandrany	Ankeringerina	[signature]
20	V	ANDRIANIRINA Josée Victoire	Mpanjaitra	TANJOMASINA	Victoire
21	L	RAKOTOARIMANANA Tyatio	Mpamboly	— " —	[signature]
22	V	Rasoanirina T. Noelle	Mpandrany	— " —	[signature]
23	V	Rakalawahiny Romaine	Mpandrany	— " —	Romaine
24	L	Fanomezantsoa A. A Théodore	chef de village	— " —	[signature]
25	L	RAKOTOZAFY Yves	Mpamboly	— " —	[signature]
26	L	RATAHINJANAHARY Noel Joseph	Mpamboly	Ankeringerina	[signature]
27	V	Raharinirina Léontine	Mpivarotra	Tanjomasina	Léontine
28	L	Rajafimandimby Reney	Mpamboly	Tanjomasina	Reney
29	L	Raherinandrasana George Paulin	Mpamboly	Tanjomasina	Hery
30	L	RAKOTONDRASOA TANTELY José	chauffeur	Vondrozely	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 26 Novambra 2021
120 AEE du village SOAINDRANA	Commune : CR SOAINDRANA

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
31	V	Ravololonirina N Aimée F	Mpandrary	Marovoty	Aimée
32	V	Ramainty Marie	—"—	Ankeringerina	[illegible]
33	V	Ralahy eclestine	—"—	—"—	[illegible]
34	V	Razafinimaro M. Josephine	—"—	—"—	[illegible]
35	L	Razafindraibe Jean Chrysostome	Mpamboly	Tanjomasina	[illegible]
36	V	Rafaramalala Marie claudia	Mpamboly	Tanjomasina	claudia
37	V	Ravaonirina Jh H.	Mpamboly	—"—	[illegible]
38	V	Razafindrabizy M.	Mpandrary	Anjamanga	[illegible]
39	V	Razafindrasoanirina Marie claudia	Mpamboly	Ankeringerina	[illegible]
40	V	Rahantanirina Emma Sylvie	Mpamboly	—"—	Sylvie
41	V	RAZAFIARISOA Me Yolande	Servante	—"—	Landy
42	L	Bosilahy Robel	Adjoint au Maire	Soaindrana	[illegible]
		EE MAIRE P.O Le 1er ADJOINT		EFC FOKONTANY	
		[illegible]		[illegible]	
		BOSILAHY Robel		RAKARIMANGAVONA Bernadette Evelina	

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 26 Novambra 2021

Toerana : Fokontany Marofatsy

Fokontany voakasika: Marofatsy, Mahatsara Nord, Mahatsara sud, Ambohitrabo (vohitrarivo)

Nitarika ny fihaonana: Sefo Fokontany sy lefitsy ny ben'ny Tanàna

Isan'ny nanatrika: Q: 38 O: 37

* Zavatra novelabelarina sy nodinihana:
- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao ary ny toerana hametrahana izany
- Ny soa azo sy ny mety ho fiantraika ratsy azo avy amin'ny fanatanterahana ny tetikasa
- Ny fepetra raisina hialana na hanalefahana na hanonesana ny mety ho fiantraika ratsy
* Fametrahana fanontaniana sy fanomezana valiny
- Jiro amoron-dalana : Ny Jirama mametraka ny andrin-Jiro sy ny tariby fa ny kaominina no Tompon' andraikitra
- Tany voakasika : Ao amin'ny tokontanin-Trekoly ECAR ao Marofatsy misy andrin-Jiro miisa 3 hapetraka ka mila Tany (3 x 1 m²) ary Tanin'olontsotra tsy misy na inona na inona hipetrahan'ny andrin-Jiro iray ihany koa
- Fampidirana Jiro : Tanjon'ny tetikasa ny mampanokaiky ny Jiro fa ny pitsopitsony mampiditra an-trano ny tsirairay
* Soso-kevitra / hetaheta samihafa
- Misaotra betsaka ny tetikasa satria efa elano

nangotaheta jiro
_Tena ilaina indrindra ny jiro amin'ny lalana amin'ny lafiny fandriampahalemana
Marihina fa rehefa nohazavaina tamin'ireo olona voakasika ny tetikasa dia nilaza ireo fa fampandrosoana izany ka tsy manao sakana fa manolotra ny Tany tsy misy fanonerana.
Talohan'ny namaranana ny fihaonana dia misy ny fampahafantarana ny olona ny fisian'ny kahie handraisana ireo mety ho ahiahy na sso-kevitra ho an'ireo tsy afaka nanatrika ny fihaonana na ho an'ireo izay mbola manana ho ambara. Io kahie io dia hijanona ao amin'ny kaominina mandritra ny dimy amby folo andro.
Marihina fa tsy misy mitsipaka ny hametrahana ny tetikasa ny rehetra satria dia tafiditra anatin'ny fampandrosoana ny tanàna sady ilaina koa eo amin'ny lafin'ny fandriampahalemana ny fanatanterahana izany.

2ème ADJOINT AU MAIRE

MERCAN

LEVITSY ... Stan

...ERRE Mariak

LE CHEF DE FOKONTANY

...ANAMALALA Ge Nicolette

LE CHEF DE FOKONTANY

RAJOELY Innôçent



FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 26/11/21 Commune : Farafangana

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	PIERRE Mariaky	chef FKT Ambohitrabo	0346085045	[signature]
02	L	RABOTOVELOSON Emile Fidelet	ex. DR/FDA	0340527192	[signature]
03	L	RANDRIANJAFY Jean	Mpamboly	Vohitrarivo	[signature]
04	L	BRUNO	PABOLY	VOITRARIVO	[signature]
05	L	BATELEMY	PABOLY	VOITRARIVO	[signature]
06	V	Rahaminanga Edithe Halacha	Mpivarotra	vohitrarivo	[signature]
07	V	Randrianaolo Nantenaina Tahiny	Mpivarotra	0344146964	[signature]
08	L	ANDRIAMANAZO Vincent-Olivier	Mpavaromadinsky	0342828510	[signature]
09	L	Zafa Jaco Robert	[illegible]	VOHITRARIVO	[signature]
10	L				[signature]
11	V	Ravao	MIVAROTRA	VOHITRARIVO	[signature]
12	V	LAZY	MIVAROTRA	VOHITRARIVO	[signature]
13	V	VELOZARA	Mpanasa	VOHITRARIVO	[signature]
14	V	TINY	Mpandrary	VOHITRARIVO	[signature]
15	V	VERONIQUE	Mpivarotra	VOHITRARIVO	[signature]

FKT ANDRIAMBOHITRABO C/U: FARAFANGANA

[signature]

PIERRE Mariaky

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 26/11/21 Commune : Farafangana

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	Renihenatra Laurent	Boucher	Vohitrarivo	[signature]
17	L	Zafinaly Berthon	mpamboly	Vohitrarivo	[signature]
18	V	PRISCA Marie Hélène	Menagera	Vohitrarivo	[signature]
19	V	Nirisoa Marillatur Aniate	Tamme de menage	Vohitrarivo	[signature]
20	V	Haingotiana Maria Josette	Menagère	Vohitrarivo	[signature]
21	V	Bozy Marie Baptistine	Institutrice	Vohitrarivo	[signature]
22	V	Christinah	mpaboly	Vohitrarivo	[signature]
23	V	Pauline	Institutrice	Vohitrarivo	[signature]
24	L	RAFANOMEZANTSOA Chrisanthe	Professeur	Vohitrarivo	[signature]
25	V	Soamandimby	Mpamboly	Vohitrarivo	Soamy
26	L	Maromana Chancel	Mpamboly	Vohitrarivo	[signature]
27	V	Marotsara Marie Adeline	Menagère	Vohitrarivo	[signature]
28	V	Razafindrahovatsara Lucie	mPanasa	Vohitrarivo	Lucie
29	V	Marie Louise	mpandrary	Vohitrarivo	[signature]
30	L	Tanitsy	Gardien	Vohitrarivo	[signature]

FOKONTANY VOHITRARIVO
Pj. Mariak

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 26/11/21 Commune : Farafangana

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
31	V	Kemba Henriette	Mpamboly	Vohitrarivo	[signature]
32	L	Vavaly Maxime	Police retraité	Vohitrarivo	[signature]
33	L	Lelahibe	Mpamboly	Vohitrarivo	[signature]
34	V	Anicia	Menagère	Vohitrarivo	[signature]
35	L	PMOTGY	PMBOLY		[signature]
36	L	Odon	Mpampianatra	Vohitrarivo	[signature]

FOKONTANY AMBOMITRAJO C/U FARAFANGANA

PIERRE Mariaky

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 26/11/21 Commune : Farafangana

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	RAJOELY Innocent	Sefo Fokontany	Marofatsy 0343925208	
02	L	MERCAN	2e Adjoint au Maire CU F/nga	CU Farafangana 0348169957	
03	L	RANDRIAMANJAKA Alexandre	komitim pokotany	Marofatsy 0349200398	
04	L	RAKOTOZANARY Jean Christophe	Komitim-pokotany	Marofatsy 0349563471	
05	L	Gilbert	Solo-tena Pokon' olona	Marofatsy	
06	L	TAVELO JEAN-CHRY	Solotena-Pokolonen	Marofatsy	
07	L	RANDRIATIANA Jean-Claude	Solon-tena mpokolo	Marofatsy	
08	L	Boto François	Gardin	Marofatsy	
09	V	RAVANOSOA Lydie Anne Rosa	Solontenam pokontany	Marofantsy	Lydie
10	X	RASOAMIARINARIVO VIVIANE	solontenam pokontany	Marofantsy	
11	V	vohangilalao	solontenam pokontany	Marofantsy	
12	V	Marie Juliette	solontenam pokontany	Marofantsy	Marie
13	V	RASoamirina	Menazara	Marofatsy	
14	V	Razanamanie Ogistine			Marie
15	V	Razanamandrozo Albertine	pabolu	Marofatsy	Albertine

FOKONTANY MAROFATSY C.U. FARAFANGANA

CHEF DE FOKONTANY

RAJOELY Innocent

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 26/11/21 Commune : Farafangana

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	V	KEMBA Georgette	Mpampianatra	0341594093	[signature]
17	V	Raharimalala Orthensia	Mpikarakara Tonkatrano	0340916498	Orthensia
18	V	Razanatsoa Marie Agnes	Mahatsara Nord	0322197968	Agnes
19	L	LEVITSY Anselme christian	Chef Fokontany Mahatsara Sud	0347838459	[signature]

LEVITSY Anselme Christian

LE CHEF DE FOKONTANY

RAZANAMALALA Ga Nicolette

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 26/11/21 Commune : Farafangana

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	V	RAZAHAMALALA Ga Nicolette Françoise	chef FKT Mahatsara-Nord	0340364191 0320799382	[signature]
02	L	MODY Edmond	Mpamboly Mahatsara Nord	Mahatsara Nord	[signature]
03	L	RAHARIJAONA Martin Théodebert	Fokonolona mpamboly	0344050570	[signature]
04	L	Arthur Joseph	Ray aman-dreny (Fokonolona)	0346131781	[signature]
05	L	CAMILLE FELIX		0342836165	[signature]
06	L	DESIRE Joseph		0348169729	[signature]
07	L	Cater Prosper	Ray aman-dreny (Fokonolona)	–	[signature]
08	L	Joseph Rakotonirina	Ray aman-dreny (Fokonolona)	-	[signature]
09	L	Ravelonolo Jean François	Ray aman dreny Fokonolona)	0340822140	[signature]
10	L	Raveloson	Ray amandreny Fokonolona	–	[signature]
11	L	Quermon	Ray amandreny	–	[signature]
12	V	Ramanantsoa Amelie	Mpikarakara Tokan-Trano	0347886649	[signature]
13	V	Raoliarimanga Laurangia	MP Varitra	0340298847	Laurangia
14	V	Virginie	MPikarakara Tokantrano	0349357091	[signature]
15	V	Rana-Harimalala	Ray amandreny (Fokonolo)		[signature]

LE CHEF DE FOKONTANY
RAZAHAMALALA Ga Nicolette

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 26/11/21 Commune : Farafangana

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	V	RAMIZASOA	Mpampiana tra.	Marofatsy 0347919414	[signature]
17	V	TONESY Néaussaine	Mpanjaitra	Marofatsy	TONESY [signature]
18	L	LEON odry albert	pambolymarofatsy		[signature]

FOKONTANY MAROFATSY C.U. FARAFANGANA
LE CHEF DE FOKONTANY
RAJOELY Innocent

COMMUNE URBAINE VANGAINDRANO

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 28 Novambra 2021

Toerana : Fokontany Sahafaro, Vangaindrano be, Mahavelo

Fokontany voakasika: Sahafaro, Vangaindrano be, Mahavelo

Nitarika ny fihaonana: Sefo fokontany

Isan'ny nanatrika: Ô : 47 Ô : 117

* Zavatra novelabelarina sy nodinihina :
- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa hatao ary ny Toerana hametrahana izany
- Ny soa azo sy ny mety ho fiantraika ratsy azo ary amin' ny fanatanterahana ny tetikasa :
Misy tanimbary iray vokasika amin' ny fametrahana andrin-Jiro ary ho lalaran'ny tariby ka mety hisy zavatra ho simba ary mila tany 1x1 m hametrahana ny andrin-Jiro
- Ny fepetra raisina hialana na hanalefahana na hanonerana ny mety ho fiantraika ratsy
* Fametrahana fanontaniana sy fanomezana valiny :
- Fanombohan'ny asa : Rehefa azo daholo ny fahazoan-dalana rehetra dia hatomboka ny asa. Izany dia noninaiinaina ho amin'ny herintaona (2022)
- Jiro amin' ny lalana : Ny Jirama mametraka ny andrin-Jiro fa ny kaominina no miantoka ny fanaraharana ny lalana
* Soso-kevitra sy hetaheta rasihofa
- Efa hetahetampo ela ny hahatongavan'ny Jiro ka misaotra ny hahatanterahany

- Tokony haparitaka eto an-Tanàna ny Jiro indrindra ny eto Bekomafa.
- Vonona ny vahoaka hiara-miasa amin'ny tetikasa indrindra ny tanora raha misy ny asa azo atao.
- Mba ho tanteraka tokoa ny tetikasa fatsy lasa ho resabe fotsiny.

Mankasitraka ny tetikasa ny sehetra satria fampandrosoana izany ary efa ela no niandrasany izany ka vonona ny hanolotra ny tanimbariny ny tompon-tany voakasika ka tsy misy fanonerana izany satria tsy ho izy mihintsy ny hisakana ny fanatanterahana ny tetikasa ary iriny ny hahatongavan' izany.

Talohan'ny namaranana ny fihaonana dia nisy ny fampahafantarana ny olona ny fisian'ny kahie handraisana ireo mety ho ahiahy na soso-kevitra ho an' ireo tsy afaka nanatrika ny fihaonana na ireo izay mbola manana ho ambara.

L'ADJOINT AU MAIRE

ANDRIAMANALINA Brechard

CHEF FOKONTANY

RALAHI Justin

CHEF FOKONTANY VANGAINDRANOBE

TSANBANIZAFY Nobano

FOKONTANY SAHAFERO

PATRICE Julien

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 28/11/21 Commune : Vangaindrano

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	RALAHY Justin	Sefo FKT. Mahavelo/ AGNALAMBA	Mahavelo 034 89 724 12	[signature]
02	L	RANDRIANAMBININA Jean-René	Sefo FKT Lefitra Mahavelo/Agnalamba	Agnalamba 034.72.828.52	[signature]
03	L	RAKOTOSON Jean-Freddi	~~Mahavelo~~ Mpamboly	ATAVIBE	[signature]
04	L	RAMAMPIADANA Marche Romuald Briand	Mpianatra	ATAVIBE 034 03 03048	[signature]
05	L	TSARANDRONIAINA Dharson Fleury	Mpianatra	Ambohitrara 034 83 81402	[signature]
06	L	RABOTOZAFY Faralahinirina Odilon	Mpianatra	AKADIRANO 034 14 05610	[signature]
07	L	MISAINAH Amiel Wilangio	Enseignant du College	ANKADIRANO 0347166278	[signature]
08	L	RABEMANJAKA Guillaume	Enseignant du college	Analambaha 0341775017	[signature]
09	L	RAFALIMANANA B. R.	Mpampianatra	Atavibe	[signature]
10	L	RAFENOLAHY Auguste	Enseignent du college	Analombaha	[signature]
11	L	RANDRIANATENAINA François	MPivarotra	Valinjato 0347087122	[signature]
12	L	Jean-Jacques Rabearivelo Emilien	Mpampianatra	Agnalamba	[signature]
13	L	K. William Georgiol	Misotro Ronono	Ankadirano	[signature]
14	L	RAMILIN	pivarotra	LE CHEF FOKONTANY MAVELO	[signature]
15	L	Mahavagno	panboly		[signature]

RALAHY Justin

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 28/11/21 Commune : Vangaindrano

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	Barthelemy JOSEPA	MPamboly	0344493850	[signature]
17	L	Delor	Mpamboly	Agnalamba	[signature]
18	L	Paly	Mpamboly	Agnalamba	[signature]
19	L	VELONAVY Philogène	Gerant d'une ONG	0342756666 0324179819	[signature]
20	L	RAKOTONDRATSARA Jean Chrysostom	Mpampianatra	0342883816	[signature]
21	L	TAMARA Augustin	Mpamboly	Angnalamboly 0344861811	[signature]
22	L	RABENANDRASANA Paul	Poliny retraité	Mahavelo 0346174525	[signature]
23	L	MANJARY	Mpamboly	Mahavelo	[signature]
24	L	Jean Maurille	Pénitentiaire retraité	Analambaka	[signature]
25	V	RAZANADRASOZA Tsitiany	Mpampianatra	Mahavelo 032 94 515 30	[signature]
26	V	RAZANADRASOZA Hava	Mpiwarotra	Mahavelo 034 69 311 91	[signature]
27	V	Jôtiny	pupoly	[illegible]	Jôtiny
28	V	SATIDITSARA Zafitiny	Mpamboly	Mahavelo 0345862019	[signature]
29	V	RAZAFINDRAVOLA Juliette	Mpampianatra	Mahavelo	[signature]
30	L	RAOELISON Wart	Mpampianatra misotio ronan	Mahavelo	[signature]

LE CHEF FOKONTANY

[signature]

RALAHY Justin

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 28/11/21 Commune : Vangaindrano

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
31	V	Rahasimalala Fideline	Mpamboly	Agnalamboly	[signature]
32	V	Razafindrabao Christine	-"-	-"-	[signature]
33	V	Celestine	-"-	-"-	[signature]
34	V	Rina	-"-	-"-	[signature]
35	V	Razafitia	-"-	-"-	[signature]
36	V	Tancia Frazetine	-"-	-"-	[signature]
37	V	Rasoanomenjanahary Christine	-"-	-"-	[signature]
38	V	Georgette	-"-	-"-	Gorgette
39	L	DIMBIARISON Guwara	-"-	-"-	[signature]
40	L	Randriabehavana Dilifera	-"-	-"-	[signature]
41	L	Randriamahavoky	-"-	-"-	[signature]
42	L	SRO Jean Noël	Mpamboly	Bolengo	[signature]
43	L	Rabenandrasana Paul	Pobsy retraite	Mahavelo	[signature]
44	L	Bajo Bao Filor	Kilaritsy	Mahavelo	Bajo
45	V	RAHANTASOA Hortencia	Mpianatra	Mahavelo	[signature]

LE CHEF FOKOLTANY

RALAHY Justin

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 28/11/21 Commune : Vangaindrano

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
46	V	VELONIAINA Princille	Mpianatra	Mahavelo	[signature]
47	V	RAVALISOA Vavy	Mpamboly	Analamba	[signature]
48	V	RAZANASOA Antolina	Mpamboly	Analamba	[signature]
49	V	MEVOMEZAELISABETA	Mpamboly	Anolamba	[signature]
50	V	Junia	Mpamboly	Anolamba	[signature]
51	V	Jonraliny	Mpamboly	Anolamba	[signature]
52	L	NARSON Eric	Mpianotra	Anolamba	[signature]
53	V	Rafahagna	Mpamboly	Andafy Kely	[signature]
54	V	Sodrine	Mpamboly	Andafikely	[signature]
55	V	Lydie	-"-	Mangaivotra	[signature]
56	V	Baosolo	-"-	Valizato	[signature]
57	V	Harimalala Charline	Mpianatra	Mahavelo	[signature]
58	L	Barthélémy.	Mpamboly	Mangaivotra	[signature]
59	V	Edmine	-"-	-"-	[signature]
60	V	Marcelline	-"-	Mahavelo	[signature]

LE CHEF FOKONTANY

RALAHY Justin

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 28/11/21 Commune : Vangaindrano

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
61	V	Elisa	Mpamboly	Mahavelo	[signature]
62	V	Maeva	Mpiompy	-"-	[signature]
63	V	Mona	Mpamboly	-"-	[signature]
64	V	Didine	-"-	Agnalamboly	[signature]
65	V	Razafinantenaina Odilon	-"-	-"-	[signature]
66	V	Elysette	-"-	-"-	[signature]
67	L	Job Andriamadane	Mpampiametra	Mahavelo	[signature]
68	L	Ramiandrisoa Leonard	Mpamboly	Agnalamboly	[signature]
69	L	Lala	-"-	-"-	[signature]
70					

LE CHEF FOKONTANY
RALAHY Justin

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 28/11/21 Commune : Vangaindrano

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	TSAMBANIZAFY Natana	chef FKT V/NOBE	03418.72302	[signature]
02	V	BERNADETTE	Mpandrary	Ambohipinoa	[signature]
03	V	FRANCETTE ELINA	Minagiro	Ambohipinoa	[signature]
04	L	ANDRIAMITSIRIMANA Danatien	Pastora	0341648929	[signature]
05	L	MERITSY Ramvasata	Mizotro Ronono	0345979932	[signature]
06	L	Felix françois	mpamboly	0349432053	[signature]
07	L	MAROHAVANA Jean-Bte	Miaramila retraite	0342947845	[signature]
08	L	JONAH Robertin	Mpamboly	03438 35238	[signature]
9	L	BOTOFARAOMX René	Mpamboly	034.77.333.67	[signature]
10	L	SOLO	Maramila, retraite	Tsimisy Ambohipinoa	[signature]
11	L	Rolland	Mpampianatra	0341 011 001.000	[signature]
12	L	SOLO Noël Alphonse	mpamboly	0345128427	[signature]
13	L	Forema	Mpamboly	0326514868	[signature]
14	L	RAZANA Domah Honoré	Mpampianatra	0342745318	[signature]
15	L	Mahatratry Edmond	Mpamboly		[signature]

LE CHEF ... VANG... TSAMBANIZAFY Natana

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 28 / 11 / 21 Commune : Vangaindrano

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	Manoely	Mpamboly	Ambahipinao	[signature]
17	L	HONORE Andreas	mpamboly	Ambahipinao	[signature]
18	L	TOJOHERI MIRAJ Tovily	Mpamboly	034 72 29372	[signature]
19	L	TSARADIA Martin	mpamboly	Ambahipinao	[signature]
20	L	Benoit. -	pamboly	Ambahipinao	[signature]
21	L	RAMAROSON	Mpamboly	-"-	[signature]
22	L	RANDRIANARISON Julia	-"-	0343759162	[signature]
23	V	ZANATIA	Mpamboly	Ambahipinao	[signature]
24	L	BOTO André	Mpamboly	Ambahipinao	[signature]
25	L	CHRISTOPHE	Mpamboly	-"-	Jophe
26	V	BANAMA	Mpamboly	-"-	Ban
27	V	ELYSA	Menagère	-"-	[signature]
28	V	MOELINE	Mpanjaitra	-"-	Nöeling
29	V	FANJANIRINA	Mpivarotra	-"-	[signature]
30	V	SINA	Menagère	-"-	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : ..... Commune : Vangaindrano

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
31	L	Tsilefa Charles	Mpamboly	0344083565	[signature]
32	L	ARMAND Jean Tefimaka	Miaramila R	0344107515	[signature]
33	L	Jeannot	Mpaboly	Ambohipinoa	[signature]
34	L	Jannot	Mpampoly	Tsimisy Ambohipinoa	[signature]
35	L	TSIMAMOLTRA Regis	notraité	Tsimisy Ambohipinoa	[signature]
36	L	JÔLY	LOMAKA	Ambohipinoa	Jôly

LE CHEF FOKONTANY VANGAINDRANO

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 22/11/21 Commune : Vangaindrano

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	FEHOLAHY Justin	Mpampianatra	Volake	[signature]
2	L	Jean denis	Pamboly	Beary	[signature]
3	L	Herman	Pamboly	Beary	[signature]
4	L	Flavien	pamboly	Volake	[signature]
5	V	Bahenga	Pamboly	Ambanio	[signature]
6	V	Samijafy	Pamboly	Atranambara	[signature]
7	L	Jean emilly	G.T.D	V. LB	[signature]
8	V	TA TALY	Pa-b	Belary	[signature]
9	V	GOITA	Pa-b	Andra-ma	[signature]
10	V	Soanirina	Pab	Ambaninio	[signature]
11	V	Periling	Pamboly	Ambanio	[signature]
12	L	FiLiARy	MP amboly	Ambalakoli-tra	[signature]
13	L	TSiLYE	Mpecher	ambalakotira	[signature]
14	L	Fiacra	Mpecher	ambalakoli tra	[signature]
15	L	Rena	Mpamboly	Ambalakolitra	[signature]

NY SEFO FOKONTANY SAHAFERO

PATRICE Julien

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 22/4/21 Commune : Vaugaindrano

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	HELA Neta ao Biary	BEARY		Neta
17	L	Zafisony	Pamboly	Volabe	[signature]
18	L	Rebetsy Jean	Ambalakolitra	Sahafero	[signature]
19	L	Abrahamo	Sahafero	Beary	[signature]
20	L	Genot	Pamboly	Vohitrakora	[signature]
21	L	Ernest	Pamboly	Biary	[signature]
22	L	Ovidi	Pamboly	Beary	[signature]
23	L	ZANOME	Pamboly	Vahitrakora	[signature]
24	L	Rembe	Pamboly	Tataabe	[signature]
25	L	Jean Baptiste	JIRAMA	Ambaninio	[signature]
26	L	Jolicien	M Pamboly	Volabe	[signature]
27	L	Ramiandry E.T JUSTIN	GUCHETIER KOTIAM Y/Mo	Beary 0349513150	[signature]
28	L	Jary	mpamboly	Andragnambo 0347229055	[signature]
29	L	Tsélo	mpamboly	Andragnambo	Tselo
30	L	Novelta	mpampianatra	Beary 0349362175	[signature]

NY SEFO FOKONTANY SAHAFERO

PATRICE Julien

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 28/11/21 Commune : Vaingaindaro

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
31	L	FAMOZENA Maritely	Mpampianatra (retraité)	Vohitrakora 03431.50.45	
32	L	GOFO	Mpamboly	Sahafaro	
33	L	TSIMAVOY	Mpamboly	-11-	
34	L	TSADISO Michel Justin	Mpampianatra	034 01402 90	
35	L	KAROTSY	Mpamboly	Sahafaro	
36	L	MAHATOMBO	Mpamboly	-11-	
37	L	MICHEL	Mpampianatra	03486962 89	
38	L	OLIVIER	Mpamboly	Sahafaro	
39	L	BARAKY	-11-	-11-	
40	L	VILY	-11-	-11-	
41	L	JEAN Maraina	-11-	-11-	
42	L	Paylland	-11-	-11-	
43	L	Nestor	Mpampianatra	-11-	
44	L	Misaina	Mpampianatra	-11-	
45	L	BOMA	Mpampianatra	-11-	

FOKONTANY SAHAFERO
PATRICE Julien

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 28/11/21 Commune : Vangaindrano

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
46	L	PATRICE Julien	SEFO EKT SAHAFERO	03433792 65	[signature]
47	L	ZAKI MOKY	Mpamboly	03487629 46	[signature]
48	L	RANDRIANANTENA Jean Maurice	Mpamboly	Vohitrakora	[signature]
49	L			-"-	
50	L	KŌSTA	Mpamboly	Ambaniapy	[signature]
51	L	Badista	Volabe	amboly	[signature]
52	L	Boto	Ambalakolitru	Mpamboly	[signature]
53	L	MISI MANATSARANA	pamboly	SAHAFERO	[signature]
54	L	MARITE	PAMBOLY	SAHAFERO	[signature]
55	L	Veno	Volabe	MPamboly	[signature]
56	L	Ranoy Rabering	Ambalakora	MPamboly	[signature]
57	L	Rabering	Beary	mpamboly	[signature]
58	L	Razafison	Amparena	mpamboly	[signature]
59	L	EDSON	Ambalakolitra	mpamboly	[signature]
60	L	Kazily	MPamboly	Ampitrijova	[signature]

...UNTANY SAHAFERO

PATRICE Julien

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 28/11/21 Commune : Vangaindrano

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
46	L	PATRICE Julien	SEFO AKT SAHAFERO	0343379265	
47	L	ZAKI Moky	Mpamboly	0348762946	
48	L	RANDRIANANTENAINA Jean Maurice	Mpamboly	Vohitrakora	
49	L			-a-	
50	L	KOSTA	Mpamboly	Ambariapy	
51	L	Badista	Volabe	amboly	
52	L	Boto	Ambalakoli tru	Mpamboly	
53	L	MISI MANATSANANA	pamboly	SAHAFERO	
54	L	MARITE	PAMBOLY	SAHAFERO	
55	L	Veno	Volabe	MPamboly	
56	L	Ranoy Rabecing	Ambarakora	MPamboly	
57	L	Rabecing	Ranoy	mpamboly	
58	L	Razafison	Ambarana	mpamboly	
59	L	EDSON	Ambalakolitra	mpamboly	
60	L	Kazihy	MPamboly	Ampitrijoka	

FOKONTANY SAHAFERO

PATRICE Julien

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 28/11/21 Commune : Vangaindrano

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
46	L	PATRICE Julien	SEFO EKT SAHAFERO	03433792 65	[signature]
47	L	ZAKI MOKY	Mpamboly	03487629 46	[signature]
48	L	RANDRIANANTENA Jean Maurice	Mpamboly	Vohitrakora	[signature]
49	L			-"-	
50	L	KŌSTA	Mpamboly	Ambaniapy	[signature]
51	L	Badista	Volabe	amboly	[signature]
52	L	Boto	Ambalakolitru	Mpamboly	[signature]
53	L	MISI MANATSARANA	pamboly	SAHAFERO	[signature]
54	L	MARITE	PAMBOLY	SAHAFERO	[signature]
55	L	Veno	Volabe	MPamboly	[signature]
56	L	Ranoy	Ambalakora	MPamboly	[signature]
57	L	Rabering	Beary	mpamboly	[signature]
58	L	Razafison	Amparena	mpamboly	[signature]
59	L	EDSON	Ambalakolitra	mpamboly	[signature]
60	L	Kazily	MPamboly	Ampitrijoka	[signature]

...UNTANY SAHAFERO

PATRICE Julien

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 28/11/21 Commune : Vangaindrano

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
46	L	PATRICE Julien	SEFO AKT SAHAFERO	0343379265	
47	L	ZAKI Moky	Mpamboly	0348762946	
48	L	RANDRIANANTENAINA Jean Maurice	Mpamboly	Vohitrakora	
49	L			-a-	
50	L	KOSTA	Mpamboly	Ambariapy	
51	L	Badista	Volabe	amboly	
52	L	Boto	Ambalakoli tru	Mpamboly	
53	L	MISI MANATSANANA	pamboly	SAHAFERO	
54	L	MARITE	PAMBOLY	SAHAFERO	
55	L	Veno	Volabe	MPamboly	
56	L	Ranoy Rabecing	Ambarakora	MPamboly	
57	L	Rabecing	Ranoy	mpamboly	
58	L	Razafison	Ambarana	mpamboly	
59	L	EDSON	Ambalakolitra	mpamboly	
60	L	Kazihy	MPamboly	Ampitrijoka	

FOKONTANY SAHAFERO

PATRICE Julien

COMMUNE RURALE RANOMAFANA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 17 Novembra 2021

Toerana : Village Masomanga / Fokontany Ranomafana

Fokontany voakasika : Village Masomanga / Fokontany Ranomafana.

Nitarika ny fihaonana : Sefo Fokontany

Isan'ny nanatrika : O : 09 O : 21

* Zavatra novelabelarina sy nodinihana :
- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa hataoary ny toerana hametrahana izany.
- Ny soa azo sy ny mety ho fiantraika ratsy azo avy amin' ny fanatanterahana ny tetikasa
- Ny fepetra raisina hialana na hanalefahana na hanoverana ny mety ho fiantraika ratsy
* Fametrahana fanontaniana sy fanavezana valiny :
- Fanombohan' ny asa : Rehefa azo daholo ny fahazahoan-dalana rehetra, Anisan' izany ny fahazahoan-dalana ara-tontolo iainana sy ara tsosialy izay antony anaovana izao fanadihadiana ara-tontolo iaina na sy sosialy izao dia hanomboka ny asa Izany dia narinasaraina ho amin' ny heriretra.
* Soso kevitra / hetaheta samihafa
- Nazava tsara ny fanazavana tsy mety ny hametraka olana amin' ny tetikasa
- Mangataka ny rehefra mba hafainganina

1

ny famaliana ny fangatahana amin' ny fam-
pidiran-jiro
- Tokony hisy koa ny filazana mialoha ny
asa.
Talohan' ny namaranana ny fihaonana dia
nisy ny fampahafantarana ny olona ny fi-
sian' ny kahie faudraisana ireo mety ho ahi-
ahy na soso-keirtra ho an'ireo ty afaka
nanatrika ny fihaonana na ho an'ireo izay
mbola manana ho ambara. Ho kahie io dia
hijanona ao amin' ny Kaomina Ranomafana
nandritra ny dimy ambin' ny folo andro.
Marihina fa tsy misy nitsipaka ny hametraha-
na ny tetikasa ny rehetra satria dia tafi-
ditra anatin' ny fampandrosoana ny tanana
sady ilaina ihany koa eo amin' ny lafiny fan-
driampahalemana ny fanatanterahana azy.

L'ADJOINT AU MAIRE

RAZAFIMAHATRATRA Edmond

KAKOTONDRASOA Hélène Gonzague
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 17/11/21 Commune : Ranomafana

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	RAZAFINDRAIBE Charles Noël	Mpamboly	R/fana Masomanga	[signature]
2	L	Randriamasola Edouard	Masomanga	Pamboly	[signature]
3	L	FENOMANANA Louis	Chef secteur	Masomanga	[signature]
4	L	Fanamegantsoa N. Pierrot	C.M	Masomanga	[signature]
5	L	Randrianambinintsoa Jean Joseph	Etudiant	Masomanga	[signature]
6	L	Romanandraibe Joachin	MPAMBOLY	Masomanga	[signature]
7	L	SOLONIRINA Pierre Adilon	Mpamboly	Masomanga	[signature]
8	L	RANDRIN JANTERO Modeste	Mpamboly	Masomanga	[signature]
9	L	ANDRIATAHINA Fanevantsoa Josepha	Mpamboly	Masomanga	[signature]
10	L	RAVELOMANANA Emat	Mpamboly	Masomanga	[signature]
11	L	SOLOFONIAINA Isilavina Lucien Gabriel	Mpamboly	Masomanga	[signature]
12	L	RANDRIANOMÉ Roger Bertin	Gendarme	Masomanga 034.39.527.98	[signature]
13	L	Razafindratiambo Jean Luis	Mpamboly	Masomanga	[signature]
14	L	RANDRIANSATOVO Mario	Mpamboly	Masomanga	[signature]
15	V	TSARANDRO	Mpamboly	Masomanga	[signature]

RAKOTONDRASOA Henri de Gonzague
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 19/11/21 Commune : Ranomafana

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	V	MARIE Florinne	Mpamboly	Masomanga	[signature]
2	V	RAHARISOA chantale	Mpamboly	Masomanga	[signature]
3	V	MIRANIAINA Olucette	Mpamboly	Masomanga	[signature]
4	L	Zafy Zd[illegible]	=//=	=//=	[signature]
5	L	Randrin Crison Jean Fr[illegible]	=//=	=//=	[signature]
6	V	rasonandrasana	mpamboly	masomanga	[signature]
7	V	Tsarendro Nirina	mpamboly	masomanga	[signature]
8	V	Rasoanambinina olga	mpivarotra	masomanga	olga
9	L	Randrianandrasana Mamadona	mpamboly	masomanga	[signature]
10	V	Kangafindrasana Meline	mpamboly	masomanga	[signature]
11	L	Ô wagibirem	Amusomanga	mpamboly	[signature]
12	L	Randrianampy Herininaina	Mpamboly	Masomaga	[signature]
13	V	Mbolatiana Marie Solange	Mpivarotra	Masomanga	Mbolatiana
14	L	Randria Matenaina MANAPY Soa Patrick	Mpamboly	Masomanga	[signature]
15	L	Jean Théophile	Mpamboly	Masomanga	[signature]

RAKOTONDRA[illegible] de Gonzague
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL

COMMUNE URBAINE IFANADIANA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 19/11/21

Toerana : Fokontany Antafotenina / Village Ambatolahiamba

Fokontany voakasika : Antafotenina / Ifanadiana

Nitarika ny fihaonana : Sefo Fokontany.

Isan'ny nanatrika : 0 : 11 0 20

* Zavatra novelabelarina sy nodinihana :
- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa hatao ary ny toerana hametrahana izany
- Ny soa azo sy ny mety ho fiantraikaratry azo avy amin' ny fanatanterahana ny tetikasa
- Ny fepetra raisina hialana na hanalefaba-na na hanoverana ny mety ho fiantrai-ka ratsy

* Fametrahana fanontaniana sy fanomezana valiny :
- Fampidirana jiro : Rehefa tonfopetraka ny andin-jiro apetraky ny tetikasa dia afaka mampidi-tra jiro ny rehetra.
- Tompon' ny tetikasa : Tetikasa ny fanjakana amin' ny alalan' ny JIRAMA
- Fandraisan' anjaran' ny mponina amin' ny tetikasa : Tsy misy vola na fandraisan' anjaran' ny mpo-nina amin' ny tetikasa fa ny Banky Iraisam-pirenena no nanatsy vola.

* Soso-keirtea / Letaheta samihafa :
- Faly ary isaorana fa ho tanteraka ny fan...

riana amin'ny Jiro
Talohan'ny namaranana ny fihaonana dia nisy
ny fampahafantarana ny olona ny fisian'ny ka-
hie handrasana ireo mety ho ahiahy na soso-
kevitra ho an'ireo tsy afaka nanatrika ny fi-
haonana na ho an'ireo izay mbola manana
ho ambara. Io kahie io dia hijanona ao amin'
ny Kaomina Ifanadiana mandritra ny tetikasa
mandritra ny dimy ambin'ny folo andro.
Marihina fa tsy nisy nitsipaka ny hametrahana
ny tetikasa ny rehetra satria dia tafiditra
anatin'ny fampandrosoana ny tanana sady
ilaina ihany koa eo amin'ny lafin'ny fandriam-
pahalemana ny fanatanterahana izany

FSIRIVELENA Rotmi

LE PRÉSIDENT

RALAIZANDRY
Honoré Alexandre

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 19/20/21 Commune : Ifanadiana

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01)	L	RATOLOJANAHARY	AGF	Ifanadiana	[signature]
02	L	RANDRIANARIVELO Justin	Mpamboly	Ambatolahiambo	[signature]
03	L	RANDRIANASOLO Pierrot	—"—	—"—	[signature]
04	L	Georges Rupalin	Mpamboly	Ambatolahiambo	[signature]
05	L	HERINIAINA Meh-Cadet	Enseignant	Ambatolahiambo	[signature]
06)	L	Rafumegantsoa	Zanuntefe	[illegible]	[signature]
7	L	Philibert	Mariavelo	Ambatolahiambo	[signature]
8	L	Rasoloto	Antafotana	≠	[signature]
9	L	PAULIN	Pandrofitra	Ambo	[signature]
10	L	Ratolojanahary	Celéstin	Ambatola	[signature]
11	L	RAVELOJAONA Jacqui Alfred	Mpamboly	Ambatolahiambo	[signature]
12	L	RATSIMAAZAFY Samuël	Technicien Agronomie.	Ato Ambo	[signature]
13	V	Varisoa Horine	Mpamboly	Ambatolahia	Horiny
14	V	Raheliarisoa Marie Alice	Mpamboly	Ambatolahia	[signature]
15	V	Vitasoa Delifine	Mpamboly	Abatolahiambo	[signature]

FOKONTANY

RAMANAMPANDRY Andrianatoandra

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 19/20/21 Commune : Ifaradiana

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	V	Mariette	Mpaboly	Ambatolahiabo	[signature]
17	V.	Volafeno Marie	Mpivarotra	ambatolahiabo	[signature]
18	V.	Rasva	Mpamboly	— " —	[signature]
19	V	Mada	Mpamboly	Ambatolahiamb	[signature]
20	V	Marie Françoise	Mpamboly	Ambatolahiambo	[signature]
21	L	Rakotomandimby M.Ed	— " —	— " —	[signature]
22	L	Charles Josmin	— " —	— " —	Josmin
23	L	RAFALIMANANA Heritiana Rivo Bruno Samuël	— " —	— " —	[signature]
24	L	TSIRIVELONA Robin	chef de EKT, Ant/Tenina	0378507371 antafotenina	[signature]
25	V	RASOARINDY Georgine	Mpamboly ij anadiana	0341166850 ij anadiana	[signature]
26	V	RASOANJANAHARY	Mpivarotra ij anadiana	034 40 052 12	[signature]
27	L	RAJOLOJANANARY Gaston	Adjoint ij anadiana	0328 1 481 83	[signature]
28	L	RAMADOLAH y Samuël		—	[signature]
29	L	Ramanampanoy Andrianatoa	Chef de FKT IF	034 36 142 94	[signature]
30	V	Ravaonirina Adeline	Mpamboly	033 47 850 39	Ravao
31	L	KOTOSON	Mpiavitra		KOTO

[signature] Robin

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 04 Desambra 2021

Toerana : Kaominina Tsaravary, Fokontany Fangato

Fokontany voakasika: Fokontany Tsaravary, Fangato, Mahatsinjo

Nitarika ny fihaonana: Adjoint Maire sy Ampanjaka

Isan'ny nanatrika: Q: 16 Ô: 29

* Zavatra novelabelarina sy nodinihana
- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao ary ny Toerana hametrahana izany
- Ny soa azo sy ny mety ho fiantraikany ratsy azo ary amin'ny fanatanterahana ny tetikasa : Ao anatin-boankazo voakasika amin'ny fametrahana andrin-Jiro ary ho lalovan'ny Câble ka mety hisy zavatra ho simba ary mila tany 1 x 1 m hametrahana ny andrin-Jiro
- Ny fepetra raisina hialana na hanalefahana na hanoherana ny mety ho fiantraikany ratsy

* Fametrahana fanontaniana sy fanomezana valiny :
- Fanombohan'ny asa : Rehefa azo daholo ny fahazahoan-dalana ara. tontolo iainana dia hatomboka ny asa. Izany dia novinavinaina ho amin'ny herintaona (2022)

* Soso-kevitra sy hetahota samihafa :
- Zavatra tena ilain'ny Jiro ka isedrana ny fanjakana amin'ny fanomezana fahasoavana.
- Efa misy ny fangatahana taloha mikasika ny Jiro amin'izao efa mitombo ny olona sy mpivarotra afaka

misitraka izany
- Tokony mba hatao haingana ny fanatanterahana ny tetikasa.
- Rehefa manao fangatahana sy mahaloa vola dia tokony mba ho haingana ny fampidirana ny Jiro. Faly ary maika ny hahavita ny asa ry zareo ka nana-kentra fa hanolotra ny tany rehetra voakasika tsy mila fanonerana.
Talohan'ny namaranana ny fihaonana dia misy ny fampahafantarana ny fisian'ny kahie handraisana ireo mety ho ahiahy na soo-kevitra ho an'ireo izay mbola manana ambara. Io kahie io dia hijanona ao amin'ny kaominina mandritra ny dimy amby folo andro. Marihina fa faly sy mankasitraka ny tetikasa ny rehetra satria fampandrisoana ny tanana ary koa ilaina amin'ny lafiny fandriampahalemana ny fanatanterahana izany.

IJADJOINT du MAIRE
RAZAFINGAHY Jean Richard

FOKONTANY
...MITSIRY Jean Pierre

LE CHEF du FOKONTANY
RANDRIANASE...
Velomaro Sarapin

IJADJOINT AU MAIRE
RASOLOHIRINA Christian Benoît

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 04 Desambre 2021 Commune : Tsaravary

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	RAHARIMANDINGY Berthin	Mpanjaka	Tsaravary	[signature]
2	L	RAZAFINGAHY Jean Richard	1er Adjoint au Maire	CR TSARAVARY 034 25 42 5 54	[signature]
3	L	ZAFIMALALA Justin	Agent Technique CR Tsaravary Developpement	034 02 43 129	[signature]
4	L	RANDRIAMIANDRY Armand	Enseignant	034 78 08 508	[signature]
5	L	RATONINJATOVO Hyacinthe	T.C. CR. TSARAVARY	034 19 85 639	[signature]
6	V	Grity	Mpamboly	Tsaravary	-
7	V	Sravola	Mpamboly	-"-	-
8	L	Martin	Mpamboly	-"-	[signature]
9	L	Arcent	Mpamboly.	-"-	[signature]
10	V	Batralaa	Mpamboly.	-"-	-
11	V	Lircil.	Mpamboly.	-"-	-
12	V	Deline	Mpamboly.	-"-	[signature]
13	V	Ramary	Mpamboly	-"-	RNW
14	V	Digna	-"-	-"-	[signature]
15	V	gany.	-"-	-"-	[signature]

FOKONTANY TSARAVARY

FOKONTANY

[signature]

ANDRIAMITSIRY Jean Pierre

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 04 Desambra 2021 Commune : Tsaravary.

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	V	MAJAVASOA Aminà Iarilà	Mpanjaitra	0348602347	[signature]
17	V	BAOZUMA	Mpamboly	Tsaravary.	Baozuma
18	V	JEAMINE	Mpamboly	-"-	[signature]
19	L	RAOULSON Régis	Mpampianatra	0344177903	[signature]
20	V	RAZAFINDRAMINO Herisoa Denisette P.	Mpanjaitra	0347094948	[signature]
21	L	Jean DC Deus	Mpamboly	Tsaravary	[signature]
22	L	Ophoman	pianatra	-"-	[signature]
23	L	SERAPHIN	paboly	-"-	[signature]
24	L	Norbert	-"-	-"-	[signature]
25	L	Jean Pierre	Chef FKT	-"-	[signature]
26	V	Jeanne	Mpanjaitra	034.5262586	[signature]
27	L	RAMANANTIANA Romi Angelico	Mpampianatra	0348232707	[signature]
28	L	Botokyaha	Mpamboly	Tsaravary	[signature]
29	V	Memady	Mpamboly	-"-	Memady
30	V	Angela	Mpamboly	-"-	Angela

EOKONTANY

MOHAMMED SIR/ Jean Pierre

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 04 Decembre 2021 Commune : Manangary

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
31	L	R OLIVIER	Mpamboly	0343119222	[signature]
32	L	SAMBATRA Jean José	Mpamboly	0341224227	[signature]
33	L	RAZAFY Rabotosoamanana Tsotso	Mpandrafitra	0342839744	[signature]
34	L	RAZAFINDRANIRY Jean Abeda	Mpamboly	0342342067	[signature]
35	L	Stephano	Mpamboly	Tsaravary	[signature]
36	L	Rahojanirina Liona	Mpaboly	-"-	[signature]
37	L	RABOTOSOAMANANA Fehimpitiavana Fiderana	Mpianatra	0349577332	[signature]
38	L	FREDA	Pamboly	-"-	[signature]
39	L	RATIANDRAZANA Achine	Mpianatra	-"-	[signature]
40	L	RAZAFINDRABAO Claudio	Mpianatra	0346250877	[signature]
41	L	moïse	Animature	0349001007	[signature]
42	L	Alexandre Brandy	Mpianatra	Tsaravary	[signature]
43	L	NIQUEUSE Alain-Chlore	POLICE NATIONAL	0345247208	[signature]
44	L	Ratiandrazana eli Neli Ra	mpianatra	Tsaravary	[signature]
45	V	BYBY	M P&M Poly	-"-	[signature]

FOKONTANY TSARAVARY C.R. TSARAVARY

FOKONTANY

[signature]

MITSIRY Jean Pierre

COMMUNE RURALE ANKATAFANA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 05 Desambra 2021

Toerana : CR Ankatafana

Fokontany voakasika: Ankatafana, Ambaro, Ambohimiharina, Mahatsinjo, Fangato

Nitarika ny fihaonana: Ben' ny tanana Ankatafana

Isan'ny nanatrika: Q: 6: 28

* Zavatra novolavolaina sy nodinihana
- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao ary ny toerana hametrahana izany
- Ny soa azo sy ny maty ho fiantraikany rahoy azo ary amin' ny fanatanterahana ny tetikasa: Ao ireo tanimbary voakasika amin'ny fametrahana andrin-jiro ary ho lalovan'ny câble ka maty hisy zavatra ho simba ary nila tany 1x1 m hametrahana ny andrin-jiro
- Ny fopotra raisina hidana na hanalefahana na hanoherana ny maty ho fiantraika rahoy
* Fametrahana fanentanana sy fanomezana valiny:
- Fanomboham' ny asa: Rehefa azo daholo ny fahazahoan-dalana ara-tontolo iainana dia hatomboka ny asa. Izany dia noninavinaina ho amin' ny herintaona (2022)
* Soso-kevitra sy hetaheta samihafa:
- Zavatra tena ilaina ny jiro ka isaorana ny fanjakana amin'ny fanomezana fahasoavana.
- Efa misy ny fangatahana taloha mikasika ny jiro amin' izao efa mitombo ny olona sy mpivarotra afaka misitraka izany.

- Tokony mba hatao haingana ny fanatanterahana ny tetikasa.
- Rehefa manao fangatahana sy mahaloa vola dia tokony mba ho haingana ny fampidirana ny Jiro. Mankasitraka ny Tetikasa ny rehetra satria fampandrosoana izany ary efa ela no niandrasany sy nitadiavany izany ka nanolotra ny tany rehetra voakasika tsy misy fanonerana an- tsitrapo ny olona voakasika rehetra.

Talohan'ny namaranana ny fihaonana dia misy ny fampahafantarana ny fisian' ny kahie handraisana ireo mety ho ahiahy na soso- kevitra ho an'ireo izay mbola manana ambara. Io kahie io dia hijanona ao amin'ny kaominina mandritra ny dimy amby folo andro. Marihina fa faly sy mankasitraka ny tetikasa ny rehetra satria fampandrosoana ny tanàna ary koa ilaina amin'ny lafiny fandriampahalemana ny fanatanterahana izany.

LE MAIRE
GABY PAMAROLAHY
FARANIRINA Séraphin

LE CHEF du FOKONTANY
VONDAZA Ragoetine
RAZAFINDRAKOTO SAMSON

FOKONTANY ANKATAFANA
Chef Fokontany
ANKATAFANA

LE JOINT AU MAIRE
RASOLOMIRINA Christian Benoit

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 06 Desambra 2021 Commune : Ankatafana

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	GABY Seraphin	Maire	0346536251	
02	L	BENJAMIN	Adjoint (1er) Maire	0346779903	
3	L	Monestelle Leva R.	Chef FKT Ankatafana	034 37 619 50	
4	L	FAOSY	Apanjaka Ankatafana	Ankatafana	Faosy
5	L	FRONCE	Apanjaka	Ankatafana	
6	L	BOTOVILIPO	Ray amandreny	Ankatafana	
7	L	AUGUSTIN	Ray amandreny	-"-	
8	L	VETY	Ray amandreny	-"-	
9	L	ADOLPHE FLORENT	Mpamboly	-"-	
10	L	Maurice	Mpanjono	-"-	
11	L	Flomo	-"-	-"-	
12	L	Augustin	-"-	-"-	
13	L	CAMILLE	-"-	-"-	
14		Roland	Ray amandreny	Ankatafana	
15		RAMANO Jules	-"-		

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 06 Desambra 2021 Commune : Ankatafana

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	Razafindrakoto Samson	Chef FKT	Ambohimiarina	[signature]
17	L	Rakotomaring Surphin	Raz amandreny	Ankatafana	[signature]
18	L	Manjarimanana Jolcei Marioz	Rayamandreny	An/fana	[signature]
19	L	Lemaro	Rayaman-dreny	Ambohimiarina	[signature]
20	L	Michel	rayaman-dreny	Ambohimiarina	[signature]
21	L	RAKOTONIRINA	Mpanjono	AMKATAFANA	[signature]
22	L	Tambazandra	Mpanjono	Ankatafana	[signature]
23	L	RAZANATIAVINA Mamiyon Mero	Mpanjono	Ankatafana	[signature]
24	L	Esarahavana Cadou Rost	ray amandreny	Ambohimiarina	[signature]
25	L	Recvais Joseph	Rayamandreny	Ambohimiarina	[signature]
26	L	Antonio	Raimandreny	Ambohimi	[signature]
27	L	Desire	Mpanjono	Ankatafana	[signature]
28	L	MARCOS	-"-	AK / Fana	[signature]

FOKONTANY ANKATAFANA -X-

Monestele dit Levu
RANDRIAMANANA
Chef Fokontany
ANKATAFANA

FOKONTANY AMBOHIMIARINA ANKATAFANA

RAZAFINDRAKOTO SAMSON

COMMUNE URBAINE NOSY VARIKA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 2 / 3 Desembre 2021

Toerana : Ampahomanitra, Masindranokely, Tsararivotra

Fokontany voakasika: Ampahomanitra, Masindranokely, Tsararivotra, Ambodirana

Nitarika ny fihaonana: Ampahomanitra, Tsararivotra

Isan'ny nanatrika: O: 26 O: 48

* Zavatra novelabelarina sy nodinihana:
- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa ato ary ny toerana hametrahana azy.
- Ny sva azo sy ny mety ho fiantraika ratsy azo avy amin' ny fanatanterahana ny tetikasa
- Ny fepetra raisina hialana na hanalefahana na hanoneana ny mety ho fiantraika ratsy.
* Fanontaniana sy fanomezana valiny:
- Fanombohan' ny asa: Rehefa azo daholo ny fahazahoan-dalana rehetra dia ha-tomboka ny asa. Izany dia vinavinaina ho amin' ny herintaona (2022)
- Toerana hasiana ny andrin-jiro: Efa nohezahana teo amin' ny lafiny teknika mba ho tanim-panjakana no hametrahana ny andrin-jiro. Eto Nosy Varika dia amin' ny sisin' ny lalana daholo na ny any anaty tanana aza.
* Soso-kevitra / hetaheta sanchafa:
- Irariana mba ho tanteraka haingana ary ty hisy sakasakana fa efa ela no

mandrasana ny jiro.
- Mankasitraka ny tetikasa satria ilaina tokoa na lafiny sosialy na ara-tarkaine. Tabhan' ny nanaranana ny fihaonana dia mampahafantarina ny olona ny fisian' ny kahie handraisana ireo mety ho ahialy na soso-kevitra ho an' ireo by afaka nanatrika ny fihaonana na ho an' ireo izay mbola manana hambara. Io kahie io dia hijanona ao amin' ny kaomina mandritra ny dimy enby folo andro.
Marihina fa by nisy nitsipaka ny hametrahana ny tetikasa ny rehetra satria tafiditra amin' ny fampandrosoana ny fanatanterahana azy.

LE MAIRE de la C. mure Urbaine
NOSY Rostand

LE CHEF DE FOKONTANY
KOLIA Justine

LE CHEF FOKONTANY
AMBODISAKA

SEFO FOKONTANY

LE CHEF DE FOKONTANY
D'AMPAHAMAHANDA

MOUDIER MAROLAHY
Samba Jules Vano Lody

BOTOMIARAKA

ANDRIANANTENAINA
Maire Modica

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 2 Desambra 2021 Commune : Nosy Varika

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	ANDRIANANTENAINA Moïse Modios	SEFO Fokontany Ampahomanitra	Ampahomanitra 0349320371	[signature]
2	V	Rasoa Angel	Mpamboly	Ampahomanitra	[signature]
3	V	Jeannie	Mpamboly	— // —	[signature]
4	L	Heritafika	Pasteur JESOSY FAMONJE	034-46-04516	[signature]
5	V	Razafinimiasa Lantoniaina E.	Mpamboly	Ampahomanitra 0341746176	[signature]
6	V	RAZAFIMIMOSA Alida	Mpivarotra	Ampahomanitra 0346422580	[signature]
7	L	RANARISON Jean chris	Mpivarotra	Ampahomanitra	[signature]
8	V	Francia	Mpivarotra	0348076294 Ampahomanitra	[signature]
9	L	TSARAVELONA Manitra Hasina Fanantena	Evanjeliste Anglikanine	Ampahomanitra 0347382786	[signature]
10	L	RAKOTOMARO Hery Tuo	OPERATEUR	AMPAHOMANITRA 0340711772	[signature]
11	V	Zanabao Florette	pamboly	Ampahomanitra 0344178265	[signature]
12	L	SASA	mpamboly	Ampahomanitra	[signature]
13	V	Georgila	pamboly	Ampahomanitra	[signature]
14	L	Chartin	Pamboly	Ampahomanitra 0344953200	[signature]
15	V	RAHAY Delphine	Mpamboly	Ampahomanitra	[signature]

CHEF DE FOKONTANY AMPAHOMANITRA
ANDRIANANTENAINA Moïse Modios

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 2 Decembre 2021 Commune : Nosy Vaitka

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	ONEL	Tresorier coperatiwa	Ampahomanitra 0342709785	
17	L	LEMORA	Mpamboly	Ampahomanitra	
18	V	ROBINE Clarisse	Mpamboly	Ampahomanitra	
19	V	BAO Angeline	Mpamboly	Ampahomanitra	
20	V	Fresice	Mpamboly	Ampahomanitra	
21	V	ELYSETTE	Mpamboly	Ampahomanitra	
22	V	ANASTASIE	Mpamboly	Ampahomanitra	
23	L	MARCHEL	Mpamboly	Ampahomanitra	
24	V	RAMIDRAITSARA CLAUDIA	Mpamboly	Ampahomanitra	
25	L	Amicet	Mpamboly	Ampahomanitra	
26	V	Emeline	Mpamboly	Ampahomanitra	
27	L	MAHATRATRA Desiré	Mpamboly	Ampahomanitra	
28	V	Flavienne Noéline	Katekistra Anglikanina	Ampahomanitra	
29	V	RASOANIRINA claudette	Mpitarotra	Ampahomanitra	
30	L	TSIRATSY Vinana	Mpamboly	Ampahomanitra	

LE CHEF DE FOKONTANY
D'AMPAHOMANITRA
ANDRIANANTENAINA
Moïse Modeste

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 02 Desambra 2021 Commune : Nosy Vaika

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	MONDIER MAROLAHY Samba Jules Vanotody	CHEF FKT Ambodisana	Ambodisana	Mondy
2	L	BOTORA RALEMAZAVA GRAVÉ	RAY Amandreny	Ambodisana	Gra
3	L	BOTORA philiberat	RAY amandreny	Ambodisana	philibere
4	L	TARZAN	Ray amandreny	Ambodisana	Zao
5	L	TIAMARO	Adjoein Fokontany	Ambodisana	Tiamy
6	V	Angeline	Ray amandreny Reny Mpamboly	Ambodisana	Angeline
7	V	BASAY	Ray amandreny Reny Mpamboly	Ambodisana	Basay
8	L	SALAMO	Ray amandreny	Ambodisana	Salamo
9	L	Botofeno Arsene	Ray amandreny	Ambodisana	Botofe
10	V	Antoinette	Ray amandreny Mpamboly	Ambodisana	Antoinett
11	L	RAMOSE Sergiot	Mpampianatra	Ambodisana	Sampa
12	L	MAZAVA	Ray amandreny Tangalamena	Ambodisana	HV
13	L	SAMBO	Ray amandreny	Ambodisana	Samb
14	L	Gaston	Rayamandreny	Ambodisana	Gaston
15	L	RAVELOMA	Rayamandreny	Ambodisana	Ravelona

LE CHEF FOKONTANY AMBODISANA

Mondy

MONDIER MAROLAHY Samba Jules Vanotody

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 02 Desembra 2021 Commune : Nosy Vaïka

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	BOTOMIARAKA	Sefo-Fokontany	Masondranokely	
2	L	RANDRIANARISON Bruno	A C	Masondranokely	
3	L	TSARAVELONA Emmanuel	Rayamand'Reny	Ampahomanitra	
4	L	ANDRÉ	Adjoint-CHEF Fokontany	Masindranokely	
5	L	NATHANAËL	Rayamand'Reny	Masindranokely	
6	L	LEAMBY	Rayamand'reny	Masindranokely	
7	L	MAROLAHY	Tangalamena	Masindranokely	
8	V	LEONTINE	Mpamboly	Masondranokely	
9	V	ZANAMIZA	Mpamboly	Masondranokely	
10	L	PAUL Celestin	Tangalamena	Masondranokely	
11	L	RAMAVO	Ray-amandreny	Masondranokely	
12	L	MBARAZAFY	Tangalamena	Masondranokely	
13	L	JULES François	Rayamandreny	Masondranokely	
14	V	Vavisoa	Mpamboly	Masindranokely	
15	V	Baomaïna	Mpamboly	Masindranokely	

FOKONTANY MASONDRANOKELY

SEFO FOKONTANY

BOTOMIARAKA

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 02 Decembre 2014 Commune : Nory Vaika

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	V	KOLIA Justine	Sefom-pokontany	Tsararivotra 0340697479	[signature]
02	L	RAKOTONDRAZAFY Jean Luc Vivien	Mpamboly	Tsararivotra 0347117391	VIVIEN
03	L	RAZAFINDRADAMA Luc Parfait Solomon	Secraiteur	Tsararivotra 0347004482	[signature]
04	L	RANDRIAMANANTENA Armand	Secraiteur	Tsararivotra 0342043625	[signature]
05	L	Rabarizona Jean Aimé	Mpandosaina	0346998007	[signature]
06	L	SITRAKA Joseph	—//—	034.84.412.65	[signature]
07	L	KOLIA Bertrand	Mpamboly	Tsararivotra	[signature]
08	L	Ramaherimanana Fortina	—//—	Tsararivotra	[signature]
09	V	Velonoro Marie Joulyne	Mpianatra	Tsararivotra	[signature]
10	L	RANIRIHARINONY Eric Mana Ronaldino	Mpianatra	Tsararivotra	[signature]
11	L	TIANDRAINY Argino	Mpamboly	tsararivotra	[signature]
12	L	Fidisoa Juvenal	—//—	—//—	[signature]
13	L	ANDRIAMIHAJASOA Francuo	—//—	—//—	[signature]
14	L	RAMAROLAHY Justin Adolphe	Mpampianatra	—//—	[signature]
15	V	SAMISON Eliane	Mpamboly		[signature]

LE CHEF DE FOKONTANY

KOLIA Justine

COMMUNE URBAINE MANAKARA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 20 / 21 Novembra 2021

Toerana : Fokontany Andranodaro, Qualanjaindy, Dubokala, Qupasi mandroro

Fokontany voakasika : Andranodaro, Tanakidy, Vaugaindrano Kely.

Nitarika ny fihaonana : Sefo Fokontany

Isan'ny nanatrika : 0:67 0:77

* Zavatra novelabelarina sy vodirihana :
- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa hatao ary ny toerana hametrahana izany.
- Ny soa azo sy ny mety ho fiantraika ratsy avy amin'ny fanatanterahana ny tetikasa.
- Ny fepetra raisina hialana na hanalefahana na hanoverana ny mety ho fiantraika ratsy
* Fametrahana fanontaniana sy fanoverana valiny :
- Vidin-jiro mirary : hatramin'izao dia tsy mbola fantatra fa misy ny tampon' andraikitra mikarakara izany :
- Fampidirana jiro : rehefa tafapetraka ny andrin-jiro dia manao fangatahana any amin'ny Jirama ny tokatrano tsiraisay
- Fandraisana anjara amin'ny tetikasa : tsy misy ny vola aloa ho an'ireo tanana hametrahana ny tetikasa fa ny Banky Fraisam-pirenena no mamatsy vola ny tetikasa.
* Sosakevitra na hetaheta samihafa :

- Taly ny rehetra fa ho tonga amin'ny tananany ny hazavana, hitombo ny fihairan-karena, handroso ny tanana
- Miangavy ny olona raha toa ka nisy fandrairana mpiara dia mba ho olona sy tanoca eo an- tanana no ho raisina

Talohan'ny namaravana dia nisy ny fampahafantarana ny olona ny fisian'ny kahie handrairana ireo vety ho ahiahy na sosokevitra ho an'ireo tsy afaka vanatrika ny fihaonana na ho an'ireo izay mbola manana ho ambara. Io kahier io dia hijanona ao amin'ny kaovina manditra ny dimy amby folo andro.

Marihina fa tsy nisy nitsipaka ny hametrahana ny tetikasa ny rehetra satria dia tafiditra anatin'ny fampandrosoana ny tanana sady ilaina koa eo amin'ny fampandrosoana ny tanana sady ilaina ihany koa eo amin'ny lafin'ny fandriampahalemana ny fanatanterahana izany.

Commune Urbaine MANAKARA

Le ADJOINT AU MAIRE

RANDRIAMANAMPISOA Milliam Dolen

TAKOTO REGIS ANDRE

DEPOM-POKONTANY

Le CHEF FOKONTANY ANDRANODARO

VELOMANANA Jean Baptiste Floren

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 20 / Novembre 2021 Commune : Manakara

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	REMY Robson	Sefom pokontany	Tanakidy	[signature]
2	L	RAMOSA Paul	Guide T.	Ananjavidy 0343862377	[signature]
3	L	Tala Théodore	mpampianatra	Ananjavidy	[signature]
4	L	TATA Justin	Marin Retraité	03424373 Lot 43 SR 327	[signature]
5	L	RAKOTOSON	mpampianatra retraité	0343877383 Ananjavidy	[signature]
6	L	Mandro Sovelo	asatao MANSON	0344612406	[signature]
7	L	RoRy	PIASATANY	Andranjavidy	[signature]
8	L	Raliarison Jean Lombard	chrepenthier	0347492253	[signature]
9	L	Jaclin	Batiment	0347862367	[signature]
10	L	Ramarolahy Jasa Bernard	Cordonier	0346906420	[signature]
11	L	Robert Michel	Guid.	03433457 76	[signature]
12	L	Eddy	Posy	0348256371	[signature]
13	L	Matoby	Tany	Andranjavidy	000
14	L	Rakotoarison JIMMY	MECANICIEN	0343877777	RJM
15	L	RABEMARIYO André	Miaramila Retraité	0343916394	[signature]

SEFOM - POKONTANY

REMY Robson

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 20/11/21 Commune : Manakara

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	JOHNNY Razafimandimby	chef groupement JIRAMA	0348389390	[signature]
17	L	VELOMANANA Jean-Baptiste Florent	CHEF FKT ANDRANOAARO	0341332048	[signature]
18	L	BOTO Pierre	Raiandreny Atanana	0344370[illegible]	[signature]
19	V	Razafindrazana Ra Sabine	Andranondaro	0344877579	
20	L	NESTE Martin	POLICE municipale Andrakodaro	0347[illegible]	[signature]
21	L	CLERGE	POLICE MUNICIPALE	0342167766	[signature]
22	L	Boto Paul	Pecher	0344713756	[signature]
23	L	R. christophe Léonidas	collecteur	0344913435	Leonidas
24	L	Angelot	charpentier	0347600805	[signature]
25	L	ZAFY Remi	Pamarato		[signature]
26	L	PATRICK	PAJONO	0341817530	[signature]
27	L	RAKOTONIRINA	JEANFELIX Panjono	0349968[illegible]	[signature]
28	L	FELIX	BENRIRY Panjono		[signature]
29	L	Rosolondraibe Z Marcellin	Panjono	0347411727	[signature]
30	L	GOGO	Panjono	— "	[signature]

LE CHEF FOKSUTANY ANDRANOAARO

VELOMANANA Jean Baptiste Florent

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 20 Novembre 2021 Commune : Manakara

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	V	RAMIANDRISOA claudelle	Mpivarotra	0342141189	[signature]
17	V	Solange	managère	Andanjavity	[signature]
18	V	Herilalaina	Menagere	-"-	[signature]
19	V	Mam Kredy	madrary	-"-	[signature]
20	V	Kristele	manasa	-"-	[signature]
21	V	Bernadette	madrary	-"-	[signature]
22	V	Blandine	Manasa	-"-	[signature]
23	V	Sandrine	Mi Varotra	-"-	[signature]
24	V	Larisa	Mahandro	-"-	[signature]
25	V	Fatima Marie	Véronique Mahandro	-"-	[signature]
26	V	Fianarantsoa	Mpivarotra	-"-	[signature]
27	V	Kalaneny	Mivarotra	-"-	[signature]
28	V	Armine	Mihiraforo	034 24 367.43	[signature]
29	V	Rabenandrasana Frederic	mpanao Tefi	Andanjavity	[signature]
30	V	Bakoly Rasoavohana	Menagere	0342123391	[signature]

SEFOM - FOKONTANY

REMY RoBeen

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 20 / 11 / 21 Commune : Nanabana

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
29	L	Sean FRanco	MPansomo	andranodaro	
32	L	Tiadana	BRISSE	andranodaro	
33	L	RAKOTONIRINALOUIS	PANJONO	034 27 864 94	
34	L	Rakotoniaina	PANJONO	034 66 40 64	
35	L	TOKINIAINA Donatien	PANJONO	0340614322	
36	L	Mila Jeronadro	MPanjoma	Andranodaro	
37	L	RakoTonirina Gilbert	MPANJONO	0347148794	
38	L	Zarety	MPANJONA	Andranodaro	
39	V	CLAUDE Lucia Felicité	Menagère	Andranodaro	

Le CHEF FOKONTANY
ANDRANODARO

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 20/11/21 Commune : Manabara

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
31	V	Rasoanadavo Benedictine	Mpambaly	Andaingavidy	[signature]
32	V	Veranantra Sandra	Mpandrary	-"-	[signature]
33	V	Fianarantsara	Mpivarotra	-"-	[signature]
34	V	Rakihaivelo Jeanine	Mpampianatra Mhaute	0348402777	[signature]
35	L	Rakotozanany Joseph	Gardien	0346918414	[signature]
36	C	Jean Gaston	Docker	Andaingavidy	[signature]
37	V	Doanomeona	Ménagère	-"-	[signature]
38	V	Fango	Employée boulangerie	-"-	[signature]
39	V	Sylviane	Mpanasa lamba	-"-	[signature]
40	L	Rafaralahy	Bagagiste	-"-	[signature]
41	V	Voahangy	Ménagère	-"-	[signature]
42	V	Fara	-"-	-"-	[signature]
43	V	Jeanine	Mpivarotra	0342324185	[signature]
44	V	Valanenyo	Mpivarotra	Andaingavidy	[signature]
45					

SEOM-PUKONTANY

REXY Robson

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 21/11/21 Commune : Manakara

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
L	01	Rakoto Regis André	Chef Fokontany Vangaindranokely	03467814.78 03437583.29	[signature]
L	02	TSABOTOTERA	Chefo EARAU FKT my Vangaindra	03484116 69	[signature]
L	2	Rakotonirina Jean-Pierre	FKT Vangaindrondkely	Ampasimandroro	[signature]
L	3	Zolo	FKT Vangaindro kely	Ampasimandroro	ZLO
L	4	Botomainty	FKT Vangaindro mpanjono kely	Ampasimandroro	[signature]
L	5	Frederic	FKT V/kely mpanjono	Ampasimandroro	[signature]
L	6	Alexandre	FKT V/kely mpanjono	Ampasimandroro	[signature]
L	7	Dadah	FKT V/kely mpanjono	Ampasimandroro	[signature]
L	8	Jacquelin	FKTV/kely	Ampasimandroro	[signature]
L	9	Paolo Julien	FKTV/kely	Ampasimand.	[signature]
L	10	Ndremiany	Mpanjono/FKTV/kely	Ampasimandr	[signature]
L	11	Vina Robson	Mpanjono/FKT/kely	Ampasimandroro	[signature]
L	12	Robson ndalama	Mpanjono/FKT/kely	Ampasimand	[signature]
L	13	Ramana	Ampasimandroro FKT, V	-V-	[signature]
L	14	Jean de Dieu	Ampasimandroro FKT	-V-	[signature]

RAKOTO REGIS ANDRE

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 24/11/21 Commune : Manakara

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	Rakotomalala Daupilin	mpanao Trano	033.4168246	[signature]
17	V	Labeoharisoa Geneviève	mpanasa lamba	0344518419	[signature]
18	L	Ratsitompoina Marcel	mpamaky vato	Ambokale	[signature]
19	L	Tozakamaro	mpamboly	"	[signature]
20	V	Baodelina	mpanasa lamba	"	[signature]
21	L	RAZAFIMAMONJY Bruno	instituteur retraité	0341715771	[signature]
22	V	RAVAONORO Véronique	femme de ménage retraité	0346716680	[signature]
23	V	Razamasy Lucia	mpanasa lamba	Ambokale	[signature]
24	V	Rasendrasoa Landiririna Fideline	mpampianatra	0344154082	[signature]
25	V	Fanja	mpivarotra	Ambokale	[signature]
26	V	Nirina Elyce	miasa an trano	"	[signature]
27	V	Marovavy Louise	mpivarotra	0344594822	[signature]
28	V	Rasoarimanana Philippine	mpivarotra	Ambokale	[signature]
29	V	Sabaozafisoa Bernadette	mpanohary	"	[signature]
30	V	Razanahasina Célestine Eulalie	mpanasa lamba	"	[signature]

SEFOM-FOKONTANY

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 20/11/21 Commune : Manakara

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	REMY Robson	Sefom-pokontany Ganakidy	0349166379	[signature]
2	L	MAHEFASON	Tanora	Emokala	[signature]
3	V	MAHATSARA	Mpivarotra	Emokala	[signature]
4	V	Marie MADELÈNE	Mpanasa	Emokala	[signature]
5	L	FERDINOH	Tanora	Emokala	[signature]
6	V	JEANETTE	Mpiasa	Emokala	[signature]
7	V	SOANIRINA	Mpanasa	Emokala	[signature]
8	V	OLGA	Tanora	Emokala	[signature]
9	L	Christopher	Tanora	Emokala	[signature]
10	V	Elisa	Mpanasa	Emokala	[signature]
11	L	Francel	Mpianatra	Emokala	[signature]
12	V	HEnriette	Tanora	Emokala	[signature]
13	L	Jean christ	Tanora	Emokala	[signature]
14	L	RAKOTO	Tanora	Emokala	[signature]
15	V	RANJA	Mpivarotra tron dro	Emokala	[signature]

SEFOM-POKONTANY

REMY Robson

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 21/11/21 Commune : Manakara

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	V	Mananjanarsoa gunette	Mpivaro-daoka	0349401867	[signature]
17	V	Baozara Elyseé Salomon	Mpivarotra Artisanat	0349750682	Elyseé
18	V	Za Jeanne	Mpivarotra Artisanat	Ampasimandroro	[signature]
19	V	Rasoarzafy Julie	Mpivarodaoka	0344230185	[signature]
20	V	NIRINA	Mpivaro-daoka	Ampasimandroro	[signature]
21	V	Veronique	Mpivaro-daoka	Ampasimandroro	[signature]
22	V	Rasoanirina Alexandra	Mpivarotra	0349288322	[signature]
23	V	Clarisse	Mpivarodaoka	Apasimandroro	[signature]
24	L	Asterix FRANÇOIS	Mpambolg	Ampasimandroro	[signature]
25	V	Rasonirina Adeline	Mpivarotra	Ampasimandroro	Adeline
26	V	Tarijan	Mpanarato	Apasimandroro	Tarij
27	L	Solomon Zafivelo	Mpam Goly	Ampasimandroro	[signature]
28	L	Tsiatetry Jean Remi	Mpanjono	Ampasimandroro	[signature]
29	L	Njaka	Mpanjono	— // —	[signature]
30	L	Dama Delphin	Mpanjono	— // —	[signature]

RAKOTO REGIS ANDRE

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 21/11/21 Commune : Manakara

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
31	L	RAZAFINNDRAJOHANESA Saraborien Satisfait	Guide Touristique	Ampasimandroro 0344329785	[signature]
32	L	RANDRIANIRINA Flavien	Mpanjono	Ampasimandroro 0347758048	[signature]
33	V	RAVELOMITSIRY Ostence	Mpamboly	Ampasimandroro	Ravelomit
34	L	BOTO Gernot	Mpanjono	Ampasimandroro	[signature]
35	V	Vasoamena	mpivaro-dooka		[signature]
36	V	Razafindrasoa Fridà	mpivarotra	Vaugaindrano-Kitra	[signature]
37	V	Razafindrasoa Larissa	secutaire	-"-	Larisse
38	L	Naivoarison Aubin	securité	-"-	[signature]
39	L	Rakotomirina Princie	eleve	-"-	[signature]
40	V	Elphase	Institutrice	-"-	Elphase
41	V	Lauto	mpianatra	-"-	[signature]
42	V	Rojasse	mpianatra	-"-	Rosaje

RAKOTO REGIS ANDRE

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 23/11/21 Commune : Mandrana

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	V	Baotherese Deothile	Mpanjaitra	Maromby 0348725191	[signature]
17	L	TOMBO	Mpampianatra	Ambohitsaina 0347963251	[signature]
18	L	RAZAFILEHOVA genève	Mpamboly	Ambohitsaina	[signature]
19	L	RABENANTENAINA Jacquis	Mpampianatra	AMBOANJO	[signature]
20	L	Antenaina Heronaro Richard	Mpivarotra	0341519185	Richard
21	L	Randriatsoa	Arestide	Ambohitsaina	[signature]
22	L	Patrice	mpivarotra	Vohipero centre	[signature]
23	V	Ravonendrina Zdvige	Tricoteuse	Mangarilotra	[signature]
24	V	FENOTSARA	Mpampianatra Retraité	Ambolosy	[signature]
25	V	Clairette	Mpamboly	Ambolosy	[signature]
26	V	Raharariysoa Hivo	Mpavarotra	Maroby 0342245378	[signature]
27	V	Rasoamoriline	Mpamboly	Ambointsaina	[signature]
28	L	Abdon Joseph	Mpamboly	Ambointsaina	[signature]
29	V	Severine	Mpahandro	Tanjomoha	[signature]
30	V	SAMBIMANA [illegible]	Mpampianatra	Ambohitsaina	[signature]
31	L	Themanchelle [illegible]	Mpamboly	Ambohitsaina	[signature]
32	L	RAZAFIMOSA DORY	Mpampianatra	Tanambao Ambolosy	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 23/11/21 Commune : Manakara

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
48	L	TRANDRY RAZAFY Pierre Odon	Mpampianatra	Ambointsaina 034 96 27 5 00	RO
49	V	KATY Rasoanantenaina Christine	Mpampianatra	Ambohitsaina 034 95 33 4 50	
50	V	SIZA Raharimalala Marcelline	Mpampianatra	Amboanjo	SIZA
51	V	RASOAMASIMA	Mpikarakara Tokantrano	Ambohitsaina	Rasoamasina
52	V	Christiane	Mpikarakara Tokantrano	Ambohitsaina	Chr
53	V	RAZANAJAFY Paquerette	Mpikarakara Tokan-trano	Naugarivotra 034 40 20 7 87	
54	V	Amadeline	Mpamabe	034 81 6 4223	
55	V	Elisabeth	Mpamboly	Amboanjo 034 73 44 300	
56	L	VALA	Mpitsabo	Ambohitsaina	
57	V	BOOJELY	Mpamboly	Ambohitsaina	
58	V	Maharavo	Mpamboly	Ambohitsaina	
59	V	Soavaline Marie Juliette	Mpamboly	Ambohitsaina	
60	L	Randriamampionona Augustin Sylvain	Chef Fkt Ambolony	Ambolony	

CHEF FOKONTANY

ZARIA

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 20/11/21 Commune : Manakara

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	TSIARONATOLOJANAHARY Folaniaina	Mpivarotra	Andranodaro	[signature]
2	L	Randriamampionona Hubert.	Mpivarotra	Andranodaro	Hubert
3	V	Rasoanirina claudine.	mpivarotra	Andranodaro	[signature]
4	V	Rasoanasy	mpivarotra	Andranodaro	[signature]
5	V	Marovavy Dania	mpivarotra	Andranodaro	[signature]
6	V	Aardit Nocline.	mpivarotra	03445434 74	[signature]
7	V	Vanteraina Luciene	mpivarotra Trondro	Andranodaro	[signature]
8	V	Rasoanandrasana	mpivarotra trondro	-"-	[signature]
9	V	Tanjanirina	mpivarotra	-"-	[signature]
10	V	Vavitsara -	-"-	-"-	[signature]
11	V	Soamaro.	-"-	-"-	[signature]
12	V	Bakoarilala.	-"-	-"-	[signature]
13	V	Lantomirena.	-"-	-"-	[signature]
14	V	Marceline.	-"-	-"-	[signature]
15	V	Sanõra.	Mpivarotra	-"-	[signature]

LICHEA FOKONTANY ANDRANODARO

[signature]

KELOMANANA Jean Baptiste Florent

COMMUNE URBAINE VOHIPENO

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 23 Novambra 2021

Toerana : Fokontany Maromby.

Fokontany voakasika: Maromby, Ambolosy.

Nitarika ny fihaonana: Ben'ny Tanana Kaomina Vohipeno.

Isan'ny nanatrika: O: 30 O: 30

* Zavatra novelabelarina sy nodinihina:
- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa hatao ary ny toerana hametrahana izany.
- Ny soa azo sy ny mety ho fiantraika ratsy azo avy amin'ny fametrahana ny tetikasa
- Ny fepetra hialana sy hanalefahana na hanonerana ny mety ho fiantraika ratsy.
* Fametrahana fanontaniana sy fanomezana valiny:
- Toerana misitraka ny tetikasa:
Valiny: Tsy ny sisin'ny arabe ihany fa misy sampana miditra an-tanana.
- Tompon'ny tetikasa
Ny JIRAMA no tompon'ny tetikasa vatsian'ny Banky Iraisam-pirenena ny vola
- Fampidiran-jiro:
Ny tsirairay no manao fangatahana any amin'ny JIRAMA amin'ny fampidirana jiro amin'ny tokatranony.
- Fotoana ahafahana nampiditra jiro:
Tsara rehefa tafapetraka ny andun-jiro vao

1

nanao fangatahana jiro.
- Toerana voakasika ny tetikasa.
Ezahina ialana ny tsy hahakasika toerana nefa raha sanatria ka misy ny toerana voakasika dia tsy maintsy misy ny fifampiresahana amin'ny tompon'ny toerana.
+Soso-keirtra / hetaheta samihafa
- Tokony hitarihana jiro ihany koa ny tananan'
Amboanjo amin'ity tetikasa ity satria be ny mponina ao.
- Aba ampiharina amin'ny fampidirana jiro amin'ny tokantrano ihany koa ny "vidin'ny mirary".
Talohan'ny namaranana ny fihaonana dia misy ny fampahafantarana ny olona ny fisian'ny kahie handraisana ireo mety ho ahiahy na soso-keirtra ho an'ireo tsy afaka nanatrika ny fihaonana na ho an'ireo izay mbola manana hanbara. Io kahie io dia hijanona ao amin'ny kaomina nandritra ny dimy ambin'ny folo andro.
Narihina fa nankasitraka ary tsy misy nitsipaka ny tetikasa ny rehetra satria dia tafiditra anatin'ny fampandrosoana ny tanana sady ilaina koa eo amin'ny lafin'ny fandrianpahalemana ny fanatanterahana izany.

REGION FITOVINANY
DISTRICT VOHIPENO
COMMUNE URBAINE
VOHIPENO

LE 2e ADJOINT AU MAIRE

MAMANANTSOA Mahmoud

LE CHEF DU FONTANY

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 23/11/211 Commune : Vohipeno

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	RAMANANARIVU Giscard Benzer	MAIRE CU VOHIPENU	Vatomasina VOHIPENU 0346879790	
02	L	RAMANANTSOA Mahmoud	ADJOINT AU MAIRE CU VOHIPENU	Amboanjo 0344398880	
03	L	RAKOTONIRINA Jean Paul	CAA Vohipeno	Vohipeno 03422 526 57	
04	L	ZARI	Chef FKT Maromby	Tel 03452 88105	
05	L	RABE Dolfa	Mpampianatra misotro ronono	Amboanjo Tel: 03406379 46	
06	L	BOTOLAMBANA MARO Jean Jacques	Assistant parlementaire	Ambolasy 0344080091	
07	V	RAMANANTSOA Marie Eugénie	Mpampianatra	Ambohitsaina	
08	V	Razanasoa Ernestine	Mpamboly	Ambohitsaina	
09	V	Marie Claudine	Mpamboly	Mangariovotra	
10	V	BAO Marline	Mpamboly	Ambohitsaina 0343158226	BAO
11	V	RAFIDY Marin	Mpanabe	Vohipeno Centre	
12	L	Ramanampison Nicolas	Mpamboly	Ambohitsaina	
13	L	VELONIRINA Sebastien	Mpandrafitra	Mangariovotra	-
14	V	Razanadraibe Esther	Mpamboly	Mangariovotra	
15	V	JUSTINE	Mpamboly	Ambohitsaina	

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 23/11/21 Commune : Volripeno

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
33	V	Ratongahari wal de Denise	Mpampivelona misotro ronono	Mangarivotra Tel 03 33 12 13662	[signature]
34	V	Tsizafy Tsio-geneviève	Mpiasa Tolma netrasta.	Mangarivotra Tel: 0341723622	Tsizafy
35	L	ANDRIANASOLO Hajaniaina Judicaël	Mpampianatra	Mangarivotra 03413310 50	[signature]
36	L	BERTIN Emile	Mpampianatra	Mangarivotra 0343675821	[signature]
37	V	SOANIRIVA Augustine	Mpampianatra misotro ronono	0399897383	[signature]
38	V	SOANARIMISA Jérômine Annie	Mpikarakara Tokantrano	0346128331	[signature]
39	L	MAMPIANDRA Ndrotsa Meltchizedeck	Mpamboly	Mangarivotra	[signature]
40	L	Ravelozaona Bonaventure	Mpampianatra misotro ronono	Mangarivotra	[signature]
41	L	Josefa Victor	Mpivarotra	Volripeno Centre 0348556201	[signature]
42	L	RAHERIMANANA Jean Clovis	Mpamboly	Canambao Ambolong 034.46.159.83	[signature]
43	L	TOLOTSOALALAINA Grafiniaison - Jean - Juin.	Mpamboly	Canambao Ambolong 034-07-13922	[signature]
44	L	Armand	Mpamboly	Maromby 0340461297	[signature]
45	L	Bien Aimé RANDRIA NIRINA	Mpampianatra	Amboanjo 0345379491	[signature]
46	V	Robertine	Mpamboly	Amboanjo 0348411259	[signature]
47	V	Bason Paulette	Maromby	0346538034	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 24/11/21 Commune : Vohipeno

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	Randrianasolo Kondre Helfege	Mpambaly	Vatomasina	[signature]
2	L	SOLONCHINA Namy Fabrice	Mpampianatra	Vatomasina	[signature]
3	V	TSARAMARO Justine	Mpivarotra	Vatomasina	[signature]
4	L	RABARINERA Delphine	Mpambaly	Vatomasina	Delphine
5	L	Rajanadramanana Jean Claude	Mpambaly	Vatomasina	[signature]
6	L	Bernard	Mpambaly	Vatomasina	[signature]
7	L	Patrokely François	Mpambaly	Vatomasina	[signature]
8	L	Rakotonirina Bernard	Mpambaly	Vatomasina	[signature]
9	L	Rasoamanambina Antoinette	Mpivarotra	Vatomasina	[signature]
10	V	RAHARIMANARA Sylviane	Mpambaly	Vatomasina	
11	V	TSABAO Charlotte	Mpambaly	Vatomasina	
12	V	BAOTSIMIKASA François	Mpambaly	Vatomasina	[signature]
13	V	Solange	Mpambaly	Vatomasina	[signature]
14	V	SIZAVOATRA Helene	Mpanjaitra	Vatomasina	[signature]
15	L	Bota Jean Noel	Mpambaly	Vatomasina	

RANDRIANASOLO Sylda Francklin

[signature]

[signature]

CHEF FOKONTANY

[signature]

RANDRIANASOLO Bohevao Léandre

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 24/11/21 Commune : Vohipeno

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	RAMANANTSOA Mahmoud	ADJOINT AU MAIRE CU. VOHIPENO	Ambohitsima 0344398880	[signature]
02	L	Roger	Mpamboly	Ambohimanarivo	[signature]
03	L	Gustave Samuel	Cultivateur	Ambohimanarivo	[signature]
04		Ramahavonjy -	Mpamboly	Vatomasy	[signature]
05		Rambeloson Sylda Franckliu	chef FKT Ambohimanarivo	Ambohimanarivo	[signature]
06		RANDRIANASOLO Botovao Leandre	chef FKT VATOMASINA	VATOMASINA 034 61 935 71	[signature]
07		Sizawoaha Hélène	Mpanjaka	Vatomasina	[signature]
08		ANDRIATSARA Charles	Vice President F.K.T. Vohipeno. centre	Vohipeno. Centre	[signature]
09		Armad	Mpamboly	Ambohimanarivo	[signature]
10		Volazafy	Mpamboly	Ambohimanarivo	[signature]
11		Marnette	Mpamboly	Ambohimanarivo	[signature]
12		Gerges	Mpamboly	Ambohimanarivo	[signature]
13		Tsaravelo	Mpampianatra	Ambohimanarivo	[signature]
14		Randrianjatovo	Mpamboly	Ambohimanarivo	[signature]
15		Rahantamalala Clotilda	Mpamboly	Ambohimanarivo	

RAMBELOSON Sylda Franckliu

ANDRIATSARA Charles

CHEF FOKONTANY

RANDRIANASOLO Botovao Léandre

COMMUNE RURALE VOHITRINDRY

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 24 Novambra 2021

Toerana : Commune Vohipeno, Commune Vohitrindry

Fokontany voakasika: Vohipeno Centre, Ambatomasina, Ambohimanarivo, Fenoarivobe, Vohitrindry

Nitarika ny fihaonana: Lefitry ny Ben'ny Tanana.

Isan'ny nanatrika: O: O: 27

* Zavatra novelabelarina sy vodinihina:
- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao ary ny toerana hametrahana izany.
- Ny soa azo sy ny mety ho fiantraikaa ratsy azo avy amin'ny fanatanterahana ny tetikasa.
- Ny fepetra raisina hialana na hanalefahana na hanoneana ny mety ho fiantraika ratsy
* Fametrahana fanontaniana sy fanomezana valiny:
- Lalana sy toerana hisy ny andrin-jiro: Miala ao amin'ny centrale nandalo ny sisin'ny lalana ao amin'ny Fokontany Ambatomasina sy Ambohimanarivo, Vohitrindry sy Fenoarivobe.
- Fanombohana ny asa: Rehefa
Rehefa azo daholo ny fahazahoan-dalana rehetra dia hatomboka ny asa, izany dia novinavinaina ho amin'ny taona 2022.
Anisan'izany ny fahazahoan-dalana ara tontolo iainana.
- Fisitrahana ny jiro: Rehefa tafapetraka ny andrin-jiro dia manao fangatahana amin'ny JIRAMA.

1

Soso kevitra / hetaheta samihafa:

- Fisaorana sy fankasitrahana no atolotra satria zava-dehibe ny fisian' ny jiro.
- Efa ela no viandrasana ka faly sy ravo miandrandra ny hahatanterahany soa amantsara fa kosa tokony hisy ny filazana vialoha. Talohan' ny vacuaranana ny fihaonana dia nisy ny fampahafantarana ny olona ny fisian' ny kahie kandraisana ireo mety ho aliahy na soso-kevitra ho an' ireo tsy afaka vanatrika ny fihaonana na ho an' ireo izay mbola vianana ho ambara. Io kahie io dia hijanona ao amin' ny Kaomina mandritra ny diny ambin' ny folo andro.

Marihina fa tsy misy vitsipaka ny hametrahana ny tetikasa ny rhetra satria dia tafiditra anatin' ny fampandrosoana sy ny fandriampahalemana ny fanatanterahana azy.

CHEF FOKONTANY
ZANANDRAY Gilbert

Ny Sefo Fokontany
NAZAFIMANANTSOA Hanna

LE 1er ADJOINT AU MAIRE
ANDRIANIRAMA Rodie Xavier

REGION FITOVINANY
DISTRICT VOHIPENO
COMMUNE URBAINE
VOHIPENO

2e ADJOINT AU MAIRE
NANTSOA Mahmoud

LE CHEF FOKONTANY
RANDRIANASOLO Bakavao Léandre

RAMBELOSON Sylva Francklin

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 24/11/21 Commune : Vohitrindry

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	ANDRIAMIADANA Rodie Xavier	1er Adjoint au Maire	0342908470	
2	L	Lucien	[illegible]	0341422334	
3	L	R. Fahafahana Ernest	Mpamboly	0345258849	
4	L	ZANANDRAY Gilbert	CHEF FKT Vohitrindry	—	
5	L	RAZAFIMANANTSOA Hassan	Sefo FKT Fenoarivobe	0345195045	
6	L	THEOPHILE	Sécrétaire Vohitrindry	0346128454	
7	L	Randriamatala	Vohitrindry		
8	L	Razafiharivita Henri	Vohitrindry		
9	L	Randriamaro Hanta	Vohitrindry		
10	L	Lorin	Vohitrindry		
11	L	Barthelemy	Vohitrindry		
12	L	Venan.	Vohitrindry		
13	L	Jean de Dieu	Vohitrindry		
14	L	Salva	Mahasoa		
15	L	Fidelitsy	Vohitrindry		

Vy. Sefo Fokontany

RAZAFIMANANTSOA Hassan

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 24/11/2 Commune : Vohitrindry

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	Denis	Pojaka	Vohitrindry	[signature]
17	L	GERMONS	Mpanjaka	Fenoarivoke	Germond
18	L	RAMANARAVANA Justin	Mpanjaka	Fenoarivoke	Justin
19	L	NANETSU	Mpanjaka	Vohitrindry	Netsy
20	L	tsitapany	tovo mpanjaka	Vohitrindry 0342727958	[signature]
21	L	Rato jeandré	Mpanjaka	Vohitrindry	[signature]
22	L	RA RA	-"-	-"-	RA RA
23	L	Costa	-"-	-"-	Costa
24		SOALAY	-"-	-"-	[signature]
25	L	Bendrany	-"-	~~Vohitr~~ Vohitrindry	[signature]
26	V	Mon LIVA	-"-	Vohitrindry	[signature]
27	L	Jean de Dieu	-"-	Fenoarivo	[signature]

COMMUNE RURALE VOHITRINDRY
CHEF FOKONTANY
ZAMBORAY Bilbert

Lev Sego Fokontany
ARSEMANANTSOA

COMMUNE URBAINE IHOSY

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 05/12/21

Toerana : Morafeno

Fokontany voakasika: Morafeno, Manjakandrianombana, Tanjakamandroso Ankadilanambe, Soanatao, Tsarafidy, Tanakompania

Nitarika ny fihaonana:

Isan'ny nanatrika: Q: 25 Ô: 12

* Lohahevitra novelabelarina sy nodinihina:
* Fampahafantarana ny tetikasa, ny asa ataon, ny toerana hametrahana azy.
- Ny tombantsoa sy ny mety ho fiantraika ratsy azo arxy amin'ny fanatanterahana ny tetikasa.
- Ny fepetra raisina hanalefahana, na hialana, na fanoherana ny mety ho fiantraika ratsy.
* Fametrahana fanantanana sy fanomegana valiny:
- Fanombohan'ny asa: nefefa ago daholo ny fankatoavana sy ny fahazoan-dalana rehetra dia hatomboka ny asa, izany dia navinavinina ho amin'ny herintaona (2022).
- Fampidirana jiro any an-tokantrano: ny fanjakana sy ny mpamatsy vola no hiantoka ny lany amin'ny fametrahana ny tetika fa koa ny tokantrano izay manao fangatahana no hiantoka ny lany mala eo amin'ny andrin-jiro mahany an-tokantrano.
- Kaontera iray tokantrano maromaro: tsara kokoa raha tokantrano iray kaontera iray mba hialana ny disadisa mety hitranga eo amin'ny samy mpanjifa.
- vidin'ny kaontera: ny kaontera dia afaka ho tsy vidiana ka arakaraka ny tanjany no hofany.

1

* soso-kevitra sy hetaheta samihafa:

- Fangatahana ny hanitarana ny tetikasa anatin'ny boriborintany manerana ny Fokontany Morafeno sy Manjakandrianombana.
- Raha misy asa ago atao dia mba ny tanora anatin'ny tanana no mba halaina.

Rehefa tsy nisy intsony ny fanontaniana sy ny soso-kevitra dia nampahafantarina ny olona tonga nanatrika ny fihaonana ny fisian'ny kahie handraisana fitarainana na soso-kevitra ho an'ireo igay tsy tonga nanatrika ny fihaonana na koa ho an'ireo igay mbola manana ho ambara, io kahie io dia hijanona eny amin'ny kaominina sy fokontany voakasika mandritra ny dimy ambin'ny folo andro.

Marihina fa tsy nisy nitsipaka ny hametrahana ny tetikasa ny rehetra fa dia samy nankasitraka sy nirary soa ny hahatanteraka haingana ny tetikasa satria dia tafiditra anatin'ny fampandrosoana ny tanàna no sady ilaina amin'ny

CHEF DE FOKONTANY
RAZAFIMAHATRATRA Rabadie José A.

LE CHEF DE FOKONTANY
MORAFENO
TSANDIHANA Antoine

CHEF DE FOKONTANY
JANDRIAMANGA DESIRE EL

LE CHEF DE FOKONTANY
MOSA Rasola Venet

CHEF FOKONTANY
RAZANABAMINY Georges

CHEF DE FOKONTANY
LOVASOA

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 05/12/21
AEE des villages Morafeno et Manjakandrianombana	Commune : CU IHOSY

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	V	RALALAOARIVONY Florence	Mpampianatra	I-G303 Manjaka 03482451-10	[signature]
02	V	RAVAOMIRINA Patricia	Ménagère	Manjaka 0349749250	[signature]
03	L	LAHINIRIKO Jean Edmond	Mpiasaniny fahavalamana	IG98 03474461	[signature]
04	L	BELAHY Etienne	C.U.I	0349865954 Manjaka	[signature]
05	L	RAZAFINANTENAINA Venerdin	C.U.I	0340617987	[signature]
06	L	MAHAVITA Adolphe	Cultivateur	0342736356	[signature]
07	L	RAKOTOZANARINY Marius Stéphanaël	Mpamboly	Manjaka	[signature]
08	L	Charles Wilson	MPamboly	Morafeno	[signature]
09	L	PATRICE	— " —	Manjaka	[signature]
10	L	ISALA	— " —	— " —	[signature]
11	V	MAHTASOA Bernadette	Mpamboly	Morafeno	[signature]
12	L	FERDINAND	Mpamboly	Morafeno	[signature]
13	V	RACHELLE	Mpamboly	Manjaka	[signature]
14	V	Razafindravao Lydia	Mpamboly	Morafeno	[signature]
15	V	Rasaadolatiomoany		Morafeno	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »
135 AEE des villages Morafeno et Manjakandriandambana

Date : 05-12-21
Commune : C.U. IHOSY

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	V.	RAZAFIHOVA Richanto Marie Manuela Ernest	Mpivarotra	LOIV 25 034.02.448.95	Manuela
17	V	SERAPHINE	Mpamboly	Morafeno	
18	V	MORANTSARA	Mpamboly	Morafeno	
19	V	Jeanne Odette	MPivarotra	LOT IG 30L	odette
20	V	RASOAVOLOLONA Odette	Mpamboly	LOT IG 10	
21	V	Ramampiandra	pandro	Manjakaka	
22	V	LALAO	Pivarotra	Manjaka	
23	L	Bien-Aimé	Mpandrindra CSA	Lot IV 223A Morafeno	
24	L	BENJA	MPAMPIAHITRA	MORAFENO	
25	L	R-Haritanto Marcel	Mpamboly	MORAFENO	
26	L	ELysé	Pivarotra	Morafeno	
27	L	Remi Rakotovao	Directeur Fert	Morafeno Andrefana	
28	L	R. Lucien	Secrétaire	morafeno Andrefana	
29	L	VALEANDRAZA J.A.	Mpampianatra	Morafeno	
30	L	ANDRIAMISOANANIRINA	Aj. Ho. Mpandrahatraka	Morafeno	

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 05-12-21
135 AEE des villages Morafeno et Manjakandrianombana	Commune : CU IHOSY

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
31	L	MAXME	POLICE	Morafeno	MAXME
32	L	TAFARA	PANIERA	MORAFENO	[signature]
33	L	FETRA	MRAMBOLY	MORAFENO	[signature]
34	L	TSANDIHANA Antoine	Chef de fkt MORAFENO	MORAFENO	[signature]
35	L	MAHERISOA Pascal	Adj. Chef de FKT MORAFENO	MORAFENO	[signature]
36	L	RAZAFIMAHATRATRA Robadie José Armand.	Chff de FKT MANJAKA	MANJAKA	[signature]
37	L	RANDRIAMANGA Desire E	Chef FKT Fanjakana [illegible]	FANJAKANA [illegible]	[signature]
		CHEF FOKONTANY			
		[signature]		CHEF DE FOKONTANY MORAFENO	
		RAZAFIMAHATRATRA Robadie José A.		TSANDIHANA Antoine	
		CHEF DE FOKONTANY			
		RANDRIAMANGA DESIRE E			

COMMUNE RURALE IAKORA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 03 / 12 / 21

Toerana : Fanandrefana

Fokontany voakasika: Iakora

Nitarika ny fihaonana: Bon'ny tanana Iakora

Isan'ny nanatrika: Q : 19 Ó : 02

* Lohahevitra novelabelarina sy nodinihina:
- Fampahafantarana ny tetikasa, ny asa atao, ny fametrahana ny tetikasa ary ny fanambohany.
- Ny vokatra tsara sy ratsy ateraky ny tetikasa toy ny fikana tany eo amin'ny 1 m² eo ho eo hanatsatohana ny endrin-jiro.
* Fametrahana fanontaniana sy fanomeyana valiny:
- Fanombohan'ny asa: rehefa ajo daholo ny fahajoan-dalana rehetra dia hatomboka ny asa ijany dia novinaninaina ho amin'ny heritaona (2022)
- Misy ny fandraisan'anjaran'ny fokonolona ve ny vidin' ny endrin-jiro tonga do amin'ny tanana: ny fanjakana no miantoka ny fahatongavan'ny herinaratra sy ny endrin-jiro eto an-tanana araka izay nofaritan'ny tetikasa izay vatsian'ny Banky iraisam-pirenena fa kosa ny tsirairay no miantoka ny hampidirana azy eo antokatrano
* Soso-kevitra / hetaheta samihafa:
- Mangataka ny hahatongavan'ny herinaratra eo amin' ny tsena Ambalavao Sud izay manamarona ny lalam-pirenena faha-7 satria io no antoky ny fampandraisana eto an-tanana, ary mangataka ihany koa ny

Sitaran'izany amin'ny faritra rehetra eto Ambalavao Sud sy Nord

- Miandrandra fandrosoana maharitra ny mpanina ka tsy nahasarotiny azy ireo ny manoletra tany an-tsitrapo hanorenana ny andrin-jiro

Rehefa tsy nisy intsony ny fanontaniana sy ny soso-kevitra dia nampahafantarina ny olona tonga nanatrika ny fihaonana, ny fisian'ny kahie handraisana fitakainana sy soso-kevitra ho an'ireo izay tsy tonga nanatrika ny fihaonana na koa ho an'ireo izay mbola manana ho ambara. Ito kahie io dia hijanona eo amin'ny kaominina sy fokotany vaekasiky ny tetikasa mandritra ny dimy ambin'ny folo andro.

Marihina fa tsy nisy nitsipaka ny fametrahana ny tetikasa ny rehetra fa samy nankasitraka sy nivery soa ny hahatanteraka haingana ny tetikasa satria fampandraraana ny tanana, ary ihany koa ho fitandrovana ny fandriam-pahalemana ny fanatotosana izany.

DE CHEF DE FOKONTANY

RALAIMAMAZO Jean André

BEN'NY TANANA

RASANJIPPRAHASINA

ANDRIANONY Simon Herman

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »

Date : 13 - 12 - 21

Commune : C.R IAKORA

035 a Renforcement et Extension ligne BT Tanandrefana.

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	TATA Philibert	Mpamboly	Tenendrefa	
02	V	RASOANOMENJY Miny Jeanne claudette	Mpampianatra	Tanandrefa 0345731960	
03	L	JEAN Paul	Mpamboly	Tanandrefa 0343223965	
04	L	FANOMEZA Gervais	— " —	Tenendrefa	
05	L	TATA Maril	— " —	— " —	
06	L	JERÔME	— " —	— " —	
07	L	TATA Jean de Dieu	— " —	— " —	
08	L	ALYFOSY	— " —	— " —	
09	L	Auguste	— " —	— " —	
10	L	O.T.	— " —		
11	L	Romain	— " —		
12	L	Neste	— " —		
13	L	Lantimana	— " —		
14	L	PILA Jean Berthin	Assistant Parlementaire	034 98 598 57	
15	L	RAZAFIMALALA Emilien Champlain	Chef Secteur JIRAMA Iakora	034 83 207 55	

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 03/12/21 Commune : CR IAKORA

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	V	elemma	mriantra	034 23 793 60	[signature]
17	V	andrinilazi	mpamboly	tanandrefo	[signature]
18	L	RAVELOMANA	Mpamboly	— " —	[signature]
19	L	RAHERINASOLONIAINA Tovonjanahary setholection	JOURNALISTE IAKORA RNM/TVM	0340876930	[signature]
20	L	RALAIMAHAZO Jean André	Chef FKT	034 10 274 97	[signature]
21	L	RASANJIFERAHASINA A- Simon Herman	Maire CR IAKORA	0346921604	[signature]

LE CHEF DE FOKONTANY

[signature]

RALAIMAHAZO Jean André

COMMUNE RURALE

BEN'NY TANANA

[signature]

RASANJIFERAHASINA ANDRIANONY Simon Herman

COMMUNE URBAINE BETROKA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 04/12/21

Toerana : Mahatalaky

Fokontany voakasika: Mahatalaky, Tanakompania, Fiadanana.

Nitarika ny fihaonana: Lehiben'ny Fokontany Mahatalaky.

Isan'ny nanatrika: Q : 24 Ô : 03

* Lohahevitra novelabelarina sy nodinihina :
- Fampahafantarana ny tetikasa, ny asa atao, ny fotoana hametrahana izany ary ny fanombohan'ny tetikasa.
- Ny tombotsoa sy ny mety ho fiantraika azo ary amin'ny fametrahana ny tetikasa.
- Ny fepetra raisina handefasana na hialana na hanoherana ny mety ho fiantraika ratsy.

* Fametrahana fanoitaniana sy fanovozana valiny :
- Vola haloa amin'ny tetikasa : ny fanjakana izay vatsian'ny Banky iraisam-pirenena vola no hihantoka ny lany rehetra amin'ny fanohanterahana ny tetikasa.
- Fangatahana jiro mialoha : rehefa tafapetraka ny andrin-jiro izay vao hatao ny fangatahana hahafahan'ny teknisianina hanao ny tombana.

* Soso-kevitra / hetahetan samihafa :
- Fangatahana « eclairage publique » achan'ny tsy fandriampahalemanana indrindra eo amin'ny toby FLM.
- Raha misy ny asa azo atao dia atao ny tanora eto amin'ny tanàna no halaina.
- Fangatahana ny fanitarana ny tetikasa hanerana ny Fokontany Mahatalaky, Tanakompania, Fiadanana

Rehefa tsy nisy intsony ny fanontaniana sy ny soso-kevitra dia nampahafantarina ny olona tonga nanatrika ny fivoriana ny fisian' ny kahie handraisana fitarainana sy soso-kevitra ho an' ireo igay tsy tonga nanatrika na koa ho an' ireo igay mbola manana ho ambara, io kahie io dia hijanona eny amin' ny fokontany sy kaominina voakasika mandritra ny dimy ambin' ny folo andro.

Marihina fa tsy nisy nitsipaka ny hametrahana ny tetikasa ny rehetra fa dia samy nankasitraka sy nirary soa avokoa ny rehetra satria dia tafiditra anatin' ny fampandrosoana ny tanana no sady ilaina amin' ny lafin' ny fandriampahalemana ny fanatanterahana igany.

LE CHEF FOKONTANY

RAKOTOARIVEN ANANARY Desiré

Fiadanana faha. 04 DEC 2021

LE CHEF DE FOKONTANY

CHARLES Augustin Peno
Chevaliér de L'Ordre National

P.O LE ADJOINT DE FOKONTANY

RANDRIANASOLO Jacquin

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD » 113 AEE du village Mahatalaky.	Date : 04/12/21 Commune : CU Betroka

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	RAKOTONOMENJANAHARY D.S	chef F.K.T	0336305295	[signature]
2	L	TSIHAROFY	Rayamandreny	Mahatalaky	[signature]
3	L	Rebeta	—"— "—	—"—	[signature]
4	L	RETSIFALEE	Mpanina	—"—	[signature]
5	L	BETOVO	Mpanina	—"—	[signature]
6	L	FONOVORY	Mpampianatra	—"—	[signature]
7	L	KALISTA	Mpamboly	—"—	[signature]
8	L	MS Sambalaky	Mpampianatra	Mahatalaky	[signature]
9	V	Mem Nakely	Mpanina	—"—	[signature]
10	V	Razafindravita Justine	Mpanaromofo	Mahatalaky	Justy
11	L	Robert	Mpianatra	Mahatalaky	[signature]
12	L	Mazotomila Grégoire	Maçon	Mahatalaky	[signature]
13	L	Randrianasolo	Katekista	Mahatalaky	[signature]
14	L	REHOAZY christin	Katekista	Mahatalaky	[signature]
15	L	RADOLON JDTOMP	omboly	Mahatalaky	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD » 113 AEE du village Mahatalaky.	Date : 04/12/21 Commune : CU. BETROKA

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	RANDRIAMANANTENA Olivier	Mpamboly	Mahatalaky	[signature]
17	L	MAHALOVA CHRISTIAN	MPAMBOLY	MAHATALAKY	[signature]
18	L	RAFANOMEZANJANAHARY Odon	Mpampianatra	Mahatalaky 033 85 717 18	[signature]
19	L	NOTIANA Rodin	Mpivarotra	Fiadanana	[signature]
20	V	Masy Westorine	Mpamboly	0332921990	[signature]
21	L	Tofy	MPAMBOLY	X	[signature]
22	L	Donah	MPIANATRA	X	[signature]
23	L.	RAJOELY FRANÇOIS	LONAKY	0340757918	[signature]
24	L	TSEBAY	Mpamboly	Mahatalaky.	[signature]
25	L	Randrianasolo Edmond	Mpamboly	033 85 334 46	[signature]
26	L	CHARLES Augustin Feno	CHEF FKT FIADANANA	0338396645	[signature]
27	L	Randrianasolo Jacquis	Adjoint Tanabopania	033 76 892 54 034 19 869 85	[signature]

LE CHEF FOKONTANY.

P.O LE ADJOINT DE FOKONTANY

RAKOTONDRENJANAHARY Désiré

RANDRIANASOLO Jacquis

LE CHEF DE FOKONTANY

CHARLES Augustin Feno
Chevalier de L'Ordre National

ANNEXE 12 : PV DE FOCUS-GROUP_VBG

CU Fianarantsoa

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 06 Desambra 2021

Toerana : CECJ Fianarantsoa

* Karazana VBG misy dia ireo mahakasika ny herisetra eo amin'ny vehivavy, ny ankizivavy ary ny lehilahy:
- Ny herisetra ara-pihariana sy ara-tsaina no tena matetika sy mitrange eo anivon'ny tobantrano izay mahakasika ny 80% ny vehivavy sy 2% ny lehilahy. (lehilahy 5 anatin'ny olona 50)
- 6% ny herisetra ara-pananahana (fanohanana, fikatsahana firaisana ara-nofo) mianjady amin'ny ankizivavy latsakin'ny 18 taona
- Ny herisetra ara-batana bara dia mahakasika ny olona 35 ao anatin'ny 50

* Fepetra noraisina hatramin'izay:
- Fanentanana eny anivon'ny fiaraha-monina
- Fandraisana an-tanana ireo voan'ny herisetra (arakanakin'ny karazana) sy fanoroana ny tokony ho atao
- Fampiharana ny sazy sy famaizana izay anjaran'ny fitsarana

* Soso-kevitra ho fanatsarana:
- Fanaparitahana sy fanobefana "centre d'accueil" CECJ na centre VONJY izay mandray an-tanana ireo iharan'ny herisetra, manerana ny fanitra
- Fanohanana ara-pitaovana sy ara-bola ireo ivon-tarana misahana ny VBG.

* Ny karazana fikambanana miankina na ty miankina misy: centre Immanuela, SALFA, Enfant du soleil, BFP

NAGLANANDRASANA
Lucienne Marie José

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD » VBG	Date : 6 _ 12 _ 21 Commune : FIANARANTSOA

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	V	RAHARIVOLOLONA Odette	Mpiasa antrano	Anjoma.	Odette.
02	V	ONIMALALA Rasendra	Mpicorotra	Ampopoka	[illegible]
03	V	HARISOA Marguerite	Menagère	Beravina	Harisoa
04	V	RASOANANDRASANA Franja	Mpanampy	Ampasambazaha	[illegible]
05	V	HENINTSOA Marie claire	Mpivarotra	Anjoma	claire
06	V	SEHENOMALALA.	Mpikarakara Tokatrano	Beravina	[illegible]
07	V	RABODO Melanie.	Mpamboly	Ampopoka	[illegible]
08	V	CELESTINE	Menagère	Anjoma.	[illegible]

RAHARIVOLOLONA
Lucienne Marie Jose

CU Farafangana

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 26/11/21

Toerana : Farafangana.

* Karazana VBG misy dia ireo mahakasika ny herisetra eo amin'ny vehivavy sy ny an-bizivavy kely.
- 65% herisetra ara-pihariana (fandaozana andraikitra ara-pianakaviana).
- 25% herisetra ara-batana (vono sy ratra iniana atao anatin'ny fiombonan-piainana)
- 10% herisetra amin'ny zaza tsy ampy taona (fanolanana zaza tsy ampy taona 4 – 12 taona)

* Fepetra voraisina :
- Fanatonana Fokontany
- Fifandaminana eo amin'ny fianakaviana.
- Fitoriana any amin'ny supitandro filaminana

* Fikambanana miankina na tsia miankina misahana ny VBG :
- Service du District de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme izay manana "Cellule d'Ecoute et d'Orientation"
- Trano Mozo mandray fitarainana ihany koa ary afaka mandefa ny raharaha any amin'ny fitsarana.

COMMUNE URBAINE DE FARAFANGANA

2ème ADJOINT AU MAIRE

MERCAN

FOKONTANY FARAFANGANA

LE CHEF DE FOKONTANY

RAZANAMALALA Ga Nicolette

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 26/11/21 Commune : Farafangana

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Sonia
1	Ramanantsoa Denedie	Mpikarakara tokan-trano	[signature]
2	Raoharimanga Laurenzia	Mpivarotra	Laurenzia
3	Virginie	Mpikarakara Tok	[signature]
4	Rama-Harimalala	Mpikarakara Tokatrano	[signature]
5	KEMBA Georgette	Mpampianatra	[signature]
6	Raharimalala Orthenia	Mpikarakara Tokan trano	Orthenia
7	RAZANAMALALA Ga Nicolette Francoise	chef FKT Mahatsara-Nord	[signature]
8	Razanatsoa Marie+gnie	Mahatsara-Nord	[signature]

LE CHEF DE FOKONTANY

RAZANAMALALA Ga Nicolette

DEVITSY Anselme Christian

CU Vangaindrano

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 28/11/2021

Toerana : Mangaindrano.

• Karazana VBG misy dia ireo mahakasika ny herisetra eo amin'ny vehivavy :
- 95% herisetra ara-pihariana (faudaozana andraikitra ara-pianakaviana).
- 4% herisetra ara-batana (vono sy ratra iniana atao anatin'ny fiambonam-piainana
- 1% Herisetra ara-nofo (fanolanana zaza-tsy ampy tama 4-6 tama).

• Fepetra nocaisina :
- Fifandaminana eo anivon'ny fianakaviana
- Fitociana any amin'ny Fokontany
• Fikambanana tsy miankina na miankina misahana ny VBG
- Sampan'asa nyisahana ny mponina eo anivon'ny Distrika, fiarovana ara-tsosialy sy ny fampivoarana ny vehivavy
- ADRA manao fanentanana eny anivon'ny Fokontany.

L'ADJOINT AU MAIRE

ANDRIAMANALINA Brechard

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 28/11/21 Commune : Vangaindrano

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Sonia
01	RAZANADRASOZA Tritiany	Mpampianatra	[signature]
02	RAZANADRASOZA Hawa	Mpivarotra	Hawa
03	RAZAFINDRAVOLA Juliette	Mpampianatra	[signature]
04	Jotiny	Mpomoly	Jotiny
05	Gorgette	Mpakoly	Gorgette
06	Titiny	Mpamboly	[signature]
07	Tinah	Mpamboly	[signature]
08	Razafinambo Christine	Mpamboly	[signature]
09	Zofitiana	Mpamboly	[signature]
010	Sentestiny	Mpamboly	[signature]
11	Fidelinny	Mpamboly	[signature]
12	Tacia Fragetine	Mpamboly	[signature]
13	Rina	Mpamboly	[signature]

LE CHEF FOKONTANY

[signature]

RYLAHY Justin

CR Ranomafana

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 17/11/21

Toerana : Village Masamanga / Fkt. Ranomafana

* Karazana VBG misy dia ireo mahakasika indrindra eo amin'ny vehivavy
- 85% herisetra ara-pihariana : fandaozana ondraikitra ara-pianakaviana, tsy fanomezana vola ny vehivavy.
- 10% herisetra ara-teaina : fanivaivana, fanambanimbaniana
- 5% herisetra ara-batana : vono rehefa mamo ny lehilahy
* Fepetra nocaisina :
- Mitaraina any amin'ny Tokontany amin'ny herisetra amin'ny vono. Antsy ny Tokontany ka rehefa tsy tonga amin'ny antso faharoa dia mandoa sazy.
* Tsy misy fikambanana misahana ny VBG eo amin'ny Kaomina.

Efa misy ny famoriana ireo vehivavy teo an-tanana nataon'ny ONG Pivot Lunangana birao hisahana ny VBG.

L'ADJOINT AU MAIRE

RAZAFIMAHATRATRA Eumac

RAKOTO... Henri de Consague
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 17/11/21 Commune : Ranomafana

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Sonia
1	MIRANIAINA Olucette	Mpamboly	[signature]
2	TSARANDRO	Mpamboly	Tsarandro
3	MARIE Florine	Mpamboly	[signature]
4	Fanjaniaina Monique	Mpamboly	[signature]
5	Rasoanandrasana Marie Florine	Mpamboly	[signature]
6	RAHARISOA chantale	Mpamboly	[signature]
7	Miandrisoa Germaine	Mpamboly	[signature]
8	RASOANAMBINA olga	Mpamboly	olga
9	RAZAFINDRAMAVO Harisoa Marie	Mpamboly	Harisoa
10	Rasoanirina Norolina Cariliah	Mpamboly	[signature]
11	Rasoanandrasana Jeanine	Mpamboly	Jeanne
12	Sarandronirina Sarasoa	Mpamboly	[signature]
13	Razafindrasou Méline	Mpamboly	[signature]
14	Mbolatiana Marie Solange	Mpivarotra	Mbolatiana
15	RASOAMIARIMBOLA Tsilaizana Germaine	Mpamboly	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 17/11/21 Commune : Ranomafana

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Sonia
16	HARIMALALA Florentine	Mpivarotra	
17	Aurélie	Mpamboly	Aurélie
18	Nambinina	Mpamboly	Son.
19	RAZAFINDRAGOA Marie Louise	Mpamboly	Louise

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 19/20/21

Toerana : Village Ambatolahiambo, Fokontany Antafotenina. CR Ifanadiana

* Karazana VBG misy dia ireo mahakasika indrindra ny herisetra eo amin'ny vehivavy sy ny ankizivavy.

- 60% herisetra ara batana : vono sy ratra iniana na tao ao anatin'ny fiombonan-piainana
- 15% Herisetra ara-pihariana : tsy fanomezana vola ny vady aman-janaka
- 15% herisetra ara-pananahana : fanolanana zaza tsy ampy taona
- 7% herisetra avy amin'ny fomba-deazana : tsy fanomezana go eo amin'ny fananana ny vehivavy

Antony : hamamoana, fampirafesana

Vokany : Maro ny zaza tsy ampy taona mitondra vohoka tsy irina

* Fikambanana miankina na tsy miankina misahana ny VBG ao anatin'ny kaomina :

- CECJ (Centre d'Ecoute et de Conseil Juridique) Ifanadiana
- ONG Pivot - EKAR (katekista amin'ny Frangonana Katolika any amin'ny Fokontany)

* Fepetra no raisina hatramin'izay :

- Fanestrahana fitoriana any amin'ny Polisy sy CECJ.

LE PREMIER ADJOINT

RALAIZANDRY Honoré Alexandre

CHEF DE FOKONTANY

Andrianatoandro

TSIRIVELENA Rabin

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 19/20/21 Commune : Ifanadiana

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Sonia
1	BOZY	PAmboly	[signature]
2	SoA Martinus	PAmboly	[signature]
3	Marie Claire Germaine	Mpamboly	[signature]
4	Zafy Bertine	Mpamboly	[signature]
5	Momenzanahary Berte Rosa	Mpamboly	[signature]
6	Rohelioarisoa Marie Alice	Mpamboly	[signature]
7	Vitasoa Delifane	Mpamboly	[signature]
8	Mariette	Mpamboly	[signature]
9	Vavisoa Horine	Mpamboly	Horine
10	- Volafeno Marie	Mpivarotra	[signature]
11	- Rasoa	Mpikarakaratra	[signature]
12	- Mada	Mpamboly	[signature]
13	- Zaitony Alyda	Mpamboly	[signature]

[illegible] DU PAYS DE FORONTANY
[illegible] Andrianatoandro

[signature] Robin

CU Ankatafana

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 06/Desambra 2021

Toerana : CR ANKATAFANA.

* Karazana VBG misy dia ireo mahakasika indeindra ny herisetra eo amin'ny vehivavy sy ankizivavy.
- 70% herisetra ara-pihariana (fandaozana an-deaikitra ara-pianakaviana)
- 20% herisetra ara-traina (fanivaivana, fanambanimbaniana)
- 10% herisetra ara-batana (vono sy ratra iniana atao amin'ny vady na mpanampy vehivahy).

* Tepetra no raisina :
- Fandaminana ary fampihavanana
- Fanentanana isaky ny kaomina ary fananganana fikambanana miaro ny zon'ny vehivavy sy miady amin'ny herisetra.
- Raha herisetra ara-pananahana (fanolanana) dia avy dia any amin'ny tribonaly.

* Fikambanana miankina na tsy miankina misahana ny VBG :
- Fitaleavam-paritra ny mponina, fiarovana sosialy ary fampivaonana ny vehivavy
- CECJ : Centre d'Ecoute et de Conseil Juridique
- ADRA / FNUAP.

LE MAIRE

FOKONTANY ANKATAFANA -x-

Monestale dit Lava
PANDIAMANANA
Chef Fokontany
ANKATAFANA

COMMUNE RURALE D'ANKATAFANA MAHANJARY

GARY PAMAROLAHY
FARANIRINA Séraphin

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 06 / Desaurbre 2021 Commune : Ankatafana

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Sonia
1	MILASOA	Pivarotra laoka	[signature]
2	Omega fleur	panjaitra	[signature]
3	Teby Raïssa	mpamboly	[signature]
4	D'orès	mpamboly	[signature]
5	HAINGONIRAINA ANNIE HORTENCIA	mpanjianatra	[signature]
6	Vanessa	mpamboly	[signature]
7	NOELISY	mpamboly	[signature]

FOKONTANY ANKATAFANA

Monestale dit Lova
RANDRIAMANANA
Chef Fokontany
ANKATAFANA

CU Manakara

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 20/21 Novembra 2021

Toerana : Fokontany Andranodaro, Tanana Analanjavidy, Ambokala / Kaomina Manakara

* Fokontany Andranodaro : Tsy mbola nisy
* Fokontany Vangaindranokely : Tsy mbola nisy
* Fokontany Analanjavidy :

- 90% Herisetra ara-pihariana : leo ny fahasahiranana ny lehilahy dia mitsoaka mandao ny tokantrano tsy miaharaha, maro ny manantena eo an-tanana
- 10% Herisetra ara-batana : hamamoana

* Fepetra voraisina :
  - Manantona ny Fokontany amin'ny Vono.
* Fikambanana tsy miankina na tsy miankina misahana ny VBG :
  - Direction Régionale de la Population et de la Promotion Sociale de la Femme miara miasa amin'ny UNFPA
  - CECJ (Centre d'Ecoute et de Conseil Juridique)

Commune Urbaine MANAKARA

LE 3e ADJOINT AU MAIRE

[illegible] MAHAMPISOR William Jules

SEFOM-FOKONTANY

RAKOTO REGIS ANDRE

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 21/11/21 Commune : Manakara.

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Sonia
1	Rasoanirina Adeline	mpivarodaoka	Adeline
2	Rasoazafy Julie	mpivarodaoka	
3	Clarisse	Mpivodaoka	
4	Rasoanirina Alexandrah	Mpivarodaoka	
5	T.T.TSy Marie Annita	Mpivarotra	
6	Soa Jazafy	Mpivarotra	
7	Bao Floratte	Mpivarotra	
8	IVAH Focilinne	Mpivarotra	
9	RASOA NANTENAINA Clémentine	Mpivarotra	
10	RADZARA Elysée Salomon	Mpivarotra Artisanat	Elysée
11	Za Jeanne	Mpivaro-daoka	
12	Joeline	Mpivaro-daoka	
13	Jacques Arlice	Mpivaro-daoka	
14	Fanasoa Ginette	Mpianatra	
15	Flashe Cordant	Mpianatra	

RAKOTO REGIS ANDRE

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 20/11/21 Commune : Manakara

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Sonia
1	Saanamboatra Zafitra Lea	Pakidra ratra	[signature]
2	Rasoanandrana Henriette	Pivarotra	[signature]
3	Harovarry Dania	Pivarotra	[signature]
4	RAZAKATIMAGjina	Pivarotra	[signature]
5	Olinance	PIVAratra	[signature]
6	Sanorah	Pivarotra	[signature]
7	Tsa Lao	Pivarotra	[signature]
8	HARINDYNA	PIVAROTRA	[signature]
9	Bao Titiny	Pivarotra	[signature]
10	Rasoa MIRIMA	PIVAROTRA	[signature]
11	Nantina	[signature]	
12	Rasendramandimby DIANIA	PIVAROTRA	[signature]
13	RAVAO MIRIMA Florencia	Mpivarotra	[signature]
14	MARICELINA	Mpivarotra	[signature]
15	FANJA MIRIMA	Mpivarotra	[signature]

LE CHEF FOKONTANY
ANDRANODARO

VELOMANANA Jean Baptiste-Florent

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 20/11/21 Commune : Marabara

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Sonia
1	Clerence	Mpanasa bemba	
2	Tazina	Menagère	
3	Mbola	Menagère	
4	zidith	Menagère	
5	Bakoly	Menagère	
6	Benecditine	Menagère	
7	Nicole	Menagère	
8	Maman'i Thone	Menagère	
9	Jeanette	Menagère	
10	Mirapam	Menagère	
11	Maman'i Hortencia	Menagère	
12	Marie claire	Menagère	
13	Bernadette	Menagère	
14	Maman'i Alice	Menagère	
15	Zana	Menagère	Zana

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 21/11/21 Commune : Manakara

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Sonia
1)	NIAM N.Ta	Menagère	
2)	Landrise.	manasa lamba	
3	Zana	Pivarotra an-trano	
4	Afgriam	Mpivarotra	
5	Maman'i ortencia	Menagère	
6	Maman'i Tonne	Menagère	
7	Maman'i Alice	Menagère	
8	Rasoalinne	Menagère	
9	Zanette	Menagère	
10	Felicité	Pivarotra	
11	Telakely Angelinne	Menagère	
12	Florentine	Menagère	
13	Claudette	Menagère	
14	Theline	Menagère	
15	Sorosoa Marie Claire	Menagère	

CHEFFOM-FOKONTANY
RENY Robson

CU Vohipeno

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 23 Novembre 2021

Toerana : Fokontany Maromby

* Karazana VBG misy dia ireo mahakasika indrindra ny vehivavy :
- 95% herisetra ara-pihariana : fandaozana andraikitra ara-pianakaviana
- 5% herisetra ara-batana.

Antony : - fampirafesana
- hamamoana
- vehivavy tsy mandova.

* Fikambanana niankina na tsy miankina misahana ny ady amin'ny herisetra :
- Anakavy amin-dReny : fikambanana vehivavy.

* Fepetra nocaisina
- Misy ny Sefon'ny Viavy isan-tanana izy no manaratra sy miteny ny lehilahy handray andraikitra. Avy eo miakatra eo amin'ny tranobe (Ampanjaka) izay manery ilay lehilahy hanao ny adidiny.

LE 2e ADJOINT AU MAIRE

RAMANANTSOA Mahmoud

FOKONTANY

ZARIA

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 23/11/21 Commune : Mahipana

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Sonia
01	Patongatiarinatila Denise	Mpampivelona mizotio ronono	[signature]
02	Tsizafy-Tsio-Genévrève	Mpiasa Telma mizotio ronono	Tsizafy
03	RAMAMANTSOA Marie Eugénie	Mpampianatra	[signature]
04	CHRISTIANE	Mpikarakara tokatrano	CHR
05	Razanadraibe Esther	Mpamboly	[signature]
06	Baoratiana Angèle	Mpikarakara tokatrano	Zus
07	TRANDRY Razafy Pierre Odon	Mpampianatra	[signature] P.O
08	KEMBA Ernistine	mpanjaitra	[signature]
09	RAJY RASOANANTENAINA Christine	Mpampianatra	[signature]
10	SIZA RAHARIMAZALA Marcelline	Mpampianatra	SIZA
11	Baotherese Deothile	Mpanjaitra	[signature]
12	Heriniaina Francine	Mpamboly	[signature]
13	Severine	Mpahandre	[signature]
14	Marrie Clodine	Mpamboly	[signature]
15	ZAFITSABAO Berthine	Mpandrary	TSABAO

[illegible]

[illegible]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 23/11/21 Commune : [illegible]

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Sonia
16	RAZANAJAFY Paquerette	Mpamboly -	[illegible]
17	RASOA Merline	Mpamboly	[illegible]
18	Lidy	Mpampianatra	Lilie
19	Bason Paulette	Mpamboly	[illegible]
20	JUSTINE	Mpamboly	[illegible]
21	BAO MARLINE	Mpamboly	[illegible]
22	SAMPAMANA Tharivelo	Mpampianatra	[illegible]
23	Justine	Mpikarakaka Tokatrano	[illegible]
24	Madeleny	Mpanabe	[illegible]
25	Leony	Mpampianatra	[illegible]
26	Lujette emmain	Mandanjai	[illegible]
27	Bao anjely	Mpanabe	[illegible]
28	SOANIRINA Augustine	Mpyptra musotro ronono	[illegible]

CU Ihosy

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 05.12.21

Toerana : Kaominina Ihosy, Fokontany Morafeno.

+ Ny barazana VBG misy dia mahakasika indrindra ny vehivavy sy ny ankizivavy :

- 75% ny herisetra ara-teaina sy 20% ara-pihariana izay mitrange eo anivon'ny tobontrano mohon'ny tsy faliampana.
- 5% ny herisetra ara-batana sy ara-panarahana

+ Fepetra noraisina hatramin'izay :

- Tsy mbola misy ireo fepetra nampiharina sy hita taratra eo anivon'ny fiaraha-monina

+ Soso-kevitra ho fanatearana :

- Fanentanan' ireo fikambanana hidahana ny VBG hidina eny ifotony sy hanentana ireo mponina.
- Fanomezana ase sy fiofanana ho an'ny vehivavy
- Fametrahana ireo fikambanana tsy miankina na miankina misahana ny VBG ba hitsidika sy hanentana eny amin'ny fokontany ifotony.
- Fanohanana arab'asa sy ara-pitaovana ny vehivavy indrindra ireo renim-pianakaviana sy ny Tanora efa nohavita fianarana.

CHEF DE FOKONTANY MORAFENO

FANDRIANA AN-TSORATRA

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD » VBG	Date : 05-12-21 Commune : CU IHOSY

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	V	Sylvie	panasa lamba	Morafeno 0341262385	[signature]
02	V	Antoinette	Pambolu	Morafeno 0340599216	[signature]
03	V	Larissa	Pambolu	Morafeno 0331898[illegible]064	Larissa
04	V	Rapelavao hangy Nirina Bénédictine	Mpivarotra	Morafeno 0342318765	Rapel
05	V	Antonette	Ménagère	Morafeno	[signature]
06	V	Julia Evelyne	Ménagère	034.75.41935	[signature]
07	V	Rajanajatovo Lydia	Ménagère	034.39.650.68	Lydia
08	V	Baofeno	Ménagère	0341313982	[signature]
9	V	MAHOSOA, Gilberte	Couturière	0342901057	Mg
10	V	Bernadette	Ménagère	Morafeno	[signature]
11	V	Thérèse	Mpampianatra	0345283722	Thérèse
12	V	Jacqueline	Ménagère	Morafeno	P.O
13	V	Bernadette 2	Ménagère	— " —	P.O
14	V	Phine	Ménagère	— " —	P.O
15	V	Rasory	Ménagère	— " —	P.O

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD » VBG	Date : 05/12/21 Commune : Cu IHOSY

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	V	Gaston	Mpiasantany	Horafeno	
17	V	RAZAFINDRASOA Odilde	Mpiasa tany	Horafeno	
18	V	Zorzette	Mpiasa tany	Horafeno	
19	V	OLGA	Mpamboly	Horafeno	OLGA
20	V	OLGA 2	Mpivarotra	Horafeno	olga
21	V	RAZAFINDRANASO HARISOA ODILE	Mpivarotra	— " —	
22	V	Razafimampionona Soheno Hortencia	— " —	— " —	
23	V	Razafindrahanta Heliane	Ménagère	— " —	

LE CHEF DE FOKONTANY

ANNEXE 13 : LETTRE D'ACCEPTATION RELATIVE AU POTEAU SITUE DANS UNE COURS PRIVEE

Commune Ihosy

FANEKENA

Action : 136 AFF du village soanatao et Tsaratidy 352

Izaho FIJOHA

Tompon'ny karapanondro laharana 216 991 005 652

Nalaina tao IHOSY tamin'ny 29/09/73

Duplicata natao tao tamin'ny

Monina ao SOANATAO

Dia manaiky fa tafiditra anatin'ny tokontaniko ny andrin-jiron'ny JIRAMA. Noho izany dia tsy misakana ny asa fanamboarana na ny fikojakojana izay ataon'ny JIRAMA mandritra ny fotoana rehetra hanaovany izany ny tenako ary mamela malalaka azy ireo amin'izany.

Nampandalovana ao amin'ny Kaominina / Fokontany ity fanekena ity ary hiarahanay manao sonia eto.

Natao androany faha- 02 Decembre 2021

FOKONTANY SOANATAO CHEF DE FOKONTANY LOVASOA C.U. IHOSY

FANEKENA

Action : 136 AFF du village soanatao et Tsaratidy 327

Izaho RAZANAO Jean Christian

Tompon'ny karapanondro laharana 101.221.060.077

Nalaina tao Tana II tamin'ny 22/06/2021

Duplicata natao tao Ihosy tamin'ny

Monina ao SOANATAO

Dia manaiky fa tafiditra anatin'ny tokontaniko ny andrin-jiron'ny JIRAMA. Noho izany dia tsy misakana ny asa fanamboarana na ny fikojakojana izay ataon'ny JIRAMA mandritra ny fotoana rehetra hanaovany izany ny tenako ary mamela malalaka azy ireo amin'izany.

Nampandalovana ao amin'ny Kaominina / Fokontany ity fanekena ity ary hiarahanay manao sonia eto.

Natao androany faha- 02 Decembre 2021

FOKONTANY SOANATAO CHEF DE FOKONTANY LOVASOA C.U. IHOSY

FANEKENA

Action : 110 AET du village Iaritsoaq

Izaho YOSOLONIAINA Mandimbisoa Hortensia (Solotenan'ny Tompon-tany)

Tompon'ny karapanondro laharana 101232 077342

Nalaina tao Tanà III tamin'ny 15/05/85

Duplicata natao tao ..... tamin'ny .....

Monina ao ANTSENANOMBY

Dia manaiky fa tafiditra anatin'ny tokontaniko ny andrin-jiron'ny JIRAMA. Noho izany dia tsy misakana ny asa fanamboarana na ny fikojakojana izay ataon'ny JIRAMA mandritra ny fotoana rehetra hanaovany izany ny tenako ary mamela malalaka azy ireo amin'izany.

Nampandalovana ao amin'ny Kaominina / Fokontany ity fanekena ity ary hiarahanay manao sonia eto.

Natao androany faha- 06 Desamba 2021

Antananarivo le 08-12-2021
Le chef de fkt

Solotenan'ny Tompon-tany

RAZAFIMAHATRADRAIBE
Chef de Cantonnement

ANNEXE 14 : LETTRE D'ACCEPTATION D'ELAGAGE

Activités prévues à être réalisées par JIRAMA

COMMUNE FARAFANGANA

Commune : Farafangana

Activités : Renforcement et extension ligne BT à Vohitearivo Amboanio, Fokontany Ambohitrambo

FANEKENA.

Ao anatin'ny fampandrosoana ny fampivoarana ny tanana entin'ny tetikasa "LEAD" : fanitarana sy/na fametrahana herinaratra, ny Kaomina sy ny Fokontany voakasika dia tsy mitsipaka ny fanapahana ireo hazo mety manehingelina ny fanatanterahana ny tetikasa voalaza.

Farafangana, aviro 26 Novambra 2021

COMMUNE URBAINE DE FARAFANGANA

2eme ADJOINT AU MAIR

HERRE Mariaky

MERCAN

COMMUNE TSARAVARY

Commune : TSARAVARY.

Activités : AEE Tsaravary, Fokontany Tsaravary.

FANEKENA.

Ao anatin'ny fampandrosoana ny fampivoarana ny tanana entin'ny tetikasa "LEAD" : fanitarana sy/na fametrahana herinaratra, ny Kaomina sy ny Fokontany voakasika dia tsy mitsipaka ny fanapahana ireo hazo mety manehingelina ny fanatanterahana ny tetikasa voalaza.

Tsaravary 06 Desambra 2021

FOKONTANY

MAGAMITSIRY Jean Pierre

ADJOINT au MAIRE

SAZAFINGAHY Jean Richard

Activités prévues à être réalisées par EPC

COMMUNE URBAINE FIANARANTSOA

Activité : AEE du village d'Andranomihadiloha.

FANEKENA

Izaho RANDRETSA Irenée Jean Jacque Lehiben'ny Fokontany Ankofafalahy dia manao izao fanambarana izao :

Vonona izaho izay misolo tena ny vahoaka fehegiko ny hanamora ny fanatanterahana ny tetikasa « LEAD » izay fametrahana na/sy fanatsarana ny fiarinaratra ho fampandrosoana ny tanàna ; noho izany dia tsy mitsipaka ary tsy manakana ny fandrantsanana na fanapahana ireo hazo mety hanelingelina ny fanatanterahana ny tetikasa voalaza.

Atao izao taratasy izao mba ho ampiasaina amin'izay rehetra ilaina azy.

Ankofafalahy : 26/11/2021

LE CHEF DU FOKONTANY
ANKOFAFALAHY
RANDRETSA Irenée Jean Jacques

COMMUNE ALAKAMISY AMBOHIMAHA

FANEKENA

Action : 123 ~~AEE~~ du village d'Ampaly - Alakamisy Ambohimaha

Izaho RAKOTONDRABOAO Pierre Roger

Tompon'ny karapanondro laharana 101 321 0TH 151

Nalaina tao ..... tamin'ny 20/7/92

Duplicata natao tao ..... tamin'ny .....

Monina ao AMPALY

Dia manaiky an-tsitrapo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha- 20 Novambre 2021

Ny tompon'ny tany / tanimbary/ tanimboly

Ben'ny tanana / Chef Fokontany

CHEF DE FOKONTANY
RAKOTONDRIASAMBATRA
Jean Michel

FIFANARAHANA

Action : 123 ~~AEE~~ du village d'Ampaly - Alakamisy Ambohimaha

Izaho HARONASY

Tompon'ny karapanondro laharana 201 032 004 105

Nalaina tao Fianara tamin'ny 22/3/90

Duplicata natao tao ..... tamin'ny .....

Monina ao AMPALY

Dia manaiky an-tsitrapo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha- 20 Novambre 2021

Ny tompon'ny tany / tanimbary/ tanimboly

Ben'ny tanana / Chef Fokontany

CHEF DE FOKONTANY
RAKOTONDRIASAMBATRA
Jean Michel

COMMUNE IALANANINDRO ET IVOAMBA

FANEKENA

Action : 131 AEE des villages Ambondrombato et Bemananasy

Izaho : RASOA Maria perline

Tompon'ny karapanondro laharana 201012006237

Nalaina tao Fianarantsoa II tamin'ny 16/05/95

Duplicata natao tao Fianarantsoa II tamin'ny 06/09/05

Monina ao

Dia manaiky an-tsitrapo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha-

Ny tompon'ny tany / tanimbary/ tanimboly

Ben'ny tanana / Chef Fokontany

Chef de Fokontany

RATSIMBAZAFY Paul

FIFANARAHANA

Action : 130 AEE des villages safianovy et Ambatolahindravelo

Izaho RAZAFIMANDIMBY Randsianandrasana Lucien

Tompon'ny karapanondro laharana 220 007 201 903

Nalaina tao Voamba tamin'ny 27/9/77

Duplicata natao tao tamin'ny

Monina ao Ambatolahindravelo

Dia manaiky an-tsitrapo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha- 25 Novembre 2021

Ny tompon'ny tany / tanimbary/ tanimboly

Ben'ny tanana / Chef Fokontany

Vice-Maire

RAVONJINOMENJANAHARY

Armandos

COMMUNE MANAKARA

Commune : MANAKARA

Activités : - AEE Ambokala, Fokontany Tanakidy
- AEE Analan javidy, Fokontany Tanakidy
- AEE Ampasimandrovo, Fokontany Vangain-dranokely.

FANEKENA.

Ao anatin'ny fampandrosoana ny fampivoarana ny tanana entin'ny tetikasa "LEAD": fanitarana sy/na fametrahana herinaratra, ny Kaomina sy ny Fokontany voakasika dia tsy mitsipaka ny fanapahana ireo hazo mety manehingelina ny fanatanterahana ny tetikasa voalaza.

Manakara, 21 Novambra 2021.

ADJOINT AU MAIRE

KANAMANAMPISOA Hilliam Jules

MAKOTO REGIS ANDRE

SSPOM - POKONTANY

RENY Robson

COMMUNE MANANJARY

Commune : MANANJARY .

Activités : - AEE Village Ambatafana, Fokontany Mahatsinjo

FANEKENA.

Ao anatin'ny fampandrosoana sy fampivoarana ny tanana entin'ny tetikasa "LEAD" : fanitarana sy/na fametahana herinaratra, ny Kaominina sy ny Fokontany voabasika dia tsy mitsipaka ny fanapahana ireo hazo mety manelingelina ny fanatanterahana ny tetikasa voalaza.

MANANJARY, 04 Desambra 2021

COMMUNE URBAINE MANANJARY

ADJOINT AU MAIRE

RASOLOMIRINA Christian Benoit

COMMUNE NOSY VARIKA

COMMUNE : NOSY VARIKA.

Activité :- AEE Ampahomaintra, Masindranokely,
Fokontany : Ampahomaintra, Masindranokely,
Ambodisana

FANEKENA.

Ao anatin'ny fampandrosoana ny fampivoarana ny tanana entin'ny tetikasa "LEAD" : fanitarana sy/na fametrahana herinaratra, ny Kaomina sy ny Fokontany voakasika dia tsy mitsipaka ny fanapahana ireo hazo mety manelingelina ny fanatanterahana ny tetikasa voalaza.

Nosy Varika, 03 Desambra 2021

LE CHEF FOKONTANY AMBODISANA
MOUDIER NAROLAHY
Samba Jules Vanotody

LE MAIRE de la C. mucelibaine
NOSY Rostand

SEFO FOKONTANY
BOTOMIARAKA

LE CHEF DE FOKONTANY D'AMPAHOMAINTRA
ANDRIANANTENAINA
Mister Modica

COMMUNE VANGAINDRANO

COMMUNE: VANGAIDRANO.

Activité : AEE du Village Ambohipinoa, Fokontany Vangaindrandse.

FANEKENA.

Ao anatin'ny fampandrosoana ny fampivoarana ny tanana entin'ny tetikasa "LEAD": fanitarana sy/na fametrahana herinaratra, ny Kaomina sy ny Fokontany voakasika dia tsy mitsipaka ny fanapahana ireo hazo mety manehingelina ny fanatanterahana ny tetikasa voalaza.

Vangaindrano, 29 Novembre 2021

LE CHEF FOKONTANY VANGAINDRANDSE

TSANBANIZAFY Natane

REGION ATSIMO ATSINANANA COMMUNE URBAINE VANGAINDRANO

LE SECRETAIRE GENERAL

SOJA Jackobson

COMMUNE VOHIPENO

COMMUNE : VOHIPENO

Activité : AEE du Village Ambaanjo, Fokontany Maromby

FANEKENA.

Ao anatin'ny fampandrosoana ny fampivoarana ny tanana eto'n'ny tetikasa "LEAD" : fanitarana sy/na fametrahana herinaratra, ny Kaominina sy ny Fokontany voabaiko dia tsy mitsipaka ny fanapahana ireo hazo mety manehoana ny fanatanteahana ny tetikasa voalaza.

Vohipeno, 24 Novambra 2021

LE 2e ADJOINT AU MAIRE

HANANTSOA Mahmoud

COMMUNE VOHITRINDRY

Commune : VOHITRINDRY .

Activités : AEE du Village Vohitrindry, Fokontany Vohitrindry

FANEKENA.

Ao anatin'ny fampandrosoana ny fampivoarana ny tanana entin'ny tetikasa "LEAD" : fanitarana sy/na fametrahana herinaratra, ny Kaomina sy ny Fokontany voakasika dia tsy mitsipaka ny fanapahana ireo hazo mety manehingelina ny fanatanterahana ny tetikasa voalaza.

Vohitrindry 24 Novembre 2021 .

LE 1er ADJOINT AU MAIRE

Rodie Xavier

COMMUNE IHOSY

Activités : - AEE des villages Soanatao et Tsarafidy.
- AEE des villages Morafeno et Manjakandrianombana.

FANEKENA

Izahay ato amin'ny fiadidiana ny tanàna IHOSY :

- Ben'ny tanàna lefitra IHOSY,
- Lehiben'ny Fokontany Manjakandrianombana,
- Lehiben'ny Fokontany Morafeno,
- Lehiben'ny Fokontany Soanatao,
- Lehiben'ny Fokontany Tsarafidy.

dia manao izao fanambarana izao : vonona izahay ny hanamora ny fanatanterahana ny tetikasa "LEAD" izay fametrahana na/sy fanatsarana ny herinaratra ho fampandrosoana ny Kaominina Renivohitra IHOSY; noho izany dia tsy mitsipaka ary tsy manakana ny fandrantsanana na fanapahana ireo hazo mety hanelingelina ny fanatanterahana ny tetikasa voalaza.

Atao izao taratasy izao mba ho ampiasaina amin'izay rehetra ilaina azy.

IHOSY : 05/12/2021.

CHEF DE FOKONTANY
LOVASOA

CHEF FOKONTANY
RAZANABAMINY Georges

CHEF FOKONTANY
RAZAFINAKATRATRA Pabodie José

CHEF DE FOKONTANY
MORAFENO
TSANDHANA Antoine

P. Le MAIRE
Le Premier Adjoint
RAKOTONIRINA ZO
F. Andrianjalitiana

ANNEXE 15 : PERSONNES RENCONTREES

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
Razafimahatratra Edmond	Adjoint au Maire Ranomafana	034 78.516.62	L'ADJOINT AU MAIRE RAZAFIMAHATRATRA Edmond
RAKOTONDRABA Henri de Gonzague	Chef de Fkt Rffen	034 91.99905 034 0840113 Ranomafana	RAKOTO Henri de Gonzague CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL
RANDRIANATOANDRO Miandrina	Chef de secteur JIRAMA Ranomafana	034 83 005 25	
RAKOTO Norbert	Adjoint au Chef district Chef de l'Administration générale et Territoriale	0369025188 Ifanadiana	P. LE CHEF DE DISTRICT L'ADJOINT CHEF DE L'ADMINISTRATION GENERALE & TERRITORIALE RAKOTO Norbert Chef de l'Administration
RALAIZANDRY Honoré Alexandre	Adjoint au Maire de la C.U. Ifanadiana	0330234714 0340702888	LE PREMIER ADJOINT RALAIZANDRY Honoré Alexandre
Vololavirina Veronique. Presidente conseiller	Presidente conseiller. CU Ifanadiana	0345359938	VOLOLAVIRINA Véroniq
CECS Ifanadiana RAHAIVOSON Dora Mari	CECS I.S Intervenants Sociaux	0342353326	
TSIRIVELONA Rabine	chef de Fkt mtapotenina	0338509371	Rabine

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
Ramanampamonjy Andriarratoandro	Chef de FKT IF	03371 626 34 Ifanadiana	
JOHNNY Razafimandimby	CHEF DE GROUPEMENT JIRANGA Manakara	0348389390	JOHNNY Razafimandimby Chef de Groupement
RAKOTOARTIERA Velaua Hanisoa	Coordonnatrice CECJ Manakara	0346128119	RAKOTOARTIERA Velaua
Mkotoson Radonisina Fleury	Directeur Régional population V7V	0321149813 03412 12224	
RAMARA Paulin	Maire Manakara	0345576964 ramarapaulin@gmail.com	MAIRE RAMARA Paulin
VELOMANANA Jean-Baptiste Florent	CHEF FOKONTANY ANDRANODARO	0341332048	VELOMANANA Jean-Baptiste Florent
REMY Robson	Sefom-pokontany Tanakidy	0349166379	SEFOM - FOKONTANY REMY Robson

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
RAMANANTSOA Mahmoud	Adjoint au Maire Vohipeno	mahmoudramanantsoa@gmail.com 0344398880	ADJOINT AU MAIRE RAMANANTSOA Mahmoud
RANDRIANAMBININA Elia Arsène	Chef de Secteur JIRAMA VOHIPENO	arsene.randrianambinina@jirama-mg.com	JIRAMA RANDRIANAMBININA Elia Arsène Chef de Secteur
RAMANANARIVO Giscard Benzer	MAIRE CU VOHIPENO	cuvohipeno@gmail.com 0346879790	RAMANANARIVO
RANDRIANASOLO Botovao Léandre	chef FKT VATOMASINA	0346193571	RANDRIANASOLO Botovao Leandre
RAMBELOSON SYLVA Franckhin	Chef FKT Ambohimanarivo	0345354057	RAMBELOSON Sylva Franckhin
ANDRIATSARA Charles	Vice-President F.K.T. Vohipeno - Centre	034.32.809.73 034 23 058.53	ANDRIATSARA Charles
LEMANARINA Honoré Jean christian	Chef SDPPSPF VOHIPENO	0343996243	LEMANARINA Honoré J.C
ARIMANANA Edicktos Barthelemy	Chef de Groupement PAR INTERIM FARAFANGANA	0348370896	

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
RAMANARAVANA Justin	Mpanjaka Fenoarivobe	Fenoarivobe	Justin
DENIS	Mpanjaka Vohitrindry	Vohitrindry	[signature]
ANDRIAMIADANA Rodie Xavier	1er Adjoint au Maire Vohitrindry	Mahasoa	[signature] ADJOINT AU MAIRE ANDRIAMIADANA Rodie Xavier
RAMAROSON Andrianambinina Odilon	1er Adjoint au Maire CU FARAFANGANA.	03475 [illegible]	[signature] 1er ADJOINT AU MAIRE RAMAROSON Andrianambinina Odilon
VELOMISY Jean-Claude	DRPPSPF.A.Ak (Directeur de la population	0340741170 03405 41170	[signature] VELOMISY Jean Claude
ANDRIAMASOLOMIRINA Marin Apollinaire	Prêtre.	0348622937	[signature] EKAR
RAJOELY Innocent	Sefo F.K.T Marofatsy	0343925208 Marofatsy	[signature] Chef de FOKONTANY RAJOELY Innocent

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
MAZOTOA	Chef de Groupement	mazotoa@jirama.mg 0348330652	
Denis FRANCONIO	MAIRE CUM	034 18 307 06 franconio.nocuta@gmail.com	
Rajaonarisoa. Jacques Robertson	2ème Adjoint Maire 0341155225	0341155225	
RAKOTOZAFY Tata Hermann Berchmans	Chef de Secteur	tata.rakotozafy@jirama-mg.com 0348330719	
JEFO FOKONTANY BOTOMIARAKA	Chef de Fokontany	Masondranokely	
MONDIER MAROLAHY Samba Jules Vanotody	CHEF de Fokontany	Ambodisaka	
ANDRIANANTENAINA Moïse Modios	CHEF de Fokontany	Ampahonamita 0349320371	
NOSY Rostand	Maire	Nosy-Varika 0347757060	

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
RAZAMAMALALA Gà Nicolette Françoise	chef FKT Mahatsara-Nord	0340364191 032 07993 82	LE CHEF DE FOKONTANY RAZAMAMALALA Gà Nicolette
LEVITSY Anselme christian	Chef FKT Mahatsara Sud	0347838459	LEVITSY Anselme
PIERRE Mariaky	chef FKT Ambohitrabo	0346085045	
PATRILLE JULIEN	chef FKT SAHAFERO	034 33 792 65	N/SEF FOKONTANO SAHAFERO PATRILLE Julien
TSAMBANIZAFY Natana	chef FKT VANGAINDRANOBE	0341872302	LE CHEF FOKONTANY VANGAINDRANOBE TSAMBANIZAFY Natana
Ralahy Justin	chef FKT. Mahavelo Acna Kambahy.	0348972412	LE CHEF FOKONTANY RALAHY Justin
ANDRIAMANALINA Bréchard	Adjoint du Maire Vangaindrano	0347709670	
SIMON.	Chef SDPPSPF Vangaindrano	034 28 37169.	LE CHEF SDPPSPF SIMON

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
KOLIA Justine	Sefom-pokontany	Tsararivotra 0340697479	
RAZAFINGAHY Jean Richard	Adjoint au Maire CR TSARAVARY	034 25 425 57	
ANDRIAMIISIAP Jean Pierre	chef Fokontany TSARAVORY		
FAOSY	Mpanjaka	Ankatafana	Faosy
FRONCE	Mpanjaka	Ankatafana	
Razafindrakoto Samson	chef FKT Ambohimiarina	0340918402	
Monestelle Leva R.	chef FKT Ankatafana	034 37 619 50	
GABY Ramandaby Faramirina Seraphin	Maire CR Ankatafana	0346336251	

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
RANDRIANASOLO Velomaro Séraphin	Chef FKT FANGATO	034.61.628 96	LE CHEF du FOKONTANY RANDRIANASOLO Velomaro Séraphin
VONDAZA RAGOSTINE	chef. FKT MAHATSINJO	03469 24212	Chef FKT VONDAZA Ragostine
LALAOARISOA Josiane Hortense	Chef de SDPPSPF MANANJARY	0340435906	LALAOARISOA Josiane H. Le coordonateur
RAMILA Elysé Totozandrimandimby	Coordonnateur CECI Manajary	0340479237	RAMILA Elysé Totozandrimandimby
RASOANAIVO Lucien Coordinateur et Planificateur de Projets	Coordinateur et Planificateur de Projet	0340034381	

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
RANDRIAMBOLOLONA Andrianoely Jean Baptiste	Sefo FKT Amboloiaoly Ouest	0346356191	
RAKOTONDRIASAMBATRA Jean Michel	LE CHEF DE FOKONTANY TALATA IBOARA	0348496856	
[illegible] Commissaire [illegible] National	CHEF FKT. ANTANIFOTSY-V	0344.19.337.33	
RAFANOMEZANTSOA Wolfang Pierre	Le Chef de Fokontany Andrainiato	034.07.238.86	
RASOLONDRAIBE Aimé Robert	Andohamina Sefo Fokontany	0344004466	
RANDRIAMANAOSATA Dieudonné Alfred	Maire Andrainjato centre	0342896335	
Ramarolchy Jean Emile	Le chef fokontany Sahanana	0344827198	
RABOTOVAO Jean Yves Florent	LE CHEF DE FOKONTANY SAHALAVA	034724705	LE CHEF DE FOKONTANY RABOTOVAO Jean Yves Florent

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
RATAVILANY PAUL	SEFO DE FOKONTANY ANTENANTRA		
RAFIDIMANANTOA Josua Roger	Sefo Fokontany AMBOHIMANATRIKA	034 33 092 03	Chevalier de l'Ordre National
RANAIVOSON R. Joël	Lehiben'ny Fokontany AVARATSENA		
RAZAFIMANDIMBY Tabiriniaina Fabien Céléstin	Maire AMPITANA	034 67 18 614	LE MAIRE
RAHERINIRINA Olga Therese	SEFO FKT Andohasoa mahainty	0342347198	RAZAFIMANDIMBY Tabiriniaina Fabien Céléstin Chef de Fokontany
RAKOTONIRINA Jean Christin Officier de l'Ordre National	Sefo F.K.T. Antoabe	0342569627	RAHERINIRINA Jean Christin Officier de l'Ordre National
2e Adjoint au Maire KANDRASANA Jean Baptiste	Adjoint au Maire CR. Alakamisy Ambohimaha.	0347091587 034 4915579	
RAZANAKOLONA Zakatiana Henri Claude	Le Chef de Fokontany	0340485374	Le Chef de Fokontany RAZANAKOLONA Zakatiana Henri Claude

PROJET LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
Mr ROBISON Douglas	DIRECTEUR INTERREGIONAL DE F/TSOA (JIRAMA)	douglas.robinson@jirama-mg.com	ROBINSON Douglas Directeur Interrégional
RAMANANDRAIBE François d'Assise	Directeur des Infrastructures et du Développement	0347928504	
RAZAIMASOANDRO Razafindrafalo Donatello ADMINISTRATEUR-CRM	LE PREFET LE SECRETAIRE GENERAL Par Interim		
ANDRIAMIFIDY HAJAZANDRINDRAINY Morilles	LE TRESORIER COMMUNAL	0348496433	
RANJA Herivololona Philippe	DRPPSPF Haute Mahatsiatra	0344500800	
RRAJOMA Ignace	1er adjt au Maire CUF.	0340364910	Le 1er Adjoint au Maire RAJOMA Ignace
RATOVONIAINANIRAINY Tsiresy Chef de Secteur JIRAMA Mlec105 195-Scet74A	CHEF DE SECTEUR AMBALAVAO (JIRAMA)	0348370758	

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
RAMAROSON Rabakoalinoro Odile	Adjointe Chef Fokontany Ambodiharana	0349806053	ADJOINT CHEF FOKONTANY RAMAROSON Rabakoalinoro Odile
RANDRIAMAMPIONONA Ignace M.A	Adjoint Chef Fokontany TSIMANARIRAZANA	0342071571	RANDRIAMAMPIONONA Ignace M.A
RAFAHIJATO Jean Robert dit Ramoty	MAIRE RAFAHIJATO EST	0844116622	LE MAIRE RAFAHIJATO Jean Robert
RAHERIMAMISOA Olivier A.M.	Maire CR ILOAMBA	0847900913	LE MAIRE RAHERIMAMISOA Olivier A.M
RATSIMBAZAFY Paul	chef FKT Ambondrombato		Chef de Fokontany RATSIMBAZAFY Paul
RAVONJINOMENJANAHARY Armandon	L'Adjoint au Maire Ialanamindo	0342570019	
RAHARIMAMPIONONA Bernadette Evelina	chef de FKT Iharotany	0342657313	SEFO FOKONTANY RAHARIMAMPIONONA Bernadette Evelina
BOSILAHY Robel	Adjoint au Maire	0348677373	LE MAIRE P.O. L'ADJOINT BOSILAHY Rob

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
RAFIALAHY Andrianasolo	chef de Fkt Soamiandrizaf	0540467900	
RAKOTOZATY Noël Eugène	Chef de Fokontany Ambohitsoarakatoro	0349704440	
RABARINARIVO Maminirina Dieu Donné Sylvain	Le Chef de Fokontany Ambalavato	0349040440	
RANDRETSA Irenée Jean Jacques	LE CHEF DU FOKONTANY ANKOFAFALAHY	0341863331	
RAZANAJARY Pauline	CHEF FOKONTANY TAMBOHIVO	0344088984	Pauline
Mr ANDRIANAVALISONIRINA Jean Denis	ATSINANAMANDA Chef de Fokontany	034.03.749-49	
RAFANOMEZANA Emilson	LE CHEF DE FOKONTANY AMBOHITSOA	0341354450	
RANDRIAMBOLOLONA Freddy Richard	SEFOM-FOKONTANY EZAKA	0345130222	

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
1 RAZAFINDRAKOTO Emilson	LE MAIRE DE LA COMMUNE RURALE IARINTSENA P.O 1er Adjoint au Maire	03445 909 92	
RAZAFINITSIRY Marcel	CHEF de FKT FIRAISANTSOA	0349076169	
RAMASIBARIJAONA Mémé William	CHEF de FOKONTANY Antsenanomby	0347311456	RAZAFINITSIRY Marcel CHEF de FOKONTANY Antsenanomby RAMASIBARIJAONA Mémé Wil
ANDRIANTSOA Heriniaina Rabotoarivelo	Chef de FKT Ambohijafy	0342845578	FOKONTANY ANTSOA Heriniaina
MISA Rasolo Venot	CHEF DE FKT ANKADILAMAMBO	0349189478	
RAZANAKOTO Auguste	CHEF DE FOKONTANY TANAKOMPANIA	0341322144 0337279209	
RAZANABARINY Georges	CHEF FOKONTANY TSARAFIDY	0344728885	
LOVASOA	CHEF DE FOKONTANY Soanatao	0344005528	

PROJET LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
RALAIKAMAZO Jean André	Chef Fokontany IAKORA	03410 274 97	
RANGA André	2e Adjoint CU Betroka	0346495963	LE MAIRE 2e Adjoint RANGA André
RAKOTONOKENTANDIARY Desiré	LE CHEF FOKONTANY MAHATALAKY	03363-052-95	
CHARLES Augustin Feno Chevalier de L'Ordre National	LE CHEF DE FOKONTANY Fiadanana	0338396645	
P.O LE ADJOINT DE FOKONTANY Tanabopaeria RANDRIANASOLO Jacquie		03376 892 54 034 19 809 35	
CHEF FOKONTANY RAZAFIMAHATRATRA Rebade José A.	CHEF FOKONTANY MANJAKANDRIANO-NBAKA	03497492 50	
TSANDOIANA Antoine	LE CHEF DE FOKONTANY MORAFENO	034 91 13552	

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
Yves Georges RANDRIANIRINA	LE MAIRE COMMUNE URBAINE AMBALAVAO	randrianirina.veve@gmail.com 034 57 377 99	
[illegible] Adjoint d'Administration [illegible]	P.O. L'Adjoint chargé de l'Administration Générale et Territoriale		
ANDRIAMANOMELAZA Naina Raoëlson Chef de Section Comptable et ADM IHOSY	ANDRIAMANOMELAZA Naina Raoëlson Chef de Section Comptable et ADM IHOSY	naina.andriamanomelaza@jirama.mg	
RAKOTONIRINA ZO H. Andrianjafitiana Chevalier de l'Ordre National	P. Le MAIRE Le Premier Adjoint	Zohari niaina.ihs@gmail.com 034 84 633 63	
NOMENJANAHARY André Tafita Administrateur Civil	LE GOUVERNEUR	034 80 48017	
BARTHON Paul	P. LE MAIRE et par délégation L'AD JOINT	03408910 14	P. LE MAIRE et par délégation L'AD JOINT Paul
RAZAFINAIVOLA Emilien Ch. CHEF DE SECTEUR		034 83 707 55 emilien.razafinaivola@jirama.mg	RAZAFINAIVOLA Emilien CHEF DE SECTEUR
RAKOTONJANAHARY Hasiniaina Jaona	Agent Comptable + ADM.	034 89 324 62	

PROJET LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
-RASOANANDRASANA Lucienne Marie José	-Responsable Régional CECJ/DRPPSPF-HH	034 04 787 51	RASOANANDRASANA Lucienne Marie José

ANNEXE 16 : CAHIERS DE DOLEANCE

Exemples cahiers de doléance


CAHIER DE DOLEANCES

« Projet de Développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

« Tetikasa fampandrosoana ny fahazahoana hiriharatra amin'ny vidiny mirary (LEAD na DEMOS) »

Commune : TSARASARY

Date 04/11/2021

L'ADJOINT AU MAIRE

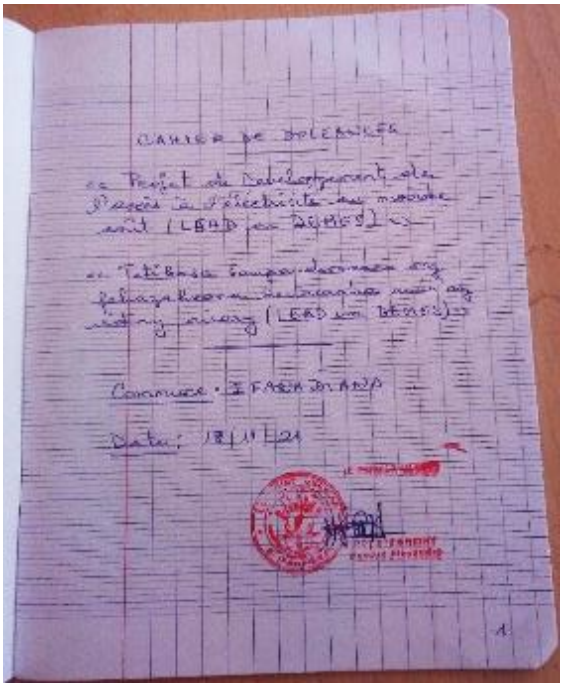
CAHIER DE DOLEANCES

« Projet de Développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

« Tetikasa fampandrosoana ny fahazahoana hiriharatra amin'ny vidiny mirary (LEAD na DEMOS) »

Commune : IFANADIANA

Date : 18/11/21

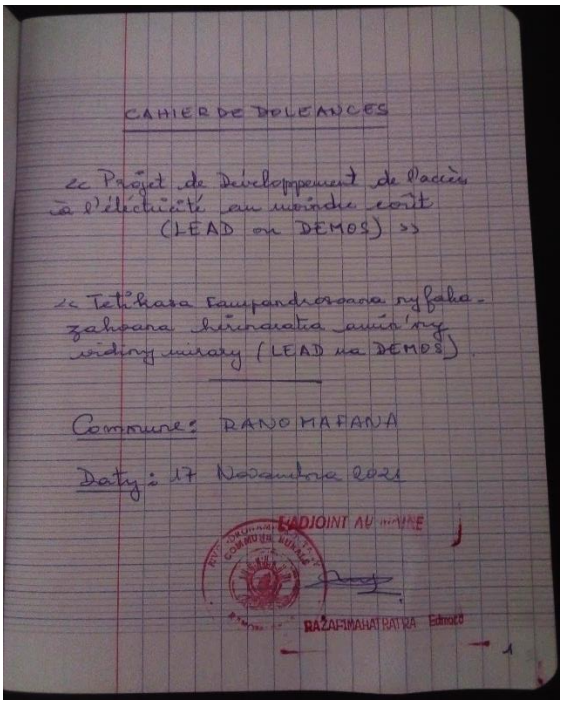
CAHIER DE DOLEANCES

« Projet de Développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

« Tetikasa fampandrosoana ny fahazahoana hiriharatra amin'ny vidiny mirary (LEAD na DEMOS) »

Commune : RANOMAFANA

Daty : 17 Novembre 2021

L'ADJOINT AU MAIRE

RAZAFIMAHATRATRA Edmond

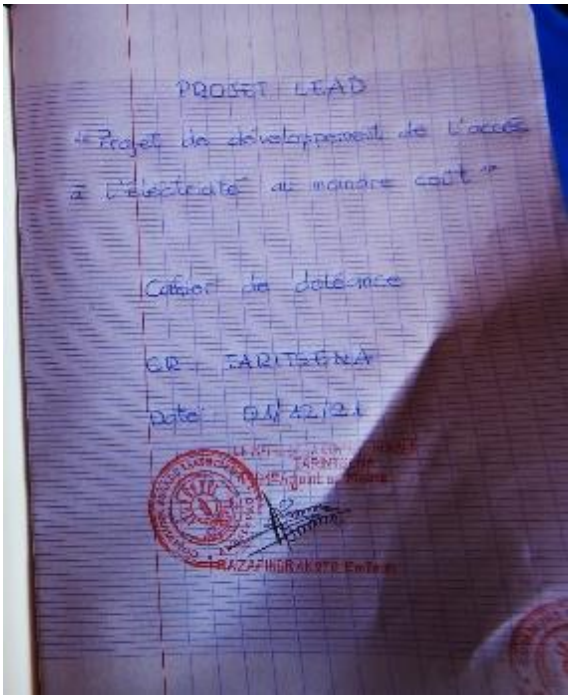
PROJET LEAD

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût »

Cahier de doléance

CR : TARITSENA

Date : 01/12/21

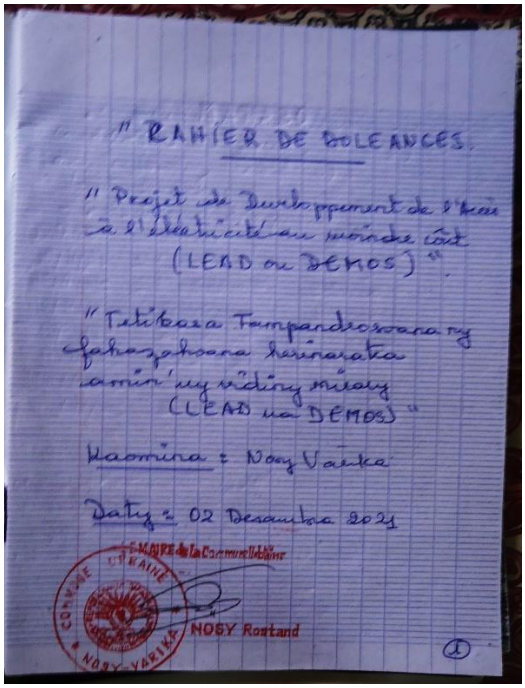

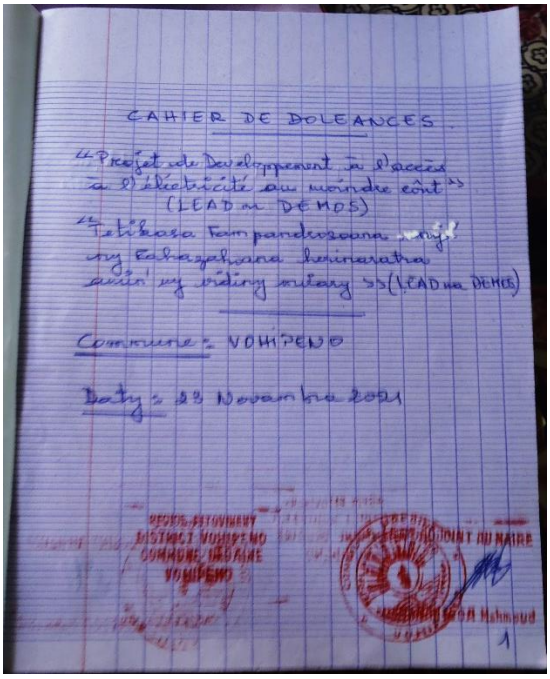

Contenu des cahiers de doléances

1	**Commune Ambalavao**
	Demande d'éclairage public dans le Fokontany Antsenanomby
2	**Commune Iarintsena**
	Demande d'extension de l'électricité dans le Fokontany Firaisantsoa (Ambalamena, Ambatolalaka)
3	**Commune Ambohimahasoa**
	Demande d'extension de l'électricité dans les Fokontany / villages : Ankerana, Ampanidinana, Manandray, Ambalakindresy, Ambohinamboarina, Tsingaritra
4	**Commune Ampitana**
	Demande d'extension de l'électricité dans tous les villages, écoles et églises
5	**Commune Alakamisy Ambohimaha**
	Installation de l'éclairage à un prix abordable
	Non réalisation des travaux pendant les jours du marché
6	**Commune Andrainjato Est**
	Recensement des personnes
	Paiement en tranche du coût d'installation de l'électricité
	Information au préalable du coût d'installation de l'électricité

7	**Commune Ialananindro**
	Demande d'extension d'électricité dans les Fokontany / villages : Ambalanilambo, Ampasakambana, Ambatobe Ambany, Anosy Antoetriala, Tetezambato, Antsiombe, Sendrinalina.
8	**Commune Ivoamba**
	Demande d'extension d'électricité dans les villages Ambondrombato atsimo, Lohidova, Voropotsy
9	**Commune Soaindrana**
	Demande d'extension d'électricité à Sahamena
10	**Commune Ifanadiana**
	Demande d'extension de l'électricité depuis le croisement Tsaratanàna vers Ankarimaso (lieu d'installation de gare routière) et à Ambatolongo où il y a le le CHRD disposant de bloc opératoire
11	**Commune Ihosy**
	Demande d'éclairage public et extension d'électrification dans les Fokontany Tanakompania, Ankadilanambe, Morafeno (nouveau village)
	Demande d'extension d'électricité vers les Fokontany Manjaka, Soanatao Soamahavelona
12	**Commune Iakora**
	Demande d'extension d'électricité à Tanandrefana

Aucune doléance n'a été enregistrée dans les autres communes.

ANNEXE 17 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES POTEAUX STIPULES DANS LES DAO

Normes de référence

Les supports en béton armé seront fabriqués suivant les normes Françaises et plus particulièrement les NFC 35-016, NFC 67-200 et NFC67-250 (Armature pour béton armé).

1. Conditions générales

Le fournisseur informera le Maitre de l'ouvrage des lieux de fabrication et pourra aussi choisir un ou plusieurs lieux de fabrication en assurant le transport des poteaux fabriqués vers les centres de destination indiqués dans le tableau ci-dessous. Le fournisseur assurera le stockage des poteaux dans des conditions conformes aux règles de l'art.

Le fournisseur devra disposer sur le site de production d'un moyen de manutention permettant de charger les supports sur des trinqueballes ou des camions.

Conditionnement pour le transport

Tous les poteaux doivent être effectivement protégés des avaries (y compris la détérioration ou déformation) pendant le transport du lieu de fabrication jusqu'au site de la destination finale en milieu tropical et pendant le stockage.

Équipements de levage et de transport

Le Fournisseur devra disposer de tous les équipements de levage, manutention et transport dont elle pourra avoir besoin sur le site de destination finale

Les poteaux doivent être soutenus de manière à répartir leur masse uniformément et éviter ainsi toute déformation permanente.

2. Constitutions des poteaux en béton

- Armature : Fer rond tors attaché avec fil recuit
- Béton armé dosé à 400 Kg/m^3, constitué par : le ciment CM 32,5 ou CPA 45
- Sable de rivière à gros grain
- Granulats : gravillons 5/15 et 15/25 de pierre granit. Les pierres à taux excessif en calcaire ne sont pas acceptées ;

Le transport des poteaux en béton fabriqués, ne sera pas effectué qu'après 28 jours de coulage (temps de prise de béton). Une réception provisoire des poteaux fabriqués doit être effectuée sur le chantier de fabrication ou au site de stockage par le Maître d'Ouvrage et l'AMO. La réception définitive des poteaux fabriqués se fera par contre sur chaque centre de destination.

3. Plans et documents à soumettre par le Fournisseur / Fabricant

Avant d'entamer les travaux, le Fournisseur doit soumettre au Maître de l'ouvrage et l'AMO les documents suivants pour approbation :

- Le plan d'organisation de chantier

- La méthodologie de fabrication des poteaux :
- Le calendrier / l'échéancier détaillé pour respecter les délais de livraison
- Les plans détaillés de chaque type de moule. A noter que les moules doivent être métalliques et non pas par d'autres matières
- Le système précis de gestion des stocks de poteaux et de gestion des livraisons

La JIRAMA assure le contrôle et la surveillance des travaux de la fabrication de ces poteaux.

A ce titre, la JIRAMA doit d'abord prononcer la réception des matériaux cités précédemment. Dans le cas où les matériaux ne correspondent pas aux spécifications, leur retour est à la charge du fournisseur ainsi que leur remplacement par des matériaux répondant aux normes exigées.

Une note de calcul des matériaux par type de poteau (Hauteur et Efforts en tête) est demandée aux prestataires retenus avant le démarrage de la fabrication. Celle-ci sera ensuite approuvée par la JIRAMA.

Dans cette note sont mentionnés:

- les éléments de calcul déterminant les efforts en tête par type de poteau ;
- les constitutifs des armatures ;
- un croquis de poteau en béton armé illustrant, entre autres :
    - le perçage des poteaux (diamètre, axe des trous, …) ;
    - la structure et dimensionnements des alvéoles ;
    - Etc.

Vérifications :

Il est demandé au prestataire de fournir une fiche hebdomadaire de contrôle de béton fournie par la JIRAMA et contrôlée par celle-ci.

Les poteaux en béton, objet de la présente Spécification Technique, doivent satisfaire aux essais de qualification et au besoin à des essais de réception effectués conjointement avec la JIRAMA et le mandataire de projet sur le contrôle et la surveillance.

4. Spécifications Techniques des matériaux utilisés

DESIGNATIONS	SPECIFICATIONS TECHNIQUES
CIMENT	CPA 45 - CEM I - 42,5 N
FERS TORS	Fer rond tors de 6 en barre de 12 m haute adhérence non enroulé -Norme BS 4449/1997 (Qualité Gr 460 B - Yield Strength (N/mm2) mini 460) ou Norme AF A 35-016 (Qualité FeE 500-3- Yield Strength (N/mm2) mini 500)
	Fer rond tors de 10 en barre de 12 m haute adhérence aucun pliage - Norme BS 4449/1997 (Qualité Gr 460 B - Yield Strength (N/mm2) mini 460) ou Norme AF A 35-016 (Qualité FeE 500-3 Yield Strength (N/mm2) mini 500)
	Fer rond tors de 12 en barre de 12 m haute adhérence aucun pliage - Norme BS 4449/1997 (Qualité Gr 460 B - Yield Strength (N/mm2) mini 460) ou Norme AF A 35-016 (Qualité FeE 500-3 Yield Strength (N/mm2) mini 500)

DESIGNATIONS	SPECIFICATIONS TECHNIQUES
	Fer rond tors de 16 en barre de 12 m haute adhérence aucun pliage - Norme BS 4449/1997 (Qualité Gr 460 B - Yield Strength (N/mm2) mini 460) ou Norme AF A 35-016 (Qualité FeE 500-3 Yield Strength (N/mm2) mini 500)
	Fer rond tors de 20 en barre de 12 m haute adhérence aucun pliage -Norme BS 4449/1997 (Qualité Gr 460 B - Yield Strength (N/mm2) mini 460) ou Norme AF A 35-016 (Qualité FeE 500-3 Yield Strength (N/mm2) mini 500)
	Fer rond tors de 25 en barre de 12 m haute adhérence aucun pliage - Norme BS 4449/1997 (Qualité Gr 460 B - Yield Strength (N/mm2) mini 460) ou Norme AF A 35-016 (Qualité FeE 500-3 Yield Strength (N/mm2) mini 500)
	Fil de fer recuit Souple de section 8/10 pour ligature aciers
Disque à tronçonner	230 X 2,2 X 22 Robuste
SABLE	Sable de rivière gros grains - Propre et franc de poussière, débris schisteux, argileux, micacés ou organiques (après avoir serré une poignée en sable et l'avoir rejetée, la main doit rester propre, sans couche de poussière adhérente)
GRAVILLONS	5/15 concassé - durs, denses, stables, exempts des gangues d'argile ou terreuse et purgés des débris végétaux
	15/25 concassé - durs, denses, stables, exempts des gangues d'argile ou terreuse et purgés des débris végétaux

ANNEXE 18 : NOMBRE DE TRANSFORMATEURS A CREER PAR CENTRE

JIRAMA

Centre	Activités prévues	Nombre transfo
AMBALAVAO	Renforcement et Extension Ligne BT Antsinanamanda 2	0
AMBALAVAO	Renforcement et Extension Ligne BT Vatofotsy Alatsinainy	0
FARAFANGANA	Renforcement et Extension Ligne BT à Mahatsara Sud	0
FARAFANGANA	Renforcement et Extension Ligne BT à Mahatsara Nord-Ouest	0
FARAFANGANA	Renforcement et Extension Ligne BT à Mahatsara Nord	0
FARAFANGANA	Renforcement et Extension Ligne BT à Vohitrarivo Amboanio	1
IAKORA	Renforcement et Extension Ligne BT Tanandrefana	0
IHOSY	Renforcement et Extension Ligne BT Tanakompania Est Forêt	1
VANGAINDRANO	Renforcement et Extension Ligne BT à Sahafero	1
MANANJARY	CNP Tsaravary	1
TOTAL		**4**

Prestataire EPC

Centre	Activités prévues	Nombre transfo
AMBALAVAO	AEE du Village Ambalasoa Nord et Sud AMBALAVAO	**0**
AMBALAVAO	AEE du Village Iarintsena AMBALAVAO	1
AMBOHIMAHASOA	AEE du Village Anteviahitra AMBOHIMAHASOA	1
AMBOHIMAHASOA	AEE des Villages Namirana et Sahalava AMBOHIMAHASOA	1
BETROKA	AEE du Village Mahatalaky BETROKA	1
FARAFANGANA	AEE du Village Marofatsy FARAFANGANA	1
FARAFANGANA	CNP H61 5,5KV/50KVA Mahatsara Nord Farafangana	1
FIANARANTSOA	AEE du Village de Marorahona-Nasandratrony-Isandra Fianarantsoa	1
FIANARANTSOA	AEE du Village Andranomiadiloha FIANARANTSOA	0
FIANARANTSOA	AEE du Village Andohamerina Andrainjato Fianarantsoa	0
FIANARANTSOA	AEE du Village Ambatotokana Andrainjato Fianarantsoa	0
FIANARANTSOA	AEE du Village Soaindrana Vohibato Fianarantsoa	1
FIANARANTSOA	AEE des Villages Marovoalavo-Amparihibe et Ambohibory Alakamisy Ambohimaha Lalangina FIANARANTSOA	1
FIANARANTSOA	AEE du Village Ambalaseva Ouest Alakamisy Ambohimaha FIANARANTSOA	0
FIANARANTSOA	AEE du Village Ampaly Alakamisy Ambohimaha Fianarantsoa	1
FIANARANTSOA	AEE du Village Sahamena Andrainjato Centre Vohibato Fianarantsoa	1
FIANARANTSOA	AEE des Villages Apatora et Mitongoa-Andrainjato Est Vohibato Fianarantsoa	1
FIANARANTSOA	AEE des Villages Ambalavao Nord et Sud Alakamisy Ambohimaha-Lalangina Fianarantsoa	1
FIANARANTSOA	AEE du Village Bevava Fianarantsoa	0

Centre	Activités prévues	Nombre transfo
FIANARANTSOA	AEE du Village Antavy Ambalavato Fianarantsoa	1
FIANARANTSOA	AEE du Village Mamony Fianarantsoa	**0**
FIANARANTSOA	AEE des Villages Sahanovy et Ambatolahindravelo Fianarantsoa	**1**
FIANARANTSOA	AEE des Villages Ambondrombato et Bemananasy Fianarantsoa	**1**
FIANARANTSOA	AEE des Villages Lavalaho-Ambalaivato-Tomavoka et Ambalakafotra Fianarant-soa	**1**
FIANARANTSOA	AEE des Villages Tsimanarirazana et Sahamaro Est Fianarantsoa	**1**
IFANADIANA	AEE du Village Ambatolahiambo Ifanadiana	**1**
IHOSY	AEE des Villages Morafeno et Manjakandrianombana Ihosy	**1**
IHOSY	AEE des Villages Soanatady et Tsarafidy IHOSY	**0**
IHOSY	AEE du Village Ankadilanabe IHOSY	**1**
MANAKARA	AEE du Village Andranodaro Manakara	**1**
MANAKARA	AEE du Village Ampasimandoro MANAKARA	**1**
MANAKARA	AEE du Village Anjavidy Manakara	**1**
MANAKARA	AEE du Village Ambokala MANAKARA	**1**
MANANJARY	AEE du Village Antakafana MANANJARY	**1**
NOSY VARIKA	AEE des Villages Ampahomanitra et Masondranokely Nosy Varika	**1**
NOSY VARIKA	AEE du Village Tsararivotra Ouest Nosy Varika	**0**
RANOMAFANA	AEE du Village Masomanga Ranomafana-Ifanadiana Ranomafana	**1**
VANGAINDRANO	AEE des Villages Agnalambahy et Mahavelona Vangaindrano	**1**
VANGAINDRANO	AEE du Village Ambohipinoa VANGAINDRANO	**1**
VOHIPENO	AEE du Village Vohitrindry Vohipeno	**2**
VOHIPENO	AEE du Village Amboanjo VOHIPENO	1
TOTAL		**33**

ANNEXE 19 : LISTE DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES PREVUS

Liste des équipement électriques pour les travaux à réaliser par la JIRAMA

ITEM	Description des Fournitures
AL9-001	Attache de 16
AL9-002	Attache de 25
AL9-003	Attache de 32
AL9-004	Barrette mobile pour mesure de terre
AL9-005	Boulon à queue de cochon 14x250
AL9-006	Boulon à queue de cochon 14x300
AL9-007	Boulon Laiton BH 10x30
AL9-008	Boulon galvanisée BH 14x30
AL9-009	Boulon galvanisée BH 14x250
AL9-010	Boulon galvanisée BH 14x300
AL9-011	Boulon galvanisée BH 14x350
AL9-012	Boulon galvanisée BH 14x400
AL9-013	Boulon galvanisée BH 14x450
AL9-014	Bras à scellement
AL9-015	Bras incliné à simple amarrage BISA de 70*320
AL9-016	Câble Almelec nu de 117mm²
AL9-017	Câble Almelec nu de 54,6mm²
AL9-018	Câble Almelec nu de 34,4mm²
AL9-019	Câble cuivre armé 4G de 2,5mm² (noir – marron – bleu – Vert/jaune)
AL9-020	Câble cuivre armé 4G de 4mm² (noir – marron – bleu – Vert/jaune)
AL9-021	Câble cuivre nu de 29mm²
AL9-022	Câble en faisceaux torsadés 3 x 25mm² +1x16mm²+1x54,6 mm²
AL9-023	Câble en faisceaux torsadés 3 x 35mm² +1x16mm²+1x54,6 mm²
AL9-024	Câble en faisceaux torsadés 3 x 50mm² +1x16mm²+1x54,6 mm²
AL9-025	Câble en faisceaux torsadés 3 x 70mm² +1x16mm²+1x54,6 mm²
AL9-026	Câble MT unipolaire à conducteur Alu 12/20kV de 1 x 50 mm²
AL9-027	Câble MT unipolaire à conducteur Alu 20/36kV de 3 x 1 x 150mm²
AL9-028	Câbles H 07VR 1*4mm² isolé
AL9-029	Câbles H 07VR 1*6mm² isolé
AL9-030	Câbles H 07VR 1*10mm² isolé
AL9-031	Câbles H 07VR de 35mm² isolé
AL9-032	Câbles rétylène Alu torsadé de 2x16mm²
AL9-033	Câbles rétylène Alu torsadé de 4x16mm²
AL9-034	Câbles U1000R 02V cuivre isolé de 1x25mm²
AL9-035	Câbles U1000R 02V cuivre isolé de 1x50mm²
AL9-036	Câbles U1000R 02V cuivre isolé de 1x70mm²
AL9-037	Câbles U1000R 02V cuivre isolé de 1x120mm²
AL9-038	Câbles U1000R 02V cuivre isolé de 1x240mm²
AL9-039	Câbles U1000R 02V cuivre isolé de 1x400mm²
AL9-040	Cache vis
AL9-041	Cadenas de verrouillage
AL9-042	Cartouche AD 30 A
AL9-043	Cartouche AD 45 A
AL9-044	Cartouche AD 60 A
AL9-045	Cartouche neutre
AL9-046	Chaîne d'isolateurs à 2 éléments ancrage complet

ITEM	Description des Fournitures
AL9-047	Chaîne d'isolateurs à 3 éléments alignement complet
AL9-048	Chaîne d'isolateurs à 3 éléments ancrage complet
AL9-049	Chaîne d'isolateurs à 4 éléments ancrage complet
AL9-050	Chape en acier galvanisé pour feuillard de 20 (en boite de 100 pces)
AL9-051	Collier Rilsan boîte de 100
AL9-052	Connecteur à anneau Alu GM HTA CD 74-AG-86
AL9-053	Connecteur de dérivation 35-95 /25-35
AL9-054	Connecteur de dérivation pour branchement câble Principale CM60/ 35-70 /35-70
AL9-055	Connecteur de dérivation pour branchement câble Principale 16 à 95mm²
AL9-056	Cosse d'extrémité Alu / Cu 50 mm²
AL9-057	Cosse d'extrémité Alu / Cu 150 mm²
AL9-058	Cosse à sertir bimétal pour câble Alu de 35mm²
AL9-059	Cosse à sertir bimétal pour câble Alu de 50mm²
AL9-060	Cosse droite à serrage par bride Cu de 10/70mm²
AL9-061	Cosse droite bim à s/ b pour cond Alu de 22 à 50 mm²
AL9-062	Cosse droite bim à s/ b pour cond Alu de 50 à 150 mm²
AL9-063	Cosse droite tubulaire cuivre étamé à sertir pour cond. cuivre de 25mm²
AL9-064	Cosse droite tubulaire cuivre étamé à sertir pour cond. cuivre de 50mm²
AL9-065	Cosse droite tubulaire cuivre étamé à sertir pour cond. cuivre de 70mm²
AL9-066	Cosse droite tubulaire cuivre étamé à sertir pour cond. cuivre de 120mm²
AL9-067	Cosse droite tubulaire cuivre étamé à sertir pour cond. cuivre de 240mm²
AL9-068	Cosse droite tubulaire cuivre étamé à sertir pour cond. cuivre de 400mm²
AL9-069	Coupe circuit MT unipolaire avec cartouche fusible MT 24KV-43A
AL9-070	Disjoncteur bipolaire non différentiel 5/15 A
AL9-071	Disjoncteur bipolaire non différentiel 15/45 A
AL9-072	Disjoncteur BT H61 avec commande et bloc déclencheur de 50KVA B2
AL9-073	Disjoncteur BT H61 avec commande et bloc déclencheur de 100KVA B2
AL9-074	Disjoncteur BT H61 avec commande et bloc déclencheur de 160KVA B2
AL9-075	Disjoncteur Compact 100A
AL9-076	Disjoncteur Compact 160A
AL9-077	Disjoncteur Compact 250A
AL9-078	Disjoncteur Compact 630A
AL9-079	Disjoncteur tétrapolaire non différentiel 10/30 A
AL9-080	Disjoncteur tétrapolaire non différentiel 30/60A
AL9-081	Ens de 3 extrém unip d'intérieur 12/20kV pour câble de 50/150mm²
AL9-082	Ens de 3 extrém unip d'extérieur 12/20 KV pour câble de 50/150 mm²
AL9-083	Ens de 3 extrém unip d'extérieur 20/36 KV pour câble de 50/150 mm²
AL9-084	Ensemble de suspension type ES 1500 (ALB)
AL9-085	Ensemble d'ancrage simple type PA 1500 (ASL)
AL9-086	Ensemble de 3 parafoudres type HD7 version "sd"
AL9-087	Ensemble de 3 parafoudres type HD20 version "sd"
AL9-088	Ensemble de 3 parafoudres type HD36 version "sd"
AL9-089	Ferrure nappe voûte d'alignement type 140-75
AL9-090	Ferrure nappe voute d'alignement type 170-75 en fer cornière de 70*70
AL9-091	Ferrure nappe voute d'ancrage 140-80
AL9-092	Ferrure nappe voute d'ancrage 170-75
AL9-093	Ferrure nappe voûte rigide NVR1
AL9-094	Ferrure nappe voûte rigide NVR2
AL9-095	Ferrure support orientable
AL9-096	Ferrure support parafoudre

ITEM	Description des Fournitures
AL9-097	Ferrure support transformateur
AL9-098	Feuillard inox de 20mm, épaisseur 7/10 en acier galva (rouleau de 50m)
AL9-099	Fil d'attache Alu de diamètre 3,15mm
AL9-100	Fil trolley de Ø 80/10è
AL9-101	Grilles de terre avec bande de raccordement : - Fabriquées en cuivre électrolytique pur - Equipé de bande pleine sur la longueur pour un raccordement aisé - Dimension : 500 x 1000mm - Lanière : 3 x 3mm - Maille : 115 x 55mm
AL9-102	Graphite
AL9-103	Herse d'ancrage 1100mm
AL9-104	Herse d'ancrage 1500mm
AL9-105	IACM Tripolaire complet 24kV 100A
AL9-106	IACM Tripolaire complet 24kV 200A
AL9-107	IACM Tripolaire complet 36kV 100A
AL9-108	IACM Tripolaire complet 36kV 200A
AL9-109	Interrupteur - sectionneur 24KV - 200A
AL9-110	Isolateur support circuit terre
AL9-111	Isolateur type VHT 22T avec douille DF25-45 monté sur TR 25
AL9-112	Isolateur type VHT 36 avec douille DF25-45 monté sur TR 25
AL9-113	Isolateur type VHT 37 avec douille DF25-45 monté sur TR 25
AL9-114	Mâchoires bifilaires pour câbles Almelec nu de 117 / 43mm²
AL9-115	Mâchoires bifilaires pour câbles Almelec nu de 43 / 34mm²
AL9-116	Maille pour feuillard de 20mm (en boite de 100 pces)
AL9-117	Manchon de jonction 16mm²
AL9-118	Manchons porte fusibles à perforation
AL9-119	Pince d'ancrage PA25
AL9-120	Pince d'alignement en Alpax pour câble almelec de 22mm² à 76mm²
AL9-121	Pince d'ancrage en Alpax pour câble Almelec de 34mm² à 117mm²
AL9-122	Piquet de terre en cuivre cylindrique plein de 18mm, longueur de 1,5m
AL9-123	Plomb à scellement rapide
AL9-124	Portique d'alignement
AL9-125	Portique d'arrêt
AL9-126	Raccord de dérivation à griffes 15 à 95mm²
AL9-127	Rallonge galvanisée RL40-300
AL9-128	Rallonge galvanisée RL40-600
AL9-129	Raccord en T à serrage par bride pour câble cuivre de 10 à 70mm²
AL9-130	Scellement à queue de cochon SQC 12x250
AL9-131	Souplitube de 16
AL9-132	Souplitube de 25
AL9-133	Souplitube de 32
AL9-134	Support standard à 3 isolateurs G24
AL9-135	Tableau 30x60
AL9-136	Transformateur de courant 100/5A
AL9-137	Transformateur de courant 200/5A
AL9-138	Transformateur de courant 300/5A
AL9-139	Transformateur de courant 400/5A
AL9-140	Transformateur de courant 600/5A
AL9-141	Transformateur de courant 800/5A
AL9-142	Transformateur de courant 1000/5A

ITEM	Description des Fournitures
AL9-143	Transfo H61 20KV 50kVA B2
AL9-144	Transfo H61 20KV 100kVA B2
AL9-145	Transfo H61 20KV 160kVA B2
AL9-146	Transfo H61 35KV 50KVA B2
AL9-147	Transfo H61 35KV 100KVA B2
AL9-148	Transfo H61 35KV 160KVA B2
AL9-149	Transfo H61 5,5/20KV 50KVA B2
AL9-150	Transfo H61 5,5/20KV 100KVA B2
AL9-151	Transfo H61 5,5/20KV 160KVA B2
AL9-152	Transfo H61 5/20KV 100kVA B2
AL9-153	Transfo H61 5/20KV 160kVA B2
AL9-154	Tresse de cuivre pour continuité de masse 20 x 2
AL9-155	Tuyau plastique PVC de diamètre 25mm en barre de 6m
AL9-156	Tuyau plastique PVC de diamètre 125mm en barre de 6m
AL9-157	Vis à bois 4x25
AL9-158	Vis à bois 6x70

Liste des équipements électriques pour chaque lot à réaliser en EPC

Poste	Libellé
AL12-001d	Barette de coupure
AL12-002d	Boulon à queue de cochon 14x300
AL12-003d	Boulon galvanisé BH 14x250
AL12-004d	Boulon galvanisé BH 14x30
AL12-005d	Boulon galvanisé BH 14x300
AL12-006d	Boulon galvanisé BH 14x350
AL12-007d	Boulon galvanisé BH 14x450
AL12-008d	Boulon laiton BH 10x30
AL12-009d	Bras incliné à simple amarrage BISA de 70*320
AL12-010d	Câble Almelec nu de 34,4mm²
AL12-011d	Câble Almelec nu de 54,6mm²
AL12-012d	Câble cuivre nu de 29mm²
AL12-013d	Câble en faisceaux torsadés 3 x 25mm² à neutre porteur almelec 54,6mm²
AL12-014d	Câble en faisceaux torsadés 3 x 35mm² à neutre porteur almelec 54,6mm²
AL12-015d	Câble en faisceaux torsadés 3 x 50mm² à neutre porteur almelec 54,6mm²
AL12-016d	Câble en faisceaux torsadés 3 x 70mm² à neutre porteur almelec 54,6mm²
AL12-017d	Câbles H 07VR de 35mm² isolé
AL12-018d	Câbles U1000R 02V cuivre isolé de 1x25mm²
AL12-019d	Câbles U1000R 02V cuivre isolé de 1x50mm²
AL12-020d	Câbles U1000R 02V cuivre isolé de 1x70mm²
AL12-021d	Cadenas de verrouillage
AL12-022d	Chaîne d' isolateurs à 3 éléments alignement complet
AL12-023d	Chaîne d' isolateurs à 3 éléments alignement complet
AL12-024d	Chaîne d' isolateurs à 3 éléments ancrage complet
AL12-025d	Chaîne d' isolateurs à 3 éléments ancrage complet
AL12-026d	Chape en acier galvanisé pour feuillard de 20 (en boite de 100 pces)
AL12-027d	Collier Rilsan boîte de 100
AL12-028d	Connecteur de dérivation CM59 / 35²-95² /25²-35²
AL12-029d	Cosse droite à serrage par bride Cu de 10/70mm²

Poste	Libellé
AL12-030d	Cosse droite bim à s/ b pour cond Alu de 22 à 50 mm²
AL12-031d	Cosse droite bim à s/ b pour cond Alu de 50 à 150 mm²
AL12-032d	Cosse droite tubulaire cuivre étamé à sertir pour cond. cuivre de 25mm²
AL12-033d	Cosse droite tubulaire cuivre étamé à sertir pour cond. cuivre de 70mm²
AL12-034d	Cosse droite tubulaire cuivre étamé à sertir pour cond. cuivre de 50mm²
AL12-035d	Disjoncteur BT H61 avec commande et bloc déclencheur de 100KVA B2
AL12-036d	Disjoncteur BT H61 avec commande et bloc déclencheur de 160KVA B2
AL12-037d	Disjoncteur BT H61 avec commande et bloc déclencheur de 50KVA B2
AL12-038d	Ensemble d'ancrage simple type PA 1500 (ASL)
AL12-039d	Ensemble de 3 parafoudres type HD20 version "sd"
AL12-040d	Ensemble de 3 parafoudres type HD36 version "sd"
AL12-041d	Ensemble de suspension type ES 1500 (ALB)
AL12-042d	Ferrure nappe voûte d'alignement type 140-75
AL12-043d	Ferrure nappe voute d'alignement type 170-75 en fer cornière de 70*70
AL12-044d	Ferrure nappe voute d'ancrage 140-80
AL12-045d	Ferrure nappe voûte rigide NVR2
AL12-046d	Ferrure portique d'ancrage de 4m
AL12-047d	Ferrure support parafoudre
AL12-048d	Ferrure support transformateur
AL12-049d	Feuillard inox de 20mm, épaisseur 7/10 en acier galva (rouleau de 50m)
AL12-050d	Fil d'attache Alu de diamètre 3,15mm
AL12-051d	Herse d'ancrage 1100mm
AL12-052d	Herse d'ancrage 1500mm
AL12-053d	IACM Tripolaire complet 24kV 200A
AL12-054d	IACM Tripolaire complet 36kV 200A
AL12-055d	Isolateur type VHT 20T avec douille DF25-45 monté sur TR 25
AL12-056d	Isolateur type VHT 22T avec douille DF25-45 monté sur TR 25
AL12-057d	Isolateur type VHT 36 avec douille DF25-45 monté sur TR 25
AL12-058d	Isolateur type VHT 37 avec douille DF25-60 monté sur TR 25
AL12-059d	Mâchoires bifilaires pour câbles almelec nu de 117 / 43mm²
AL12-060d	Mâchoires bifilaires pour câbles almelec nu de 43 / 34mm²
AL12-061d	Maille pour feuillard de 20mm (en boite de 100 pces)
AL12-062d	Manchon de jonction alu 34,4mm²
AL12-063d	Manchon de jonction alu 54,6mm²
AL12-064d	Manchon de jonction pré-isolé à retreindre pour Câble alu de 16mm2
AL12-065d	Manchon de jonction pré-isolé à retreindre pour Câble alu de 25mm²
AL12-066d	Manchon de jonction pré-isolé à retreindre pour Câble alu de 35mm²
AL12-067d	Manchon de jonction pré-isolé à retreindre pour Câble alu de 50mm²
AL12-068d	Manchon de jonction pré-isolé à retreindre pour Câble alu de 54,6mm2
AL12-069d	Manchon de jonction pré-isolé à retreindre pour Câble alu de 70mm2
AL12-070d	Pince d'alignement en Alpax pour câble almelec de 22mm² à 76mm²
AL12-071d	Pince d'alignement en Alpax pour câble almelec de 93mm² à 183mm²
AL12-072d	Pince d'ancrage en Alpax pour câble almelec de 34mm² à 117mm²
AL12-073d	Piquet de terre en cuivre cylindrique plein de 18mm, longueur de 1,5m
AL12-074d	Poteau béton 12*1000
AL12-075d	Poteau béton 12*1200
AL12-076d	Poteau béton 12*400

Poste	Libellé
AL12-077d	Poteau béton 12*600
AL12-078d	Poteau béton 12*800
AL12-079d	Poteau béton 13*800
AL12-080d	Poteau béton 9*250
AL12-081d	Poteau béton 9*400
AL12-082d	Poteau béton 9*600
AL12-084d	Raccord de dérivation à griffes 15 à 95mm²
AL12-085d	Rallonge galvanisée RL40-300
AL12-086d	Rallonge galvanisée RL40-600
AL12-087d	Transfo H61 20KV 100kVA B2
AL12-088d	Transfo H61 20KV 160kVA B2
AL12-089d	Transfo H61 20KV 50kVA B2
AL12-090d	Transfo H61 35KV 100KVA B2
AL12-091d	Transfo H61 35KV 160KVA B2
AL12-92d	Tuyau plastique PVC de diamètre 25mm en barre de 6m

MESURES DE PREVENTION

Le responsable HSE réalise une veille réglementaire afin de s'assurer que l'ensemble des exigences réglementaires applicables est pris en compte par les acteurs du projet.

Matériels électriques

Les matériels et machines électriques doivent offrir le maximum de protection, en particulier, la protection intrinsèque des organes tournants, le bon état des câbles d'alimentation en énergie, la protection contre la projection des particules, la mise à la terre des masses, l'utilisation de la très basse tension dans les milieux humides, l'utilisation de disjoncteur différentiel à haute sensibilité…

Travaux en hauteur

Toutes les dispositions doivent être prises pour prévenir les chutes de personnes et d'objets.

Les personnes travaillant en élévation doivent être équipées de ceinture de sécurité avec corde d'assujettissement ou d'Harnais, de casque, et de tout autre dispositif pouvant empêcher sa chute.

Matériels roulants

- Le conducteur doit être habilité (avoir son permis et de l'expérience).
- Les véhicules doivent être maintenus en bon état de fonctionnement. Une attention particulière doit être apportée au niveau des freins, pneus, avertisseurs sonores, système d'éclairage, etc.…
- Les véhicules circulant dans le site doivent respecter rigoureusement les limitations de vitesse, le code de la route et la réglementation interne du projet.
- La surcharge est strictement interdite.
- Il est défendu de s'asseoir sur les ridelles.
- Il est fortement préconisé d'amarrer le chargement pour éviter le ballotage et tous autres incidents.

Appareils de levage et de manutention

Avant utilisation, ces appareils et leurs accessoires doivent être minutieusement vérifiés et testés tels les freins, les commandes, les câbles, les crochets, le moteur, etc. Ils doivent être manœuvrés par des personnes habilitées et équipées d'EPI adéquats (gilet à haute visibilité, casque de protection, chaussure de travail.

Travaux au voisinage d'installations sous tension

Pour effectuer un travail au voisinage d'une installation sous tension, le chef Electricien doit prendre toutes les dispositions pour éviter les accidents d'origine électrique tel que : la délimitation de la zone de travail, la signalisation des dangers, la consignation/déconsignation de la partie à intervenir, la surveillance…

Travaux au voisinage d'une machine tournante :

Pour effectuer un travail au voisinage d'une machine tournante, le chef d'équipe doit prendre toutes les dispositions pour éviter les accidents d'origine mécaniques tel que : la délimitation

de la zone de travail, la signalisation des dangers, la consignation de la partie mobile ou tournante accessible, la consignation des circuits hydrauliques tel que : eau, huile, …

Le Coordonnateur de projet et le Conducteur des travaux doivent être averti du planning de réalisation de ce travail.

Fouille et excavation

Avant tout début des travaux une planification et une organisation devront être envisagé : Inventaire des dangers et évaluation des risques, repérage des réseaux souterrains, balisage du chantier.

Le Coordonnateur doit être averti du planning de réalisation de ce travail.

Produits dangereux

- Les produits utilisés sont prioritairement choisis en fonction de l'influence qu'ils peuvent avoir sur la santé et l'environnement.
- Chaque produit doit posséder sa fiche de données de sécurité et devra être à la portée des salariés.
- Les collaborateurs devront être instruits du plan de mesures d'urgence en cas d'accident.
- Le conditionnement s'identifie par les caractéristiques du produit. Les transvasements dans des récipients non étiquetés sont interdits.
- L'entreposage des produits dangereux doit être dans un lieu spécifique et adéquat contre les risques inhérents.
- Le numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication devra être affiché sur le panneau de sécurité.

Incendie

Pour éviter la propagation du feu, l'installation des matériels de lutte contre l'incendie est obligatoire dans le site passible d'existence de feu : magasin, zone de dépotage carburant, entrepôts, etc. Ainsi, une réserve suffisante de Dispositif Contre l'Incendie (des appareils appropriés et adéquats) devront être placés dans les zones à risques et facile à repérer. Des consignes d'évacuation d'urgence devront être mises en évidence.

Formation

Contribuer à une formation sous forme de toolbox pratique et appropriée à la sécurité du travail en fonction de la nature de son activité, du caractère des risques qui y sont constatés et du type d'emplois occupés par les salariés concernés. A la charge de l'employeur par le biais du responsable sécurité/environnement, cette formation doit être répétée périodiquement.

- Former/sensibiliser les salariés pour une utilisation correcte et systématique de ces équipements.
- Former/sensibiliser les salariés pour un maniement des appareils de lutte contre l'incendie
- Former/sensibiliser les salariés pour maintenir en bon état des outillages, équipement de protection individuelle et les équipements de protection collective.
- Former/sensibiliser les salariés sur les maladies sexuellement transmissibles.
- Renforcer les compétences par des instructions.

Informations et instructions

- Les travailleurs sont accueillis et instruits sur les dangers et les mesures à prendre pour garantir leur sécurité. Ils reçoivent une information relative à la teneur de ce PHSE.
- Les Chefs conservent leur relevé consignant le nom des personnes ayant reçu une instruction.
- Les annexes de ce PHSE sont intégrées en fonction des risques pouvant survenir en cours de travaux et des mesures correctives devront être prises.
- Des panneaux « Signalisation routières » sont exigés et doivent être placés aux accès du chantier, atelier, hangar de stockage, ….

Ordre et propreté

Les locaux et les zones d'activité des chantiers sont en permanence entretenus dans un état d'ordre et de propreté de façon à garantir la qualité sanitaire et la sécurité nécessaires à l'exécution des tâches. Le conducteur des travaux/le Chef de chantier/le Chef d'Equipe / le responsable HSE (SECCs) du chantier sont chargés de l'ordre et de la propreté (Ils doivent donner les consignes à leur personnel et veiller à leur application).

HYGIENE ET CONDITION DE TRAVAIL

Equipements de protection

Les Equipements de Protections Collectives (EPC) doivent être privilégiés par rapport aux équipements de Protections Individuelles (EPI).

L'hygiène et la remise en état des chantiers doivent être garantis par le Titulaire des travaux.

1. Equipement de protection collective (EPC)

- L'équipement de Protection collective est à préciser dans le PHSE en fonction de la phase de travail.
- Il est interdit de mettre hors service, changer ou déplacer les protections collectives mises en place par le chef d'équipe ou d'autres équipes.
- Exemples de consignes à respecter dans le site :
  - Maintenir le chantier, les postes de travail en ordre et propre.
  - Maintenir les accès, les passages dégagés.
  - Stocker toujours les matériaux dans un lieu agrée par le Contrôleur des travaux pour éviter tous risques d'incidents.
  - Les planchers, les échafaudages, les passerelles, les recettes à matériaux…doivent être munies de garde-corps empêchant la chute des personnes et des matériaux. (Les garde-corps doivent être munis d'une lisse supérieure à 1 m, d'une lisse intermédiaire à 50 cm et d'une plinthe de 10 cm de hauteur au minimum).
  - Il est interdit de jeter des objets dans le vide.
  - Il est interdit de faire du feu sans permis de feu.
  - Il est interdit de couper les arbres sans autorisation de coupe.

2. Equipement de protections individuelle

L'observation stricte des consignes de sécurité par les ouvriers sera contrôlée

- Casques personnel : Obligatoires, partout dans le site ou lechantier, équipés de jugulaire

- Lunettes : Obligatoires (i) pour les travaux présentant des risques pour les yeux ainsi que les rayons Ultra Violet ; (ii) en cas de pulvérisation de produit irritant ou corrosif ; (iii) en cas de projection des particules
- Chaussures de sécurité personnelles : Obligatoires partout dans les chantiers
- Vêtement de travail : Obligatoires partout dans les chantiers
- Gants isolants : Obligatoires pour les travaux sur des installations sous tension
- Gilet haute-visibilité : Obligatoire pour les travaux au voisinage de circulation des vehicule et dans le site
- Ceinture de sécurité complet avec longe : Obligatoire pour les travaux en hauteurs

Ces équipements ne sont pas exhaustifs et sont à compléter ou à soustraire en fonction des risques ou nuisances rencontrés (ex. masque de protection, …)

Tous les personnels intervenants doivent être équipés des « EPI » adéquats au même titre que les travailleurs.

CONSIGNES DE SECURITE

Consignes générales

- *Avant toute intervention sur le matériel, Machine, appareil :*

- Nommer un responsable.
- Ne jamais intervenir sans autorisation de travail
- Informer former et sensibiliser l'équipe :
- Rappeler régulièrement les consignes de sécurité et d'exploitation au personnel d'exploitation.
- Surveiller, directement ou indirectement, toute intervention et veiller à l'application des consignes de sécurité, prévention et d'exploitation.

- *Protection du personnel et du matériel :*

- Respecter les règles de sécurité de l'entreprise.
- Porter EPI adaptés aux tâches.
- Utiliser, entretenir et entreposer l'équipement de protection individuelle, selon les recommandations du fabricant.
- Respecter les balisages des chantiers
- S'écarter du matériel en fonctionnement.
- Tenir éloigné du matériel, les individus non habilités à intervenir. Appliquer cette consigne, que le matériel soit en fonctionnement ou à l'arrêt.
- Avant toute mise en service d'un matériel, d'une Machine, d'un appareil, … faire toutes les vérifications nécessaires.
- Vérifier le bon fonctionnement.
- A chaque intervention à proximité des lignes électriques, respecter le principe de consignation – déconsignation
- Déposer tout effet personnel susceptible de gêner lors de l'intervention : montre, gourmette, etc.
- Manipuler le matériel suivant les règles de l'art, en employant des techniques ne mettant pas en danger le personnel.
- Porter impérativement une protection sur les mains lors de phase de détection des risques.

- Vérifier périodiquement le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.
- Utiliser des outils en bon état et adaptés aux travaux à effectuer. S'assurer de la bonne compréhension du mode d'emploi avant toute intervention.
- Manipuler le matériel suivant les règles de l'art, en employant des techniques ne risquant pas de provoquer de détérioration matérielle.
- Remplacer tout pictogramme de sécurité manquant ou illisible sur le matériel et/ou sur les chantiers.

- *Nettoyage et rangement*

- Inspecter l'aire de travail, les outils et l'équipement afin de repérer les éventuels dangers avant de commencer le travail, et connaître les mesures à suivre pour les éviter.
- La présence de matières dangereuses ou combustibles à l'intérieur des locaux doit être limitée aux nécessités de l'exploitation voir à éviter.

- *Accès*

- Interdire l'accès libre aux personnes étrangères au travaux, à l'exception de celles désignées par le coordonnateur du projet.

- *Respect de l'environnement*

- Vidanger et jeter l'huile moteur dans un réceptacle prévu à cet effet (les distributeurs de carburant peuvent récupérer l'huile usagée).
- L'incinération des déchets à l'air libre est interdite.
- Déposer les eaux résiduaires, les boues et les déchets dans un centre de traitement spécialisé.

Consignes contre les risques électriques

- Lire attentivement la plaque d'identification du constructeur. Les valeurs de tension, puissance, courant et fréquence sont indiquées. Vérifier la concordance de ces valeurs avec l'installation à alimenter.
- Effectuer les raccordements électriques conformément aux normes et règlements en vigueur.
- Faire intervenir un électricien qualifié pour les cas particuliers en intervention Electrique.
- Avant toute intervention d'installation et de maintenance, mettre le matériel hors tension (tension matériel, tension batterie et tension réseau).
- Câbler le matériel en respectant le schéma électrique et les normes en vigueur.
- Manipuler le matériel avec les mains ou les pieds toujours au sec ou protégés.
- Prendre toutes les précautions pour ne jamais toucher des câbles dénudés ou des connexions débranchées, porter des EPI adéquat aux tâches.
- Garder les outils et l'équipement en bon état de fonctionnement.
- Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié à la tâche, y compris des chaussures de sécurité.
- Maintenir les aires de travail exemptes d'obstacles et d'équipement.
- Éviter les postures contraignantes et les tâches répétitives, ou s'assurer de prendre fréquemment des pauses
- Utiliser et maintenir les câbles en bon état, bien isolés et raccordés de façon correcte et définitive.

- Remplacer les équipements de protection contre les chocs électriques uniquement que par des équipements identiques et normalisés (caractéristiques et valeurs nominales).
- Utiliser exclusivement des câbles souples résistants, à gaine caoutchouc, conformes à la norme ou des câbles équivalents.
- Remonter les plaques de protection (obturateurs) après chaque opération de maintenance.

Consignes de secours aux personnes en cas de choc électrique

En cas de choc électrique, suivre les indications suivantes :

1. Eviter tout contact direct soit avec le conducteur sous tension, soit avec le corps de la victime.
2. Couper immédiatement la tension et actionner l'arrêt d'urgence du matériel mis en cause. Nota : Une hache peut être employée pour couper le fil sous tension. Prendre de très grandes précautions pour éviter l'arc électrique qui en résulte.
3. En cas d'impossibilité d'atteindre le matériel : éloigner la victime du conducteur sous tension avec un morceau de bois sec, des vêtements secs ou d'autres matériaux non-conducteurs.
4. S'éloigner avec la victime de toute situation de danger de mort.
5. Avertir les secours.
6. En cas d'arrêt respiratoire, commencer immédiatement la respiration artificielle.
7. En cas d'arrêt cardiaque, effectuer un massage cardiaque.

Consignes contre les risques d'incendies, de brûlures et d'explosions

1. Avant tout démarrage du matériel, éloigner tout produit inflammable ou explosif (essence, huile, chiffon, etc.).
2. Interdiction de poser des matériaux combustibles sur les organes chauds du matériel (exemple : tuyau d'échappement).
3. Eviter tout contact avec les organes chauds du matériel (exemple : tuyau d'échappement).
4. Prévoir une ventilation adaptée au refroidissement correct du matériel.
5. Attendre l'arrêt et le refroidissement complet du moteur avant de retirer le bouchon du radiateur.
6. Attendre l'arrêt et le refroidissement complet du matériel avant de recouvrir le matériel (si nécessaire).
7. Dépressuriser les circuits d'air, d'huile et de refroidissement avant de déposer ou déconnecter tous raccords, conduites ou éléments connectés.
8. Veiller à ce que le matériel en fonctionnement soit fixe (en position stationnaire).
9. Ne jamais stocker dans un même local des produits non compatibles

Consignes contre les risques liés aux phases de manutention

1. Choisir les engins et matériels de manutention appropriés en fonction du type de matériel à manutentionner. Vérifier que la capacité de manutention est suffisante.
2. Vérifier que les engins et matériels de manutention sont en bon état de fonctionnement.
3. Respecter les instructions de manutention décrites dans la présente documentation et les consignes des pictogrammes affichés sur le matériel à manutentionner.
4. Veiller à ne jamais se placer sous la charge manutentionnée.

5. Apprendre les techniques sécuritaires de levage.

Nota : *Les anneaux de levage prévus sur le matériel sont dimensionnés pour manutentionner le matériel seul. Dans le cas ou des équipements supplémentaires sont montés sur le matériel, une étude devra être menée pour définir le centre de gravité de l'ensemble et vérifier la bonne tenue mécanique de la structure du matériel ainsi que de ses anneaux de levage.*

CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCENDIE

Alerte et alarme incendie

- ✓ Donner l'alerte et/ou déclencher l'alarme
- ✓ Appeler le 18 ou le 112 et suivre les consignes qui vous sont données. Attendre l'accord des pompiers avant de raccrocher.
- ✓ Sortir des locaux sans délai et dans le calme en suivant les consignes d'évacuation
- ✓ S'assurer que tous les occupants proches évacuent en même temps que vous.

Lutte contre l'incendie

- Ne jamais mettre sa vie en danger
- Ne jamais essayer d'éteindre un feu de gaz (gaz naturel, butane, propane, etc.)
- Respecter une distance d'au moins 3 m pour un extincteur à poudre et d'au moins 1 m pour un extincteur à mousse
- Diriger le jet d'extinction vers la base des flammes, jamais sur une fuite de gaz !
- En cas d'échec des moyens de première intervention, refermer la porte et les fenêtres de la pièce où se trouve l'incendie si elles sont accessibles sans risque, et évacuer les lieux en fermant toutes les portes sur le trajet sans jamais les verrouiller
- Si le feu se trouve sur la voie d'évacuation et empêche la sortie, s'en éloigner en fermant toutes les portes sur le trajet et essayer de s'abriter si possible dans une pièce comportant une arrivée d'eau :
    - Boucher tous les interstices avec des serviettes mouillées
    - Boucher les orifices d'aération pour empêcher la fumée d'entrer dans la pièce
    - Mouiller la porte
    - S'allonger sur le sol pour respirer le plus longtemps possible de l'air frais
    - Placer un tissu mouillé devant le nez et la bouche

Évacuation les lieux

- Ne pas paniquer, garder son calme
- Evacuer avec les collègues présents, ne laisser personne derrière soit, notamment les personnes handicapées ou à mobilité réduite
- Ne jamais emprunter les ascenseurs ou les monte-charges pour évacuer
- Ne jamais s'aventurer dans la fumée (risque de se perdre en l'absence de repères, risques de brûlures externes et internes, d'asphyxie)
- Toujours se diriger vers la sortie et les issues de secours
- Ne jamais revenir vers l'origine de l'incendie
- Toujours toucher une porte avant de l'ouvrir. Si elle est brûlante ne pas l'ouvrir et utiliser un autre itinéraire de sortie

- Toujours ouvrir les portes avec précaution : les refermer s'il existe une pression ou si la zone derrière la porte est enfumée
- Toujours refermer toutes les portes ouvertes sans jamais les verrouiller
- Evacuer en rampant ou se rapprocher le plus possible du sol s'il y a une fumée importante

Point de rassemblement

- Au point de rassemblement, s'assurer que tous vos collègues sont bien présents
- Signaler aux secours, ou au responsable d'évacuation, toute personne absente